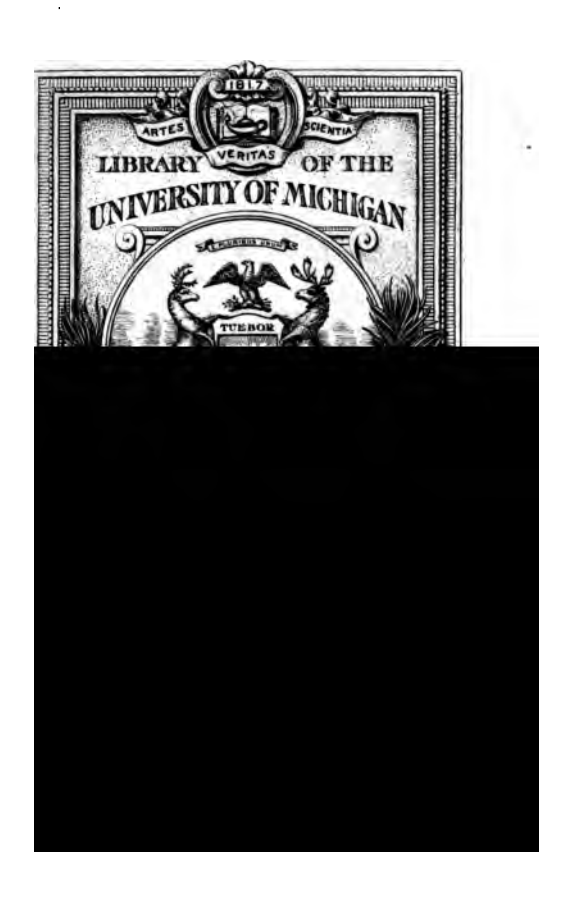

DC
130
.J75
A32


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR

[redacted]

BUILDING
USE ONLY

Joly, Guy.

MEMOIRES

DE

M. JOLY,

CONSEILLER DU ROY

AU CHATELET DE PARIS,

Pour servir d'éclaircissement & de suite

AUX MEMOIRES

DE M. LE C. DE RETZ.

TOME PREMIER.



A ROTTERDAM,

Chez les Heritiers de LEERS.

M. DCCXVIII.

PREFACE.

QUoique le Sieur Joly, Auteur de ces Memoires ne ſoit pas le principal perſonnage qui paroit ſur la Scene, il y joüe néanmoins un Rôle ſi brillant & ſi diſtingué, qu'il efface en quelque ſorte le premier. En effet, il eſt preſque partout l'objet dominant. C'eſt lui qui donne les avis les plus ſages, qui inſpire les réſolutions les plus fermes, qui forme les projets les mieux concertez, qui imagine les expediens les plus déciſifs, qui trouve les temperamens les plus judicieux, & qui ſe charge avec ſuccés des négociations les plus délicates, & des entrepriſes les plus difficiles. On ne peut ſoup-

çonner raiſonnablement que ce portrait ſoit flatté. On ſçait que le ſieur Joly étoit un des hommes de ſon tems qui avoit le plus d'eſprit, de pénétration, de fermeté, d'adreſſe, & de toutes les autres qualitez qu'on lui attribuë ici. Il regne d'ailleurs dans toute ſa narration un air de ſincerité qui ſaiſit d'abord; excepté ſur la fin de l'Ouvrage, où la malignité des traits ſatyriques qu'il répand ſur le Cardinal de Retz, frappe tellement qu'on n'en peut douter. Il ne faut [redacted]

ait écrit avec tant de politesse & d'élegance, dans un tems où nôtre Langue ètoit bien éloignée de la pureté qu'elle a aujourd'hui. Son stile est incomparablement plus uni & plus net que celui du Cardinal de Retz; & l'on voit qu'il s'est étudiè à s'énoncer avec toute la clarté & tout l'ordre dont un discours historique est capable.

Au reste, on ne doit pas prendre ces Memoires pour une repetition de ceux du Cardinal; car bien qu'on y rapporte d'abord à peu prés les mêmes choses, cepen-dant on y remarque un grand nombre de faits nouveaux, & de circonstances, ou entierement differentes, ou mieux detaillées. Outre cela le Sieur Joly va bien plus loin, & renferme les évenemens de plusieurs années, dont il n'est fait aucune mention dans les pre-

miers Memoires. L'on peut même dire que ce qu'il a ajoûté est la partie la plus curieuse de l'Ouvrage, parce qu'on y voit la vie domestique & les qualitez personnelles du Cardinal de Retz, developpées, & mises dans tout leur jour.

On espere que le Public, qui a si bien reçû les premiers Memoires, ne fera pas aux seconds un accueil moins favorable. On se [redacted]

MEMOIRES DE M. JOLY.

LE ministere du Cardinal de Richelieu étant devenu odieux, la nouvelle de sa mort fut reçûë generalement dans toute la France avec des sentimens & des témoignages d'une joye qu'on ne peut assez exprimer; & même comme cette mort fut bientôt suivie de celle du Roi Louis XIII. & que la Regence fut donnée à la Reine (1) cette joye fut extrémement augmentée par l'esperance qu'on eut d'un changement avantageux; & que la Reine qui avoit elle-même beaucoup souffert des violences du C. de Richelieu, prendroit une conduite opposée à celle de ce Ministre, d'autant plus que jusqu'alors S. M. avoit toujours paru fort sensible à la misere des peuples & aux disgraces des particuliers. Mais comme on remarqua bientôt aprés, que la Reine en changeant d'état, avoit aussi changé d'humeur & de sentimens; comme on vit qu'elle remettoit le gouvernement du Royaume, & le soin de

(1) Anne d'Autriche, fille aînée de Philippe III. Roi d'Espagne, morte en 1666.

toutes les affaires au Cardinal Mazarin, après s'être défaite de l'Evêque de Beauvais (1), à qui elle avoit de grandes obligations, & qui étoit au moins un homme de bien ; chacun se figura diversement & à sa mode les raisons de ce choix, & de cet attachement à un étranger ; de sorte qu'elle tomba insensiblement dans le mépris de la plûpart des grands Seigneurs, & autres personnes de qualité, même de quelques uns de ses amis particuliers, qu'elle sollicitoit fort inconsidérement de s'attacher à son nouveau Favori.

Ainsi les peuples, au lieu du soulagement qu'ils avoient attendu, se trouvant plus que jamais accablez de nouveaux subsides, les belles esperances qu'on avoit eues, & les

qui augmentoient tous les jours au lieu de diminuer, aigrissoient si fort les esprits, & les tenoient dans une agitation si continuelle, qu'il y a moins de sujet de s'étonner que les Barricades ayent été faites, que de ce qu'elles ne se sont pas faites plûtôt.

On avoit souffert longtems avec patience; on avoit laissé mourir le President Barillon dans la prison d'Amboise, où la Reine l'avoit jetté, quoiqu'il eût contribué plus que personne à faire dans le Parlement tout ce qu'elle avoit voulu lors de la Regence. Bientôt aprés que M. le Duc de Beaufort eût amené le Roi & la Reine à Paris, on le fit renfermer dans Vincennes, sous prétexte d'une accusation ridicule contre la vie du C. Mazarin, & on l'y laissa languir plusieurs années. On murmuroit publiquement du desordre des Finances; on pestoit ouvertement contre d'Emery, homme violent & de basse naissance, qui avoit été fait Surintendant. Le Parlement s'étoit assemblé plusieurs fois sur la fin de l'année 1647. pour l'Edit du Tarif, que la Cour fut obligé de réformer. Le peuple s'attroupoit tous les jours dans le Palais & dans les places publiques; & même comme on envoya le Regiment des Gardes dans la ruë Saint-Denis, pour favoriser l'enlevement de Cadeau fameux négociant, de Croiset Procureur au Châtelet, & de quelques autres bons Bourgeois, qui poursuivoient au Parlement avec chaleur une Requête qu'ils avoient presentée contre l'Edit du Domaine, le peuple s'étoit émû, & avoit sonné le tocsin aux Eglises de la même

ruë & des environs, & s'étoit ſi bien en état de défendre ceux qu'on vouloit rêter, que les Gardes furent obligez d retirer, auſſibien que le Lieutenant Ci qui avoit eu ordre d'aller en perſonne cette execution.

Depuis ce jour-là le peuple dans tou quartiers de Paris, & pendant toutes nuits, ſe mit à faire des décharges d'a à feu ſi continuelles, qu'il étoit aiſ voir que tout le monde ne ſongeoit pas lement à ſe tenir ſur ſes gardes, mais core ſe diſpoſoit à quelque choſe de extraordinaire.

Cependant parceque le Parlement & autres Compagnies ne s'étoient pas en entierement déclarées, & qu'elles tâch

méchans, que la Cour auroit à la fin triomphé des larmes des peuples & des efforts des Magistrats, si elle ne se fût embarassée elle-même dans ses desseins & par sa mauvaise conduite.

Quoi qu'il en soit, la premiere des entreprises de la Cour qui commença d'échauffer les Compagnies Souveraines, fut l'Edit que le Roi porta au Parlement au mois de Janvier 1648. contenant la création de douze Maîtres des Requêtes. Car bien que cet Edit semblât ne regarder que le Corps des Maitres des Requêtes, les conséquences en retomboient sur toute la Robe; & il y avoit peu de familles qui n'y fussent interessées pour leurs parens ou pour leurs amis. De plus, comme on vit que les Maitres des Requêtes s'assemblerent le même jour, & que le lendemain ils formerent opposition à l'Edit par des Députez de leur Corps, qui entrérent à la Grand'Chambre; cette action de vigueur d'une Compagnie qui n'avoit pas coûtume d'en faire paroitre contre les desseins de la Cour, rèveilla tout le monde; d'autant plus qu'on savoit que cette Assemblée s'étoit faite contre les défenses expresses du Chancelier; & qu'on y avoit arrêté de faire de leurs bourses particulieres une somme de douze mille livres par an à chacun de ceux de leur Corps qui pourroient être exilez; & qu'en cas de mort de quelqu'un d'entre eux avant le retablissement du Droit annuel, ils se cottiseroient tous pour payer la valeur de la Charge à la veuve & aux heritiers du défunt.

La ſeconde choſe qui obligea les Compagnies Souveraines à ſe réunir contre la Cour, fut la ſaiſie des gages de Meſſieurs de la Chambre des Comptes, du Grand Conſeil & de la Cour des Aydes, ſous prétexte du Preſt, dans lequel on voulut les comprendre pour le renouvellement de la Paulette, quoique ce Preſt n'eût jamais été payé que par les Officiers ſubalternes

La Comedie en Muſique, qui dans ce même tems fut repreſentée la premiere fois au Palais Royal, pour laquelle on avoit fait venir d'Italie quantité de Muſiciens & de Chanteuſes, & qui coûta plus de cinq cens mile écus, fit auſſi faire beaucoup de réflexions à tout le monde; mais particulierement à ceux des Compagnies Souveraines qu'on [redacted]

d'aller demander à Messieurs de la Chambre des Comptes la jonction de leur corps, pour travailler ensemble à la réformation de l'Etat, sans parler ni du prest qu'on leur demandoit, ni de la saisie de leurs gages.

Cette résolution surprit fort tout le monde, d'autant plus qu'elle fut suivie par Messieurs de la Chambre des Comptes, qui nommerent sur le champ des Députez, pour aller avec ceux de la Cour des Aydes proposer à Messieurs du Parlement l'union des quatre Compagnies, laquelle aprés toutes les remises & nonobstant tous les artifices du C. Mazarin, fut résoluë par Arrest du 13. May 1648. & ordonné qu'à cet effet les Députez des quatre Compagnies s'assembleroient à la Chambre de Saint-Louis, pour y deliberer sur le soulagement du peuple & le bien de l'Etat.

Cet Arrêt d'union fit un tres grand bruit à Paris, & dans toutes les Provinces; & la Cour qui ne s'y attendoit pas, fit tous ses efforts pour le renverser, jusqu'à se relâcher à l'égard des Compagnies Souveraines de la demande du Prest: mais ces offres faites hors de saison ne furent point écoutées; les Compagnies redoublant leur vigueur par la foiblesse de la Cour, & témoignant hautement qu'elles n'avoient jamais eu d'autres intentions que le soulagement du public.

Ainsi la Cour qui voyoit tous les jours diminuer son credit & son autorité, resolut de tenter les voyes de la force; & la nuit du Jeudi au Vendredi devant la Pentecôte,

elle fit arrêter les Sieurs Turcan & d'Arg
ges Conseillers au Grand Conseil, qui
rent conduits au Mont-Olympe; & le Pı
dent Lotin & Dreux Conseiller de la
me Compagnie, qui furent menez à P
à-Mousson; & les Sieurs de Chesel & Gu
Conseillers de la Cour des Aydes, qui fu
releguez à Nancy.

Le Conseil donna aussi des Arrêts de
sation contre celui du Parlement du 13. I
& le Sieur de Guenegaud Secretaire d'.
fut envoyé au Palais avec le Sieur de (
navalet Lieutenant des Gardes-du-Co
pour tirer la feuille du Registre où étoit
Arrêt: mais un petit Commis qui é
dans le Greffe ne lui ayant pas voulu ol
sa resistance fit que le bruit de cette e
prise se repandit aussitôt dans la Grand'S

ſon au Châtelet, d'où il fut tiré le lendemain de grand matin par un Exempt des Gardes de la Reine; de ſorte qu'il étoit en liberté, quand le Parlement envoya au Châtelet pour le transferer à la Conciergerie, ce qui fut trouvé trés mauvais par toute la Compagnie, dont quelques-uns crurent que ce n'étoit qu'un jeu & une piece faite à la main, pour donner plus de credit à ce que diroit dorénavant ce Préſident, dont les avis étoient fort ſuſpects.

Il arrivoit ainſi tous les jours de petits incidens, qui augmentoient la chaleur du peuple & diminuoient ſon reſpect pour les ordres de la Cour (1); de maniere qu'on déclamoit hautement contre les Edits dans tous les lieux publics, & principalement dans la Salle du Palais. Il y eut même des femmes qui s'aſſembloient les Samedis aux portes de Nôtre-Dame, lorſque la Reine y alloit entendre la Meſſe, leſquelles ne pouvant aborder S. M. pour lui parler, & en étant empêchées par les Gardes, ſe mirent à crier pluſieurs fois, *à Naples, à Naples*, pour marquer que ſi on ne leur faiſoit juſtice, on en feroit autant à Paris, qu'on en avoit fait à Naples peu de tems auparavant.

Toutes ces choſes ne faiſoient pourtant pas beaucoup d'impreſſion ſur l'eſprit de la Reine ni des Miniſtres, quoique des exemples de cette nature ſoient toujours très-dan-

(1) Ce qui y contribuoit encore, c'étoient les Vaudevilles que répandoient certains Chanſonniers, ſur tout Blot & Marigny.

gereux, parce qu'ils entrainent insensiblement les peuples dans les mêmes dispositions qu'ils remarquent chez leurs voisins. Ce qui se passoit en Angleterre faisoit aussi un très-mauvais effet ; & bien que tout le monde desapprouvât l'emportement des Anglois, on n'en blâmoit que l'excés & non pas les raisons ; & le peuple tomboit imperceptiblement dans le sentiment dangereux, qu'il est naturel & permis de se défendre & de s'armer contre la violence des Superieurs.

La sortie de M. de Beaufort (1) du bois de Vincennes, d'où il se sauva le jour de la Pentecôte 1648. augmenta aussi beaucoup les espérances du peuple, qui dès ce moment regarda ce Prince comme un Chef capable de le défendre contre les entreprises de la Cour. On ne parloit d'autre chose dans le monde ; & la haine qu'on avoit contre le C. Mazarin fit regarder la liberté du Duc de Beaufort comme le commencement de celle du public. [illegible] entretenoit depuis long-tems [illegible] de ceux qui

porte de la galerie au verrouil, il se jettá sur cet Officier avec M. de Beaufort ; & après l'avoir bien lié, & lui avoir mis une poire d'angoisse dans la bouche pour l'empêcher de crier, Vaugrimaut prit les devans sans façon, & se coula par une corde dans le fossé, disant à ce Prince, qu'il étoit juste qu'il se mit le premier hors de danger, puisqu'il y alloit de sa vie ; au lieu que si on venoit à reprendre S. A. il en seroit quitte pour garder une prison un peu plus resserrée. Ainsi M. de Beaufort ayant cedé le pas à son liberateur, descendit après lui dans le fossé, d'où ils furent tirez tous deus aussitôt avec d'autres cordes par des gens qui les attendoient, sous la conduite de Vaumorin Gentilhomme du Duc ; & étant monté à cheval, il se retira lui quatriéme dans le païs du Maine & d'Anjou, & demeura quelque tems caché chez le Curé de la Flêche.

La Cour fut fort surprise de cet évenement, dont on avoit cependant averti le C. Mazarin quelques jours auparavant, & qui avoit été prédit par l'Abbé de Marivaut & Goisel Avocat qui se mêloient d'Astrologie : la chose fut traitée de bagatelle. Cependant l'Abbé de Marivaut étoit si persuadé de la certitude de sa prédiction, qu'il l'avoit publié avec toutes ses circonstances ; & quelques-uns de ses amis l'ayant rencontré au Cours le jour qu'elle eut son effet, & lui ayant dit tout haut que M. de Beaufort étoit encore à Vincennes, il leur répondit froidement, qu'il n'étoit pas encore quatre heures, & qu'il faloit qu'elles fussent

paſſées avant qu'ils fuſſent en droit de faire des railleries. Enfin l'affaire fit tant de bruit, & les avis réiterez qui furent donnez au C. Mazarin, firent tant d'impreſſion ſur ſon eſprit, qu'il dépêcha un Exprès au Sieur de la Ramée, pour l'avertir de ſe tenir ſur ſes gardes, ſans s'expliquer davantage: mais la Ramée n'avoit garde de ſoupçonner Vaugrimaut qui étoit ſon homme de confiance.

D'un autre côté les nouvelles qui arrivoient tous les jours de Munſter, faiſant deſeſperer de la paix, achevérent de ſoûlever les eſprits du peuple, qui rejettoit ſur le Cardinal le retardement & les obſtacles de ſa concluſion. Dès l'année 1643. la Cour avoit envoyé à Munſter M. le Duc de Longueville & Meſſieurs d'Avaux & Servien en qualité de Plenipotentiaires, où aprés pluſieurs difficul-

pouvoir plus profiter des impositions nouvelles qu'il faisoit sans cesse sur le peuple, sous le prétexte de la guerre.

Cependant le Parlement & les autres Compagnies continuoient de s'assembler par leurs Députez à la Chambre de Saint-Louïs, en execution de l'Arrêt d'Union (1), malgré ceux de défense & de cassation que le Conseil rendoit tous les jours; ce qui tenoit toute la France dans une émotion si génerale, & dans une espérance si prochaine de voir du changement dans les affaires, qu'il n'y avoit personne qui ne cherchât les moyens de l'avancer, & d'y contribuer par toutes sortes de voies.

Mais la bataille de Lens ayant été gagnée en ce tems là le 20. jour d'Août 1648. par M. le Prince, la Cour s'imagina qu'elle pourroit encore entreprendre un coup d'autorité, & qu'en arrêtant les plus vigoureux du Parlement, elle viendroit aisément à bout de tout le reste. Ces pensées étoient même inspirées par quelques uns de ce Corps & particulierement par le premier President Molé, qui s'opposoit par toutes sortes d'artifices aux desseins de sa Compagnie, quoiqu'il parlât assez vigoureusement en quelques occasions; mais ce n'étoit que pour gagner du crédit

(1) Le Cardinal Mazarin avoit mandé les Deputez des Compagnies, pour leur défendre de faire cet Arrêt : comme il parloit mal François, & qu'il répétoit sans cesse que la Reine ne vouloit point d'Arrêt d'oignon, les Députez ne pûrent s'empêcher de rire. On en fit aussi de grandes dérisions au Parlement.

dans le Parlement, & pour faire peur à la Cour, afin d'être mieux payé de cent mille livres qu'on lui donnoit tous les ans, & pour en obtenir tous les jours de nouvelles graces pour ses enfans qui le gouvernoient & qui le vendoient à la Cour.

Cet homme avoit aussi une jalousie secrette du Sieur de Broussel, dont la réputation lui étoit insuportable; ce qui a fait croire qu'il fut un de ceux qui donnérent le pernicieux conseil d'enlever cet Officier, avec quelques autres de la même Compagnie, qui n'étoient criminels, que parce qu'ils avoient l'affection du peuple, dont ils avoient pris la défense contre les entreprises du Ministre.

Quoi qu'il en soit, ce grand dessein fut executé le 26. Août 1648. La Reine ayant mené le Roi à Nôtre-Dame au *Te Deum*, qui

prêt d'obéïr, en lui donnant le tems de s'habiller, la Demoiselle de Broussel ajoûta, que son pere ayant pris médecine ce jour-là, comme il étoit vrai, pouvoit avoir besoin de se retirer avant de partir; ce qui lui fut accordé par le Sieur de Cominges: mais voyant que le Sieur de Broussel tardoit un peu trop, & que le peuple s'assembloit autour de la maison, & avoit méme fait éloigner le carosse, qui étoit préparé pour l'emmener, le Sieur de Cominges le pressa tellement, qu'il le fit partir dans l'état où il l'avoit trouvé, en simple soutane & sans souliers. En passant par la ruë des Marmousets, on jetta au milieu un banc de bois de l'étude d'un Notaire, pour arrêter le carosse: mais il ne laissa pas de passer outre, au travers des Gardes, & de gagner le Marché-Neuf, & ensuite le Quai des Orfévres, où le carosse s'étant rompu, le Sieur de Cominges fit arrêter celui d'une Dame qui passoit; & l'ayant obligée de descendre, il y fit monter son Prisonnier, qu'il mena par la Porte de la Conference, premierement au Château de Madrit, & de-là à Saint Germain, où il coucha.

Aprés cet enlevement, les Gardes défilérent jusqu'au lieu où le carosse s'étoit rompu, occupant tout le Pont-Neuf. Cependant le bruit s'en étant répandu, le peuple commença de s'assembler, & toutes les boutiques furent fermées presque dans un moment dans le Palais, sur le Pont Nôtre-Dame; dans la ruë Saint Honoré, & ensuite par tout ailleurs. Plusieurs Bateliers qui

étoient à la Grêve, ayant été avertis par les cris des gens & des voisins du sieur de Broussel, dont les fenêtres répondoient sur la riviere, passerent dans de petits Bâteaux au Port-Saint-Landri avec leurs crocs, où ayant joint ceux du quartier & plusieurs autres gens attroupez, au son du tocsin de Saint Landri, armez d'hallebardes & de vieilles épées, ils coururent aprés le carosse, criant *tue*, *tue*: mais ils furent arrêtez par les Gardes qui étoient sur le Pont-Neuf; & le Maréchal de la Meilleraye (1) qui les commandoit, s'étant avancé à cheval jusques dans la ruë Saint-Loüis pour arrêter le desordre, fut bientôt obligé de se retirer avec assez de peine & de danger; un Horloger de cette ruë ayant pensé le tuer des fenêtres de sa chambre avec son fusil, qui heureusement pour lui ne prit point feu.

Ce tumulte obligea aussi le Lieutenant Civil, le Lieutenant Criminel, & les autres [redacted]

Le Coadjuteur de Paris voulut aussi tâcher d'y apporter remede, & partit à pied du petit Archevêché en rochet, camail & bonnet quarré, donnant partout de grandes bénedictions au peuple, qui se mettoit à genoux pour les recevoir, mais qui ne laissoit pas de crier en même tems, qu'il faloit leur rendre M. de Broussel. Ce Prélat alla ainsi avec assez de peine jusqu'au Palais Royal (1) où il parla à la Reine assez fortement du péril qu'il y avoit de pousser les choses plus loin : mais la Reine lui ayant répondu assez aigrement, & les Partisans du Cardinal s'étant mocquez de lui, on a cru que ce qui se passa dans cette rencontre, fut la principale cause de l'engagement où il a toujours été depuis contre la Cour.

D'autres disoient pourtant qu'avant cela le Coadjuteur étoit déja mécontent du Cardinal, qui lui avoit refusé l'agrément du Gouvernement de Paris, dont il avoit traité avec le Duc de Montbazon. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'il recevoit depuis quelque tems chez lui tous les mécontens, comme le C. de Montresor, le Marquis de Noirmoutier, les Sieurs de Saint-Ibal, de Laigue, de Fontrailles, de Varicarville, d'Argenteuil, & plusieurs personnes du Parlement & de la Ville. Il avoit même fait un Sermon aux Jesuites le jour de saint Louis en présence du Roi & de la Reine, qui fut trouvé par les

(1.) Mr. de Beautru le voyant arriver en cet équipage, dit à la Reine : Madame, voilà M. le Coadjuteur qui vous apporte l'Extrême-Onction.

Courtisans fort emporté & séditieux ; aussi disoit-on, que les benedictions qu'il affectoit de distribuer dans les ruës, étoient bien plus propres à exciter le peuple, qu'à l'appaiser ; ce qui est vrai, & que les Srs. d'Argenteuil & de Marigni qui le tenoient sous les bras, encourageoient le peuple à tenir bon.

Dans le même tems on arrêta le President de Blancmesnil ; on alla aussi chez le President Charton dans le même dessein, mais il s'étoit déja sauvé ; Messieurs Laisné & Loysel en avoient fait de même ; & ceux qui furent envoyez chez eux y laissérent des Lettres de Cachet, qui les releguoient l'un à Mantes, l'autre à Senlis, mais ils n'y déférerent pas. Enfin tout ce bruit ayant obligé Messieurs du Parlement à se rendre au Palais, [redacted]

de la Cour les Officiers de la Bourgeoi-
tenir leurs armes & leurs Compagnies
›n état : ce qui fut, parce qu'on fit en-
e à la Reine, que les bons Bourgeois
nt bien intentionnez & que les séditieux
ient qu'une poignée de canaille aisée à
er.
endant il est certain que cet Ordre donna
oup de hardiesse aux Bourgeois, qui se
ent par-là autorisez en quelque façon
tout ce qu'ils voudroient entreprendre;
: cela les parens & amis du Sieur de
ssel & des autres Exilez, avec ceux qui
nt mécontens de la Cour, eurent le soin
r ou d'envoyer toute la nuit chez les
ers & Bourgeois de leur connoissance,
les exhorter à bien faire dans une occa-
de cette importance.
Coadjuteur qui étoit piqué de la maniere
nt on avoit reçu ses offres de services au
s Royal, fit aussi solliciter ses amis par
evalier de Sevigny son parent, par le
d'Argenteuil & le Sieur de Laigue, qui
revenu depuis peu de l'armée fort irrité
: M. le Prince, à l'occasion d'une dis-
de jeu, où il avoit été maltraité par
S.
ut cela n'auroit cependant peut-être ser-
rien, si le hazard & la mauvaise con-
de la Cour n'avoit le lendemain porté
›ses à la derniere extrémité. Dans la
nce que la Reine & le Cardinal avoient
bons Bourgeois de Paris, ils voulurent
uer l'affaire avec la même hauteur qu'il
nt commencée, & résolurent d'envo-

yer M. le Chancelier (1) au Parlement, afin d'empêcher les Déliberations de la Compagnie, & leur faire défense de connoître à l'avenir des affaires publiques ; ce qui se faisoit de concert avec le Premier President, & quelques Partisans du C. Mazarin, qui tâchoient par toutes sortes de moyens de rallentir la premiere chaleur du Parlement, & de trainer l'affaire en longueur.

Mais il arriva que le Chancelier qui étoit parti de chez lui en carosse, n'ayant pu passer sur le Quai de la Megisserie, ni sur celui des Orfévres, où les chaines étoient tenduës, fut obligé de se mettre dans sa chaise, qu'il avoit fait suivre, & de continuer son chemin le long du Pont-neuf, & sur le Quai des Augustins jusqu'à l'Hôtel de Luynes proche [redacted]

accoururent de tous côtez, ils entrérent dans la maison, & cherchérent partout: mais ne trouvant point le Chancelier, ils alloient y mettre le feu, lorsque le Maréchal de la Meilleraye y arriva à la tête de deux ou trois Compagnies de Gardes Françoises & Suisses, qui écartérent la populace, & donnérent lieu au Chancelier d'entrer dans le carosse du Lieutenant Civil Daubray son parent, qui étoit venu pour le secourir avec quelques Officiers de Justice.

La retraite du Maréchal de la Meilleraye fut fort précipitée, parce qu'il vit que le peuple se mettoit de tous côtez en état de l'empêcher; ce qui fut cause que les Gardes par son ordre commencérent à faire des décharges en se retirant; & le Maréchal qui étoit à cheval tua encore d'un coup de pistolet à l'entrée du Pont-Neuf une pauvre femme qui portoit une hotte; ce qui ne servit qu'à exciter davantage la fureur du peuple, tellement qu'en passant devant le Cheval de Bronze, on tira des maisons qui sont vis-à-vis plusieurs coups de feu, dont le carosse du Chancelier fut percé en cinq ou six endroits; Picault Lieutenant du Grand-Prevôt de l'Hôtel, qui servoit auprés de lui fut tué, & le fils aîné de Samson le Geographe, qui étoit à la portiere.

Il y eut encore beaucoup de tumulte à l'autre bout du Pont-neuf; le peuple qui étoit sur le Quai de la Megisserie étant accouru au bruit des mousquetades, aprés s'être saisi des vieilles ferailles qui se vendent en cet endroit. Cependant le peuple n'ayant pu em-

pècher que le Chancelier ne se sauvât, on vit tout d'un coup cinq ou six cens d'entre eux, lesquels ayant arboré un morceau de linge autour d'un bâton, & pris un tambour, se mirent à marcher en confusion le long du Quai vers le Grand Châtelet.

Sur quoi le Capitaine du Quartier, qui étoit en état avec sa Compagnie, suivant l'Ordre du jour précedent, craignant le pillage, fit tendre la chaine qui est au bout de la rue vis-à-vis Saint-Leufroy; & ayant en même tems fait battre la Quaisse; tous les Bourgeois du Quartier sortirent en armes, & se postérent sur la chaine & aux environs. Cet exemple fut aussi-tôt suivi par toute la Ville; tout le monde s'étant mis à crier aux armes & aux barricades avec tant [redacted]

Suivant cette Déliberation, Messieurs du Parlement en robes & bonnets quarrez, au nombre de plus de 160. sortirent du Palais sur les dix heures & demie, le peuple ouvrant par tout les barricades pour leur faire passage, criant, *Vive le Roi; vive Broussel; vive le Parlement*; & les priant de faire revenir M. de Broussel à quelque prix que ce fût.

Le Parlement étant arrivé au Palais-Royal, on leur donna aussi-tôt audience dans une Salle, où se trouvérent le Roi, la Reine, M. le Duc d'Orleans, le C. Mazarin, le Chancelier, le Maréchal de la Meilleraye & plusieurs autres. Le Premier President ayant représenté l'état de la Ville, & la nécessité qu'il y avoit de rappeller incessamment les Exilez, la Reine répondit avec beaucoup d'aigreur, *qu'Elle ne changeroit pas de résolution; que le Parlement seroit responsable au Roi de tout ce désordre, qui n'étoit pas si grand qu'ils ne le pussent bien appaiser; que le Roi s'en vengeroit un jour.* On prétend même qu'Elle ajoûta d'un ton plus bas, en se levant pour se retirer dans une autre chambre: *Oui, je le rendrai; mais je ne le rendrai que mort*; après quoi, comme la Compagnie commençoit à sortir, il y eut des personnes qui firent des propositions d'accommodement; mais cela n'ayant eu aucun effet, le Parlement retourna comme il étoit venu, si non qu'en passant aux premieres barricades, les Bourgeois commencérent à murmurer, criant qu'ils vouloient avoir M. de Broussel

Enfin le Premier President, suivi de toute

la Compagnie, s'étant présenté à la barricade de la Croix au Trahoir, un nommé Raguenet Marchand de Fer Capitaine du Quartier, s'avança avec douze ou quinze Bourgeois de sa Compagnie, une hallebarde à la main; & s'adressant au Premier President, il lui demanda s'il ramenoit M. de Broussel; à quoi ce Magistrat ayant répondu que non, mais qu'ils avoient de bonnes paroles de la Reine, & qu'ils retournoient déliberer au Palais. Raguenet répliqua, que c'étoit au Palais-Royal qu'il faloit retourner & ramener M. de Broussel, autrement qu'ils ne passeroient pas; & plusieurs voix confuses s'étant élevées, on en entendit qui disoient, qu'ils savoient bien qu'il y avoit des traîtres parmi eux, entre autres lui Premier President, qui étoit d'intelligence avec la Cour, & qui

:s menaces du peuple.

Enfin le Parlement étant retourné au Palais-oyal (1), & la Cour ayant été informée e ce qui se passoit, Elle jugea qu'il n'étoit as à propos de résister aux desirs du Parleient & du peuple. Elle consentit (2) donc ue la Compagnie déliberât dans une des alles du Palais-Royal, où il fut arrêté, que . Reine seroit suppliée d'envoyer des Lettres : Cachet pour le retourr du Sieur de Brousl & des autres Exilez : ce qui fut executé à instant ; & on fit partir deux carosses, un u Roi & l'autre de la Reine, pour aller uerir les Sieurs de Blancmesnil & de Brousl ; & on remit les Lettres de Cachet qui irent expediées sur le champ pour le retour :s autres Exilez, entre les mains de leurs arens, qui se chargerent du soin de les leur orter, ou de les leur envoier dans les lieux ù ils étoient.

Tout cela ne fut achevé que sur les six a sept heures du soir, après quoi Messieurs u Parlement se retirerent chacun chez soi ins aucun obstacle de la part du peuple, ui avoit sçu ce qui s'étoit fait & qui avoit ù passer les carosses du Roi & de la Reine our aller prendre les Sieurs de Broussel & e Blancmesnil.

(1) On conseilla pourlors à la Reine de faire endre quelques Conseillers aux fenêtres. Elle aangea d'avis lorsqu'elle vit le nom de quelques-as de ces Conseillers.

(2) Ce fut le Parlement qui eut de la peine à consentir. La Déliberation fut fort belle, pour voir si on délibereroit n'étant pas *in locum ajorum*.

Ce même jour le Coadjuteur qui étoit averti de tout ce qui ſe paſſoit, jugeant bien que cette affaire ne pouvoit manquer d'avoir de grandes ſuites, fut porté par quelques uns de ſes amis à prendre des meſures avec M. le Duc de Longueville, qui n'ètoit pas content de la Cour non-plus que lui, & à envoyer chez lui le Sieur d'Argenteuil, pour le prier de trouver bon qn'ils puſſent ſe voir & conferer enſemble ſur les affaires préſentes. Le Duc accepta la propoſition ſur le champ, & ſe réſolut d'aller trouver le Coadjuteur; mais comme il ne pouvoit paſſer par la Ville à cauſe des baricades, il ſe mit dans un petit bâteau à l'abreuvoir qui eſt au bout de la ruë des Poulies, & alla deſcendre en un lieu qui s'appelle le Terrain, par où il entra dans le petit Archevêché, que le Coad-

s'en charger ; de sorte que la conference se réduisit à convenir, qu'il faloit suivre les mouvemens du Parlement & du peuple, & tâcher d'engager dans les interêts publics les personnes de qualité, particulierement M. le Prince, à qui il sembloit qu'on faisoit injure, en prenant le moment de la réjouissance de sa victoire, pour l'execution d'une entreprise si odieuse.

Les choses en demeurérent donc là ; ce qui s'étoit passé au Palais-Royal ayant beaucoup diminué l'animosité du peuple. Il demeura pourtant encore en armes toute la nuit, & ne voulut jamais les mettre bas, qu'il n'eût vû le Sieur de Broussel, malgré les efforts du Prevôt des Marchands & des Echevins pour faire rompre les baricades, & quoique le President de Blancmesnil fut arrivé dès le matin du Vendredi.

Enfin le Sieur de Broussel étant arrivé sur les dix heures, il fut reçû avec des acclamations extraordinaires du peuple, criant *Vive le Roy ; vive Broussel.* Par tout où il passoit, on fit des salves & des décharges generales de mousqueterie ; ce qui fit croire en plusieurs endroits que les Bourgeois en étoient venus aux mains avec les Soldats. Mais enfin ce Conseiller étant descendu de carosse à Nôtre-Dame, & ayant été conduit chez lui par une foule innombrable de peuple, le bruit commença de s'appaiser ; il falut pourtant qu'il mit encore la tête à ses fenêtres qui regardoient sur l'eau du côté de la Grêve, pour contenter les habitans du quartier, dont une partie passerent la riviere

dans de petits bâteaux pour le recon

Après cela il fut au Palais, où Me du Parlement l'avoient envoyé prier d reprendre sa place; ce qu'il fit à son naire & sans aucune démonstration de v ayant répondu avec beaucoup de mo au compliment que le Premier Preside fit, & au President de Blancmesnil part de toute la Compagnie, qui l'en chargé.

On donna ensuite un Arrêt pour rompre les baricades, & mettre les bas, lequel fut executé dans un mon les boutiques ayant été ouvertes & les ses roulant une heure aprés dans les comme auparavant. Il y eut pourtant e quelque rumeur vers le soir, sur le bru

d'exposer ainsi en même tems le Roy, la Reine, & luy-même; & que voulant entreprendre d'enlever le Sr Broussel & les autres il ne devoit pas demeurer à Paris; mais au sortir du *Te Deum*, mener le Roi à Saint-Germain ou à Fontainebleau, où il n'auroit pu être forcé de faire ce qu'il fit, & d'où il lui auroit été aisé de dissiper la rumeur du peuple, & les remontrances du Parlement.

Ce fut aussi une grande faute d'envoyer le Chancelier au Parlement, dans la première chaleur des esprits. Il auroit été plus prudent, & plus de la majesté de la Cour, d'attendre tranquilement les remontrances de la Compagnie; & on devoit considerer que quand le Chancelier auroit pû arriver au Palais sans obstacles, il y avoit toûjours lieu de craindre que le peuple ne l'arrêtât pour servir d'ôtage aux Exilez.

Ce fut aussi une grande imprudence de faire prendre les armes aux Bourgeois, qui apparemment ne les auroient pas prises sans cela, au moins si universellement, attendu que les Particuliers qui ont quelque chose à perdre ne se portent gueres d'eux mêmes à ces dangereuses extremitez, dans la crainte de se faire remarquer; au lieu qu'on s'abandonne plus aisement à son emportement, quand on s'y voit autorisé par les Magistrats; & il faloit n'avoir aucune connoissance de la disposition génerale des esprits, pour s'imaginer que les Bourgeois animez comme ils étoient, ayant les armes à la main, prissent le parti de la Cour. Les baricades qui furent faites sous Henri III. devoient tenir lieu de leçon; & si

la Majeſté d'un Roi de ſon âge n'avoit pas contenu le peuple, il ne falloit pas croire que la preſence d'un Roi enfant, d'une Reine Eſpagnole, & mépriſée, & celle d'un Miniſtre étranger très-haï, dût retenir le peuple dans le reſpect.

Ce qui peut excuſer le C. Mazarin dans cette rencontre, c'eſt que tous ceux qui l'approchoient, & qui attendoient des graces par ſon moyen, croyoient ne pouvoir mieux faire leur cour, qu'en déguiſant l'état des choſes, & en donnant des conſeils violens, qui étoient fort conformes à l'humeur hautaine & emportée de la Reine : la plûpart des Courtiſans n'étoient pas même fachez du déſordre, dans l'eſperance qu'ils en deviendroient plus néceſſaires, & qu'ils attireroient plus aiſement des [redacted]

former contre ceux qui le donnoient à quelqu'un ; & cela étoit véritablement nécessaire, parce que ceux ausquels on reprochoit publiquement d'être Mazarins, couroient souvent risque de la vie, ou du moins d'être maltraitez par le peuple, comme il arriva plusieurs fois. Ce nom tomba même dans une telle horreur, que le menu peuple s'en servoit comme d'une espece d'imprecation contre les choses desagréables ; & il étoit assez ordinaire d'entendre les charretiers dans les rues en frappant leurs chevaux, les traiter de . . . de Mazarins.

D'un autre côté ce nom devint aussi d'une consequence trés-dangereuse, en ce qu'il servit à marquer un Parti. Ceux qui tenoient pour la Cour étant appellez *Mazarins*, & les autres *Frondeurs*. Tout le monde se divisant par ces deux noms, qui causoient même des brouilleries dans les familles entre les peres & les enfans, les maris & les femmes, les freres & les sœurs : mais avec cette difference que le premier passoit pour une injure dont tout le monde se fâchoit, ceux même qui étoient dans le parti de la Cour ; au lieu qu'on se glorifioit de l'autre.

Ce terme de *Frondeur* vient de ce qu'en ce tems-là, & dès l'année précedente, les garçons de boutique, & autres jeunes gens s'assembloient en differens lieux, où ils se battoient les uns contre les autres à coups de frondes, malgré les Archers qui ne pouvoient les en empécher. Ce que le Sieur de Bachaumont Conseiller du Parlement, & fils du President le Cogneux, appliqua un jour en riant aux Assemblées du Parlement,

où M. le Duc d'Orleans alloit souvent exprès pour réprimer la chaleur des plus emportez ; ce qui réussissoit ordinairement pendant que S. A. R. étoit présente : mais en son absence la Compagnie reprenoit souvent les affaires des jours précedents, & déliberoit en toute liberté d'une maniere dont la Cour n'étoit pas contente ; surquoi le Sieur de Bachaumont dit un jour, que *la Cour viendroit aussi peu à bout de ses desseins dans le Parlement, que les Archers des leurs à l'égard des Frondeurs* ; de sorte que ce nom se donna premierement à ceux qui opinoient vigoureusement, & depuis à ceux qui se déclaroient contre le Cardinal ; & il devint tellement à la mode, qu'il n'y avoit rien de bien fait, qu'on ne dit être à la fronde ; les étofes, les rubans, les den-

Vacations, ayant seulement pour la forme envoyé demander à la Reine des Lettres de continuation, qui après une extrême résistance de la part de la Cour, furent accordées pour quelque tems, & même prorogées dans la suite.

Cependant la Reine qui avoit accoûtumé de faire prendre au Roi l'air de la campagne dans cette saison, l'ayant fait sortir de Paris dès les six heures du matin pour le mener à Ruel, tout le monde s'imagina qu'il y avoit du mystere dans cette sortie, qui fut prise dès lors pour un dessein formé d'assieger la Ville, d'autant plus que dans le même tems on eut avis que les Troupes s'approchoient, & commettoient de grands desordres dans tous les lieux de leur passage.

C'est pourquoi le Parlement s'étant assemblé le 22. Septembre 1648. on y résolut de prier la Reine de ramener incessamment le Roi à Paris, & d'en éloigner les Troupes, plusieurs de la Compagnie ayant parlé très-haut contre le C. Mazarin (1), comme contre l'Auteur de tous les désordres; quelques-uns ayant même proposé de renouveller l'Arrêt de 1617. par lequel les Etrangers sont exclus du gouvernement & du ministere: mais cet avis ne fut pas suivi; & on se contenta d'ajoûter à la Déliberation, que M. le Duc d'Orleans & M. le Prince seroient priez de venir prendre leurs places dans la Compagnie pour déliberer sur les affaires d'Etat.

(1) Ce fut le President de Novion, qui nomma premier le Cardinal Mazarin au Parlement, jusques-là on s'étoit contenté de le désigner

Mais comme ces deux Princes ècrivirent à Meſſieurs du Parlement, pour les prier d'aller conferer avec eux à Ruel, on nomma des Députez pour cet effet, qui propoſèrent beaucoup de choſes ſur tout ce qui avoit été agité dans la Chambre de Saint-Louis, & dans les Aſſemblèes du Parlement depuis les baricades; & parce que le Sieur de Chavigny avoit été arrêté dans ce tems-là, & que les Sieurs de Châteauneuf Garde des Sceaux, & le Marquis de la Vieuville Surintendant des Finances avoient érè exilez, cela fut cauſe qu'on inſiſta beaucoup dans ces conferences ſur le point de la ſuretè publique.

On ne ſçait pas préciſement quel fut le ſujet de la priſon du ſieur de Chavigni, ſi ce n'eſt qu'on l'accuſoit de porter M. le Prince à em- [redacted]

bre 1648. par laquelle le Roi accordoit à ses peuples la diminution d'un cinquiéme sur les Tailles, pour les années 1648. & 1649. & la supression de plusieurs autres Droits, avec promesse de ne créer aucuns Offices de Judicature ni de Finances pendant les quatre années suivantes, & que les Officiers des Cours Souveraines ne pourroient être troublez dans l'exercice de leurs Charges par lettres de Cachet ou autrement, & que tous prisonniers d'Etat seroient interrogez dans les vingt-quatre heures. Aprés cette publication le Parlement cessa ses Assemblées jusqu'après la Saint Martin, le Roi étant revenu à Paris le dernier jour de Novembre.

Pendant que ces choses se négocioient, ceux qui s'étoient distinguez dans les baricades, voyant que l'intension de la Cour étoit de se venger; & sachant bien d'ailleurs que le retour du Roi à Paris ne venoit que du refus que M. le Duc d'Orleans avoit fait jusques-là de consentir au siege de cette grande Ville, on pensa de tous côtez à se réunir, & à se preparer à la défense.

Plusieurs Conseillers du Parlement des plus zelez s'assembloient regulierement presque tous les jours après midi chez le Sieur de Longueil Conseiller de la Grand'Chambre, où l'on concertoit ce qu'il y avoit à faire, & les avis qu'il faudroit suivre les jours suivans sur les differentes propositions qui pourroient être faites. Ceux qui se trouvoient le plus souvent à ces conferences, étoient les Sieurs de Croissy, Fouquet, Daurat, Quatre sols, de Montanclos, l'Abbé Amelot, de Cau-

martin, le Fevre, la Barre, & quelques autres, entre lesquels il y en avoit qui se voyoient encore chez le Sieur Coulon, où étoient ordinairement les Sieurs de Bachaumont fils du President le Cogneux, Givry, Vialart, avec quelques gens d'épée.

Mais le principal de toute l'intrigue étoit ménagé chez le Coadjuteur (1) par quelques personnes de qualité qui s'étoient unies avec lui, entre autres le Marquis de Noirmoutier, qui étoit revenu de l'armée fort mécontent de M. le Prince, à cause de quelques paroles fâcheuses que S. A. S. avoit dites de lui après la bataille de Lens, sous pretexte que la premiere ligne de l'armée que ce Marquis commandoit fut poussée, quoiqu'il y eut très-bien fait son devoir : mais M. le [redacted]

avoit dit mille choses fort outragentes au sujet du Prince de Marsillac, il crut qu'il ne seroit pas difficile de les engager l'un & l'autre dans un parti contraire à M. le Prince & même à la Cour, dont M. le Prince de Conti se plaignoit aussi à cause de la prétention qu'il avoit d'entrer au Conseil, & qui lui avoit été refusée.

M. de Longueville qui prétendoit avoir le premier rang après les Princes du Sang, n'etoit pas plus content que les autres de M. le Prince, qui n'appuyoit pas ses prétentions comme il auroit desiré; & il ne fut pas difficile de le faire entrer dans une faction opposée à la sienne, animé comme il étoit par la Princesse son épouse, que le Prince de Marsillac ménageoit avec une grande attention; jugeant bien dès-lors qu'elle auroit une considération toute particuliere dans le parti, par l'ascendant qu'elle avoit sur les Princes de Conti & de Longueville; & qu'étant comme il êtoit dans ses bonnes graces, il lui seroit aisé de tirer de grands avantages pour lui, quand il seroit question de traiter & de s'accommoder avec la Cour.

Les mesures étant donc prises de tous les côtez, on résolut de se trouver à Noisi, où M. le Prince de Conti, M. & Madame de Longueville promirent de se jetter dans Paris, en cas que M. le Prince en entreprit le siege par ordre de la Cour, comme le bruit en couroit déja par tout. Cette promesse fut trés-agreable au Coadjuteur, nonseulement par rapport aux affaires generales, mais aussi parce que depuis quelque tems il avoit des

sentimens *fort vifs & fort tendres*
Madame de Longueville, & qu'il esper
le séjour de Paris pourroit lui fournir
occasions de l'entretenir plus souvent, &
être de prendre des avantages sur le
ce de Marsillac qu'il regardoit comm
rival.

Cependant le Coadjuteur ne laissoi
d'agir en même tems du côté de M. le
ce pour l'engager dans le parti ; & il a
jours soutenu que S. A. lui avoit d
parole positive d'y entrer, & qu'ils s'ét
vûs deux fois chez le Sieur de Broussel
s'entredonner de nouvelles assurances.
M. le Prince a toujours nié le fait ; &
a bien de l'apparence qu'il n'avoit d
que des paroles generales qu'on peut c

Cabinet & de la fortune du Cardinal, qu'il pouroit même détruire quand il lui plairoit & regagner l'affection publique qu'il voyoit bien qu'il alloit perdre pour un tems, en le sacrifiant au Parlement & au peuple. Ce fut dans cette pensée que S. A. fit offrir ses services à la Reine, faisant sonner bien haut son attachement inviolable au service de S. M.

La Reine se voyant assurée de ce côté-là, fit representer à M. le Duc d'Orleans par l'Abbé de la Riviere (1), qu'il lui étoit trés dangereux de souffrir que M. le Prince demeurât seul auprés du Roi & de la Reine: que ce lui seroit un moyen infaillible de se rendre dans peu maitres de toutes les affaires, & d'en exclurre S. A. R. qui perdroit ainsi toute sorte de consideration; avec plusieurs autres raisons de la même nature, qui piquoient sensiblement l'esprit du Duc d'Orleans, naturellement jaloux de la personne & de la reputation de M. le Prince.

Ce n'est pas que si S. A. eût voulu écouter ses véritables amis, & bien examiner les dispositions des esprits & des affaires, il n'eût bien vû que le parti du Parlement étoit le plus avantageux; & qu'en se declarant en sa faveur, il auroit été lui-même le maitre de tout, sans avoir rien à craindre de la Cour,

[1] Louis Barbin Abbé de la Riviere, mort Evêque de Langres. On croit que ces Vers de Boileau le regardent:

Et que le sort burlesque en ce siecle de fer,
D'un pedant, quand il veut, sçait faire un Duc & Pair.

ni de la trop grande élevation de M. le Prince : mais tous les esprits ont leurs bornes & leurs foiblesses ; & il est difficile de porter à des resolutions vigoureuses ceux qui sont prévenus de la crainte. Le Duc s'étant donc laissé persuader par les Emissaires de la Reine, le siege de Paris fut résolu, & les Troupes commencerent à s'en approcher de tous côtez ; ce qui ne put se faire si secrettement, que le Parlement & la Ville n'en fussent aussitôt avertis de plusieurs endroits.

C'est pourquoi le Parlement étant rentré à la Saint-Martin, ou commença à deliberer sur l'approche des Troupes & sur l'inexecution de la Declaration du 24. Octobre : ce qui obligea M. le Duc d'Orleans & M. le Prince à se rendre dans leur Assemblée, où le [redacted]

étoit entraîné par l'emportement de la Reine, & que la plûpart des Courtisans le poussoient même sur ce sujet, en l'accusant de timidité devant Elle, il fut obligé de suivre le torrent, & de s'abandonrer aux évenemens. D'autant plus que le Sieur le Tellier [1] disoit que le siege de Paris n'étoit pas une affaire de plus de quinze jours, & que le peuple viendroit demander pardon la corde au cou, si le pain de Gonesse manquoit seulement deux ou trois marchez.

On commença donc à la Cour à prendre tout de bon les mesures necessaires pour le siege, & on fit differentes propositions sur ce sujet, qui partagerent pour quelque tems les esprits. M. le Prince & le Marêchal de la Meilleraye vouloient que le Roi allât loger à l'Arsenal, & qu'on se rendit maitre des Portes Saint-Antoine & Saint-Bernard, & de l'Isle Nôtre-Dame : ce qui auroit sans doute causé un grand desordre dans Paris, & c'étoit le meilleur moyen de reduire cette Ville par la force : mais le Cardinal craignant de n'avoir pas une sortie assez libre & assez sûre dans le besoin, cet avis ne fut pas suivi : on aima mieux prendre la Campagne, & le Roi, la Reine, M. le Duc d'Anjou [2] & le Cardinal sortirent le jour des Rois 1649. à deux heures aprés minuit par la Porte de la

[1] Michel le Tellier Ministre d'Etat, mort Chancelier en 1685.

(2) Philippe de France, Frere du Roi, depuis Duc d'Orleans, mort subitement à Saint Cloud en 1701.

Conference, où s'étoient rendus M. le Duc d'Orleans, M. le Prince de Gonti, le Maréchal de Villeroi, le Chancelier, lès Secretaires d'Etat, & autres gens de la Cour qui s'en allerent tous à Saint-Germain, ſans qu'on s'en apperçût à Paris qu'à la pointe du jour.

Cette ſortie étant venuë à la connoiſſance du peuple, cauſa ſur le champ une trés grande émotion parmi les Bourgeois, qui ſe ſaiſirent auſſi-tôt & ſans ordre des Portes de Saint-Honoré, de la Conference, & de pluſieurs autres. Meſſieurs du Parlement en ayant été informez s'aſſemblerent à l'inſtant, quoiqu'il fût Fête, & ayant ſçû que la Cour avoit laiſſé une Lettre adreſſée au Prevôt des Marchands & Echevins, on envoya auſſitôt pour [redacted]

amplement dans la suite de ses résolutions.

Cette Lettre auroit peut-être eu plus d'effet, si on y eût désigné quelqu'un en particulier sur qui on eût voulu tomber ces soupçons: mais comme elle ne nommoit personne, & que le commerce prétendu avec les ennemis de l'Etat étoit sans aucun fondement, elle ne fit pas une grande impression sur les esprits, non plus que celles de la Reine, de M. le Duc d'Orleans, & de M. le Prince, par lesquelles ils leur faisoient savoir que c'étoient eux qui avoient conseillé au Roi sa sortie, même la maniere de l'executer.

Ainsi le Parlement résolut, sans s'arrêter à ces Lettres, que toutes les Portes de la Ville seroient gardées par les Bourgeois; qu'on poseroit des Corps de Gardes aux lieux nécessaires pour la sûreté publique, & que les chaînes seroient tendues si besoin étoit. Enjoignant au Lieutenant Civil & aux Officiers de Police de tenir la main à ce qu'il fût apporté des vivres avec sûreté dans Paris, & de faire retirer les gens de guerre qui étoient dans les Villes & Villages à vingt lieuës à la ronde; avec défenses aux Places voisines de recevoir aucunes garnisons.

Il y eut aussi une Lettre particuliere pour M. le Coadjuteur, par laquelle il lui étoit ordonné de se rendre à Saint-Germain: à quoi il fit démonstration de vouloir obéir: mais son carosse fut arrêté dès le Marché-Neuf, où quelques-uns de ses Partisans se jetterent de concert avec lui sur les brides de ses chevaux, le priant de n'abandonner pas la Ville, & de continuer à soûtenir les inte-

rêts de son peuple ; à quoi il défera
faire beaucoup prier, sachant bien q
roit plus en sureté à Paris , qu'à Sai
main.

Le lendemain 7. de Janvier, un Lie
des Gardes du Corps apporta au Parq
Gens du Roi , une Lettre de Cachet a
à eux , & une autre pour le Parleme
les Gens du Roi portérent aussi-tôt
semblée des Chambres, & dirent que p
qu'ils avoient reçuë , ils voyoient
volonté du Roi étoit que le Parlem
transferât *à Montargis* (1) , & atte
ses ordres ; surquoi la Compagnie réf
rendre cette Lettre sans l'ouvrir ; &
rant ensuite sur les autres Lettres du j
cedent adressées au Prevôt des Marcha
aux Echevins . Elle ordonna que les C

toucher, pour executer l'ordre à la lettre.

Si la Reine les eût écoutez & congediez avec de bonnes paroles ; & si au lieu de prendre tout le Parlement à partie, Elle se fût contentée de faire une querelle bien ou mal fondèe à quelques particuliers, il y a bien de l'apparence que tout le Corps ne se seroit pas déclaré ; une bonne partie d'entre eux étant découragez & apprehendant les suites de la guerre.

Mais sur cette réponse fiere, le Parlement ayant jugé qu'il n'y avoit plus de mesures à garder, donna le 8. un Arrêt sanglant contre le C. Mazarin, comme l'unique Auteur des désordres de l'Etat, par lequel il étoit déclaré Perturbateur du repos public, Ennemi du Roi & de l'Etat. Enjoint à lui de se retirer de la Cour dans les 24 heures, & du Royaume dans huit jours, si non ordonné à tous les Sujets du Roi de lui courir sus, & défenses à toutes personnes de le recevoir.

Il y eut encore un Arrêt le Samedy matin, à l'occasion d'une seconde Lettre au Prevôt des Marchands & Echevins, qui leur enjoignoit de faire obéir le Parlement, comme si la chose eût été en leur pouvoir ; & il fut ordonné qu'on feroit un fonds de deniers pour lever des Troupes : ce qui fut reçu avec un applaudissement si géneral, qu'il se trouva en peu de tems un fonds de 4. ou 5. millions, le Parlement & toutes les autres Compagnies s'étant cottisées.

Jusques-là tous les nouveaux Conseillers de la derniere créaton faite sous le ministere du Cardinal de Richelieu, étoient si mal

reçus dans la Compagnie, que les Presidens ne leur distribuoient jamais de Procez, & prenoient à peine leurs avis aux Audiences; de sorte que ces Charges dans un étrange rebut; & ceux qui en ètoient pourvûs ne trouvoient pas aisément des acheteurs qui voulussent se charger de si mauvaise marchandise. Le Sr de Boyleve Chanoine de Nôtre-Dame, qui avoit une de ses Charges, jugeant l'occasion favorable pour les mettre sur un meilleur pied, proposa que les nouveaux Conseillers donnassent chacun 15000. livres pour les affaires publiques, outre ce que la Compagnie devoit fournir, à condition qu'il n'y auroit plus de difference entre les Charges anciennes & les leurs, & qu'on leur distribueroit les Procez comme aux autres. La

(1) le suivit de prés avec Messieurs ses Enfans ; & il fut déclaré General des Armées du Roi sous l'autorité du Parlement : ce qui lui donna un si grand credit dans la Ville pendant les premiers jours, qu'il en étoit comme le maitre absolu ; & il s'en apperçût si-bien, qu'il écrivit aussitôt à la Reyne pour lui offrir ses services, priant S. M. de l'employer dans cette conjoncture, qu'il prévoyoit bien ne pouvoir pas être de longue durée.

En effet, M. le Prince de Conti, M. le Duc de Longueville, le Prince de Marsillac, & le Marquis de Noirmoutier ayant quitté Saint Germain pour se jetter dans Paris, le credit du Duc d'Elbeuf cessa tout d'un coup & le Prince de Conti fut déclaré Generalissime, malgré l'opposition du Duc d'Elbeuf, qui étoit pourtant en état de faire beaucoup de bruit s'il avoit bien connu ses forces, & la défiance que tout le monde avoit de S. A. Car il est certain que ce Duc fut pendant un jour entier le maitre de faire chasser ce Prince hors de la Ville, s'il avoit voulu : mais le Coadjuteur qui commençoit à établir son autorité parmi le peuple, ayant fait connoitre que S. A. & M. de Longueville avoient donné leur parole il y avoit longtems, & qu'ils n'avoient eu aucune part à l'enlevement du Roy ; ce qui fut confirmé par le President de Novion, à qui le Coadjuteur avoit confié ce secret. Tout le monde tourna

[1] Charles de Lorraine, Duc d'Elbeuf, mort en 1657.

de ce côté là, & le reconnut pour Gen
lissime ; & Mrs d'Elbeuf, de Bouillon
de la Mothe-Houdancourt pour Lieute
Generaux, avec un pouvoir égal, q
exerceroient alternativement, avec cette
distinction, que M. d'Elbeuf devoit c
mencer & avoir la premiere séance au C
seil de Guerre, qui se tiendroit toujours
M. le Prince de Conti ; après quoy ce P
ce alla loger à l'Hôtel de Ville, pour
facer la défiance qui pouvoit rester dans
esprits du peuple contre lui. Madame la
chesse de Longueville sa sœur y prit auss
appartement par la même raison ; de
que la maison de Ville fut le lieu où to
monde alloit faire sa cour ; les Officie
Robe & d'Epée s'y rendant regulierem

la suite n'eut de veritable confiance qu'en lui, & au Coadjuteur, avec lequel ce Duc s'unit très étroitement. Jusques-là le Coadjuteur n'avoit point eu de voix déliberative dans le Parlement, mais on la lui donna le 21. Janvier 1649. en l'absence de M. l'Archevêque de Paris son oncle : & il y prit sa place aprés avoir fait le serment accoûtumé.

Pendant tout ce tems il y eut peu d'exploits de guerre de part & d'autre. Les Bourgeois de Paris s'emparerent seulement de la Bastille, dont le Sieur de Broussel fut fait Gouverneur, & le Sr de Louviers son fils, qui étoit Lieutenant aux Gardes, son Lieutenant. D'un autre côté M. le Prince qui commandoit l'armée du Roi : se rendit maître des postes importans de Saint-Cloud, de Sain-Denis & de Charenton ; mais il ne garda pas long-tems le dernier. Le Parlement s'occupoit aussi à chercher les moyens de faire venir des vivres à Paris, & à trouver des fonds pour les Gens de Guerre. Il donna pour cet effet des Arrêts pour prendre dans toutes les Recettes les deniers qui s'y trouveroient, & pour se saisir de tous les effets & meubles appartenans au C. Mazarin ou à ses Partisans, avec promesse du tiers aux Dénonciateurs : mais cette recherche fut assez inutile, & ne produisit pas grand chose. On ne laissa pas cependant de délivrer de l'argent aux Officiers ; & le Coadjuteur leva un Regiment de Cavalerie à ses frais, dont il donna le commandement au Chevalier de Sevigni son parent, qui fut appellé le Regiment *des Corintiens*, parce

que ce Prélat étoit Archevêque titulaire de Corinthe.

Cette levée de bouclier sous le nom d'un Prêtre ne fut pas aprouvée de tout le monde & ne reussit pas avantageusement pour son Auteur : car le Chevalier de Sevigny étant sorti à la tête de son Regiment, & ayant rencontré un parti des ennemis, il fut battu, & on n'en fit que rire : cet échec ayant été appellé par raillerie, *la premiere aux Corinthiens*.

Les Officiers ne furent pas longtems à former leurs Regimens, tout le monde s'empressant à prendre parti ; & l'armée du Parlement se trouva dans peu de jours composée de 12000. hommes effectifs, mais mau-[illegible] Soldats, particulierement la Cavalerie [illegible] des Cavaliers fournis

Allemagne qu'il commandoit, & l'amener
ı service du Parlement. M. de Turenne &
plûpart des Officiers Generaux étoient dis-
›sez à prendre ce parti : mais la Cour ne
ır laissa pas le tems d'exécuter leur dessein,
le Sr. Hervart [1] ayant esté envoyé par
Cardinal dans cette armée avec de l'argent
trouva moyen de retenir au service du Roi
ısieur Officiers étrangers, particulierement
Colonel Rozen ennemi declaré de M. de
ırenne, qui par ce moyen fut obligé de
itter l'armée avec ses amis, ce qui ne se-
it pas arrivé si on lui avoit envoyé de l'ar-
nt à propos.

Mais il y avoit dans la Ville & dans le
rlement tant de gens gagnez, qu'il ne faut
s s'étonner si ceux qui étoient bien inten-
›nnez ne purent rien faire de considerable
ndant la guerre. On ne laissoit pourtant
s de se réjouir à Paris. Il ne se passoit pas
jour qu'il ne se fit quelque chanson nou-
lle contre le C. Mazarin, la plûpart fort
rituelles & de la façon du Sr. de Marigny.
Sr. Scarron fit aussi alors sa Mazarinade;
il paroissoit tant d'autres écrits si inju-
ux, même contre la Reine, que le Parle-
ent fut obligé de faire défense d'en débiter
cette nature : mais ces défenses n'empê-
erent pas le cours de ces libelles; & la Rei-
étoit tombée dans un mépris si general,
e le menu peuple ne la nommoit plus que

[1] Contrôleur-General des Finances, qui ven-
ensuite au Roi sa maison de Saint-Cloud,
x Monsieur.

Dame Anne; & cette licence de pa
une des choses qui contribuoit le pl
tretenir l'animosité du peuple, & à
le chagrin qu'on avoit de voir qu
faisoit rien d'ailleurs.

M. de Beaufort entreprit pourtan
le passage de Corbeil, & il se mit e
à grand bruit avec un gros détache
Bourgeois de la Ville, qui devoient
merveilles : mais ils n'eurent pas le
de passer Juvisy, ayant appris q
sorti des Troupes de Saint-Germair
couper. Il fut plus heureux dans
rencontre; étant sorti avec 300. che
devant d'un grand convoi que le M
Noirmoutier amenoit du côté d'Es
& qui arriva heureusement, quoi
été attaqué par les Troupes du Roi
pousserent jusqu'au Village de Vitry
trée duquel M. de Beaufort fit fac
mêla de bonne grace avec les ennem
même courir le bruit qu'il avoit tué
[redacted]

la Ville, on alluma des chandelles à toutes les fenêtres des ruës où il passoit, tout le monde criant *Vive Beaufort*.

Le Marquis de Noirmoutier amena encore un autre convoi par la Vallée de Gros-Bois avec assez de peine, parce que les troupes qu'il avoit postées pour favoriser son passage, étoient sorties du lieu où il les avoit mises pour charger quelques Escadrons du parti contraire. Le Marquis de Sillery fut pris dans cette occasion, & le Prince de Marsillac [1] y fut blessé dangereusement avec le Vicomte de Rohan.

On fit encore une autre sortie presque generale du côté des Portes Saint-Denis & Saint Martin, pour faire entrer un convoi de bleds & autres provisions, si nombreux; que les charettes ne cesserent de défiler nuit & jour pendant deux fois 24. heures. Le Marquis de Noirmoutier qui avoit la tête de tout s'étant avancé jusqu'à Dammartin, & le Maréchal de la Motthe [1] jusqu'à Gonnesse; mais tout cela fut fort mal distribué.

Le Marquis de la Boulaye fit aussi entrer quelques petits convois; & quoiqu'il ne fût pas fort estimé des Gens de Guerre, il ne laissoit pas d'être assez agreable au peuple.

Enfin les Generaux s'aviserent de faire un

[1] François de la Rochefoucault, Prince de Masillac, depuis Duc de la Rochefoucault, mort en 1680. C'est lui qui a fait les Memoires de la Regence de la Reine Anne, & de la guerre de Paris.

[1] Philippe de la Motthe-Houdancourt, Maréchal de France, mort en 1657.

camp à Ville-Juif, où l'on mit la plû
Troupes, le reste étant dans les
voisins, & particulierement au Por
glois, pour la défense d'un pont de
qu'on avoit coustruit sur la riviere c

Voilà les principales actions de gu
se firent durant le siege de Paris,
Troupes de la Ville : celles du Roi r
pas beaucoup plus importantes. Apı
rendu maitre de Lagny, & de Bri
Robert, M. le Prince attaqua Chare
l'on avoit jetté un Corps de Troup
considerable pour conserver ce post
étoit trés-important pour la subsistan
Ville. Le Marquis de Clanleu qui
mandoit y fut tué; (n'ayant poir
de quartier,) avec plusieurs Officier

l'aller insulter avec de nouvelles Troupes, n'y ayant eu que le Coadjuteur qui fut d'avis de donner bataille, & qui sortit en équipage de guerre avec des pistolets à l'arçon de la selle, voulant faire voir que la qualité de Prêtre n'étoit pas incompatible avec celle de brave.

Cette prise de Charenton, quoiqu'abandonnée deux jours après par M. le Prince, ne laissa pas de mettre une grande consternation dans le Parti, & contribua beaucoup à disposer le Parlement à écouter des propositions de Paix. Les Partisans de la Cour prirent aussi de là occasion de se reveiller, comme on le découvrit par une lettre interceptée de l'ancien Evêque de Dol nommé Cohon, où il rendoit compte de toutes choses au C. Mazarin, disant que l'Evêque de Glandéve Religieux Cordelier, connu auparavant sous le nom du Pere Faure [1] Confesseur de la Reine, & le Sieur de l'Aune Conseiller au Châtelet, le servoient fort bien; Que le Parlement feroit bientôt la Paix à telles conditions qu'on voudroit; & que les Officiers Géneraux ne s'y opposeroient pas. Cela fut cause qu'on lui donna des Gardes: on en devoit aussi donner à l'Evêque de Glandève, mais on ne le fit point, parce qu'il étoit logé aux Cordeliers. On envoya aussi chez Delaune pour l'arrêter; mais ayant esté averti de bon heure il se retira à Saint-Germain.

[1] Il est faux que le Pere Faure, mort Evêque d'Amiens, ait jamais été confesseur de la Reine, mais bien son prédicateur, fort considéré d'elle.

On ſurprit pluſieurs autres Lettres ſan
nature, qui diſoit encore davantage, &
venoient de quelques Officiers du Parler
on en fit beaucoup de bruit, mais l'a
fut étouffée. On ne pourſuivit pas auſſi
me on auroit pu faire l'affaire du Che
de la Valette, bâtard de la Maiſon d'Ep
qui fut arrêté jettant la nuit des billets
Ville pour émouvoir le peuple.

Fondée ſur ces intelligences ſecrette
Cour avoit envoyé quelques jours aupar
un Herault-d'Armes chargè de Lettres
le Parlement, pour M. le Prince de Co
& pour le Prevôt des Marchands &
vins. Ce Herault s'ètant prèſenté à la
Saint-Honorè [1] y fit ſa chamade;
Capitaine qui ètoit de garde l'ayant ar

s Heraults n'ètant envoyez qu'à des Sou-
rains ou à des Ennemis ; & qu'ils sup-
ioient S. M. de leur faire savoir sa volon-
: de sa propre bouche, l'assurant de la con-
nuation de leur fidelité au service du Roi.

C'ètoit-là proprement ce que la Cour sou-
ıitoit, pour avoir lieu d'entrer en nègocia-
on, à quoi elle n'avoit encore pu rèussir; &
y a lieu de croire que cette mommerie de
erault avoit esté concertée avec ceux du
ırlement qui ètoient dans les interêts de la
:our, à dessein d'engager la Compagnie à
ıire cette dèmarche. Aussi la Reine ne perdit
ıs cette occasion ; Elle fit dire aux Gens
ı Roi, que S. M. ètoit satisfaite des assu-
nces qu'ils lui donnoient, mais qu'Elle en
:siroit voir des effets vèritables, après quoi
ı se pouvoit promettre des tèmoignages
ıceres de sa bien-veillance envers toutes
ırtes de personnes, sans aucune exception.

Cette réponse gratieuse donna lieu aux
éliberations qui se firent depuis, au con-
ntement de la Cour ; à quoi la venue d'un
tre Herault, (1) envoyè dans le même
ms par l'Archiduc, Gouverneur des Païs-
ıs, & chargé de Lettres pour le Parlement, ne
ıntribua pas peu; les Emissaires de la Cour
:tant adroitement servis de cette conjonc-

[1] Jamais l'Archiduc n'a envoyé de Herault.
:tte mommerie fut concertée à Paris par le
ırquis de Laigue, homme peu connu avant la
ınde. qui par sa correspondance avec Madame
Chevreuse avoit imaginé de rendre le Cardi-
l Mazarin odieux, en proposant la paix gene-
le, dont le Cardinal ne vouloit point entendre
rler.

ture pour faire voir qu'il y avoit des
entretenoient des correſpondances
Eſpagnols ; ce qui étoit odieux & d
reuſe conſequence. Dans la verité, i
plus de quinze jours que cet Envoy
Paris, quelques-uns de la Compagr
travaillé pendant ce tems-là à lui dr
créance, dont on accuſoit particul
le Preſident de Belliévre (1), & le
Longueil (2).

Quoi qu'il en ſoit, cet homme s'é
ſenté au Parlement, on réſolut après
conteſtations de l'entendre, & de lu
ſeance dans la Compagnie, quand i
voir ſes Lettres de creance. Il s'
Dom Joſeph de Illeſcas Arnolfini,
de peu de conſideration (3), mais
manquoit pas d'eſprit. Il avoit eſ
par Madame de Chevreuſe, qui éto
xelles ; & il avoit ordre de nègocier,
palement avec le Coadjuteur, & a

puis la sortie du Roi hors de Paris, il en avoit proposé d'autres fort avantageuses à l'Espagne, pour se mettre en état de châtier les Rebelles & de réduire Paris à la raison. Que S. M. C. n'avoit pas estimé qu'il fût sur ni honnête d'accepter des offres de cette nature de la part d'un homme declaré Ennemi de l'Etat par Arrêt du Parlement, où les Traitez de Paix doivent être vérifiez pour être authentiques. Qu'ainsi le Roi son Maître l'avoit envoyé vers la Compagnie, pour lui declarer qu'il se soûmetroit volontiers à son jugement, laissant à son choix de députer quelqu'un de leur Corps, en tel lieu qu'ils voudroient, même à Paris, où il envoyeroit ses Plenipotentiaires, pour y conclurre une bonne Paix entre les deux Couronnes; & qu'il offroit cependant à la Compagnie toutes les Troupes du Roi son Maître, pour en disposer, & les faire commander par des Officiers François; déclarant au surplus, qu'en cas que le Parlement n'eût pas besoin de ses Troupes, elles demeureroient sur la fronterie, sans rien entreprendre pendant qu'on traiteroit de la Paix.

Ce discours, & le rapport fait par les Gens du Roi de ce qui s'étoit passé à Saint-Germain, fut suivi d'une Dèliberation, où il fut arrêté qu'on députeroit vers la Reine pour la remercier de la maniere dont Elle avoit reçu les Gens du Roi; pour la prier de vouloir bien faire lever le blocus de Paris; & pour lui porter la copie de la Lettre de l'Archiduc, & l'informer de ce qui avoit été dit par son Envoyé; sur quoi le Parlement

n'avoit pas voulu déliberer ſans ſavoir la volonté de S. M. à laquelle ils étoient prêts d'obéir, & de lui témoigner qu'ils étoient fideles Serviteurs du Roi.

Ainſi le Premier Preſident, avec le Preſident de Meſmes, & des Députez de toutes les Chambres, étant partis pour Saint-Germain, on y convint que de part & d'autre on envoyeroit à Ruel des Comiſſaires avec plein-pouvoir de conclure un accommodement, & que dès que le Parlement auroit donné les mains à cette conference, les paſſages ſeroient ouverts pour laiſſer entrer des vivres dans Paris.

Cet expedient fut accepté par le Parlement, où las Partiſans de la Cour faiſoient propoſer tous les jours de nouveles taxes pour la guerre, afin d'en dégoûter le peuple. De leur côté les Frondeurs faiſoient courir le bruit de la venue de M. de Longueville avec dix ou douze mille hommes : mais comme ces bruits n'étoient ſuivis d'aucun effet, les

-neux. Que l'Article du Parlement de Rouen n'étoit pas comme on le souhaitoit ; & que les Députez avoient permis que le C. Mazarin signât le Traité ; surquoi il s'éleva un si grand bruit à leur retour, & quand on s'assembla pour délibérer au Parlement, que le peuple pensa se jetter sur eux, demandant la signature du Cardinal pour la faire brûler par la main du bourreau, & menaçant de tuer les Députez quand ils sortiroient ; ce qui obligea M. de Beaufort de sortir pour parler à eux & les appaiser.

Il falut donc en venir à une nouvelle Déliberation, malgré le Premier President, & le President de Mesmes, dans laquelle il fut résolu que les mêmes Députez retourneroient à Ruel pour traiter des prétentions des Officiers Generaux, qui pour cet effet envoyérent aussi leurs Agents ; & on leur recommanda de faire ensorte que le Cardinal ne signât pas le Traité.

Cette Déliberation dura depuis le matin jusqu'au soir ; & à la sortie, il falut que le Coadjuteur & le Duc de Beaufort accompagnassent le Premier President (1), pour le garantir de la fureur du peuple. Une Lettre de Cachet qui fut envoyée dans le même tems au sujet des Géneraux, ne servit qu'à faire crier davantage, & donna lieu à un second Arrêt pour faire réformer encore d'autres Articles pour les Prêts, & pour plusieurs autres choses.

Cependant les Officiers Géneraux ayant

(1) Ce fut malgré lui, car jamais homme n'a été plus intrépide.

choisi le Duc de Brissac (1), & le C
Maure pour assister à la conference,
réduit en apparence tous leurs interê
éloignement du C. Mazarin, les Dép
Parlement eurent ordre d'insister au
ment sur cet Article ; & ils l'auroient
si les Generaux eussent été aussi parfa
unis qu'ils le paroissoient ; d'autant
l'Archiduc, à qui on avoit envoyé le
quis de Noirmoutier & de Laigue
enfin entré en France avec l'armée
d'Espagne, & avoit écrit à M. le Pr
Conti, que nonobstant sa marche,
toujours prêt d'entendre aux proposi
la Paix generale, & à s'arrêter en c
voulût nommer des Députez. Cett
ayant été communiquée au Parlem
ordonna qu'on en donneroit avis à la
& l'affaire en demeura là. Si les Es
eussent fait dès le commencement
marche, ils en auroient sans doute

[redacted]

rche ; au Duc d'Elbeuf, une somme.
nt, & un Domaine considerable en..
andie ; au Duc de Bouillon, une satis-
n entiere sur toutes ses prétentions ; &
ince de Marsillac, des Lettres de Duc
r : ce qui facilita la réconciliation de
me de Longueville avec M. le Prince.
quoi la Paix ne reçût plus aucunes
ltez ; & le Premier President à son retour
es autres Députez, rapporta une Dé-
on du Roi, qui fut verifiée le premier
il 1649. portant Amnistie generale pour
ceux qui avoient été dans le parti,
lement pour les Marquis de Noirmou-
e Laigue, le Comte de Fiesque ; Saint-
la Sauvetat, & la Boulaye ; sans faire
e mention du C. Mazarin, qui de-
t, comme il étoit le maitre de tou-
s affaires, & en état de se venger à
cretion du Coadjuteur & du Duc de
ort, qui avoyent paru les plus affec-
z au parti, & sans aucun interêt.
nme la paix ne fit avoir à aucun des
tous les avantages qu'on s'en étoit
s, ce ne fut proprement qu'une suspen-
l'armes, & nullement d'intrigues & de
es. Les Frondeurs ne pouvoient souffrir
Mazarin en place ; ils appréhendoient
ssentimens, & pour s'en défendre, ils
ent d'entretenir l'animosité dans les
s. Le Cardinal de son côté tâchoit de
ir son credit, esperant que le tems lui
roit les occasions de se venger : mais
l'inquiétoit davantage, étoit l'auto-
le M. le Prince avoit prise dans les con-

ce. De plus, dans la pensée que les
deurs pouvoient traverser une partie
desseins, il cherchoit sur toutes chos
perdre, ou du moins à les abaisser, &
ôter la faveur du peuple, qui étoit
entiere & sans aucun partage pour les
de ce parti.

Avec tant de vûes differentes, il
trés-difficile que tous ces Partis s'accor
sent bien ensemble; aussi leur arrivoit-
vent de se barrer, & de s'entrecho
quelque fois même sans dessein. Une de
mieres actions d'éclat qui reveilla la c
des esprits, fut l'arrivée du Duc de
dale (1) à Paris, où l'on crut que la
l'avoit fait venir à dessein, pour insu
Duc de Beaufort, afin de voir de quelle
cela seroit reçu du peuple. Quelques-u
soient pourtant qu'il y étoit venu d
mouvement, & sans aucun concert a
Cour. Quoi qu'il en soit, s'étant ren
un soir aux Thuileries avec quelqu
de ses amis, il se mit a plaisanter
haut sur la liberté qu'il disoit être

[redacted]

tournant en ridicule certaines choses du tems de la guerre, qui dénotoient assez intelligiblement le Duc de Beaufort, sans cependant nommer personne.

Ces discours ayant été faits publiquement furent bientôt rapportez au Duc de Beaufort & à ses amis, lesquels ayant sçu que le Duc de Candale devoit souper, peu de jours après dans le Jardin de Renard au bout des Thuileries, ils résolurent d'y aller sous prétexte de la promenade, pour l'insulter à leur tour. Cela se fit comme il avoit été projeté. Le Duc de Beaufort étant entré dans le lieu où le Duc de Candale étoit à table, lui dit en riant, qu'il venoit se réjouïr avec lui familierement, & avec la liberté qui regnoit alors sur le pavé. La raillerie ne plut pas; on y répondit avec aigreur; & le Duc de Beaufort qui n'attendoit que cela, prit un coin de la nape, & renversa tout ce qui étoit sur la table. Le Duc de Candale voulut mettre l'épée à la main; mais il en fut empêché par ses amis, qui virent que la partie n'étoit pas bien faite pour eux. On se sépara donc de part & d'autre; & le Duc de Candale sortit de Paris le lendemain matin, dans le dessein de faire appeller le Duc de Beaufort: mais la Cour empêcha que la chose n'allât plus loin. Cette brusquerie fit beaucoup de bruit dans Paris pendant quelques jours, & fut fort approuvée du peuple, qui marqua vouloir entrer dans sa querelle envers & contre tous.

Il pensa encore arriver du bruit à l'occa-

ſion d'un bâteau chargé de bombes & de grenades à l'Arſenal, & qui deſcendant la riviere, comme pour aller à *Saint-Germain*, fut arrêté vers le pont-Rouge, & pillé par le peuple, qui diſoit tout haut, qu'on avoit deſſein d'aſſieger Paris une seconde fois.

Le Duc de Beaufort étant tombé malade dans le même tems, on ne manqua pas de dire qu'il étoit empriſonné. Le peuple alloit tout le long des jours en proceſſion à l'Hôtel de Vendôme pour ſavoir de ſes nouvelles; & quoique ſa maladie ne fût rien, les Frondeurs la faiſoient paſſer pour périlleuſe. Cependant ſes gens avoient ordre de faire entrer dans ſa chambre une partie de ceux qui ſe preſentoient, dont pluſieurs le voyant au lit, ſe jettoient à genoux, pleurant à chaudes larmes, & priant Dieu pour lui, comme pour leur Pere & leur Liberateur.

Tous ces incidens, joints à l'animoſité qui paroiſſoit encore dans les diſcours de

e M. le Prince qui vint seul à Paris, où
fut complimenté par le Parlement qui lui
éputa un Exprès : ce qui ne fut pas approu-
é du peuple, qui ne regardoit ce Prince
u'avec aversion, comme le principal Au-
:ur de tous ses malheurs ; jusques là que
il eût séjourné plus long tems à Paris, il
'y auroit peut-être pas trouvé toute la sure-
qu'il s'imaginoit : mais il s'en alla bien-
it en Bourgogne, laissant ainsi le Cardinal
ul auprès de leurs Majestez, bien aise de
voir délivré de sa présence qui l'incom-
iodoit fort.

Le peuple de Paris eut aussi beaucoup de
iye du départ de S. A. S. comme il le fit
onnoître dans une affaire qui arriva peu de
ms après, & qui fit assez de bruit. Un
ommé Bautru Avocat au Conseil, ayant
é arrêté au sujet d'une piece offensante
ontre son Altesse, dont on l'accusoit à tort
'être l'Auteur, intitulée : *Discours sur la
éputation du Parlement à M. le Prince*,
Cour témoigna y prendre beaucoup de
art, & s'interesser fortement à la satisfac-
on de S. A. en ne negligeant rien pour
aire punir cet innocent.

La substance de cet Ecrit étoit, que le
arlement n'avoit pas dû députer à M. le
rince, parce que la Compagnie n'avoit ja-
iais fait cette démarche que pour le Roi, &
I. le Duc d'Orleans ; & que M. le Prince a-
ant été l'Auteur du siege de Paris, le Pro-
cteur du Cardinal, & la cause de tout ce
u'ils avoient souffert, il n'étoit pas juste de
réjouir avec lui de son retour, & à la fin

l'Auteur (1) apostrophant M. le Princ
pronostiquoit qu'il seroit la premier
time du Ministre, qui le jetteroit dan
prison, d'où il ne sortiroit que par
nerosité de ceux qu'il avoit persecutez
sujet; ce qui arriva effectivement d

Si M. le Prince eût fait alors une ref
sérieuse sur cette prédiction, il ne se
peut-être pas si fort emporté dans
rencontre; & il auroit dû juger que le
citations publiques de la Cour n'étoie
pour l'engager davantage dans cette a
& pour rejetter sur lui toute la ma
humeur qui restoit dans l'Esprit du p
En effet, tous les mouvemens q
donna auprès des Juges, ne produ
rien que de nouveaux Ecrits plus for
qui furent publiez sous prétexte de la
se de Bautru; lequel fut enfin décha
l'accusation par le Parlement, après
couru risque d'être condamné à m
[redacted]

ιot instruire le prisonnier de ce qu'il avoit
re & à faire ; mais ce malheureux étoit
oublé, qu'au lieu de profiter des conseils
lui avoient été donnez, il pensa se perdre
même par ses réponses. Le Sr Joly avoit été
|u'alors intimement uni avec le Srd'Aubrai
ιtenant Civil, dont il raportoit tous les
cès ; mais ils rompirent en cette occa-
ι, & ils en vinrent même à des paroles
z fortes.

l arriva dans ce même tems une affaire
ρeu près de la même nature, à l'occasion
n nommé Marlot, qui avoit été con-
nné d'être pendu, pour avoir imprimé
Libelle, intitulé, *La Custode* (1), très-
:, offensant & contre l'honneur de la
ne : mais comme il sortoit de la Concier-
ie pour être mené en Grêve, plusieurs
ıçons Libraires & imprimeurs se trouve-
t à la porte du Palais, qui chargerent
ısquement les Archers à coups de pierres,
criant sur eux aux Mazarins. Ils furent
ondez par les gens de boutique du quar-
r ; de sorte que Marlot fut sauvé, y ayant
plusieurs Archers blessez, & même le Sr
Grain, Lieutenant Crimirel qui les com-
ındoit, & qui eut assez de peine à se sau-
r, après avoir reçu plusieurs coups de
:on.

Tous ces évenemens étonoient la Cour, &

1] Ce n'étoit qu'une petite piece, que les Cu-
ux ont encore aujourdihui, composée de 20.
20. Vers, où l'on peignoit en termes satyri-
ιs & tres-obscenes le prétendu commerce de
Reine avec le Cardinal Mazarin.

le Cardinal vouloit s'en servir pour differer le retour du Roi à Paris : mais on lui fit connoître qu'une plus longue absence pourroit faire naître des affaires plus dangereuses, & dont les suites pourroient empêcher la Cour de revenir quand il en seroit absolument besoin. On lui disoit aussi qu'il faloit accoûtumer le peuple à la présence du Roi, & que c'étoit le seul remede pour rallentir la chaleur des esprits ; & qu'enfin il étoit bon d'appuyer de plus prés ceux qui étoient bien intentionnez, & las de la continuation de tous ces désordres.

Ainsi le C. Mazarin se résolut enfin de revenir à Paris, après avoir pris toutes les mesures possibles pour s'assurer contre la mauvaise volonté du peuple. La premiere précaution qu'il prit, fut de faire parler à Madame la Duchesse de Montbazon, qui gouvernoit absolument le Duc de Beaufort [1], de laquelle on obtint à force de promesses, que ce [redacted]

: ! mais il n'écouta point ces raisons, & il
figura qu'il suffiroit de publier à son retour
'il n'y avoit esté que pour rendre ses de-
irs au Roi & à la Reine, sans voir le Car-
ıal. La vérité est pourtant qu'il le vit, &
'il eut une conference de trois ou quatre
ıres avec lui pendant la nuit.

Après cela on prit un grand soin pour s'as-
er des Corps des Métiers, par le moyen
Lieutenant Civil, du Prevôt des Mar-
ınds, & de plusieurs autres; jusqu'à se
vir de la Raliere Partisan, pour ména-
r les Bâteliers, en les faisant boire, & en
ır distribuant de l'argent. On employa
ssi le Sieur de Longueil Conseiller de la
and'Chambre, en lui promettant la Surin-
ıdance des Finances pour le President de
aisons son frere.

Le Cardinal crut aussi qu'il seroit bon de
ire une entreprise d'éclat qui retablit sa
putation; c'est pourquoi il fit assieger Cam-
ai par le Comte d'Harcourt [1], & il y
la lui-même pour faire des presens d'épées,
: baudriers, de gands de senteur, &c. à
plûpart des Officiers: mais toute cette dé-
ınse mesquine ne servit qu'à lui attirer la rail-
rie publique, d'autant plus que le siege fut
vé [2]. De sorte qu'il falut en revenir aux
emieres mesures, pour préparer les Bour-
ois de Paris au retour de la Cour, que
ut le monde leur conseilloit plus que ja-

[1] Henri de Lorraine, Comte d'Harcourt,
ırt en 1666.

[2] Quand on manquoit son coup, le peuple
pelloit cela faire une Mazarinade.

mais ; & auquel le Cardinal n'aur
portant point encore donné les mains,
M. le Prince n'eût répondu à la Reine
succès de l'affaire.

La Cour revint donc à Paris au mo
d'Aoust 1649. Le Cardinal étant à la portie
du carosse du Roi avec M. le Prince, q
lui servoit comme de brave : & pour sig
ler ce retour, on fit une calvacade du Pal
Royal aux Jesuites de la ruë Saint-Antoi
le jour de Saint-Louis, cette Eminence éta
encore dans le carosse du Roi, & M. le Prin
ce à cheval avec toute la Cour dans des habit
magnifiques, dont l'éclat n'empêcha pas l
continuation des murmures ; le peuple étai
toujours si animé, qu'il eût falu peu de cho
pour faire repentir le Cardinal de n'avoir pa
suivi les conseils de sa prudente timidité.

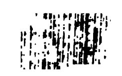
M. le Prince lui donna peu de jours apr
d'autres sujets d'inquiétude, en menaçan
de s'unir aux Frondeurs pour le perdre, su
le refus qu'il faisoit de donner, suivant l

fait espérer que le Roi traiteroit de la Prin-
c pauté de Montbeliard pour la lui donner ; &
ayant dépêché Hervaut en apparence pour
négocier cette affaire, il lui avoit neanmoins
donné des ordres secrets de ne rien conclurre.
Enfin il éprouvoit tous les jours que ce Mi-
nistre le traversoit sous main en toutes ren-
contres ; quoiqu'il lui fit des démonstrations
d'une considération toute particuliere.

Le Cardinal de son côté ne pouvoit souf-
frir la maniere outragente dont M. le Prin-
ce parloit de ses niéces ; ayant dit au sujet du
mariage qui se négocioit avec M. de Mer-
cœur, que les niéces du Cardinal n'étoient
pas trop bonnes pour ses Gentils hommes ; &
que s'il le fâchoit il obligeroit Champfleury
Capitaine des Gardes de Son Eminence, de
lui amener son Maitre par la barbe à l'Hôtel
de Condé. Il crut aussi que la folle déclara-
tion d'amour que Jarzay [1] eut l'audace
de faire à la Reine, venoit de M. le Prince
[2], qui dans la vérité donna sa protection
à Jarzay, quoique banni de la Cour pour
ce sujet. Les soupçons du Cardinal allérent
même plus loin ; & il s'imagina comme bien
d'autres qui voyoient les choses de plus près,
que M. le Prince n'avoit fait parler Jarzay,
que pour se mettre par ce moyen tout à fait
en place du Cardinal.

Il y avoit plusieurs autres raisons de part
& d'autre, qui ne venoient que d'une con-

[1] Le Marquis de Jarzay.
[2] On dit neanmoins que ce Marquis fut assez
fou pour croire que la Reine l'aimoit, & qu'il fit
mille extravagances dans cette fausse idée.
Tome I.



étant presque entierement dissipée affaires commençant à se rétablir, rifier le Proverbe de son païs, *Pass ricolo, gabbato il santo.*

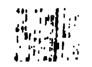
Enfin cette mesintelligence fit beau bruit; & S. A. poussa les choses si l alla deux ou trois fois de suite chez juteur, comme pour prendre des mes lui & avec les Frondeurs pour prendr dinal. M. le Duc d'Orleans paroissoi être de concert avec M. le Prince, là que ces deux Princes le pelotérent u coups d'oranges dans un souper con débauche; & on remarqua qu'en bûv santé du Cardinal, M. le Prince haut *A la Riviere, à la Riviere;* d'un ton qui donnoit à douter, s'il toit à l'Abbé de la Riviere qui étoit ou s'il vouloit dire qu'il falloit noyer dinal; & le lendemain on prétend q

a tout d'un coup avec le Cardinal,
onna satisfaction sur le Pont de l'Ar-
lui promit de lui procurer à lui &
nis tous les avantages qui dépen-
de lui. De son côté S. A. s'engagea
nir de toutes ses forces les interêts du
l, & d'abandonner entierement les
rs, qu'il recommença de haïr plus
ais, d'autant plus qu'il sentoit bien
avoit offensez.
rondeurs extrémement irritez, se
ent hautement de M. le Prince, di-
il ne les avoit recherchez que pour les
à ses interêts, & rappellant le sou-
: ses premieres infidelitez, ils n'ou-
rien pour le rendre odieux au peu-
pour lui faire regarder son accommo-
avec le Cardinal comme une perfidie
& qui étoit sans exemple. Effective-
i avoit vû M. le Prince en public avec
ljuteur pendant que le démêlé dura,
'à son accommodement; aussi n'eût-
le bon à dire pour se justifier, sinon
Coadjuteur ne lui ayant proposé que
vemens & des barricades fort hazar-
, il n'avoit pû se résoudre à ces extré-
qui auroient été suivies d'un désor-
eral. Il sembloit que cette reconcilia-
voit entraîner la perte des Frondeurs,
a Cour alloit bientôt rentrer dans
e de son autorité arbitraire, dont
it si jalouse: mais ceux qui connois-
fond des choses, jugérent bien que
ommodement forcé ne dureroit pas
ns, & que le Cardinal Italien cher-



perte lui rendroit celle du Cardin
cile. De leur côté les Frondeurs c
les moyens de le soûtenir, & de p
occasions qui pourroient entreteni
vaise humeur du peuple. La Co
fournit elle même un beau sujet
nant sous sa protection les Fermie
belles, qui avoient esté condamn
sieurs Arrêts du Parlement à f
fonds par ex dûs pour le payemen
tes de l'Hôtel de Ville. De sorte qu
tiers voyant que le Prevôt des Ma
les Echevins gagnez par la Co
geoient les interêts du public, c
rent à s'assembler dans la Maison
où sur la proposition faite par l
Conseiller au Chatelet, ils arrêt
choisiroient parmi eux des Sindic
ler à la conservation des rentes;
executé nonobstant un Arrêt de l

& Descoutures Secretaires du Roi ;
:ail Avocat au Parlement, Marêchal
au Conseil, Belot & quelques au-
nombre de douze ; aprés quoi on
des billets imprimez pour avertir les
s de se trouver à l'Hôtel de Ville, où
ıcipaux n'oserent pourtant aller de
être remarquez, se contentant d'a-
sous main la conduite des autres.
c la consequence de cette affaire ne
assez comprise dans le commence-
ni par la Cour, ni par les Frondeurs.
a sentit bien que quelques jours aprés,
it qu'il y avoit peu de personnes dans
& même dans les Provinces qui n'y
quelque interêt direct ou indirect ;
our s'avisa trop tard d'en prévenir les
& les Frondeurs comprirent à la fin
e pouvoient avoir de pretexte plus
le pour entretenir dans les esprits du
la chaleur qu'ils desiroient. Ils com-
ent donc de rechercher ceux des Sin-
'ils croyoient avoir le plus de credit
s Assemblées, particulierement Joly ;
it connu pour avoir des sentimens
pour la Justice & pour l'interêt public,
ıe doutoient point en le gagnant, de
u peuple ce qu'ils voudroient.
:s avoir pris ensemble leurs mesures,
vinrent que les Rentiers iroient en
lemander protection au Coadjuteur &
: de Beaufort ; ce qui fut executé fort
ellement : il y eut même un d'entre-
i harangua ces deux Messieurs, qui
ondirent fort honnêtement, & avec



du Sindicat, & de la faire signer de
Conseillers interessez dans les rent
que si la Grand'Chambre, dont le
President étoit le maitre, vouloit c
dre quelque chose contre les Rent
ne le pût sans une assemblée general
tes les Chambres.

Cette ouverture plût, parce qu'ell
à faire assembler le Parlement ; ce
Frondeurs souhaitoient sur toutes cl
chant bien qu'après cela il leur sero
faire naitre des incidens favorables
sur l'affaire du Parlement de Borde
avoit envoyé des Députez à celui d
pour demander qu'il se joignit à
d'obtenir du Roi l'éloignement du
pernon [1] Gouverneur de la Provir
la Requête fut signée de près de 50
entre autres du Sieur Loysel Con
Parlement, qui n'avoit aucune rel

Martin de 1649. La Requête ayant été présentée à la Grand'Chambre, qui prétendit en connoitre seule, quoique Messieurs des Enquêtes eussent demandé l'assemblée des Chambres à ce sujet, & eussent arrêté entr eux de confirmer le Sindicat.

La Cour étoit engagée trop avant, & trop interessée dans cette affaire pour reculer ; c'est pourquoi au lieu de penser à satisfaire les Rentiers, Elle s'appliqua uniquement à faire rejetter la Requête, jugeant bien que l'établissement du Sindicat alloit à déposseder les Officiers ordinaires de la conduite de la Ville, qui demeureroit par ce moyen entre les mains des Frondeurs. Elle résolut donc d'emploier toute son autorité pour traverser cet établissement, & elle donna ordre au Premier President d'empêcher l'assemblée des Chambres à quelque prix que ce fût. Cependant le Cardinal voulant être informé de ce qui se disoit dans la Ville, s'avisa de faire expedier des Brevets à plusieurs particuliers, portant permission d'assister aux assemblées des Rentiers, & par tout ailleurs, d'y parler & d'y agir de la maniere qu'ils jugeroient la plus propre pour s'y donner créance, & découvrir les sentimens d'un chacun, à condition d'en faire leur raport. Cette infamie n'avoit point encore eu d'exemple en France [a], où l'on n'avoit jamais vû d'Espions de cette nature. Aussi ce nouveau tour de

[a] Rien n'étoit plus opposé au génie François que cette fourberie Italienne ; & l'on n'avoit jamais vû en France des Espions à Brevet.

politique fut si secret, que personne ne s'en douta, & n'en découvrit rien que long tems après. On voyoit seulement que le Premier President s'opposoit avec fermeté à l'assemblée des Chambres, quoiqu'il y eût d'autres affaires qui la méritoient principalement l'audience qui étoit demandée par les Députez du Parlement de Bordeaux.

Neanmoins les Rentiers ne se relâchant point de leurs poursuites, & se sentant fortement apuiez par la Chambre des Enquêtes, le Premier President fut enfin obligé de proposer une conference chez lui, où il y auroit des Députez de toutes les Chambres, & où les Rentiers seroient reçûs pour y soûtenir leurs interêts. Ce qui fut executé le Samedi 4. Decembre chez le Premier President, où quelques Presidens à Mortier se rendirent avec les Députez, & un grand nombre de Rentiers. Dans le commencement les choses y furent assez paisibles. Le Premier President

blouir par des propositions specieuses, & qui n'étoient rien dans le fond; à quoi Joly répondit que la premiere chose par où il faloit commencer, & sans laquelle on ne pouvoit rien faire, étoit la confirmation du Sindicat; & qu'il supplioit l'Assemblée de vouloir bien faire cette justice au public; ce qui ayant été entendu par quelques-uns des Rentiers qui étoient les plus près de la porte, ils se mirent à crier, *Des Sindics, Des Sindics*: mais comme le Premier President n'en vouloit point, il rompit l'Assemblée jusqu'au Samedi suivant.

A la sortie, les Rentiers criérent encore plus fort qu'auparavant, en apostrophant ceux qu'ils savoient ne leur être pas favorables, & les traitant de traîtres & de Mazarins. Il y en eut même quelques-uns de tiraillez sans aucun respect, & la plûpart furent obligez de se sauver par des escaliers dèrobez. Pendant tout ce vacarme, le Sieur Champlatreux fils ainé du Premier President, s'étant approché de Joli, lui dit plusieurs paroles injurieuses; le traitant de séditieux, & le menaçant de lui faire faire son procès. Joly répondit aussi avec chaleur, se sentant appuyé de plusieurs Rentiers qui s'étoient approchez; après quoi chacun se retira, sans que les Archers qu'on avoit fait venir exprès, osassent paroitre.

Ce qui se passa dans cette occasion donna bien à penser aux deux Partis: le Cardinal crut qu'il falloit faire un coup d'autorité contre ceux des Rentiers qui avoient paru les plus échauffez à la conférence; &

il résolut d'en faire arrêter cinq ou six premiere Assemblée qui devoit se tenir le medi suivant au même lieu, où il y a des gens armez tout prêts à se saisir de à qui on en vouloit; & le Regiment Gardes s'y rendroit en même tems pou puyer l'execution qui devoit en être sur le champ par ordre de certains Com saires apostez, qui les feroient pendre grilles de la Conciergerie du Palais.

On aura peut être de la peine à c que ce ministre eût voulu en venir à ce cès de violence: mais il n'y a pourtant de plus véritable que c'étoit son dessein quoique les Frondeurs n'en fussent pas a tis dans ce tems-là, comme ils le fu depuis d'une maniere à n'en pouvoir do ils sçûrent cependant que la Cour avoi grand dessein contre eux. Que la gard redoubloit tous les jours pour en favo l'execution. Qu'on devoit commencer pa [redacted]

qu'on n'étoit pas assuré du secret, sur tout à l'égard de Madame de Montbazon, à qui le Duc de Beaufort ne celoit rien.

Ceux qui étoient de cette conference se trouverent assez embarassez, jugeant bien que la Cour pouvoit rompre toutes leurs mesures par un coup de surprise qui seroit irreparable; de sorte qu'ils résolurent aprés bien des consultations, de prévenir la Cour à quelque prix que ce fût, & sur tout de tâcher de faire assembler les Chambres avant la conference qui devoit se tenir chez le Premier President, ne doutant point que la Cour ne prit ce jour-là pour executer ses desseins.

La difficulté fut de trouver des prétextes, & des raisons assez presentes pour assembler le Parlement. Le Coadjuteur proposa plusieurs projets, fondez sur le credit qu'il avoit parmi le peuple, mais qui ne furent pas jugez assez solides. Le Marquis de Noirmoutier renouvella une proposition qui avoit été faite quelque tems auparavant, savoir de faire une entreprise feinte sur le Duc de Beaufort, ou sur le Sieur de Broussel, en les faisant attaquer dans les rues par des gens inconnus ou masquez; ce qu'on supposoit devoir causer un soûlevement general: mais on trouva des difficultez dans l'execution, attendu qu'il faloit être d'intelligence avec celui qu'on attaqueroit; ce qui ne se pouvoit avec le Sr de Broussel, avec le Duc de Beaufort; on craignoit le défaut du secret. Le Coadjuteur se proposa aussi, mais n'appuya pas assez fort pour faire croire

qu'il le souhaitât tout de bon.

Enfin Joli qui avoit déja conferé sur ce sujet avec le Comte de Montresor, & le Sr d'Argenteuil, resolut de se proposer lui-même, disant qu'à la verité il pouvoit n'être pas assés connu ni assez estimé dans le monde pour exciter les esprits du peuple ; mais que sa qualité de Sindic des Rentiers, & la bonne opinion qu'ils avoient de lui, feroit sans doute son effet, & produiroit du moins l'assemblée des Chambres, par le bruit que les Rentiers qui étoient tous les jours au Palais, ne manqueroient pas d'y faire impetueusement au premier bruit de cet attentat.

La proposition fut approuvée de toute la Compagnie, où il n'y avoit assûrément personne qui eût voulu risquer d'en faire autant. Pour l'execution, le Marquis de Noirmoutier se chargea de donner un Gentilhomme qui étoit à lui, trés brave & trés adroit, nommé d'Estienne, pour tirer un coup de

[redacted]

ur un morceau de bois dans une cer-
attitude, une des manches du pour-
étant pleine de foin, sur laquelle d'E-
tira un coup de pistolet avec tant de
e, qu'il la perça précisement à l'endroit
e devoit paroitre percée; aprés quoi il
rêté entre eux que le veritable coup se-
iré le lendemain sur les sept heures &
du matin dans la ruë des Bernardins,
vis la porte où logeoit Argenteuil, qui
t pas éloignée de celle du President
on, où Joly alloit presque tous les

chose fut faite comme on l'avoit pro-
. D'estienne s'aprochant du carrosse,
se baissa; & le coup passant pardessus
e, fut si bien ajusté qu'il se rapportoit
itement à la situation où Joly devoit
dans le carosse, derriere lequel il n'y a-
point de Laquais, qui avoient esté en-
z exprés en differens endroits, de peur
n'empechassent le dessein.

rés le coup, d'Estienne se sauva le plus
qu'il put: mais ce ne fut pas sans dan-
son cheval s'étant malheureusement a-
sur le pavé. Il trouva cependant le mo-
le regagner l'Hôtel de Noirmoutier par
hemins détournez, & la nuit il renvoya
eval au Marquis de Fausseuse, qui le fit
r à la campagne, où il fut empoisonné
en ôter tout-à-fait la connoissance.

arriva encore une autre chose qui étoit
le de tout gâter; d'Estienne ayant mis
son pistolet pour servir de bourre un
s de lettre qui lui étoit adressé; mais

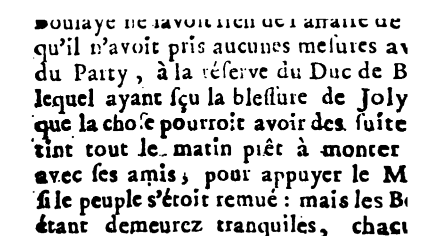


nardins proche Saint-Nicolas du C
où ayant été deshabillé, on lui
bras gauche, à l'endroit où les balle
avoir passé, une espece de playe qu
faite lui-même la nuit avec des
fusil; de sorte que le Chirurgien
point que ce ne fût l'effet du coup
mit un appareil dans les formes.

Pendant ce tems, d'Argenteuil
tout ce qu'il put pour insinuer que
treprise ne pouvoit venir que de la
Cour, qui vouloit se défaire de
Sindics qui paroissoit le plus affect
alla ensuite chez le President Char
s'imagina que c'étoit à lui qu'on en
& comme il étoit Colonel du Qua
fit battre le tambour, pendant quo
retira chez lui pour se mettre au lit.

Le bruit de cette action ayant été

ident Charton se rendit aussi en equipage
guerre l'épée au côté ; disant que c'étoit
ui qu'on en vouloit. Que l'entreprise s'é-
: faite à sa porte ; & cela avec un em-
:ement si grand & si naturel, qu'il repeta
s de cinquante fois, *Je dis ça* ; au lieu
:l ne le disoit ordinairement que sept ou
t fois, lorsqu'il prononçoit aux Requêtes
Palais, par une mauvaise habitude, étant
lleurs un fort honnête homme, plein
fection & de fidelité pour ses amis. Ce
President poussa même la chose si loin,
:l alla jusqu'à demander des Gardes à la
npagnie, mais personne n'étant persua-
comme lui, on éluda sa demande, & il
le deplaisir d'entendre dire au Sieur Viole
ızenau Conseiller - Clerc de la Grand'
ımbre, qu'il ètoit d'avis qu'on donnât
Gardes au President Charton, mais qu'il
›it que ce fût un Charpentier qui les fit.
ne fit pas grand'chose ce jour-là au Parle-
nt, ayant esté seulement arrêté qu'il se-
: informé de l'assassinat commis en la per-
ne de Joly, par les Srs. Champron &
ajat, qui furent aussi chargez de s'infor-
: de l'ètat où il étoit.
Cependant le Marquis de la Boulaye ayant
l'émotion du Palais, crut qu'on pouvoit
ısser la chose plus loin, & se jetta dans
rues avec environ 200. personnes, qui
›ient *aux armes* ; disant que la Cour avoit
: assassiner un Conseiller - Sindic des Ren-
ts, & qu'on en vouloit faire autant à M.
Beaufort. Ce Marquis allant ainsi de côté
d'autre, particulierement chez le Coad-



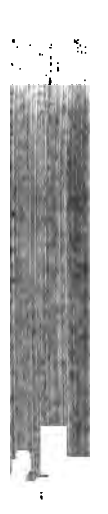
Boulaye ne savoit rien de l'affaire de
qu'il n'avoit pris aucunes mesures av
du Party, à la réserve du Duc de B
lequel ayant sçu la blessure de Joly
que la chose pourroit avoir des suite
tint tout le matin prêt à monter
avec ses amis; pour appuyer le M
si le peuple s'étoit remué : mais les B
étant demeurez tranquiles, chacu
chez soi.

Les Conseillers Commissaires, qu
venus dès le matin chez Joly, y r
rent l'après diner, & trouverent fo
vais qu'on eut levé l'appareil de son l
les attendre : mais enfin on leur do
tentement, en le faisant relever en
sence par les Medecins & Chirurgiens
lement; dont l'un, savoir Guena
ordre de la Reine d'aller le soir au
Roial, pour rendre compte à S. M
qu'il auroit vû ; ce qu'il fit en effet

Boulaye, qui voyoit bien que son entreprise du matin l'exposoit à d'étranges suites, voulut la couvrir par une autre encore plus téméraire, en attaquant M. le Prince sur le Pont-Neuf à son retour du Louvre à l'Hôtel de Condé. Pour cet effet il assembla deux ou trois personnes dans l'Isle du Palais & aux environs : mais le Cardinal en ayant été averti, il le fit dire à M. le Prince ; ainsi on résolut de faire mettre dans le carosse de S. A. & dans celui de M. de Duras qui le suivoit ordinairement, quelques Laquais, dont il y en eut un fort blessé d'un coup de pistolet : & si M. le Prince y eût été, il est certain qu'il auroit couru très grand risque.

Cependant il y en a beaucoup qui ont cru que le C. Mazarin étoit le veritable Auteur de cette entreprise, & que la Boulaye n'avoit rien fait que par son ordre : mais il n'y a gueres d'apparence, quoique depuis, la Boulaye ait avoué à quelques-uns de ses amis pendant sa retraite à l'Hôtel de Vendôme, qu'il avoit imaginé cet attentat sur la personne de M. le Prince, pour réparer la faute qu'il avoit faite le matin, sachant bien que la perte de S. A. n'auroit pas déplû au Cardinal, qui lui avoit fait proposer par Madame de Montbazon dès le mois de Septembre, de l'arrêter en plein jour sur le Pont-Neuf.

Quoi qu'il en soit, il est certain que les autres Chefs des Frondeurs n'y avoient aucune part ; & que l'affaire de Joly & celle de la Boulaye ne venoient point du même con-



rencontre : & que le Parlement ne
se dispenser de condamner sur les
d'une conjuration si évidente.

Effectivement pendant les premi
l'affaire parut se tourner d'une man
favorable pour la Cour, & le Roi
voyé le Lundy 13. Décembre une
Cachet au Parlement, pour ordonn
Compagnie d'informer de ce qui s'é
le Samedy comme d'une conspiratio
reuse contre l'Etat. On fit penda
la samaine differentes informations
rent tenues fort secrettes, dont les pr
témoins étoient ces Espions à Brevet
il a esté fait mention : mais comme
voit pas encore découvert cette belle i
& que les Conseillers les mieux in
nez pour le Parti n'avoient osé rien
tre la Lettre de Cachet ; tout le mon
si consterné, que si la Cour eût po
choses avec vigueur, elle aurois fait

de Chevreuse & de Montbazon. Mais le Comte de Montresor leur fit connoitre que ce seroit tout perdre, qu'il faloit aller tête levée au Parlement, où il y avoit encore quantité de gens bien intentionnez pour eux, & qu'en faisant bonne mine le Peuple ne les abandonneroit pas dans le besoin.

Ayant donc été informez que le contenu aux informations n'étoit que bagatelles, & n'interessoit proprement que la Boulaye qui s'ètoit retiré dans l'Hôtel de Vandôme; ils résolurent d'aller ensemble au Parlement à la suite du Coadjuteur, & des Ducs de Beaufort, de Retz [1] & de Brissac [2], afin de contrecarrer M. le Duc d'Orleans, M. le Prince, & plusieurs autres Seigneurs qui s'y présenterent du côté de la Cour. On ne fit pourtant rien d'important ce jour-là, toute la séance s'étant passée à parler d'une Requête presentée par Joly, au sujet de son assassinat prétendu, sur laquelle le premier President ayant voulu empêcher qu'on ne déliberât, il s'éleva un grand bruit qui fit connoitre qu'il y avoit encore dans les esprits plus de chaleur qu'on ne pensoit.

Elle éclata tout d'un coup le mecredy suivant, lorsque le premier President, après la lecture des informations, & des Conclusions des Gens du Roi, qui portoient que le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, & le sieur de Broussel seroient assignez pour être ouis, voulut faire retirer ces trois Messieurs comme étant ac-

[1] Pierre de Gondy, Duc de Retz, mort à 1676.

[2] Louis de Cossé, Duc de Brissac, mort en 1661.

joutant qu'il étoit son ennemi part
qu'il l'avoit voulu perdre en plusieur
tres, & qu'il en donneroit de bonr
ves à la Compagnie.

La déclaration resolue de ce bon
[1] changea en un moment la face
res, & il s'éleva un bruit si grand
tinuel contre le Premier President;
fut pas possible de déliberer pend
le jour, quoique l'assemblée eut co
à sept heures du matin, & ne fi
quatre heures du soir. Et comme
peu à peu dans toutes les Salles d
où il y avoit plus de dix mille hom
qui se passoit dans l'assemblée, or
partout des grands signes de joie; &
le Duc de Beaufort sortit, ceux qu
au passage s'etant mis à crier: *Cha*
c'est M. de Beaufort qui passe, tout
de mit aussitot le chapeau à la m
se mit à crier: *Vive Beaufort; vive*
Et ces acclamations continuerent
depuis quand on s'assembloit, au

la plupart murmuroient dès qu'ils voïoient paroitre M. le Duc d'Orleans, ou M. le Prince.

Depuis ce jour, les Frondeurs ayant reconnu leur avantage, n'oublierent rien de ce qui pouvoit augmenter la chaleur du Peuple, & les dispositions favorables du Parlement. Pour cet effet, ils s'assembloient tous les soirs chez le Sr de Longueil, pour concerter les déliberations du lendemain, où ils résolurent qu'on donneroit des Requêtes de recusation contre le premier Pesident, au nom du Coadjuteur, du Duc de Beaufort, & des sieurs Broussel & Joly, fondées sur l'interêt personnel que ce Magistrat avoit dans l'affaire, plusieurs témoins déposant qu'on avoit voulu l'assassiner. Ces Requêtes eurent tout l'effet qu'on s'en étoit promis. Cependant comme le premier President avoit plusieurs partisans dans la Compagnie, outre ceux de la Cour, on délibera pendant quelques jours, pour savoir si les Requêtes seroient reçûes, ou non. Il y eut aussi des recusations présentées contre M. le Prince, qui offrit de se retirer; mais la Compagnie ne le voulut pas souffrir, & on n'insista pas à son égard, comme sur celui du premier President.

Enfin cette affaire faisant toujours un grand bruit, & les Frondeurs ayant fait imprimer des moyens de recusation, qui soulevoient par tout les esprits du peuple; quelques amis communs proposerent de passer outre au jugement du fonds du Procès, sans déliberer sur les recusations; promettant

mer sans le consentement de Joli, qui
aussi recusé le premier President; le
juteur qui avoit grande envie de sor
cet embarras, alla chercher Joli da
grande Salle du Palais, pour l'oblige
tirer aussi sa Requête; mais il lui rép
qu'il n'en feroit rien, ajoutant que cett
position d'accommodement étoit un
pour les perdre tous. Ainsi Joli n'ayai
voulu y donner les mains, & ayant au
traire fait prier le Sr Lainé, qu'il
chargé de sa Requête, de la rapporte
le champ: elle fut lûë, & on la trouva
te & si précise contre le premier Presi
qu'il s'éleva tout d'un coup un murmur
neral. Ensuite de quoi le Coadjuteur
Duc de Beaufort, ayant remis aussitôt
Requêtes entre les mains des Conse
qui devoient les rapporter, il fut ord
que le premier President passeroit le

ıêtes, qui parloit toujours avec
ıſteſſe, d'éloquence & de bon ſens,
ıu'il ouvroit la bouche il ſe faiſoit
e general, qui ne finiſſoit point
ıt ceſſé de parler.

pourtant après pluſieurs contesta-
:s voix étant preſques partagées, il
fort peu en faveur du premier Pre-
ı'il demeureroit jugé [1], ce qui
ıt le caprice & la legereté de quel-
de ceux qui paſſoient pour être des
z, entr'autres des Srs Labbé, Amelot,
chaumont.

les Frondeurs eurent bientôt lieu
ſoler de ce petit déſavantage, par
es qu'ils prirent avec le C. Mazarin
priſon de M. le Prince, dont ils
pas plus contens que de lui. Juſ-
e Cardinal n'avoit oſé rien entre-
:ontre S. A. dans la crainte que ſe
t avec les Frondeurs, ils ne le per-
ıtiérement. Il avoit crû auſſi, qu'a-
r ſubjugé le Parti avec le ſecours
: Prince, il lui ſeroit aiſé de le ré-
même avec l'autorité du Roi, &
ıui lui avoit fait prendre la réſolu-
commencer par eux: mais il vit
les ſuites du Procés criminel qu'ils
:ncore trop puiſſans, & qu'il étoit
x de les pouſſer à bout, ayant ſçû
ɔient fait venir un grand nombre

Cardinal Mazarin ayant parlé le ſoir de
ıge à Madame de Chevreuſe, elle em-
ıs l'inſtant la reſolution de la priſon des



accepta enfin après bien des difficult
se délivrer tout d'un coup de l'
presant où ils l'avoient rèduit, &
quietudes continuelles que lui donnoi
grande autorité de S. A.

Le mariage du Duc de Richelie
M. le Prince venoit de faire avec la
de la Marquise du Vigean, sans la
pation de la Cour, contribua bea
déterminer le Cardinal : ce Prin
mené lui-même les nouveaux mari
chez Madame de Longueville, & f
dés la même nuit le Duc de Riche
se jetter dans le Havre [3] ce qui f
hender de plus grands desseins.

Le Cardinal s'expliqua donc enfin
ment avec Madame de Chevreuse,
aussitôt confidence au Marquis d
son bon ami, & celui-ci au Marquis
moutier : ainsi ces deux Messieurs q

oir en quelque façon les arbitres de sa
:, ayant été les premiers auteurs de
on.

s la suite le Coadjuteur y eut la plus
part, & ce fut lui proprement qui
a cette grande affaire, aprés plusieurs
nces secrettes qu'il eut avec le C. Ma-
u Palais Royal, où il se rendoit la
habit de Cavalier pour concerter en-
les mesures necessaires pour l'execu-
: ce dessein. Madame de Chevreuse
yoit plus librement le Cardinal, fut
e du soin de negocier avec lui les con-
particulieres des Chefs du Party, qui
loient des autres. On promit au Coad-
un Chapeau de Cardinal, l'Amirauté
le Beaufort, quoiqu'il ne sçeut rien de
ttrigue qui fut tenuë fort secrete, le
rnement de Charleville & du Mont-
e à Noirmoutier, & la charge de
ine des Gardes de Monsieur au Mar-
: Laigue.

és cela il ne restoit plus que le consen-
t de M. le Duc d'Orleans, sans lequel
pouvoit entreprendre une affaire de
onsequence; mais il ne fut pas diffi-
obtenir, & il se rendit aisement aux
s de la Reine & de Madame de Che-
, qui lui firent sentir sans beaucoup de
qu'il étoit de son interêt de diminuer
grand credit de M. le Prince, dont il
aturellement assez jaloux. La seule in-
de qui resta sur son chapitre, fut la
que S. A. R. ne découvrit le secret à
de la Riviere son favori, qu'on sça-



tion secrette avec M. le Prince, pa
yen du Duc de Rets & du Marquis
moutier, qui traitoient avec le sieu
vigni & le Prince de Marsillac ; m
n'y voulut jamais entendre, quo
sieurs de ses amis le lui conseillasse
fut même une des choses qui lui fit
les avis qu'on lui donna plus d'une
l'accommodement des Frondeurs avec
dinal, ne pouvant croire qu'ils l'eu
presser comme ils faisoient, s'ils
esté assurez de la Cour, ni que la Re
Ministre pussent jamais se résoudre à
treprendre, non-seulement à caus
services passez ; mais aussi par ra
besoin pressant, dans la situation o
les affaires du dedans & du dehor
leurs, ils avoient grand soin l'un
de l'endormir par de bonnes paroles
& pour les siens : Enfin il jugea

dinal avec le Coadjuteur en habit de
alier, il n'en voulut rien croire, & il
ntenta d'en rire avec le Cardinal, qui
épondit sur le même ton sans s'embar-
r, que sans doute ce seroit une chose
plaisante de voir le Coadjuteur avec de
ds canons, un Bouquet de plumes, un
teau rouge & l'Epée au côté, & qu'il
nettoit à S. A. de la réjouir de cette
si jamais il prenoit envie à ce Prélat de
iter dans cet équipage: & il lui dit cela
air si libre & si dégagé, que M. le
ce y fut trompé: mais il pensa décou-
ouvre l'affaire quelques jours aprés, ayant
is brusquement le Cardinal dans son
net, qui faisoit écrire par le sieur de
ne [1] les ordres pour l'arrêter, avec
ince de Conti & le Duc de Longueville.
résolution en étant donc prise, il ne
it plus qu'à l'executer; mais comme
Mazarin étoit naturellement incertain
nide, & qu'il differoit toujours, peut-
dans l'esperance que le tems feroit nai-
es incidens qui le dispenseroient d'en
à cette facheuse extremité; les Fron-
furent obligez d'en venir aux menaces
le déterminer: ils prirent même des
res secrettes contre lui du côté du Par-
t, bien résolus de s'en servir si l'affaire
iné davantage. Ils eurent aussi le soin
representer les sujets qu'ils avoient de
re que M. le Duc d'Orleans, naturel-

[1] Hugues de Lyonne, Marquis de Berny,
e d'Etat, mort en 1671.

lement peu diſcret, ne ſe laſſa
ſecret ; que depuis quelques j
plus aux aſſemblées du Parlem
texte d'une indiſpoſition feint
hautement que le Procés cri
qu'une bagatelle, comme pou
dre à M. le Prince qu'il ne
pourſuivre ; qu'il pourroit en
ge dans la ſuite, & donner
juger que la Cour auroit ch
ment.

Enfin ils en dirent tant que
réſolut. Pour cet effet, il fit
le Prince qu'il avoit reçu avis
res, un des principaux ſujets
minel, ètoit caché dans une
ruë Montmartre, d'où il dev
lever l'après-diner, & que p
rement, il falloit donner ordre
mes & Chevaux legers de mo
& de ſe tenir prêts à tout éve
le Palais Royal ; ce que S. A.
[redacted]

ser pour monter ensuite dans le même car-
e, où le sieur de Cominges monta seul
ceux. Ils furent menez au Château de
icennes avec une escorte de 50. chevaux,
t Gens-darmes que Gardes de la Reine,
nmandez par les sieurs de Moissens [1]
de Cominges. Ils arriverent fort tard à
icennes, le carrosse s'étant rompu en
min; ce qui donna occasion à M. le Prin-
le proposer à Miossens de le sauver; mais
épondit à S. A. que la fidelité qu'il devoit
Roi ne le lui permettoit pas: & le sieur de
minges ayant entendu la proposition, &
iarqué que S. A. jettoit les yeux de tous
ez pour voir s'il ne leur venoit point de se-
rs, lui dit qu'il étoit son très-humble ser-
ur; mais que quand il étoit question du
ice du Roi, il n'écoûtoit que son devoir:
que s'il venoit du monde pour les sauver,
s poignarderoit plutôt que de les laisser
ir d'entre ses mains, & de ne pas rendre
compte de leurs personnes à S. M. qui
en avoit confié la garde. Ce discours,
ique dur, n'empêcha pas que M. le Prince
it une entiere confiance au sieur de Co-
iges pendant les premiers jours de sa pri-
elle fut même si grande que S. A. ne voulut
permettre que les Officiers du sieur de
itault qui les servoient, fissent l'essay des
ndes devant eux; mais cela ne dura pas, le
r de Bar ayant été nommé pour les gar-
: & on leur donna en même tems des Of-
ers du Roi pour les servir.

[1] Cesar-Phebus d'Albret, Comte de Miossens,
uis Maréchal de France, mort en 1676.

Quand on annonça cette nou
Duc d'Orleans, S. A. R. dit :
coup de filet : on vient de prend
un Singe, & un Renard. On ar
le même tems le President Pe
dant de M. le Prince, & on alla
personnes qui ne se trouverent p
eut que Madame la Princesse D
fût épargnée ; mais bientôt a
releguée dans une de ses mais
pagne.

Pendant que tout cela se pass
juteur étoit chez lui avec le Duc
qui y avoit diné [1], la porte
étant fermée, avec défense de
qui que ce fut ; parce qu'alors i
sa main des billets pour avertir
Paris de la détention des Prin
faisoit avec si peu de précaution,
été aisé à plusieurs de ceux qui
sens, s'ils avoient été plus
jetter les yeux sur ces billets, &

[redacted]

: Brillet Ecuyer du Duc de Beaufort, qu'on
›it envoyé exprès au Palais-Royal pour
›ir donner avis de ce qui se passeroit, dès
il en auroit l'ordre du Marquis de Noir-
›utier, ou de Laigue, qui commencérent
aroitre ce jour-là chez la Reine un peu
ınt que les Princes fussent arrêtez.
;es Messieurs auroient peut être mieux fait
ne se point trouver à cette action, attendu
leur présence seule étoit capable de faire
pçonner & découvrir le dessein : mais la
ne avoit souhaité que cela fût ; & ils
›ient eux-mêmes tant d'envie de se venger
M. le Prince, & de paroitre les Auteurs
sa prison, qu'ils ne pûrent s'empêcher de
onner ce plaisir : outre que ceux du Par-
outoient toujours de la fermeté du Car-
al, & jugérent qu'il ne faloit pas l'aban-
mer à son incertitude dans le tems de l'e-
ation.
.e bruit s'étant répandu dans Paris qu'on
it arrêté quelqu'un au Palais-Royal, sans
: qui, le peuple s'imagina que c'étoit M.
Beaufort ; ce qui obligea plusieurs Bour-
is à prendre les armes, particulierement
ıs le Quartier des Halles, & vers la porte
uphine ; & tout le reste auroit bien-tôt su
si la Reine n'eût envoyé chercher en dili-
ce ce Duc au Palais d'Orleans, où lui &
Coadjuteur étoient allez dès que Brillet
eût porté la nouvelle. Il falut même
le Duc de Beaufort montât à cheval pour
montrer au peuple, avec quantité de flam-
ux, suivi de trois ou quatre cens chevaux,
uis neuf heures du soir, jusqu'à deux

E 5

heures après minuit, avec un gra
de peuple, dont quelques-uns c
falloit aller assomer la grande ba
dire le Premier President, jusq
la bride de son cheval pour le f
de côté là.

Pendant que tout cela se pa
ques-uns des amis de M. le Prin
toient rendus à l'Hôtel de Cond
rent de monter à cheval, & d'a
le Duc de Beaufort, pour mettre
dans le peuple, qui auroit pu
que c'étoit une entreprise du C
dans la vérité, si la chose av
conduite, elle auroit pû réussir
ne fut pas suivi, & tous ses
pensérent qu'à se retirer. Mad
gueville étant partie dès le co
de la nuit pour aller en Norma
une escorte de 60. chevaux, co
Duc de la Rochefoucault, le D
lon prit le chemin de Bordeaux
[redacted]

faites contre eux, & renvoyez hors
& de procez, en termes plus ou moins
;eux. L'Arrêt de Joly fut le plus fa-
: de tous ; ayant été nonseulement
;é de l'accusation, mais obtenu aussi
ion de continuer ses informations. Il
que le Sieur deChamplastreux y con-
un peu, dans l'apprehension qu'étant
e la protection de M. le Prince ; on
tvit de l'affaire de Joly pour le pous-
qui auroit été aisé sur la déposition
x témoins, dont il auroit pû se trouver
issé ; c'est pourquoi il alla trouver
quis deNoirmoutier pour accommoder
e, offrant pour cela dix mille écus à
ce qui donna bien à rire à ceux qui
t du secret, & leur fit cependant ju-
'il y avoit eu quelque dessein formé.
épondit que volontiers il prendroit de
it ; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un
evant Notaires ; ce qui n'étoit pas le
e du Sieur de Champlastreux, auquel
noyen il n'en coûta rien, que la parole
onna, que lui & tous ses parens sorti-
lorsqu'on parleroit de l'affaire de Joly,
aucun d'eux ne seroit de ses Juges ; &
promit de son côté qu'il ne poursuivroit
ses informations. Il n'auroit pû le
quand il auroit voulu, parce que la
nvoya peu de tems après une Amnistie
eur du Marquis de la Boulaye, & pour
tout ce qui s'étoit passé le 11. Decem-
19.
:e Amnistie confirma beaucoup le soup-
:ceux qui croyoient que le marquis de

heures après minuit, avec un grand co
de peuple, dont quelques-uns criérent
falloit aller assomer la grande barbe, c
dire le Premier President, jusqu'à p
la bride de son cheval pour le faire t
de côté là.

Pendant que tout cela se passoit,
ques-uns des amis de M. le Prince, c
toient rendus à l'Hôtel de Condé, pr
rent de monter à cheval, & d'aller at
le Duc de Beaufort, pour mettre la co
dans le peuple, qui auroit pu s'im
que c'étoit une entreprise du Cardin
dans la vérité, si la chose avoit ét
conduite, elle auroit pû réussir: mai
ne fut pas suivi, & tous ses Parti

plaintes faites contre eux, & renvoyez hors de cour & de procez, en termes plus ou moins avantageux. L'Arrêt de Joly fut le plus favorable de tous, ayant été nonseulement déchargé de l'accusation, mais obtenu aussi permission de continuer ses informations. Il est vrai que le Sieur deChamplastreux y contribua un peu, dans l'apprehension qu'étant privé de la protection de M. le Prince; on ne se servit de l'affaire de Joly pour le pousser : ce qui auroit été aisé sur la déposition de deux témoins, dont il auroit pû se trouver embarassé; c'est pourquoi il alla trouver le Marquis deNoirmoutier pour accommoder l'affaire, offrant pour cela dix mille écus à Joly; ce qui donna bien à rire à ceux qui étoient du secret, & leur fit cependant juger qu'il y avoit eu quelque dessein formé. Joly répondit que volontiers il prendroit de l'argent; mais qu'il vouloit qu'il y en eût un Acte devant Notaires; ce qui n'étoit pas le compte du Sieur de Champlastreux, auquel par ce moyen il n'en coûta rien, que la parole qu'il donna, que lui & tous ses parens sortiroient lorsqu'on parleroit de l'affaire de Joly, & qu'aucun d'eux ne seroit de ses Juges; & Joly promit de son côté qu'il ne poursuivroit point ses informations. Il n'auroit pû le faire quand il auroit voulu, parce que la Cour envoya peu de tems après une Amnistie en faveur du Marquis de la Boulaye, & pour abolir tout ce qui s'étoit passé le 11. Decembre 1649.

Cette Amnistie confirma beaucoup le soupçon de ceux qui croyoient que le marquis de

a Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement depuis la mort de ce Ministre, que la Boulaye a laissè entendre que cela ètoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlat pas si ouvertement : mais il y a bien de l'apparence qu'il a plûtôt dit celá pour se disculper & pour diminuer le blâme d'une action si étrange, que pour confesser la verité.

Le commencement de la prison des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde du Sr de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit sa fortune, & lui seroit d'un grand merite à la Cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers, fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou quatrième jour de leur prison avec quelques-uns de leurs amis.

Le Sieur de Montreuil Secretaire de M. Prince de Conti, étoit celui qui condui... adroitement, & par

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations, puisqu'on ne leur apprenoit que d'assez mauvaises nouvelles ; car quoique leurs amis se donnassent bien des mouvemens audedans & audehors du Royaume, le Cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des Frondeurs ; c'est pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec une grande attention, disant par tout qu'il étoit fort aise d'être devenu Frondeur : mais ses prosperités lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la suite, & les força de prendre des mesures qui furent suivies de la liberté des Princes, & d'une ligue presque generale contre lui.

La premiere démarche que ce Ministre fit contre les Princes, fut d'envoyer au Parlement une déclaration assez mal digerée, contenant les raisons de leur emprisonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ses desirs, si les réponses qui furent faites par les Partisans des Princes n'avoient éte encore plus mauvaises Ensuite il mena le Roy & la Reyne en Normandie, pour en chasser Madame de Longueville, qui fut obligée de se retirer à Dieppe [1], &

[1] Elle alla d'abord à Rouen, où elle fut mal reçûë, contre son attente. Elle courut un très-grand danger à Dieppe ; car les Dieppois craignant de perdre leurs privileges, voulurent la faire jetter dans la mer par leurs Matelots ; Elle se sauva deguisée en paisanne. Sa Belle-fille qui l'avoit d'abord accompagnée, lasse de ces courses, étoit retournée à Paris. C'étoit Marie d'Orleans, *fille du premier lit de* Henri d'Orleans



ces fut bientôt soumis après la reduct
Bellegarde.

Cependant Madame la Princesse la I
riere aiant presenté une Requête au
ment, pour avoir la liberté de deme
Paris, afin de solliciter l'élargisseme
Messieurs ses enfans, on n'y eut aucun
quoiqu'il y eût une forte cabale pou
Le premier President qui étoit des ar
M. le Prince, ayant fait sou-main &
trop se déclarer, tout son possible p
favoriser le succés: mais M. le Duc
leans, avec le Coadjuteur & le Duc de
fort, étant allez au Parlement, ils
rejetter la Requête, & toutes les sol
tions de cette Princesse demeurerent in
aussi bien que les soûmissions indignes
& de ses Enfans, qu'elle fit au Coad
à l'entrée du Palais, en s'abaissant j
embrasser ses genoux. Bassesse qu'il es
difficile de pardonner à une mere de ...

à Bordeaux, où Madame la Princesse & M. le Duc d'Enguien avoient été reçûs avec les Ducs de Bouillon [1] & de la Rochefoucault & avoient engagé le Parlement à donner un Arrêt, portant qu'il seroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conseilloient point ce voyage, parce-qu'il y faloit mener beaucoup de Troupes, & laisser les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils lui remontroient; Que pendant l'absence de la Cour, les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le Parlement & dans la Ville de Paris. Qu'on pouvoit remedier au désordre de Bordeaux, en y envoyant un habile Géneral avec des Troupes. Qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires, & le cœur de l'Etat, où il faloit necessairement s'arrêter. Mais ce Ministre passa par dessus toutes ces considerations, & comme les Espagnols venoient de lever le siege de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas sitôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'assurer de Bordeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de resistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roy & la Reyne, laissant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant General de la Couronne, avec le Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le secret & la confiance du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent aussi de de-

[1] *Frederic-Maurice de la Tour, mort en 1652.*

meurer fidelement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'oposer aux cabales que les Partisans des Princes pourroient faire dans la Ville, dans le Parlement, & même auprès de M. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident depuis la disgrace de l'Abbé de la Riviere qui fut chassé un peu aprés la prison des Princes.

Le Cardinal se reposa sur Madame de Chevreuse du soin de ménager les Frondeurs, & sur le Garde des Sceaux de Châteauneuf, par le moyen de Madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'Hôtel de Chevreuse, où ces Messieurs ne manquoient jamais de se rencontrer : mais comme le Garde des Sceaux ètoit vieux, & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance interessée, elle étoit bien plus disposée à servir les Frondeurs, & elle dècouvroit beaucoup plus des choses en leur faveur par le moyen du Garde des Sceaux

Ces deux incidenrs commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols qui pouvoient aisément venir de Rethel à Vincennes, obligea la Cour de penser à en tirer les Princes, pour les transferer ailleurs: mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le Cardinal fit proposer le Havre: mais les Agens des Princes s'y opposerent de toutes leurs forces; & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mit dans un lieu qui dépendit si absolument du Cardinal. Ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu prés les maitres; & ce fut le sentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort: mais le Sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les Partisans de la Cour auprés de S. A. R. pour l'en dètourner, & l'engager à consentir au Havre. Le Marquis de Laigue consulté Par M. le Duc d'Orleans, ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille: mais il n'approuva pas aussi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Ainsi M. le Duc d'Orleans aprés plusieurs déliberations se rèsolut de lui-même de faire transferer les Princes à Marcoussy, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation déplût fort à la Cour; & le Cardinal en ayant été informé, commença à se plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre le maître des Princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eut envoyé le Marquis de Verderonne, & le C. d'Avaux à *l'Archiduc*, sur de nouvelles pro-

la Boulaye n'avoit rien fait que de concert avec le Cardinal : ce qu'on a cru encore plus fortement depuis la mort de ce Ministre, que la Boulaye a laissé entendre que cela étoit vrai, quoiqu'auparavant il ne parlat pas si ouvertement : mais il y a bien de l'apparence qu'il a plûtôt dit celá pour se disculper & pour diminuer le blâme d'une action si étrange, que pour confesser la verité.

Le commencement de la prison des Princes fut fort rude, le Cardinal les ayant mis à la garde du Sr de Bar, homme farouche, qui s'imagina que le mauvais traitement qu'il leur feroit avanceroit sa fortune, & lui seroit d'un grand merite à la Cour. Ainsi la seule consolation des prisonniers, fut le commerce qu'ils eurent dès le trois ou quatrième jour de leur prison avec quelques-uns de leurs amis.

Le Sieur de Montreuil Secretaire de M. le Prince de Conti, étoit celui qui condui-

Mais toutes ces petites ruses ne pouvoient pas leur donner de grandes consolations puisqu'on ne leur apprenoit que d'assez mauvaises nouvelles ; car quoique leurs amis se donnessent bien des mouvemens audedans & audehors du Royaume, le Cardinal fut si heureux qu'il découvrit toutes leurs pratiques, souvent par le moyen des Frondeurs ; c'est pourquoi dans les commencemens il les ménageoit avec une grande attention, disant par tout qu'il étoit fort aise d'être devenu Frondeur : mais ses prosperités lui ayant enflé le cœur, il les negligea dans la suite, & les força de prendre des mesures qui furent suivies de la liberté des Princes, & d'une ligue presque generale contre lui.

La premiere démarche que ce Ministre fit contre les Princes, fut d'envoyer au Parlement une déclaration assez mal digerée, contenant les raisons de leur emprisonnement, qui n'auroit pas produit un effet conforme à ses desirs, si les réponses qui furent faites par les Partisans des Princes n'avoient éte encore plus mauvaises. Ensuite il mena le Roy & la Reyne en Normandie, pour en chasser Madame de Longueville, qui fut obligée de se retirer à Dieppe [1], &

[1] Elle alla d'abord à Rouen, où elle fut mal reçûë, contre son attente. Elle courut un trés-grand danger à Dieppe ; car les Dieppois craignant de perdre leurs privileges, voulurent la faire jetter dans la mer par leurs Matelots ; Elle se sauva deguisée en paisanne. Sa Belle-fille qui l'avoit d'abord accompagnée, lasse de ces courses, étoit retournée à Paris. C'étoit Marie d'Orleans, fille du premier lit de Henri d'Orleans

de-là en Flandres, d'où elle alla trouver le Vicomte de Turenne à Stenay. Le Duc de Richelieu abandonna auſſi le Havre; & le Roy demeura le maitre de toute la Province & des places que le Duc de Longueville y avoit. La même choſe arriva en Bourgogne, où tout ce qui tenoit pour les Princes fut bientôt ſoûmis aprés la reduction de Bellegarde.

Cependant Madame la Princeſſe la Douairiere aiant preſenté une Requête au Parlement, pour avoir la liberté de demeurer à Paris, afin de ſolliciter l'élargiſſement de Meſſieurs ſes enfans, on n'y eut aucun égard quoiqu'il y eût une forte cabale pour elle. Le premier Preſident qui étoit des amis de M. le Prince, ayant fait ſou-main & ſans trop ſe déclarer, tout ſon poſſible pour en favoriſer le ſuccés: mais M. le Duc d'Orleans, avec le Coadjuteur & le Duc de Beaufort, étant allez au Parlement, ils firent

à Bordeaux, où Madame la Princesse & M. le Duc d'Enguien avoient été reçûs avec les Ducs de Bouillon [1] & de la Rochefoucault & avoient engagé le Parlement à donner un Arrêt, portant qu'il seroit fait remontrance au Roi pour la liberté des Princes. La plûpart des amis du Cardinal ne lui conseilloient point ce voyage, parce-qu'il y faloit mener beaucoup de Troupes, & laisser les frontieres de Flandres ouvertes aux ennemis. Ils lui remontroient, Que pendant l'absence de la Cour, les amis des Princes pourroient faire des pratiques dangereuses dans le Parlement & dans la Ville de Paris. Qu'on pouvoit remedier au désordre de Bordeaux, en y envoyant un habile Géneral avec des Troupes. Qu'enfin Paris étoit la tête de toutes les affaires, & le cœur de l'Etat, où il faloit necessairement s'arrêter. Mais ce Ministre passa par dessus toutes ces considerations, & comme les Espagnols venoient de lever le siege de Guise avec quelque perte, il crut qu'ils ne seroient pas sitôt en état de rien entreprendre, & qu'il auroit le tems de s'assurer de Bordeaux, où il ne s'attendoit pas de trouver plus de resistance qu'en Bourgogne & en Normandie. Il partit donc avec le Roy & la Reyne, laissant à Paris M. le Duc d'Orleans en qualité de Lieutenant General de la Couronne, avec le Sieur le Tellier Secretaire d'Etat, qui avoit le secret & la confiance du Cardinal.

Les Frondeurs lui promirent aussi de de-

[1] Frederic-Maurice de la Tour, mort en 1652.

meurer fidelement dans l'union qu'ils avoient faite avec lui, & de s'oposer aux cabales que les Partisans des Princes pourroient faire dans la Ville, dans le Parlement, & même auprès de M. le Duc d'Orleans, dont le Coadjuteur étoit devenu le Confident depuis la disgrace de l'Abbé de la Riviere, qui fut chassé un peu aprés la prison des Princes.

Le Cardinal se reposa sur Madame de Chevreuse du soin de ménager les Frondeurs, & sur le Garde des Sceaux de Châteauneuf, par le moyen de Madame de Rhodes son amie, qui alloit tous les soirs à l'Hôtel de Chevreuse, où ces Messieurs ne manquoient jamais de se rencontrer : mais comme le Garde des Sceaux ètoit vieux, & que Madame de Rhodes n'avoit plus pour lui qu'une complaisance interessée, elle étoit bien plus disposée à servir les Frondeurs, & elle dècouvroit beaucoup plus des choses en leur faveur par le moyen du Garde des Sceaux

Ces deux incidents commencerent à faire changer la face des affaires. Le voisinage des Espagnols qui pouvoient aisément venir de Rethel à Vincennes, obligea la Cour de penser à en tirer les Princes, pour les transferer ailleurs : mais la difficulté fut de convenir du lieu. Le Cardinal fit proposer le Havre : mais les Agens des Princes s'y opposerent de toutes leurs forces ; & les Frondeurs ne trouvoient pas bon qu'on les mit dans un lieu qui dépendit si absolument du Cardinal. Ils auroient mieux aimé la Bastille, dont ils étoient à peu prés les maitres; & ce fut le sentiment du Coadjuteur & du Duc de Beaufort : mais le Sieur le Tellier s'y opposa fortement, faisant agir tous les Partisans de la Cour auprés de S. A. R. pour l'en détourner, & l'engager à consentir au Havre. Le Marquis de Laigue consulté par M. le Duc d'Orleans, ne lui conseilla pas de les mettre à la Bastille : mais il n'approuva pas aussi la Citadelle du Havre, où S. A. R. n'avoit aucun pouvoir. Ainsi M. le Duc d'Orleans aprés plusieurs déliberations se résolut de lui-méme de faire transferer les Princes à Marcoussy, dont personne n'avoit parlé.

Cette translation déplût fort à la Cour; & le Cardinal en ayant été informé, commença à se plaindre du Coadjuteur, comme s'il eût voulu se rendre le maitre des Princes, sous le nom de S. A. R. Il trouva aussi fort mauvais que M. le Duc d'Orleans eut envoyé le Marquis de Verderonne, & le C. d'Avaux à *l'Archiduc*, sur de nouvelles pro-

position de Paix faites par ce Prince ; disant que cela ne venoit que du Coadjuteur, qui avoit voulu faire la Paix sans lui. Il est vrai que cette négociation fut poussée un peu trop avant, l'Archiduc ayant envoyé Dom Gabriel de Tolede à Paris : mais on découvrit bientôt que la conduite des Espagnols n'étoit qu'un pur artifice pour brouiller, par le refus que l'Archiduc fit d'envoyer des passeports au Nonce du Pape, & à l'Ambassadeur de Venise, qui avoient étè nommez pour médiateurs ; & qui s'étoient avancez en cette qualité jusqu'à Nanteuil.

Le C. Mazarin se tint aussi offensé d'une députation du Parlement à la Cour, ménagée par S. A. R. sous pretexte d'informer le Roy des propositions des Députez de Bordeaux : mais en effet pour tâcher de terminer la chose par un accommodement ; s'imaginant que le Coadjuteur lui avoit suscité cette affaire, pour lui ôter l'honneur de ré-

dans le Parlement & parmi le peuple.

En effet, les déliberations du Parlement alloient si avant sur les affaires de Bordeaux, qu'on n'y parloit pas seulement de faire des remontrances pour la liberté des Princes, mais aussi de l'éloignement du Cardinal; sur quoi le Coadjuteur & les Frondeurs en parlant d'une maniere ambiguë, se faisoient un fort grand préjudice dans le monde, où le nom de Mazarin étoit toûjours odieux.

Les amis des Princes eurent aussi le soin de distribuer de l'argent à plusieurs Avanturiers, qui se mêlant dans la Salle du Palais, & déclamant hautement contre le Cardinal, engageoient une infinité de gens à crier à tout moment : *Vive le Roy ; Vivent les Princes, Point de Mazarin.* Ce qui causoit un tel bruit & une si grande confusion, que S. A. R. fut obligée plus d'une fois de rentrer dans la Grand'Chambre, ses Gardes ne pouvant lui ménager le passage, quoiqu'assistez du Duc de Beaufort qui se mit à leur tête, & qui fut repoussé aussibien qu'eux. Le Coadjuteur, s'il l'en faut croire, fut aussi attaqué un jour par un Gentilhomme le poignard à la main, qu'il se vantoit de lui avoir arraché des mains. Cependant il n'a jamais voulu le nommer à personne, quoiqu'il assurât l'avoir bien reconnu : mais il n'y a gueres d'apparence qu'une action de cette nature se fût passée dans la Grand'Salle du Palais, sans que personne la vit. D'ailleurs ceux qui l'ont connu le plus familierement savent bien qu'il étoit incapable de garder un secret de cette espece à

aussibien que ses bonnes fortunes av
Dames.

Malgré tout cela les Frondeurs der
rent fermes, & empécherent qu'il ne f
ordonné contre le Cardinal, ou pour
berté des Princes ; & toutes les délibe
du Parlement sur les affaires de Bord
se terminerent à un second envoy de
tez, par l'entremise desquels le Trai
enfin signé, portant la révocation d
d'Eperon, Gouverneur de la Provinc
Amnistie génerale pour la Ville, & po
ceux qui avoient pris les armes ; part
rement pour les Ducs de Bouillon &
Rochefoucault, & permission à M
la Princesse de se retirer avec M. son
Montrond, ou en quelqu'une de ses m
d'Anjou,

La Paix de Bourdeaux étant fait
Déliberations du Parlement cesserent
mais les Partisans des Princes ne di
nuerent pas pour cela leurs intrigues
[redacted]

eut aussi du bruit au sujet du meurtre
les Gentils-hommes de M. de Beaufort
é Saint-Eglan lequel allant querir ce
à l'Hôtel de Montbazon fut tué dans
rosse dans la ruë Saint-Honoré sur les
heures de nuit. Cet assassinat fit faire
es raisonnemens. Quelques-uns voulu-
faire passer pour un simple vol ; plu-
l'imputerent aux amis de M. le Prin-
is l'opinion la plus génerale, appuyée
Emissaires des Princes, fut que le
al avoit fait faire le coup : mais que
ns s'étoient mépris, ayant cru que
le Duc de Beaufort. Quoi qu'il en
on n'en a jamais bien pu découvrir la
; ceux des assassins qui furent exe-
ayant dit simplement qu'ils étoient
ts par un homme qui s'étoit sauvé, &
oit servi dans un des Regimens de M.
ice [1].
orps d'un de ces miserables ayant été
nné aux Chirurgiens, on lui trouva
es parties transposées, le cœur & la
côté droit, & le foye au côté gau-
: qui fut remarqué comme une cho-
extraordinaire, quoiqu'elle ne soit
is exemple, puisque dans le même
peu près, on trouva la même con-

lusieurs disoient que cet assassinat étoit
ade renforcée ; & que la feinte blessure
: Joly, que l'on avoit déja supposée
prison des Princes, pour échauffer le
n'ayant pas eu le succés qu'on desiroit,
t voulu cette fois sacrifier un homme
on, pour voir si cela réussiroit mieux.



& il s'en étoit ouvert à Madame d
vreuse, en lui faisant connoître en mêm
les offres qui lui étoient faites de la p
Princes. Cette Dame lui representa q
devoit pas se séparer si legerement de l
ni rentrer avec tant de précipitation d
interêts de M. le Prince, dont la fidel
voit lui être suspecte après les expe
du passé. Qu'il ne devoit pas tant s'a
des bruits qui pouvoient être répand
près par les Emissaires des Princes,
quand ils seroient vrais, n'étoient pa
importans pour le porter aux extrèmi
qu'enfin avant que de se déterminer,
loit voir si la Cour lui refuseroit la
nation au Cardinalat, qu'Elle lui av
esperer; & que c'étoit uniquement p
te pierre de touche qu'il devoit juger
bonnes ou mauvaises intentions à son

Le Coadjuteur se fit prier, disant q

interêts à quelque prix que ce fût ; & le Sr le Tellier ayant refusé de se charger de cette proposition, qu'il savoit bien ne devoir pas être agreable ; elle en écrivit elle même au Cardinal, qui lui répondit en termes generaux qui ne signifioient rien dans son langage, mais qui ne laissoient pas de lui donner quelque lieu d'esperance.

Le Coadjuteur sur cette réponse, se retint pendant quelque tems, jusqu'à ce qu'il eût avis de certaines paroles qui étoient échapées au Cardinal contre lui & contre ses amis, dont Madame de Chevreuse ayant été informée, elle commença aussi d'entrer en quelque défiance, d'autant plus que le Sieur de Laigue son ami étoit mêlé dans ces discours. Le Cardinal ayant dit *que ce Marquis avoit encore trop de teinture du Coadjuteur, pour se pouvoir fier en lui*. C'est pourquoi dès que la Cour fut arrivée à Fontainebleau, cette Dame s'y rendit exprès, afin de faire expliquer plus nettement ce ministre sur l'affaire du Chapeau. Ce que n'ayant pu obtenir, elle lui dit en prenant congé de lui, qu'elle ne pourroit pas s'empêcher de témoigner au Coadjuteur quelque chose de sa froideur à son égard ; surquoi le Cardinal ayant fait reflexion, il envoya chez elle le lendemain matin ; & ayant sçu qu'elle étoit déja partie, il fit chercher avec empressement le Marquis de Laigue, auquel il donna des paroles presque positives, dans la crainte que le Coadjuteur ne le traversât dans le dessein qu'il avoit de retourner à Paris, & de transferer les Princes au Havre de Grace.

Ce fut la premiere chose dont la Reine entretint M. le Duc d'Orleans à Fontainebleau, en le priant de vouloir bien se charger de la prison des Princes, ou de souffrir qu'on les menât au Havre; à quoi S. A. R. s'opposa pendant quelques jours avec assez de fermeté; mais enfin il se rendit aux instances de la Reine; & le Cardinal craignant qu'il ne retractât son consentement, fit expedier les ordres sur le champ par le Sieur le Tellier, auquel il dit en même tems de s'absenter, ou de se cacher, si bien qu'on ne le pût trouver, au cas que S. A. R. l'envoyât chercher, pour lui défendre de passer outre à l'execution des ordres; ce qui ne manqua pas d'arriver, mais il n'étoit plus tems.

Cette translation fut fort sensible aux amis des Princes, qui étoient sur le point d'executer un dessein concerté depuis long-tems pour les sauver. Dans cette vûe ils avoient gagné quatre Gardes des sept qui étoient dans

s'acquitta de cette commission sans beaucoup de peine ; mais il s'attira le blâme de tous les honnêtes gens, qui trouvérent cette action indigne de lui, & de la réputation qu'il s'étoit faite dans le monde. Ce qui donna lieu à cette Chanson [1]:

Cet homme gros & court,
Si connu dans l'Histoire,
Ce grand Comte d'Harcourt
Tout couronné de gloire,
Qui secourut Cazal, & qui reprit Turin,
Est maintenant, est maintenant,
Recors de Jules-Mazarin.

Peu de tems après, la Cour étant revenue à Paris, Madame de Chevreuse ne manqua pas de passer le Cardinal sur le Chapeau promis au Coadjuteur : mais ce Ministre se voyant Maitre des Princes, & dans Paris, où il croyoit n'avoir plus rien à craindre, changea de langage, & refusa nettement de tenir les paroles qu'il avoit données au Marquis de Laigue à Fontainebleau.

Le Coadjuteur avoit toujours bien prévu qu'il en useroit de la sorte ; & Madame de Chevreuse commençoit à s'en douter : mais comme elle avoit beaucoup de peine à quitter le parti de la Cour, on en auroit eu beaucoup à l'en détacher ; & l'on n'en seroit pas

[1] M. le Prince fit cette chanson dans son carrosse pendant qu'on le transferoit.

enfin les mains, ſur la propoſition
faite du mariage de Mademoiſelle d'
avec M. le Duc d'Anguien.

Il ne reſtoit donc plus qu'à ècrire
comme il y avoit eu des avis differen
les Frondeurs, il y en eut auſſi entre
des Princes, dont quelques-uns étan
en negociation avec le Cardinal,
faiſoit eſperer dans peu la liberté des
ſoûtenoient qu'il faloit tout attend
côté là. Les autres diſoient que to
paroles qu'il donnoit, n'étoient q
amuſer leurs amis, & qu'il ne fa
ſe promettre de lui que par force,
rendant ſuperieurs: ce qui ne ſe pou
par l'union avec les Frondeurs. Ma
les diviſoit davantage, étoit un ar
ces Meſſieurs vouloient inſerer dans
pour engager les Princes à travaille
cert avec eux à l'éloignement du C
à quoi pluſieurs d'entre eux ne p
conſentir, parce qu'ils étoient an
[redacted]

qu'on lui donnoit n'étoient pas bien circonstanciez, & qu'il negocioit lui-même avec les principaux amis des Princes, il ne s'en mit pas beaucoup en peine, s'imaginant être audessus de toutes choses, parce qu'il étoit venu à bout de la Normandie, de la Bourgogne & de Bordeaux.

Comme il ne lui restoit rien à soûmettre que la frontiere de Champagne, où les ennemis s'étoient établis, il résolut d'aller lui-même en ces quartiers-là; & il y fut si heureux, que nonseulement il reprit Rhetel; mais que l'armée du Roi commandée par le Marêchal du Plessis défit celle du Vicomte de Turenne prés de Sommepuy; aprés quoi il revint à Paris triomphant, ne croyant pas que rien pût, ni osât lui resister aprés cela.

Mais il y trouva plus d'affaires qu'il ne pensoit; car le traité des Princes ayant été signé peu de jours aprés, Madame la Princesse [1] présenta une Requête au Parlement, avec une Lettre des Princes, qui engagerent la Compagnie dans des Deliberations que le Cardinal ne pût empêcher avec tous ses artifices; & il fut arrêté que trés-humbles remontrances seroient faites au Roi & à la Reine, & que M. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer son autorité pour la liberté des Princes.

Son A. R. n'étoit point entrée dans ces Deliberations, quoique dés-lors, il témoignât publiquement desirer la liberté des pri-

[1] La *jeune*, car la Douairiere étoit morte.

ſonniers, & qu'il eut declaré aſſez hau
ment que leur tranſlation au Havre s'ét
faite ſans ſon agrément : mais comme
traité avec eux n'étoit pas encore conclu
n'avoit pas jugé à propos de s'engager av
que d'avoir pris ſes ſuretez.

Enfin le Coadjuteur acheva le tout
deux traitez qu'il fit avec Madame la P
ceſſe Palatine, qui avoit reçû pour cela
pouvoir de M. le Prince ſur un mor
d'ardoiſe, & une promeſſe de Madame
Longueville d'agréer pour les Princes
ce dont on ſeroit convenu avec leurs Ag
Dans le premier Traité qui regardoit S.
R. en particulier, on ſtipuloit le mar
d'une de Meſdemoiſelles ſes filles avec M
Prince, & pluſieurs autres conditions,
attachement & d'une union trés étroite
part & d'autre. Par le ſecond, qui regar
le Coadjuteur, le Duc de Beaufort, &
reſte du Parti, dont la plûpart ne ſa
[redacted]

de Chevreuse, dans l'apprehension que Madame de Montbazon ne rompit l'affaire, à cause de sa jalousie contre Madame & Mademoiselle de Chevreuse. Le Coadjuteur qui se chargea exprés de la lecture du Traité, ayant passé adroitement cette clause, sans que le Duc de Beaufort s'en aperçût. On a prétendu aussi que pour faciliter la signature. on avoit promis au nom des Princes une somme considerable à Madame de Montbazon.

Tout le monde étant d'accord *il* ne fut plus question que de *la maniere* dont on s'y prendroit pour *faire* élargir les Princes. Quelques-uns proposérent de se rendre maitres de la personne du Cardinal, & de le faire mettre à la Bastille; le Coadjuteur ayant offert le Ministere du Marquis de Chandenier, premier Capitaine des Gardes du Corps, dont il répondoit, & la chose se fut poussée si loin, que ce Prélat avertit quelques-uns de ses amis de se tenir prêts, & que l'affaire seroit executée à un souper que le Sr Tubeuf Surintendant de la Reine devoit donner au Cardinal: mais S. A. R. n'ayant pu s'y résoudre, on prit le parti de presser la réponse de la Cour aux remontrances du Parlement, qui avoit toujours été diferée sous differens prétextes, & par les manéges du Premier President, qui ne pouvoit souffrir (quoiqu'ami des Princes), que les Frondeurs eussent la gloire de leur rendre la liberté: mais enfin il ne fut plus possible ni à la Cour ni à lui de résister aux empressemens & aux vives instances de la *Compagnie*; *il falut* ceder, & répondre.



le Vicomte de Turenne, qui étoient
session de la Ville de Stenay, remisse
Place entre les mains de S. M. & ren
dans l'obéissance ; après quoi le Roi
roit les ordres nécessaires pour l'élargi
des Princes.

Cette réponse fut regardée comm
tifice du Cardinal, qui vouloit gag
tems, ou éluder les fins de la Requ
une proposition captieuse, dont l'ex
auroit fait certainement languir les
des Princes, & peut être entierement
Aussi sa lecture fut suivie aussitôt d
des Enquêtes, disant qu'il faloit délil
quoi le Premier President ne put s'o
aprés que le Coadjuteur eût déclaré
A. R. jugeoit la liberté des Princes né
au bien du Royaume.

La Déliberation fut longue, & l
fort partagez, les Frondeurs conclua
jours à l'éloignement du Cardinal

Prince s'en excusa pendant quelques jours ; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromwel. Ce que ce Ministre avoit dit pour rendre le Parti odieux, produisit un effet tout contraire ; jusques là que Son A. R. dèclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil, tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens, il se résolut d'aller au Parlement, quoique la Reine fit tous ses efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Louvre, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul Ecuyer, & sans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'Elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gensdarmes & aux Chevaux legers de monter à cheval : mais tout cela ne produisit rien, c'est pourquoi le Cardinal voyant qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Maréchal de Grammont, ami de M. le Prince au Havre, pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclurre.

Cependant M. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, la Cour voulant empêcher la déliberation, envoya le Marquis de Rhodes, Grand Maitre des Céremonies, avec une Lettre de Cachet, portant ordre à toute la Compagnie, de se trouver à neuf heures au

d'autant plus que plusieurs Conseille
Parlement commençoient à mêler le Ca
dans leurs avis, & à prendre des conc
contre lui.

La Reine déclara donc enfin pour r
aux remontrances, que S. M. consen
la liberté des Princes; mais qu'il étoi
auparavant que Madame de Longuevil
le Vicomte de Turenne, qui étoient e
session de la Ville de Stenay, remissen
Place entre les mains de S. M. & rent
dans l'obéissance; après quoi le Roi
roit les ordres nécessaires pour l'élargiss
des Princes.

Cette réponse fut regardée comme
tifice du Cardinal, qui vouloit gagn
tems, ou éluder les fins de la Requê
une proposition captieuse, dont l'exe
auroit fait certainement languir les
des Princes, & peut être entierement r
Aussi sa lecture fut suivie aussitôt d'
des Enquêtes, disant qu'il faloit délibe
quoi le Premier Président ne put s'op

Prince s'en excusa pendant quelques jours ; mais enfin il y donna les mains, piqué de certains propos que le Cardinal avoit tenus sur ce sujet dans le Conseil, où il avoit osé dire que le Parlement vouloit faire comme celui d'Angleterre, & comparer le Coadjuteur & le Duc de Beaufort à Fairfax & à Cromvvel. Ce que ce Ministre avoit dit pour rendre le Parti odieux, produisit un effet tout contraire ; jusques là que Son A. R. déclara hautement à la Reine, qu'il n'entreroit plus dans le Conseil, tant que le Cardinal y seroit.

Dans ces sentimens, il se résolut d'aller au Parlement, quoique la Reine fit tous ses efforts pour l'en détourner, & pour l'obliger de retourner au Louvre, offrant même de mener le Roi au Luxembourg avec un seul Ecuyer, & sans Gardes, pour lui marquer la confiance qu'Elle avoit en lui, & pour lui ôter les ombrages qu'il avoit pris de l'ordre qui avoit été donné aux Gensdarmes & aux Chevaux legers de monter à cheval : mais tout cela ne produisit rien, c'est pourquoi le Cardinal voyant qu'il n'y avoit plus rien à esperer du côté de S. A. R. dépêcha en diligence le Maréchal de Grammont, ami de M. le Prince au Havre, pour traiter avec lui des conditions de sa liberté, quoiqu'il n'eût pas les pouvoirs nécessaires pour conclurre.

Cependant M. le Duc d'Orleans étant allé au Parlement, la Cour voulant empêcher la déliberation, envoya le Marquis de Rhodes Grand Maitre des Céremonies, avec une Lettre de Cachet, portant ordre à toute la Compagnie, de se trouver à neuf heures au

Palais-Royal, pour y apprendre les volontez de S. M. A quoi le Premier President répondit qu'il falloit obéir : mais plusieurs Conseillers des Enquêtes s'y opposérent, disant qu'on avoit déja arrêté de n'avoir aucun égard à ces Lettres de Cachet qu'on envoyoit à tous momens; & que puisque S. A. R. étoit présente, il faloit déliberer : ce qui alloit passer malgré le Premier President, si M. le Duc d'Orleans n'avoit proposé d'envoyer sur l'heure des Députez au Palais Royal pour savoir la volonté de la Reine; & que cependant la Compagnie demeureroit assemblée pour déliberer incessamment après le retour des Députez; ce qui fut executé sur le champ par le Premier President, qui fut nommé avec quelques autres, & qui ne revinrent qu'au bout de trois heures, pendant lesquelles S.A.R. demeura dans la Grand'Chambre. Au retour, le Premier President avec une affectation assez grossiere, pour mieux faire [redacted]

ous informer en même tems de ce qui se
i mercredi dans le Conseil, où sur le sujet
iffaires M. le Cardinal dit, qu'il voyoit
qu'on n'en vouloit pas seulement à lui,
s à l'Autorité Royale; & qu'après s'être
it de lui, on en viendroit à la personne
Monsieur, & ensuite à celle de la Reine;
ue M. le Coadjuteur étoit Auteur de tous
désordres; & que S. A. R. avoit répondu
n n'en vouloit qu'au Ministre & à sa
vaise conduite. Qu'après le Conseil il se
gnit à la Reine du discours du Cardinal;
que le lendemain il lui manda par le Maré-
de Villeroi, & le Sr le Tellier, qu'il
isteroit plus au Conseil, tant que le Car-
l s'y trouveroit; ce qui est d'autant plus
eux à la Reine, qu'Elle a toujours traité
S. A. R. en pleine confiance, sans lui
celer des Déliberations les plus secrettes;
qu'Elle ne peut attribuer son éloignement
ux conseils de M. le Coadjuteur. Que
it à la liberté des Princes, Elle la desire
que lui, qui doit l'apprehender; & qu'en-
Elle conjure S. A. R. de vouloir bien ren-
dans le Conseil, s'assurant que toutes cho-
se raccommoderont par sa présence.

Aprés quoi le Premier President dit, *e la Reine avoit pris la parole, & les avoit* *rgez de dire à S. A. R. Qu'Elle ne pou-* *assez exprimer le déplaisir qu'Elle ressen-* *e de son éloignement, & qu'Elle le conju-* *de retourner au Palais Royal, pour y or-* *ner de toutes choses comme S. M. Qu'Elle* *ivoit ensuite assurez que le Roi ne sortiroit* *i de Paris. Que s'il en étoit dehors il*

il y reviendroit; & qu'enfin pour la liber Princes, Elle la promettoit pure & f sans aucune condition; & qu'au reto Maréchal de Grammont, on verroit qui l plus desirée d'Elle ou du Coadjuteur, au seils duquel Elle prioit S. A. R. de ne laisser surprendre.

Ensuite le Comte de Brienne Secr d'Etat laissa au Parlement un Ecrit conf au recit du Premier President, & dit à Duc d'Orleans de la part de la Reine, q le prioit d'aller au Palais Royal, où Ell haitoit de conferer avec lui sur l'état p des affaires. A quoi S. A. R. répondit le rapport du Premier President étant derniere consequence, il faloit aupar voir ce qu'il y avoit à faire. Le Premier sident reprit aussitôt la parole, pour d M. le Duc d'Orleans, qu'il ne devoit p fuser cette satisfaction à la Reine. Qu refus mettroit la confusion & le desordre

[redacted]

n'y avoit jamais été, personne n'osant prendre la parole dans une conjoncture si délicate. M. le Duc d'Orleans répondit seulement en peu de mots, qu'il ne refusoit pas de rendre visite à la Reine, si la Compagnie le lui conseilloit, malgré les sujets de crainte qu'il avoit : mais il dit cela d'un air & d'un ton si peu assuré, qu'il ne fit qu'augmenter l'embarras de toute l'Assemblée. Ainsi le Premier President reprenant la parole pour presser S. A. R. d'aller chez la Reine, peut-être en seroit-il venu à bout, si le Duc de Beaufort ne l'eût interrompu pour lui demander où étoit la sûreté de Monsieur; encore cela ne fit pas un grand effet, le Premier President ayant répondu : *Ah! Monsieur, elle est toute entiere, le Parlement s'y obligera.* Enfin le Coadjuteur qui jusques-là n'avoit rien dit, prit la parole d'un air décisif, & dit : *Messieurs, S. A. R. vous a déja declaré qu'Elle s'en rapportoit à l'avis de la Compagnie; l'avis de la Compagnie n'est pas celui de deux ou trois personnes; il faut déliberer.* A ces mots tout le monde reprit courage; & il s'éleva un si grand bruit & si continuel de voix, qui disoient qu'il faloit deliberer, qu'à la fin le Premier President fut obligé de ceder. M. le Duc d'Orleans [1] reprit aussi

[1] Ce Prince avoit une éloquence naturelle; & l'on n'auroit rien eu à desirer en lui, si sa fermeté y eût répondu. On fit ce Quatrain sur lui & le Duc de Beaufort.

Beaufort brille dans les combats,
Et Gaston dans une harangue.
Ah! que Beaufort n'a-t-il sa langue:
Ah! que Gaston n'a-t-il son bras.



je negligeois de le justifier à la Co
Pour le faire, je suis obligé de rep
chose de plus haut, & de remonte
seil qui se tint il y a 18. mois à C
sur les troupes de la Guyenne, où j
pour les appaiser, je ne voyois poin
leure voye que de rappeller le Duc d'
Le C. Mazarin me témoigna n'être
tent que j'eusse ouvert cet avis; il
parler par la Reyne, & dans un aut
qui se tint à Paris pour la même affai
vû que je persistois dans mon senti
le combatit, & le fit passer pour so
ordinaire. Je me tûs par respect po
Depuis il fut question de la prison des
qu'on me representa comme absolume
faire, & sur laquelle on ne me don
peu de tems que j'avois demandé pou
soudre. Au retour des voyages de N
& de Bourgogne, on proposa celui de B

e; qu'on pouvoit éviter, en retirant le Duc
'Epernon de cette Province, & y envoyant
n nouveau Gouverneur. Quelque tems aprés
appris la résistance de Bordeaux, l'irruption
es Espagnols en Champagne, & la prise du
atelet. Pour remedier à tant de désordres,
: jugeai qu'il étoit à propos de députer quel-
ues-uns de vôtre Corps [1] pour aller aider
pacifier les troubles de Guyenne. Vous savez,
'essieurs, la maniere dont ils furent reçûs.
a guerre continua; il fut résolu d'envoyer
e nouveaux Députez [2]. Le Cardinal m'en
ût mauvais gré; il se plaignit que j'avois
npéché le succès des armes du Roy, & m'en
t écrire en ces termes par la Reyne. Quand
Madame la Princesse sortit de Bordeaux, il
t une longue conference avec Elle, & avec
s Ducs de Bouillon & de la Rochefoucault,
ns m'en donner aucun avis. Ensuite les en-
'mis pénetrerent plus avant dans le Royau-
e. Il vous vint des nouvelles de plusieurs
'droits, que dans 24. heures ils pouvoient
rendre au Bois de Vincennes. Pour la sû-
té de Messieurs les Princes, je les fis trans-
rer à Marcoussy; on s'en plaignit à la Cour.
es Espagnols s'étant retirez, j'écrivis trois
is à la Reyne, pour savoir si elle souhai-
it qu'on les ramenât au Bois de Vincennes;
lle ne me fit point de réponse. Le Roy étant
retour à Fontainebleau, je m'y rendis aussi-
t: on me proposa de souffrir qu'ils fussent
nduits au Havre: la Reine m'en fit les der-

[1] M. le President le Bailleul, &c.
[2] Les sieurs du Coudray, Montpensier, de
Arrige, & Bitaud.

nieres instances, & pour ne pas l'irriter, je fus obligé d'y consentir. Peu après je mandai M. le Garde-des-Sceaux, & le Sr le Tellier, pour leur déclarer que je n'approuvois point cette translation; & que dans une afaire de cette importance, il faloit me vaincre par des raisons, & non par des prieres. M. le Cardidal m'en fit faire des reproches par la Reine, & m'en témoigna méme quelque chose. Depuis il a conservé tant d'aigreur contre moy, que la plus grande partie des Conseils s'est passée en disputes. Il m'a dérobé la connoissance de plusieurs affaires: il a proposé des desseins violens contre cette Compagnie. Il m'a pressé

[redacted]

fausses impressions au Roy. Le lendemain je mandai M. le Garde des-Sceaux, le Maréchal de Villeroi, & le Sr le Tellier, pour leur déclarer que je n'irois plus au Conseil, ni au Palais Royal, tant que le Cardinal y seroit. Voilà, Messieurs, un compte exact de ma conduite, dans laquelle je ne croi pas qu'on puisse remarquer aucun interêt particulier, Tout le monde sçait comme j'en ai usé jusqu'ici, quel respect j'ai toujours eu pour la Reine. Je ne m'en éloignerai jamais, encore moins du service du Roy, qui m'a toujours été plus cher que toutes choses.

Ce discours quoique sans preparation, fut prononcé par S. A. R. avec tant de facilité, de majesté, & d'un air si digne de sa naissance, qu'il fut suivi d'un applaudissement géneral, & d'une repetition continuelle, qu'il faloit déliberer. Cependant le premier President, & le President le Coigneux, ne laisserent pas d'insister encore sur une conference de S. A. R. avec la Reyne; mais leurs remontrances n'eurent point d'effet, non-plus que les Conclusions de l'Avocat Géneral, qui commença par dire fort gravement, que les éclipses des corps celestes n'arrivoient jamais que par l'interposition des corps étrangers. Ce qui fit juger qu'il alloit conclurre rigoureusement contre le Cardinal, mais il tomba tout d'un coup, en priant S. A. R. de conferer avec la Reine. Il voulut aussi faire la grimace de pleurer comme le premier President; mais ce jeu fut traité comme il méritoit de badin & de ridicule.

Le premier President n'en demeura pas là,

que toutes vos Assemblées. Mais ayant heureusement avancé; qu'il osoit rép de la liberté des Princes; qu'ils étoient être déja libres; que le Maréchal de C mont étoit parti exprés pour cela; & la Reyne lui avoit commandé d'en la Compagnie, Son A. R. lui rép *Monsieur le premier President, vous vez donc plus que moy; car tout je sai là-dessus, c'est que le Maréc Grammont est allé seulement pour né sans aucun pouvoir pour la liber Princes.*

Ainsi le Premier President ayant toute esperance, commença de pren avis, qui furent, suivant l'usage de des Assemblées, entremélez de beauc bonnes choses, & de quantité de bag Tout le Monde s'attendoit que le iuteur alloit faire une Apologie dans

erui, in prosperis nihil de publico deliba-
in desperatis nihil timui. *Ce n'est pas*
je ne ressente un déplaisir extrême des mau.
ses impressions qu'on a données au Roy &
a Reine contre moi : mais ce qui me con-
; c'est d'être calomnié par un homme dont
gens de bien méprisent jusqu'aux louanges
és les témoignages dont M. le Duc d'Or-
ns a bien voulu m'honnorer, je ne dois
it chercher de justification. C'est pourquoi,
sentiment est que la Reine doit être sup-
e d'envoyer une declaration d'innocence
r Messieurs les Princes, d'éloigner M. le
dinal Mazarin d'auprès de la personne du
, & de ses Conseils ; & que non-seule-
t on doit se plaindre des paroles injurieu-
qu'il a dites contre l'honneur du Parle-
t, mais en demander une réparation
ique.

nfin M. le Duc d'Orleans opina, en re-
ant quelques avis qui avoient été propo-
, d'informer, de decreter, & de faire
rocés au Cardinal ; ce qu'il dit n'être
à propos pour le présent : & il conclut
le Roy & la Reyne seroient trés hum-
ient suppliez d'envoyer incessamment les
es néçessaires pour mettre les Princes en
té, & ensuite une déclaration de leur
cence ; comme aussi d'éloigner le Car-
l de la Cour & du Conseil, & de s'as-
ler le Lundi suivant sur la réponse.
et avis fut suivi, l'Assemblée ayant duré
u'à quatre heures du soir, en présence
peuple extraordinaire, qui témoigna
coup de joye par les cris redoublez qu'il

dans l'espérance que les amis des P
qui avoient opiné pour l'éloignemen
Cardinal pourroient revenir & changer
en leur faisant sentir qu'ils n'obtiend
rien pour les Princes, tant qu'ils t
roient cette corde. C'est pourquoi la
envoya le Garde des-Sceaux, le Maréc
Villeroy & le Sieur le Tellier au Lu
bourg, pour déclarer qu'Elle désavou
que le Premier President avoit avancé
chant la liberté des Princes ; sur q
Conseil n'avoit rien arrêté depuis la r
tion qui avoit èté prise en sa prèsenc
pressant toujours de retourner au
Royal. A quoi M. le Duc d'Orleau
pondit seulement, qu'il falloit aupar
finir ce qui regardoit la liberté des Pri

Le Lundi matin S. A. R. fit rapport
Compagnie du sujet de ce message, c
excita un étrange murmure contre le Pr

bruits contre lui, & tout le monde entra dans de tres grandes défiances du procedé de la Cour, d'autant plus que S. A. R. se plaignit en même tems des défenses que la Reine avoit envoyé faire au Prevôt des Marchands, & à tous les Officiers de lui obéir, quoiqu'il fût Lieutenant Général de la Couronne. Ainsi le Parlement ordonna derechef que très-humbles remontrances seroient faites à la Reine, & que M. le Duc d'Orleans seroit remercié de la protection qu'il donnoit à la Compagnie.

Les choses étant en cet état, le Cardinal jugea bien qu'il faloit se résoudre à faire de lui-même ce que dans la suite il auroit été obligé de faire par force, en se retirant sagement, pour éviter les insultes fâcheuses qui auroient pû lui arriver dans un tumulte. Ayant donc communiqué ce dessein à quelques uns de ses confidens, il y en eut qui lui conseillerent d'emmener avec lui le Roi & la Reine, & de se moquer ensuite de toutes les Déliberations du Parlement, en se mettant à la tête d'un armée, qui réduiroit les Partisans des Princes à la nécessité de venir à lui, pour solliciter leur liberté, dont il demeureroit toujours le maître. On lui avoit donné le même conseil aprés la bataille de Rhetel; & s'il l'eût suivi dans ce tems-là, il auroit certainement bien embarrassé ses ennemis, qui étoient désunis, & mécontens les uns des autres: mais ce Ministre étant enyvré de sa victoire, & des avantages qu'il avoit remportez en Normandie, en Bourgogne, & en Guyenne, il crut qu'il lui seroit aisé de reduire l'un des partis en s'attachant à



qui montoient à cheval toutes les n
faisoient des rondes continuelles a
Palais-Royal.

M. le Duc d'Orleans autorisoit t
précautions, & se tenoit lui-mêm
monter à cheval au premier avis,
que les Ducs de Beaufort, de Nemo
avec un fort grand nombre de Gen
mes, qui avoient obtenu de S. A. R
mission de s'assembler.

Le Cardinal bien informé de to
choses, resolut donc de se retirer seu
l'esperance que son éloignement ap
les esprits, & donneroit lieu aux
tions. Ainsi ce Ministre sortit de Par
le 6. Fevrier 1651. sur les onze he
nuit en habit gris, accompagné se
de son Ecuyer & de trois autres p
qui le menerent par la porte de R
jusqu'au rendez-vous, où ils trouve

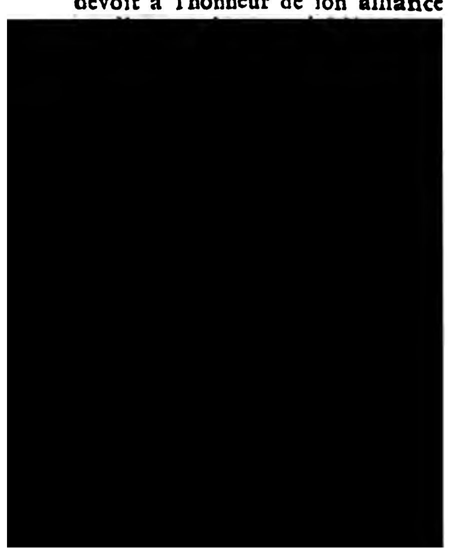
Parlement, où il declara que cette demarche ne suffisoit pas pour l'engager à entrer en conference avec la Reine. Ce qu'il ne feroit point pendant que le Cardinal demeureroit aux environs de Paris, & jusqu'à ce que la Cour eût mis les Princes en liberté. Cette résolution de S. A. R. fut approuvée de tout le monde; & pour la confirmer, le Parlement ordonna que la Reine seroit trés-humblement suppliée dés le même jour de faire expedier incessamment les ordres necessaires pour la liberté des Princes. Que leurs Majestez seroient remerciées de l'éloignement du Cardinal Mazarin, & priées de lui commander de sortir du Royaume, & d'envoyer au Parlement une declaration pour exclurre à l'avenir des Conseils du Roi tous Etrangers, même les naturalisez, & en general tous ceux qui auroient prêté serment à d'autres Princes que le Roi.

Suivant cet Arrêt, le Premier President suivi des autres Députez, étant allé au Palais Royal, la Reine leur dit seulement, *Qu'elle ne pouvoit leur donner de réponse sans l'avis de son Conseil, dont M. le Duc d'Orleans étoit le Chef; & que s'il n'y vouloit pas aller, Elle seroit obligée d'assembler les Grands du Royaume, pour les consulter sur l'état present des affaires.*

Conformément à cette réponse, la Reine envoya les Ducs de Vendôme, d'Elbeuf, d'Epernon, les Maréchaux d'Estrées, de Schomberg, de l'Hôpital, de Villeroy, du Plessis, d'Hocquincourt, de Grancey, avec l'Archevêque d'Ambrun, au Luxembourg, à



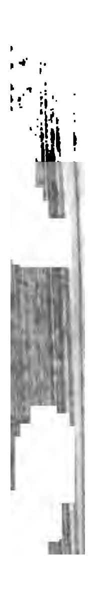
qui dirent à S. A. R. que la Reine l(
témoigné qu'Elle desiroit qu'ils s'a
sent au Palais Royal, ils venoient
A. R. de s'y trouver, l'assurant que (
ference accommoderoit toutes ch
qu'ils étoient prêts de se mettre tous
mains de ses Gardes pour la sûreté (
sonne ; à quoi M. le Duc d'Elbe
assez indiscretement, *qu'il seroit sa*
Sur quoi M. le Duc d'Orleans, q
long-tems étoit piqué contre ce Duc
de son attachement au Cardinal, c
obligations qu'il avoit à S. A. R. &
devoit à l'honneur de son alliance



:tte fermeté [1] de M. le Duc d'Orleans
ıa foit la Reine, qui avoit esperé com-
bien d'autres, que la retraite du Cardinal
teroit les prétextes dont il s'étoit servi,
se dispenser d'assister au Conseil. Il est
. certain que ce fut le premier sentiment
. A. R. qui fit assurer par deux fois la
e, qu'il iroit au Palais Royal: mais les
des Princes lui firent bientôt changer
is, sous prétexte de sa sureté particulie,
& pour ne le pas commettre, disoient-
dans une occasion où il ne pourroit pas
erver toute la fermeté qu'il devoit à ceux
lesquels il avoit traité, sans refuser la
e en face. Ce qui seroit bien plus déso
ant, qu'en faisant ses excuses de loin.
ı Reine n'insista donc plus sur l'Assem-
des Grands; & se voyant pressée de
ıer une réponse positive aux derniers Ar-
, Elle fit déclarer au Parlement par les
s du Roi, Que si S. A. R. persistoit dans
fus d'aller au Palais Royal, Elle vou-
bien pour marquer la sincerité de ses in-
ons, envoyer chez lui le Maréchal de
:roi, le Garde des Sceaux, & le Sieur le
ier, afin de concerter avec lui la maniere
: on s'y prendroit pour l'élargissement des
ces; ajoûtant que l'éloignement du C.
:arin étoit sans retour.

e rapport ayant été fait au Parlement,
paisa pas la chaleur des esprits; & quoi-

] Elle lui étoit principalement inspirée par
oadjuteur, qui le gouvernoit plus absolu-
t que n'avoit jamais fait l'Abbé de la Ri-
e.



qu'ils seroit procedé contre eux e
nairement ; permis à tous les Sujet
de courir sus, sans qu'ils puissent
sous quelque prétexte que ce fût,
défense à tous Gouverneurs, Maires
vins, de les souffrir dans aucune d
du Royaume, avec ordre de publie
rêt à son de trompe.

Cependant la conference ne laissa
tenir chez M. le Duc d'Orleans, où
de Beaufort & de la Rochefoucault,
juteur, le President Viole, & le Si
nauld se trouvérent avec les Commiss
la Reine ; & après quelques contest
ils convirent que le Duc de la Rochef
le Sieur de la Vrilliere, le President
Arnauld se transporteroient incessam
Havre, avec une Lettre de Cachet, si
la Reine & de S. A. R. portant ordre
aux Sr de Bar de mettre les Princes en

[q]u'il en avoit des avis très certains. Ce
t juger que la Reine ne s'étoit relâchée
entir à la conference, que pour ôter
sujets de defiance, & prendre plus aisé-
ses mesures pour executer son dessein
qu'il en soit, S. A. R. donna de si bons
s pour l'en empêcher, qu'il lui auroit
npossible d'en venir à bout quand elle
it entrepris; d'autant plus que cinq ou
ompagnies Bourgeoises du Quartier
Honoré, se mirent sous les armes à
heures aprés minuit par les intrigues
oadjuteur, & se saisirent des portes
Ville les plus proches du Palais
l.

pendant ce procedé ne fut pas approuvé
bonne partie du Parlement. Le Premier
ent, & plusieurs autres après lui ayant
nencé de parler fortement au contraire:
tout le monde se tût, lorsque M. le Duc
eans eut déclaré que le tout s'étoit fait
on ordre, & sur les avis qu'il avoit re-
un nouveau dessein d'enlever le Roi; &
résolu de supplier la Reine d'ôter au
: toutes sortes d'ombrages là-dessus.
ne S. M. fut obligée de faire, en consen-
que les Bourgeois gardassent les portes
Ville; ce qui se fit si exactement, qu'ils
ent tous les carrosses qui sortoient par
te Dauphine pour aller à la Foire Saint
ain, pour voir si le Roi n'y ètoit point
.

choses étant en cet état, les Députez
oient chargez de la Lettre de Cachet

partirent pour Havre [1] : mais le C. Maza-rin qui étoit toujours aux environs de Paris, ayant été informé de cette résolution, prit les devans en poste, voulant se faire honneur de la liberté des Princes. Ainsi il arriva au Havre le Lundi matin 13. Février 1651. après avoir marché toute la nuit ; & il alla aussitôt à la Citadelle saluer Messieurs les Princes, & les assurer de leur liberté. Il fit plus ; car il s'humilia jusqu'à embrasser les genoux de M. le Prince, les larmes aux yeux, en lui demandant sa protection : mais il ne put tirer de S. A. que des paroles assez froides & géné-rales, pendant une heure de conference qu'il eut avec lui.

Dès qu'ils eurent diné, les Princes sorti-rent du Havre pour venir à Paris, où ils ar-

bien reçûs de leurs Majestez. Ils trouverent sur toute leur route un fort grand nombre de carrosses, & une foule extraordinaire de peuple qui crioit, *Vive le Roi*, *Vivent les Princes*. Il y eut même la nuit des feux de joie [1] en plusieurs endroits de la Ville.

Les jours suivans, les Princes allérent au Parlement pour remercier la Compagnie de ses bons offices; ce qui se passa de part & d'autre avec beaucoup de satisfaction. Quelques jours après, la déclaration de leur innocence fut envoyée au Parlement, & enregistrée le 28. Février. Ensuite pour mettre fin à toutes les Déliberations du Parlement, le Roi donna une nouvelle Déclaration [2] par laquelle S. M. excluoit des ses Conseils tous Etrangers, quoique naturalisez, & tous Cardinaux, même ceux de la Nation. Cette derniere clause avoit occupé long-tems le Parlement, & donné lieu à des discours assez étudiez. Ce fut proprement l'ouvrage des *Mazarins*, lesquels enragez de l'éloignement de leur Patron, la firent inserer pour se venger du Coadjuteur, qui soupiroit avec une grande ardeur après cette dignité.

C'est ainsi que finit la prison de M. le Prince, pendant laquelle il éprouva un nombre infini d'amis, qui le servirent avec la derniere chaleur au-dedans & au dehors du Ro-

[1] M. de Longueville dit à cette occasion que c'étoient les restes des fagots que les Bourgeois avoient allumez à leur emprisonnement.

[2] Cette Declaration ne fut donnée que quelque tems aprés.

[r]aume. Aprés tout, il faut convenir que
[c]e furent les Frondeurs qui eurent le plus de
part à ſa liberté ; quoique bien des gens
cruſſent qu'ils ne le devoient pas faire : mais
outre les conſiderations qui les y engage-
rent, il eſt certain qu'à la reſerve des Mar-
quis de Noirmoutier & de Laigue, tous les
autres Chefs du Parti n'avoient contribué à
la priſon des Princes, que contre leur incli-
nation, & pour éviter leur derniere ruine,
ayant fait auparavant tous leurs efforts pour
engager M. le Prince à ſe raccommoder ſin-
cerement avec eux.

La Reine n'aiant conſenti que par force à
l'éloignement du Cardinal, & à la liberté
des Princes ; ce qui ſe paſſa dans la ſuite ne
fut qu'une continuation des premieres intri-
gues. Ce n'eſt pas que l'élargiſſement des
Princes fit tant de peine à S. M. Elle n'étoit
bleſſée que de l'abſence du Cardinal ; & [...]
[...]me l'union des Princes avec les Fron[...]
[...] & un obſtacle in[...]

(1) avec lui, & que toutes ses demarches ne tendoient qu'à lui faire peur, & à le réduire à la necessité de se soûmettre entierement à lui, pour se rendre par ce moyen, suivant ses anciens projets, le maitre absolu du cabinet & des affaires. Mais comme ses sentimens n'étoient point connus que de peu de personnes, & qu'il ne faisoit rien qui pût les faire soupçonner, tout le monde travailloit de bonne foi à fermer au Cardinal toutes avenues pour le retour. C'est pourquoi le Parlement reprit avec chaleur les Déliberations précedentes, qui furent suivies de noveaux Arrêts contre lui; & on envoya des Députez sur la frontiere pour informer du trop long séjour qu'il avoit fait dans quelques lieux de son passage, afin de l'obliger à sortir du Royaume, & d'empêcher les Gouverneurs des Places frontieres de lui donner retraite.

Cependant Madame de Longueville, & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient eu peu de part à l'élargissement des Princes, & qui craignoient d'en avoir encore moins dans les affaires, s'ils souffroient la consommation du mariage de M. le Prince de Conti avec Mademoiselle de Chevreuse, faisoient tous leurs efforts pour empêcher cette alliance; & comme ils penétroient mieux que personne dans les véritables sentimens de M. le Prince, ils crurent que ce n'étoit pas beaucoup hazarder que de laisser entrevoir à la

(1) On a toujours crû que le Cardinal Mazarin avoit fait un traité secret avec M. le Prince avant qu'il sortit du Havre.

trer en négociation, pour tâcher de to
son avantage le bénefice, du tems. S. M
prétexte de vouloir éprouver si Elle p
prendre confiance en ce qu'on lui diso
proposer à S. A. de faire cesser l'Assem
la Noblesse, qui s'étoit augmentée si
rablement depuis sa liberté, qu'il se tr
aux Cordeliers deux ou trois fois la s
sept à huit cens Gentilshommes des m
leures Maisons de France, dont quelq
étoient porteurs de Procurations; de so
cette Assemblée représentoit en quelq
niere toute la Noblesse du Royaume.

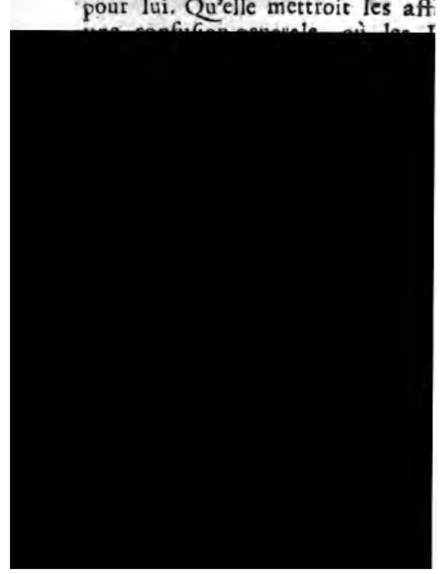
Cette nouvelle confédération donn
Justice de grandes inquietudes au Ca
parceque ces Messieurs ne s'étant ass
que pour demander son éloignement
liberté des Princes, il étoit naturel
prissent des resolutions contraires aux
tes qu'il préparoit pour son retour. D'

les avis sut toutes les affaires : ce qui se passoit avec beaucoup moins de bruit & de tumulte que dans le Parlement, personne n'interrompant jamais celui qui parloit. Ils avoient aussi élû deux Secretaires, qui ne changeoient pas comme les Presidens, dont l'un étoit le Marquis d'Auvery de la Maison d'Aïlly, ami du Coadjuteur ; & l'autre le Marquis de Chanlost serviteur de M. le Prince qui reduisoient par écrit toutes les Déliberations de la Compagnie. Au reste ces Messieurs avoient poussé les choses si avant, sous prétexte de la conservation de leurs privileges & du *bien public*, qu'ils demanderent à *la* fin la convocation des Etats Generaux. Ce qui fut si agreable à tout le monde, que les Prélats qui étoient alors à Paris, députerent M. de Comminges pour les assurer de la concurrence du Clergé ; de sorte qu'il ne manquoit plus que le consentement du Tiers Etat, qu'ils étoient sur le point d'aller demander à l'Hôtel-de-Ville, & d'écrire pour le même sujet dans les Provinces ; aprés quoi il ne faut pas douter que les Etats ne se fussent assemblez : ce qui auroit rompu pour jamais les mesures du C. Mazarin. Aussi étoit-ce la chose du monde qu'il apprehendoit le plus, & contre laquelle tous ses Partisans se déchaînoient davantage dans le Parlement, tâchant d'inspirer de la jalousie aux mieux intentionnez, qui se persuaderent trop legerement [1] que les Etats Ge-

[1] Tres sagement au contraire ; car le Parlement est peu de chose, lorsque les Etats Generaux sont assemblez, toute l'autorité s'y réunissant comme dans son centre.

neraux ruïneroient entierement leu
& leur autorité.

Cependant comme l'affaire étoit
tèe, & que tout le monde appuy
marches de la Noblesse, il falut avo
à M. le Duc d'Orleans & à M. le
qui se laissérent aisément persuade
ferentes raisons, particulierement
auquel Madame de Longueville
de la Rochefoucault n'eurent pas
de peine à faire comprendre qu'u
blée d'Etat auroit necessairemen
deference pour M. le Duc d'Or
pour lui. Qu'elle mettroit les aff



:en ne pouvoit leur être plus désavan-
x que ce qu'ils demandoient : les priant
en considerer le peril qu'il y avoit dans
ardement ; & le peu de cas qu'on se-
ıprès la majorité, des promesses dont
s flâtoit. Ce qui fut exprimé en termes
ts ; & si dignes du rang de ceux qui
ent ; qu'on peut dire qu'il ne s'étoit
fait de discours qui approchassent de
à dans toutes les Assemblées du Par-
ıt.
falut cependant ceder à la pluralité des
L'assemblée fut rompuë, & pour la
', on envoya quelques Lettres dans les
ages du ressort de Paris. En consequen-
quoi il se fit une Assemblée dans l'Ar-
ché, pour nommer des Députez aux
ıdus Etats Generaux : mais il arriva
ôt des affaires qui rompirent ces me-
apparentes, qu'on auroit bien trouvé
ıyen d'éluder sans cela, de quelque ma-
que ç'eût été.
te premiere démarche faite, la Cour
demeura pas là, & le Cardinal ayant
ré l'éloignement extrême de Madame
ınguevilIe pour le mariage de Made-
:lle de Chevreuse, il entreprit de le faire
re, & d'engager M. le Prince à faire
seconde faute, qui dans la suite lui fut
oup plus préjudiciable que la premiere,
faisant entendre que pour établir une
te confiance entre eux, il faloit com-
er par la rupture de ce mariage.
demoiselle de Chevreuse étoit une jeu-
'rincesse, belle, bien faite, d'une humeur



instances du Cardinal, en décriar
moiselle de Chevreuse de tous côt
aucun ménagement, jusqu'à la t
maitresse & de Demoiselle du Co
en quoi elle étoit merveilleuseme
dée par Madame de Montbazon,
Duc de Beaufort, qui ètoient p
Mystere qu'on leur en avoit fait &
percherie du Coadjuteur, lors de la
du Traité.

Le Duc de la Rochefoucault de
avec toutes ces personnes, represent
samment à M. le Prince, qu'il n'ob
jamais rien de la Cour sans quelque
sance pour la Reine. Que la con
de son engagement avec le Coadju
la consommation de ce mariage
roient peut-être sans retour de tou
de graces, à moins de perdre ab
la Reyne [1]; ce qui étoit une

tomberoit entre les mains de S. A. R. Qu'il étoit vrai que la Reine avoit un grand attachement pour le Cardinal : mais qu'aprés tout il n'étoit pas indissoluble. Qu'il arrivoit tous les jours des dégouts entre les personnes les mieux engagées ; & qu'au pis aller, en flâtant la passion de la Reyne, S. A. pourroit introduire ses amis & ses creatures dans les Conseils : aprés quoi il faloit tout esperer des conjonctures & du tems.

Plusieurs amis de M. le Prince soûtenoient au contraire qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté là. Que la Reyne ne changeroit jamais sur le chapitre du Cardinal. Que ce Ministre n'avoit rien de plus à cœur que d'éloigner S. A. des affaires. Que les espérances vagues qu'il donnoit, ne tendoient qu'à le separer d'avec les Frondeurs ; aprés quoi le Cardinal ne manqueroit pas de se raccommoder avec eux pour le perdre ; ainsi que le plus sûr étoit de le pousser sans quartier, & même la Reine s'il étoit besoin. Que la chose n'étoit pas si difficile qu'on s'imaginoit, en s'unissant tous ensemble pour y faire consentir M. le Duc d'Orleans. Qu'il ne faloit pas craindre que pour cela S. A. R. devint si fort le maitre des affaires, puisque le mariage en question attacheroit bien plus étroitement les Frondeurs à M. le Prince qu'à tout autre. Qu'enfin il seroit peu honête de manquer si-tôt aux engagemens d'un Traité qui venoit de lui rendre la liberté. Que cette mauvaise foi dégoûteroit ses amis, & empêcheroit les honnêtes gens de s'attacher à lui.

instances du Cardinal, en décrian
moiselle de Chevreuse de tous côt
aucun ménagement, jusqu'à la t
maitresse & de Demoiselle du Coa
en quoi elle étoit merveilleusemen
dée par Madame de Montbazon,
Duc de Beaufort, qui ètoient pi
Mystere qu'on leur en avoit fait &
percherie du Coadjuteur, lors de la
du Traité.

Le Duc de la Rochefoucault de
avec toutes ces personnes, represente
sament à M. le Prince, qu'il n'ob
jamais rien de la Cour sans quelque
sance pour la Reine. Que la con
de son engagement avec le Coadju
la consommation de ce mariage l
roient peut-être sans retour de tou
de graces, à moins de perdre ab
la Reyne [r] · ce qui étoit une

beroit entre les mains de S. A. R. Qu'il
t vrai que la Reine avoit un grand at-
ıement pour le Cardinal : mais qu'apiés
: il n'étoit pas indissoluble. Qu'il arrivoit
; les jours des dégoûts entre les personnes
nieux engagées ; & qu au pis aller, en
ant la passion de la Reyne, S. A. pour-
introduire ses amis & ses creatures dans
Conseils : aprés quoi il faloit tout esperer
conjonctures & du tems.
lusieurs amis de M. le Prince soûtenoient
contraire qu'il n'y avoit rien à esperer de
ôté là. Que la Reyne ne changeroit ja-
s sur le chapitre du Cardinal. Que ce
istre n'avoit rien de plus à cœur que
oigner S. A. des affaires. Que les espé-
es vagues qu'il donnoit, ne tendoient
le separer d'avec les Frondeurs ; aprés
i le Cardinal ne manqueroit pas de se
ommoder avec eux pour le perdre ; ainsi
le plus sûr étoit de le pousser sans quar-
, & même la Reine s'il étoit besoin.
la chose n'étoit pas si difficile qu'on
aginoit, en s'unissant tous ensemble
y faire consentir M. le Duc d'Orleans.
il ne faloit pas craindre que pour cela
. R. devint si fort le maitre des affaires,
que le mariage en question attacheroit

Toutes ces conſiderations differentes embaraſſerent quelque tems M. le Prince, & le firent balancer: Mais enfin il ne lui fut pas poſſible de reſiſter aux ſollicitations continuelles de Madame de Longueville, & aux cabales domeſtiques, qui l'emportent preſque toujours dans ces occaſions. D'ailleurs la Reyne ayant èté avertie de ce qui ſe paſſoit, intervint fort à propos dans le tems de ſes irreſolutions, par la propoſition qu'Elle lui fit faire de rappeller dans les Conſeils le Sieur de Chavigni qui étoit de ſes amis; d'en éloigner le Garde des Sceaux de Châteauneuf, qui étoit dans les interêts des Frondeurs, & de donner les Sceaux au premier Preſident, toujours prêt à ſervir S. A. quand Elle ſeroit bien avec la Cour. De plus Sa Majeſté prometoit de lui donner le Gouvernement de Guyenne, au lieu de celui de Bourgogne, & la Lieutenance Generale au Duc de la Rochefoucaut, avec le

[redacted]

Traité vint si tôt à la connoissance du Public, ni qu'on pût juger qu'il avoit donné les mains au retour du Cardinal. Ce qui n'auroit pas manqué d'arriver, si l'on avoit vû tout d'un coup le Conseil rempli de ses creatures, & les graces de la Cour pleuvoir sur lui & sur ses amis.

Cependant M. le Duc d'Orleans fut fort surpris du changement du Conseil, dont on ne lui avoit rien dit; & il jugea bien que cela n'avoit pu se faire qu'en consequence d'une liaison étroite avec M. le Prince, qui n'en demeuroit pourtant pas d'accord; mais qui la fit cependant connoitre avec trop d'affectation, étant allé le même jour en triomphe au Luxembourg, suivi du Duc de la Rochefoucault & de la plûpart de ses Partisans, qui firent une espece d'insulte au Coadjuteur, & aux autres Frondeurs qui s'y trouverent.

M. le Duc d'Orleans fut fort embarassé de cette affaire; mais il dissimula son ressentiment, n'ayant pu se déterminer sur aucun des partis qui lui furent proposez par ses amis, qui lui conseillerent de ne pas souffrir un mépris si marqué, & de ne pas accoûtumer la Reine à faire des changemens de cette consequence sans sa participation. Le Coadjuteur, & le Marquis de Noirmoutier étoient même d'avis d'aller enlever par force les Sceaux [1] d'entre les mains du Premier Pre-

[1] Voici le prétexte qu'on prit pour ôter les Sceaux à M. de Chateauneuf. Le Parlement demandoit avec empressement la Declaration pour exclure les Etrangers, & tous les Cardinaux,

sident, & de les aporter au Luxembc
soutenant que S.A.R. étoit en droit d'e
ainsi, en qualité de Lieutenant Géne
là Couronne. Mais M. le Duc d'O
n'ayant pu se résoudre à cet éclat [1]

même François, du Conseil. Le Garc
Sceaux la refusoit, & soûtenoit que la Re
trice de son Fils, ne pouvoit faire de pa
Loix. Le motif étoit beau; mais la rais
crette étoit l'esperance qu'il avoit d'être
nal, si le mariage du Prince de Conti, qui
la nomination, se concluoit. Le Coadjure
averti que la Reine, qui avoit toujours or
au Garde des Sceaux de resister, avoit
d'accorder la Declaration, aprés que le
des Sceaux auroit refusé le Parlement,
jetter sur lui la haine de la Compagnie.
voya un Magistrat de consideration, pour
horter à se rendre, mais il fut inebranlabl
dit pour toute raison; Si la Reine est ferm
son refus, je n'ai rien à craindre. Si elle me
perdre, je ne ferai que me deshonorer, e
sentant à une chose si déraisonnable; & so
autre pretexte, on m'éloignera huit jours
[redacted]

gerent bien dès-lors qu'il n'y avoit pas grand-chose à se promettre de lui, & qu'il ne faloit plus s'attendre au mariage de Mademoiselle de Chevreuse, ni à rien de ce qu'ils s'étoient promis de la part de M. le Prince.

En effet, S. A. commença dés-lors à ne garder plus aucunes mesures, ni même les bienséances sur le fait du mariage; & quoiqu'il eut chargé au commencement le President Viole d'aller retirer sa parole, & celle de M. le Prince de Conti, avec quelques complimens pour Madame & Mademoiselle de Chevreuse, la chose ne se fit point; & il aima mieux rompre cette affaire avec éclat. Ce qu'il fit un soir chez M. le Prince de Conti, auquel il dit en présence de tout le monde cent choses injurieuses contre l'honneur de de Mademoiselle de Chevreuse; après quoi ce Prince qui en étoit amoureux, déclara qu'il ne penseroit plus à elle.

Cette conduite de M. le Prince fut generalement désapprouvée de tous les honnêtes gens: mais ce qui offensa davantage le Public, fut son raccommodement avec la Cour, dont il ne se cachoit presque plus, & que ses Partisans tâchoient inutilement de justifier. Il n'y eut que le Coadjuteur, qui dans la suite dit une chose qui pouvoit disculper S. A. savoir qu'un jour il avoit en sa présence proposé à M. le Duc d'Orleans d'ôter la Regence à la Reine. Que S. A. R. ne l'avoit pas

Monsieur qu'il ne reprendroit point les Sceaux; mais que s'il vouloit s'en charger, il viendroit le conseiller tous les jours qu'il tiendroit le Sceau.

écouté ; & que lui Coadjuteur n'avoit consentir, à cause des obligatioas qu'il à S. M. Cela étant vrai, M. le Prince roit pas eu grand tort, parceque dans la rité c'étoit le seul moyen de perdre le C. zarin. Mais outre que S. A. ni ses amis jamais parlé de cela, le Coadjuteur rien dit lui-même que long-tems après ceux à qui il en parla ne le crûrent poi parce qu'ils le connoissoient, & qu'ils voient bien qu'il ne cherchoit alors qu'à faire une espéce de mérite auprès de la Rei à laquelle il étoit véritablement redeva de sa Coadjutorerie, & cela aux dépens de le Prince.

Quoi qu'il en soit, on ne parla plus mariage de Mademoiselle de Chevreuse. avoit même déja couru un bruit quand Sceaux furent ôtez à M. de Châteaunet que la mere & la fille devoient être exilé ce qu'elles avoient cru sibien, qu'elles p

[redacted]

elques jours après, le Coadjuteur
. Luxembourg, lui dit, qu'ayant
ors n'être pas entierement inutile
aires generales, il s'y étoit em-
n mieux; mais que voyant qu'il
nécessaire, & que les affaires
n autre train, il vouloit se mettre
ne plus s'exposer comme il avoit
public, & pour des interêts par-
ont on ne lui tenoit pas grand
e discours fit son effet sur M. le
ins, qui en parut surpris, com-
it bien prévû : ce qu'il marqua
ıse, en disant qu'on lui faisoit
l'on craignoit qu'il pût se livrer
ti, & qu'il souhaitoit d'entre-
s une intelligence sincere & par-
ıi & avec ses amis: mais afin
ısser davantage, le Coadjuteur
ersister dans sa résolution, mal-
s & les instances assez vives de
ette retraite simulée fut soûtenue
démonstrations exterieures du
adjuteur, que plusieurs de ses
ent sérieuse & sincere. Il s'avisa
mieux couvrir son jeu, d'aller
la Confirmation avec grand ap-
plusieurs Paroisses de la Ville;
pêchoit pas qu'il ne songeât tou-
ffaires, & qu'il n'allât tous les
ment à l'Hôtel de Chevreuse, où
ıx de la Cabale ne manquoit pas

hoses demeurerent quelque tems
ece de calme; M. le Prince s'i-

Cela ne fut pourtant pas de long
Le menagement que la Cour avoit
Madame de Chevreuse, ayant fait
Frondeurs que leurs affaires n'éto
desesperées, ils firent agir sous-mai
de la Reine & du Cardinal, qui ne
verent pas fort difficiles à persuade
qu'ils avoient obtenu de M. le Pri
ce qu'ils desiroient, par la rupture d
ge de Mademoiselle de Chevreuse.
avoit fait outrager si sensiblement l
deurs par M. le Prince, la Cour che
moyens de faire rendre la pareille à
Prince, par les Frondeurs, afin de
mer les uns contre les autres; de
qu'ils ne pussent plus se raccommode
cela le Cardinal voyoit une espece
sibilité à son retour, ni l'un ni l'autre
tis n'étant pas seul assez fort pour
Il jugea qu'il faloit les brouiller

it ses demandes continuelles, qui lui
nt craindre qu'à la fin il ne se rendit
tre de toutes choses; au lieu qu'il n'a-
en de semblable à redouter du côté des
eurs, qui ne cherchoient qu'à se ran-
côté de S. A. sans aucune autre con-
.
fut dans cette vûe que le Cardinal
itit en apparence à la proposition que
me de Chevreuse lui fit faire d'arre-
, le Prince une seconde fois. Il com-
qua ce dessein à la Princesse Palatine,
: l'en détourna pas, étant alors mé-
nte de S. A. qui donnoit toute sa con-
à Madame de Longueville, & au Duc
Rochefoucault, & qui avoit mal ré-
a aux soins qu'elle avoit pris de ses
es pendant sa prison. Le Cardinal qui
oit bien, & qui connoissoit son esprit,
vit d'elle pendant son exil pour faire la
rt des siennes, l'employant dans les in-
s les plus sécrettes & les plus déli-
Ce fut donc elle qui fit donner au
iuteur par Madame de Rhodes, la pre-
nouvelle du consentement du Cardi-
à un second emprisonnement de M. le
: mais comme elle vouloit encore
r quelques mesures avec S. A. elle ne
t point être nommée; jugeant peut-
ien aussi que le Cardinal n'avoit pas
d'en venir à l'execution; mais seule-
de feindre à son ordinaire, pour com-
e les deux Partis.
Sieur de Lionne Secretaire des Com-
emens de la Reyne, fut chargé d'en-

trer dans le détail de cette négociation le Coadjuteur. Il se rendit pour cet secretement chez le Comte de Montr où le Coadjuteur alla dans le caross Joli qui l'y accompagna. Ces deux Mes aprés une conference de trois heures, aj rent facilement toutes choses, & conv d'une union parfaite & de bonne foi, nant la prison de M. le Prince; aprés le Coadjuteur promit au nom du Parti travailler au retour du Cardinal, se re vant la liberté de prendre dans les Assembl du Parlement tels avis qu'il lui plair même contraires en apparence, afin de c server son credit, pour être toujours en é de servir utillement dans les occasions; le Sieur de Lyonne s'engagea au nom Cardinal, de procurer toutes sortes de g ces au Coadjuteur & à ses amis.

En sortant de la Conference, le Coadj teur, dans la derniere joye, dit à Joly,

adame de Chevreuse, ni à ceux qui
du secret.
:ndant il est certain, comme on l'a
nis, que le sieur de Lyonne, qui af-
toûjours de recommander le secret,
revelé lui-même au Maréchal de
nont, lequel en ayant fait confidence
ır de Chavigny; celui-ci en avertit
t M. le Prince. Et comme S. A. re-
même temps un billet pour l'avertir
s Compagnies du Regiment des Gar-
ıient ordre de marcher vers le Faux.
Saint-Germain, il monta prompte-
cheval sur les deux heures du matin
uillet 1651. avec quelques-uns de ses
ur se retirer à Saint-Maur, où il fut
:u de temps après par M. le Prince
ıti, Madame de Longueville, les
e Nemours & de la Rochefoucault,
plusieurs autres personnes de qualité.
:etraite surprit extrêmement tout le
, qui n'en pouvoit comprendre la rai-
es Partisans faisoient ce qu'ils pou-
ɔour persuader le peuple qu'on avoit
l'arrêter, parce qu'il s'opposoit au
du Cardinal: mais le Coadjuteur &
s publioient par tout que cette nou-
capade n'étoit fondée que sur le refus
avoit été fait de plusieurs graces qu'il
loit encore pour lui & pour ses crea-
Que ce qu'on alleguoit du retour du
al Mazarin, n'étoit qu'un prétexte
ıimer le peuple. Qu'il n'étoit pas vrai
ût voulu l'arrêter; & que l'ombrage
'oit pris étoit sans fondement, & ne



ment, où il dit seulement pour j
retraite de M. son frere, qu'il avc
avis très-certains qu'on le vouloit
sans ajoûter aucune particularité,
qu'on dépêchoit tous les jours des
au Cardinal. Qu'il étoit plus pui
jamais dans le Conseil par le m
sieurs Servien, [1] le Tellier &
ne ses creatures, qui ne faisoient rie
ses ordres. Que S. A. ne pouvoi
aucune confiance, ni être en sû
Cour, si ces trois Messieurs n'er
éloignez; ce qu'il demandoit insta
la Compagnie, après quoi il revie
cessamment à Paris, & iroit rendı
pects au Roi.

Ce discours ne fit pas une fort g
pression, non plus qu'une Lettre
Prince, qui fut presentée au Parle
un de ses Gentilshommes, & qui

niéces. Ainsi le premier President qui
éroit les interêts de la Cour à ceux de
le Prince, se contenta de repondre à M.
rince de Conti, que S. A auroit mieux
de venir lui-même faire ses plaintes à la
npagnie, au lieu de se retirer, & de
r la frayeur dans les esprits de tout le
de; & qu'aprés tout M. le Prince n'a-
pas plus à craindre, & ne devoit pas
plus de difficulté de venir au Parlement
lui. M. le Duc d'Orleans prit aussi la
le, & dit qu'il se croyoit obligé de jus-
la Reine en cette rencontre, assurant
positivement, que S. M. n'avoit formé
n dessein contre la personne de M. le
ce; & il le disoit comme il le pensoit,
qu'on avoit pris un grand soin de le
acher; & comme il parla en homme
persuadé, son discours fit beaucoup
t dans l'Assemblée, qui le conserva
lonner que la Lettre de S. A. seroit
e à la Reine pour savoir sa volonté, et
M. le Duc d'Orleans seroit prié de s'en-
ettre, & de rassurer M. le Prince.
est pourquoi la Reine & S. A. R. envo-
le Maréchal de Grammont à Saint-
r, pour dire à M. le Prince qu'on n'a-
eu aucun mauvais dessein contre lui,
s'il pouvoit revenir en toute sureté sur
paroles; à quoi il répondit, qu'il ne
roit jamais à Paris pendant que la Reine a-
roit auprés d'Elle les Valets du C. Ma-

s paroles furent trouvées un peu for-
& on n'approuva pas qu'il eut écrit des

le même jour à tous les P
yaume : ce qui sembloit ma
prémedité de porter les peu
vement géneral ; d'autat
ce jour-là dans la Grand'Sa
grand nombre d'Officiers &
re comme pour donner plu
Déliberations de la Compa
quelques gens apostez qui cr
Point de Mazarin : mais
choient point de ceux d
n'étoit pas necessaire alors
eurs à gages ; tout le mon
prit se servoit de sa voix
sentimens de son cœur. Ce
même chose, toutes les
partagées entre les diffe
sans aucune consideration
publics.

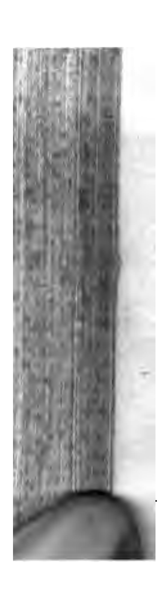
L'aversion qui regnoit t
Cardinal, donnoit pourta
Prince les suffrages de bie
croyoient qu'il agissoit tou

[redacted]

entrât sincerement dans le parti de M. Prince, qui venoit d'accuser en plain Pa ment le Duc de Mercœur son frere[1], d'av fait un voyage auprès du Cardinal, à de sein d'épouser sa niece. Enfin on voyoit bi qu'il ne s'étoit précipité dans ce nouvel en gagement, que par des vûes particulieres qui n'interessoient personne, & qu'il n'y te noit la place que d'un médiocre Suivant, sans consideration & sans merite : au lieu qu'en prenant d'autres mesures, il auroit pu toujours paroitre le Chef d'un Parti très-considerable.

Cependant la Lettre de M. le Prince ayant été portée à la Reine S. M. y fit une réponse par écrit, que les Gens du Roy apporterent au Parlement, portant en substance, Que M. le Prince ne devoit pas conserver les soupçons qu'il avoit pris pour prétexte de sa retraite, après les assurences que S. M. & S. A. R. lui avoient fait donner du contraire par le Maréchal de Grammont. Que S. M. avoit donné pouvoir à M. le Duc d'Orleans d'accommoder cette affaire, conformement aux desirs du Parlement. Qu'à l'égard du C. Mazarin, S M. déclaroit qu'Elle n'avoit aucune pensée de le faire revenir, & qu'Elle vouloit observer religieusement la parole qu'Elle avoit donnée au Parlement. Qu'Elle ne savoit rien du voyage du Duc de Mercœur, qui s'étoit fait sans sa participation. Que les Sieurs Servien & le Tellier avoient toujours bien servi le Roi défunt. Que le Sr de Lyonne

[1] Frere du Duc de Beaufort.



S. M. en auroit un extreme dép
qu'Elle ne desiroit rien tant que
parfaite union dans la Maiso
si necessaire pour le bien & po
de l'Etat.

Cette réponse, quoique peu
laissa pas d'être assez bien reçû
ment, qui trouva cependant à
ne fut pas signée d'un Secretaire d
on ne s'arrêta pas beacoup à c
formalité ; de sorte qu'on pria
Duc d Orleans de vouloir bien
pour tâcher de ramener l'esprit
le Prince ; ce que Son Altesse
cepta.

Il y eut ce jour-là des paro
entre M. le Prince de Conti, &
President, lequel exagerant l'im
l'affaire, dit que M. le Princ
pas se retirer sur des simples s

le Roy qui fût en droit de lui imposer silence [1], & se remettant à parler de la guerre civile, il s'échauffa jusqu'à dire qu'on avoit des exemples assez récents des Ancêtres de M. le Prince, qui avoient brouillé l'Etat. Cette repetition affectée mettant à bout la patience de Mr le Prince de Conti, il ne fut plus maitre de lui, & repliqua tout en colere au premier President, que par tout ailleurs, il lui feroit connoitre ce que c'étoit qu'offenser un Prince du Sang.

M. le Duc d'Orleans ne dit rien durant cette contestation [1] : mais quand ce fut à lui de parler, il marqua être fâché qu'on eut usé du terme odieux de guerre civile : qu'il esperoit qu'il n'y en auroit point, & qu'on y mettroit bon ordre, promettant de ne rien négliger pour pacifier toutes choses. En effet dans une conference qu'il eut à Rambouillet avec M. le Prince, il fit tout ce qu'il peut pour dissiper ses soupçons & pour l'obliger à se désister de la demande qu'il avoit faite de l'éloignement des Sieurs Servien, le Tellier, & de Lyonne : mais S.

[1] On blâma fort le premier President de ne s'en être pas tenu là, & d'avoir commis imprudemment sa dignité, en ajoûtant des choses injurieuses, qu'elles ne pouvoient pas manquer de lui attirer la réplique dure du Prince de Conti, qui, en bon François, le menaçoit de lui donner des coups de canne, ou quelque chose d'équivalent.

[1] Cela prouve assez bien ce qu'on a dit de lui, qu'il parloit beaucoup quand il faloit se taire, & qu'il se taisoit quand il faloit parler.

A. demeura ferme, & ne voulut jamais consentir à rien, sans cette condition, ni la Reine s'y soumettre, S. M. persistant avec autant de fermeté dans ses sentimens, que M. le Prince dans les siens.

Ainsi S. A. R. ayant fait rapport au Parlement de ce qui s'étoit passé, sans découvrir ses sentimens, on fut obligé d'en venir à une Déliberation qui fut assez confuse, les esprits étant partagez par la chaleur des partis, & par l'attachement aux differentes cabales. Celui de tous les opinans qui fut écouté avec le plus d'attention, fut le Coadjuteur, dont on ne savoit point les veritables sentimens, & qui paroissoit dans un pas assez délicat entre la Cour & M. le Prince: mais comme il avoit pris des mesures avec le Sr de Lyonne, il ne lui fut pas mal-aisé de former son avis de maniere que persone n'eût lieu de s'en offenser, l'ayant composé auparavant avec les Sieurs de Caumartin & Joli qui connoissoient parfai-

: assûrément la confusion & le desordre.
les scrupules qui paroissent sur ce sujet sont
des, il est à craindre qu'ils ne produisent
effets fâcheux, & s'ils n'ont point de fon-
ient; ils ne laissent pas de donner de justes
ts de crainte par les prétextes qu'ils four-
ènt à toutes les nouveautez. Pour les
sser tout d'un coup, & pour ôter aux
l'esperance, & aux autres le prétexte,
ime qu'on ne sçauroit prendre d'avis trop
isifs; & comme on parle de commer-
frequens qui donnent de l'inquiétude, il
oît qu'il seroit à propos de declarer crimi-
r & perturbateurs du repos public, ceux
negocieront avec M. le Cardinal Mazarin,
pour son retour de quelque maniere que ce
se être. Si les sentimens de S. A. R.
ènt été suivis il y a quelques mois, les af-
·es auroient maintenant une autre face; on
seroit pas tombé dans ces défiances; le re-
de l'Etat seroit rassuré; & nous ne se-
ts pas obligez de supplier M. le Duc d'Or-
is, comme c'est mon avis, de s'employer
rès de la Reine, pour éloigner de la Cour
creatures de M. le Cardinal, qui ont été
imées. Il est vrai que la forme avec la-
lle on demande cet éloignement, est ex-
ordenaire; & que si l'aversion d'un de
ssieurs les Princes du Sang étoit la regle de
ortune des Particuliers, cette dépendance
inueroit beaucoup de l'autorité du Roi, &
a liberté de ses Sujets; & la condition des
rtisans deviendroit fort desagréable, en
assujettissant au caprice de tant de maîtres.
is il y a une exception à faire dans cette

rencontre : il s'agit de l'éloignement de quelques Sujets, qui ne peut être que très-utile, en levant les ombrages qu'on pourroit prendre pour le retour de M. le Cardinal Mazarin, qui même a été proposé à cette Compagnie par S. A. R. dont les intentions, toutes pures pour le bien de l'Etat & pour le service du Roi, sont connuës de toute l'Europe. Il faut esperer de la prudence de leurs Majestez, & de la sage conduite de M. le Duc d'Orleans, que ces soupçons seront dissipez, & que nous verrons bien-tôt l'union rétablie dans la Maison Royale, suivant les vœux de tous les gens de bien, qui n'ont travaillé à la liberté de Messieurs les Princes que dans cette vûë. Trop heureux d'y avoir pû contribuer en quelque façon par leurs suffrages. Pour former donc mon opinion, je suis d'avis de declarer criminels & perturbateurs du repos public, ceux qui negocieront avec M. le Cardinal Mazarin, & pour son retour de quelque maniere [redacted]

e de S. A. M. le le Duc d'Orleans eut aussi
ieu d'ètre content de la maniere dont il avoit
arlé de lui. Aussi ce discours fit-il un
rès-grand effet sur les esprits, & il détruisit
n un moment toutes les mesures que M.
: Prince avoit prises dans le Parlement,
ont plusieurs Conseillers ne pûrent s'em-
êcher de blâmer hautement la conduite de
. A. entre autres le sieur Laisné, Conseiller
e la Grand' Chambre, qui se declaroit en
outes occasions contre la Cour; & qui ce-
endant dit assez librement, qu'avant de
en décider sur les demandes de M. le Prin-
: , il falloit le prier de venir lui-même faire
:s plaintes, sur lesquelles on fairoit droit,
l'obliger à ne plus rien demander après
la, parce qu'autrement il pourroit faire
icore de nouvelles demandes, pour rem-
ir le Conseil & les principales Charges du
oyaume de gens à sa devotion, & se rendre
nsi le maitre.

M. le Duc d'Orleans parla d'une maniere
:u décisive, en homme qui ne vouloit point
declarer, ni prendre parti entre la Cour &
. le Prince, quoique le Coadjuteur n'eût
:n negligé pour réveiller sa jalousie natu-
lle, & ses inquiétudes sur la trop grande
evation de M. le Prince. De sorte que
r son incertitude, qui avoit paru pendant
ute la Deliberation, l'Arrêt qui inter-
nt fut aussi embigu que la plûpart des avis,
ant été seulement ordonné que la Rei-
seroit remerciée de la parole qu'Elle
oit donnée de ne point rappeller le Car-
nal Mazarin, & trés-humblement sup-

pl'ée d'en envoyer une Déclaration au P
lement pour être inserée dans les Registr
comme aussi de donner à M. le Prince t
tes les sûretez necessaires pour son retou
& qu'il seroit informé contre ceux
avoient eu commerce avec le Cardinal
puis les défenses.

La Reine auroit donc pû, si elle a
voulu, se dispenser de faire retirer les si
Servien, le Tellier & de Lyonne, puis
l'Arrêt n'en disoit rien précisément ; m
comme on avoit resolu d'ôter à S. A.
qu'aux moindres prétextes, Sa Majesté
ordonna de s'éloigner. Et lorsque les G
du Roi allerent au Palais Royal en co
quence de l'Arrêt, elle leur declara qu'
feroit dresser une Déclaration conforme
souhaits de la Compagnie sur le chapitre
Cardinal ; & même qu'elle feroit retirer [
les trois personnes suspectes à M. le Pri
En effet, non-seulement ils ne se trouver
plus au Conseil, ils cesserent même de
roitre dans le monde avec leurs livrées,

[redacted]

t voir pendant le jour à Paris, & re-
ant le soir à Saint-Maur; & quand il
par la Ville, il se faisoit suivre d'un
›re extraordinaire de Pages & de Va-
e pied, avec de livrées fort riches,
u'il fut encore en deüil de Madame la
esse sa mere. Il se faisoit aussi accom-
:r de plusieurs personnes de qualité, &
ciers qui le suivoient en carosse; & par-
tout cela, il avoit soin de faire distri-
le l'argent à des canailles de la lie du
:, qui le précedoient avec des acclama-
continuelles de *Vive le Roi: Vivent les*
es, point de Mazarin. Ce fut dans cet
age, & avec une fierté trop dédaigneu-
il alla prendre sa place au Parlement,
›rès avoir entendu le recit que fit le
ier President des promesses de la Rei-
ur l'éloignement des personnes qui lui
nt suspectes, il ajoûta qu'il falloit
; fussent éloignez sans esperance de re-
Ce qui déplût beaucoup à toute l'As-
ée, comme une marque trop sensible
dessein prémedité de former toûjours
›uvelles difficutez.
› trouva aussi fort mauvais que M. le
e fût allé au Parlement sans avoir vû le
Le Premier President l'exhorta fort de
re; & sur cela ils eurent quelques paro-
S. A. soûtenant qu'il n'y avoit point de
: pour lui; & qu'avant sa prison on
oit donné beaucoup d'assurances sem-
:s, qui n'avoit pas empêché qu'on ne
tât; de sorte qu'il retourna coucher à
- Maur sans voir leurs Majestez; &

cela ne laissa pas d'être bien relevé
Premier President ; & la chose alla
un jour, que ce Magistrat lui dit sur
contre du Cours, qu'il sembloit qu'i
élever Autel contre Autel ; à quoi M.
ce répondit en l'interrompant, qu'il
voit laisser passer cette parole ; qu'il
le respect qu'il devoit au Roi ; q
manqueroit jamais, quand il pourroi
dre sans risque ; & que ce n'étoit poi
ver Autel contre Autel, que de deman
suretez dans l'état où étoient les chos
creatures du Cardinal Mazarin ayan
les jours des commerces publics avec l
les nommez Berthet, Brachet, Sillon &
dei [1] faisant des voyages contin
Cologne, où le Cardinal s'étoit retiré
tre qu'il étoit bien averti qu'on avoit
puis peu des Assemblées, où l'on av
solu de l'arrêter une seconde fois

désigna si bien, que tout le monde connut que cela tomboit sur le Coadjuteur.

Ces contestations furent suivies d'une Déliberation, où il fut arrêté que les paroles de la Reine seroient enregistrées. Que M. le Prince seroit prié d'aller voir leurs Majestez. Que commission seroit délivrée au Procureur Géneral pour informer contre ceux qui auroient tenu des conferences secrettes pour arrêter S. A. Que le Duc de Mercœur seroit mandé pour venir rendre compte de son voyage vers le C. Mazarin, & de son mariage avec sa niece. Que le nommé Ondedei seroit pris au corps, & les nommez Berthet, Brachet, & *Sillon*, seroient assignez pour répondre aux faits que le Procureur Géneral pourroit proposer contre eux.

Peu de jours après, M. le Prince alla enfin rendre ses respects à leurs Majestez, où il fut conduit par M. le Duc d'Orleans, & assez bien reçu du Roi & de la Reine. Cependant il étoit bien aisé de voir que les esprits n'étoient pas bien remis, & qu'il restoit encore beaucoup de défiance : & cette visite n'empêcha pas que M. le Prince ne continuât de marcher toujours avec une grande suite pendant le jour, & la nuit avec une escorte de 50. chevaux. M. le Prince de Conti en usoit de même ; & le Coadjuteur à leur exemple, n'alloit jamais à l'Hôtel de Chevreuse, sans se faire bien accompagner.

Cependant M. le Prince pressoit vivement du mariage du Duc de Mercœur, en consequence de l'Arrêt qui lui ordonnoit de venir répondre sur ce sujet ; ce qu'il fut enfin obligé

de faire, en avouant qu'il étoit marié. Que le voyage qu'il avoit fait, n'avoit été que pour voir sa femme. Qu'après tout, ce mariage s'étoit fait du consentement de leurs Majestez, de S. A. R. & même de M. le Prince. A quoi M. le Duc d'Orleans répondit, qu'il ètoit vrai que trois ans auparavant il y avoit consenti, aussi bien que la Reine, à la sollicitation de l'Abbé de la Riviere, & du Maréchal d'Estrées: mais que depuis, ayant reconnu la pernicieuse conduite du Cardinal, il avoit fait son possible pour dissuader S. M. de ce mariage, & pour en détourner le Duc de Mercœur, auquel il avoit déclaré qu'il n'y consentiroit jamais.

Quoique la déclaration de S. A. R. fut assez contre le Duc de Mercœur, l'affaire ne fut pas poussée plus loin, parce qu'il auroit été bien difficile de rompre un mariage fait & consommé dans toutes les formes. D'ailleurs on étoit occupé de desseins plus impor-

[redacted]

e qu'ils hazardoient, en se fiant aux pro-
messes du Cardinal, ils étoient si outrez des
manquemens de M. le Prince à tant de pro-
messes si solemnelles, qu'il ne leur étoit pas
possible de résister au desir de vengeance qui
les aveugloit. Ils esperoient d'ailleurs que le
Cardinal auroit long-tems besoien de leur as-
sistance. Que l'éloignement de M. le Prin-
ce ne finiroit pas si-tôt les affaires, & qu'il
naitroit dans la suite des occasions de se ren-
dre nécessaires, & qui obligeroient le Car-
dinal à leur accorder certaine graces, & peut-
être la nomination du Coadjuteur au Cardi-
nalat [1]

M. le Prince au contraire tâchoit de se
maintenir dans Paris, d'où il ne vouloit
point sortir : mais comme il voyoit appro-
cher la majorité du Roi, & que son credit
diminuoit beaucoup dans la Ville, par sa
mésintelligence avec les Frondeurs, il com-
mençoit à prendre des mesures au dedans &
au dehors du Royaume, pour former un parti
qui pût retenir le Cardinal dans le respect, &
l'obliger à lui accorder les graces qui lui
avoient été refusées. Malheureusement pour
lui, ses négociations en Espagne ne pûrent
être si secrettes que la Cour n'en fut avertie,
enfin la Reine qui se voyoit pressée de répon-
dre à l'Arrêt du Parlement, qui lui deman-
doit une Déclaration plus formelle contre le

[1] De toutes les guerres civiles qu'on a ja-
mais vûës, il n'y en a pas une seule, dit judi-
cieusement un Historien, qui n'ait eu pour pré-
texte le bien public, & pour motif secret, l'in-
térêt particulier.



dinal.

Pour cet effet, la Reine ayant
toutes le Compagnies Souveraine
Corps de Ville le 17. Août 1651. le P
envoya des Députez au Louvre, oi
sence de M. le Duc d'Orleans, & d'u
nombre de Seigneurs & d'Officiers de
ronne, lecture leur fut faite d'un Ec
conduite de M. le Prince, qui fut er
mis entre les mains du Premier Pr
pour en faire part à toute la Cor
Cet Ecrit contenoit une nouvelle Dé
de leurs Majestez, pour l'exclusion
elle du Cardinal, & un examen g
la conduite de S. A. auquel on reproc
bord toutes les graces qu'il avoit obt
la Cour, les complaisances que leur
tez avoient eues pour lui. & la mani
il avoit répondu à toutes leurs bontez

Stenay les Espagnols qu'on y avoit introduits pendant sa prison, quoique ce fût la seule chose que le Roi eut exigée de lui. Qu'il avoit écrit à tous les Parlemens & aux principales Villes du Royaume, pour leur inspirer des pensées de révolte. Qu'il faisoit fortifier toutes les Places dont il étoit le maitre, particulierement Montrond, où Madame la Princesse, & Madame de Longueville s'étoient déja retirées. Qu'il avoit toujours refusé de joindre ses Troupes à celles du Roi ; & qu'au lieu de les employer contre les ennemis, elles ne faisoient que désoler la Picardie & la Champagne. Qu'enfin leurs Majestez avoient jugé à propos d'informer le Parlement de toutes ces choses, s'assurant qu'ils employeroient leurs soins pour appuyer les bonnes intentions du Roi, & pour faire rentrer S. A. dans son devoir.

La lecture de cet Ecrit surprit extrémement toute la Compagnie, & ce fut sans doute la premiere source des desordres qui suivirent peu de tems après. M. le Prince tâcha d'y répondre, en rejettant les accusations dont il étoit chargé sur la malice de ses ennemis, particulierement du Coadjuteur, qu'il traitoit de calomniateur, comme Auteur de l'Ecrit, & qu'il accusoit d'avoir tenu plusieurs conseils contre lui chez le Comte de Montresor, pour le faire arrêter une seconde fois. M. le Prince n'avoit point encore parlé si positivement de ces conferences, pour ménager le Sr de Lyonne qui lui en avoit donné les premiers avis ;

C. Mazarin, jugea qu'il étoit tems d'é
ter. Et comme M. le Prince n'étoit pa
tourné au Louvre depuis que S. A. R
avoit mené, S. M. résolut de faire des pl
tes publiques de sa conduite dangereuse
peu respectueuse, afin de l'obliger à se
tirer, & d'éluder en même tems les ins
tes du Parlement contre la personne du C
dinal.

Pour cet effet, la Reine ayant m
toutes le Compagnies Souveraines, &
Corps de Ville le 17. Août 1651. le Parlem
envoya des Députez au Louvre, où en
sence de M. le Duc d'Orleans, & d'un gr
nombre de Seigneurs & d'Officiers de la C
ronne, lecture leur fut faite d'un Ecrit si
conduite de M. le Prince, qui fut ensuite
mis entre les mains du Premier Préside
pour en faire part à toute la Compag
Cet Ecrit contenoit une nouvelle Déclarat
de leurs Majestez, pour l'exclusion perp
[redacted]

rer des pensées de révolte. Qu'il faisoit fier toutes les Places dont il étoit le re, particulierement Montrond, où ame la Princesse, & Madame de Lon-lle s'étoient déja retirées. Qu'il avoit urs refusé de joindre ses Troupes à du Roi; & qu'au lieu de les em-er contre les ennemis, elles ne fai-t que désoler la Picardie & la Cham-e. Qu'enfin leurs Majestez avoient jugé pos d'informer le Parlement de toutes oses, s'assurant qu'ils employeroient soins pour appuyer les bonnes inten-du Roi, & pour faire rentrer S. A. dans levoir.

lecture de cet Ecrit surprit extréme-toute la Compagnie, & ce fut sans la premiere source des desordres qui ent peu de tems après. M. le Prin-ha d'y répondre, en rejettant les ac-

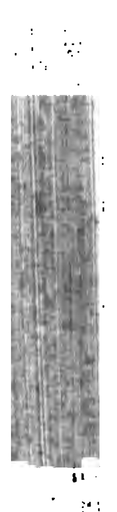


d'entre eux doutoient fort qu'il e
veler ce secret de son chef, & sans
C. Mazarin.

Quoi qu'il en soit, le Coadjute
fendit en niant tout, & qu'il fut A
l'Ecrit (quoiqu'il l'eut conseillé & a
& en désavouant les conferences chez
te de Montresor, dont il parla d'un
sang froid, qu'on ne savoit ce qu'o
voit croire.

Après cela M. le Prince présen
Ecrits au Parlement pour sa justifi
dont l'un étoit de lui, contenant des
ses particulieres aux faits articulez d
du Roi, & l'autre étoit une déclar
M. le Duc d'Orleans sur le méme suj
Prince auroit bien souhaité que S. A
été en personne au Parlement, pour
se déclaration par sa présence; m
put obtenir cela de lui, S. A. R. s'é
auparavant retirée des Assemblées

tion à M. le Prince : mais il fut si
qu'il ne put s'en défendre.
:e declaration portoit, Que S. A. R.
: sçu que bien tard la résolution prise
M. de mander les Compagnies Souve-
Que l'Ecrit en question ne lui avoit été
uniqué qu'un quart d'heure avant l'ar-
des Deputez du Parlement. Qu'il y
trouvé plusieurs choses à redire, &
roit conseillé de le supprimer. Qu'en sa
:e M. le Prince avoit proposé à la Rei-
depuis au Conseil, deux moyens pour
ortir les *Espagnols* de *Stenay*; l'un par
ation, moyennant une suspension d'ar-
tre cette *Ville* & les Places du Luxem-
; & l'autre par la force, en lui don-
)00. hommes pour en faire le siege,
pouvant sans cela, parce qu'il n'y
que 200. hommes pour lui dans la
:lle, & que les Espagnols en avoient
dans la Ville. Que S. A. n'avoit pas
é ses Troupes à l'armée du Roi, parce
étoit commandée par le Maréchal de
erté, creature du Cardinal, qui l'a-
corté dans tous ses voyages, & l'avoit
lans ses Places malgré les Arrêts du
ient. Que M. le Prince ayant prié S.
d'envoyer un homme pour comman-
s Troupes, Elle avoit nommé le Sr.
lon, que la Reine empêcha de partir.
s défiances de M. le Prince n'étoient
s fondement; qu'il n'avoit pas été
:n reçu au Palais-Royal; que S.A.R.
avoit pas conseillé d'y retourner. Qu'il
ien informé des conferences qui s'é-



lui, avant & pendant sa prison. C
à la verité, il s'étoit uni à tous
mens du Royaume, & aux vœux d
pour conserver la tranquilité publ
auroit pu être alterée par le reto
dinal. Que si le Conseil de S.
le soin qu'il devoit, de lever les
du public, à l'occasion des vo
quents qui se faisoient à Cologne
ment n'auroit pas été obligé de dem
déclaration confirmative de ces Arr
il sembloit qu'on vouloit éluder l
l'Ecrit qu'on venoit de produire.
gard des graces qu'on lui reprocho
tendoit les avoir bien méritées p
vices. Qu'après tout, ni lui, ni
n'avoient pas à beaucoup près tan
à leur discretion, que le Cardinal &
tures, qui commandoient dans
Saluces, Perpignan, Roses, Brest

vivoit avec le Premier President, on ne
: imputeroit pas le dernier changement ar-
ré dans le Conseil, ou il assuroit n'avoir
aucune part, si ce n'étoit peut être en
opposant comme il avoit fait avec S. A.
aux avis violents du Coadjuteur & du
omte de Montresor d'ôter les Sceaux de
rce au premier President ; de faire pren-
e les armes aux Bourgeois, & d'aller
oit au Palais Royal. Que l'éloignement
s Sieurs Servien, le Tellier, & de Lyon-
, étoit necessaire pour sa seureté, & avoit
é approuvé du Parlement & du public.
ue s'il s'étoit executé de bonne foi, il
seroit soûmis aussitôt à toutes les volontez
la Reine: mais qu'ayant vû que dans le
ême tems on continuoit un commerce reglé
ec le Cardinal, il avoit dû penser à sa
reté. Que cette seule raison l'avoit empê-
é de retourner à la Cour & au Conseil,
rien ne se décidoit que par les ordres du
rdinal, & où il savoit qu'on vouloit fai-
entrer de nouveaux Sujets qui lui étoient
tierement dévouez.

Les personnes dont M. le Prince enten-
it parler, étoient M. de Châteauneuf [1],
ni intime de Madame de Chevreuse, &
Madame de Rhodes, auquel il avoit fait
er les Sceaux, & qui fut rappellé, & fait
ef du Conseil, & le Marquis de la Vieu-
le, auquel on donna la Surintendance des
nances.

[1] M. le Prince ne pouvoit le souffrir, parce
'il avoit présidé au Jugement, & prononcé
rrêt de M. de Montmorency.

Enſuite S. A. avouoit, qu'il a
aux Parlemens, & aux bonnes V
Royaume; mais ſimplement pour
fier, & diſſiper les bruits qu'on fa
rir, que ſon deſſein étoit d'exciter
re civile. Que ſi Madame la Pr
Madame de Longueville s'étoient
Montrond, elles ne l'avoient fait
une juſte precaution, afin de me
Perſonnes à couvert des entrepriſ
ennemis. Qu'il n'étoit pas vrai qu'
tifier ſes places, quoiqu'il eut per
pouvoir de S. M. pour cela. Q
étoit faux qu'il eut jamais eu auc
ligence avec les Eſpagnols; que c'
pure calomnie, dont il demandoi
tion, comme du plus grand out
pût être fait à un Prince du San
ſupplioit la Compagnie de la lui
tenir, & de prier leurs Majeſtez
mer les autres, ſe ſoumettant vol
jugement de la Compagnie, s'il
voit qu'il eut rien fait contre le d

personnes se mirent à crier dans la Salle, *Point de Mazarin, Point de Coadjuteur*, sans doute par ordre de M. le Prince, qui étoit venu au Palais, si bien accompagné d'Officiers & de gens de guerre, qu'il y a lieu de s'étonner que le Coadjuteur en fut quitte à si bon marché, n'ayant pour lors avec lui qu'un fort petit nombre de ses amis. C'est pourquoi étant obligé de se justifier le Lundi suivant, il crut ne devoir plus tant se commettre; & fit si bien, que dans ce peu de tems il s'assura d'un bon nombre de gens de main pour l'accompagner, tous les Frondeurs s'étant ralliez dans cette occasion, à la reserve du Duc de Beaufort, qui s'étoit déclaré en faveur de M. le Prince.

La Reyne qui regardoit le Coadjuteur comme le seul qui peut soutenir l'autorité du Roy dans le Parlement, donna ordre aux Officiers des Gardes-du-Corps, des Gens d'armes, & des Chevaux legers, & à quelques Capitaines du Regiment des Gardes, d'envoyer secrettement le Lundi matin dans la Salle du Palais, un certain nombre de leurs gens, qui recevroient les ordres de ce qu'ils auroient à faire, du Marquis de Laigue, ausquels on donna pour se reconnoitre le mot de *Notre-Dame*.

De son côté, M. le Prince rassembla le plus de monde qu'il put, avec beaucoup plus de bruit que les jours précedents, ausquels il donna le mot de *Saint Louis*.

Le Coadjuteur arriva le premier au Palais, bien accompagné de personnes de qualité,

qui se rengerent vers le Parquet des Ger
du Roi, occupant jusqu'à la porte de l
Grand'Chambre, où se tiennent les Huissiers
pendant que les Gens de la Maison du Roi
sans faire paroitre leur dessein, étoient di-
persez par pelotons dans la Grand'Salle, &
dispossez de maniere, qu'ils auroient pu atta-
quer les gens de M. le Prince par devant &
par derriere. En un mot, on s'attendoit si
bien à en venir aux mains, que plusieurs
Conseillers & autres gens de Robe des deux
Partis, avoient des épées, poignards, &
autres armes cachées sous leurs habits [1].

Le Comte de Montresor, que M. le Prin-
ce avoit accusé & de parole & par son Ecrit,
se crut aussi obligé d'aller au Parlement pour
se justifier: mais comme il n'y avoit pas
l'entrée, il demeura dans le Parquet des
Huissiers avec le Sr d'Argenteuil, & quel-
ques autres du Parti, où il se trouva aussi
un nombre considerable de Partisans de M.
... qui s'en rendirent les maitres. C
... cause de la p...

voit de mauvais desseins sur sa perso
Qu'en entrant dans la Salle il avoit vû
euis amis du Coadjuteur. Qu'il savoit q
n avoit détaché dix hommes de chaq
ompagnie des Cardes ausquels on av
onné le mot de *Notre-Dame*. Ce que
oadjuteur avoua, disant qu'il étoit vra
u'il avoit prié ses amis de l'accompagner,
our ne pas s'expôser une seconde fois au
sque qu'il avoit couru en sortant de la der-
ere Assemblée : mais que si S. A. vouloit
rdonner à ses gens de se retiret, il prieroit
s siens d'en faire de même. Sur quoi le
arlement ayant ordonné que tous ceux qui
toient dans la Salle en sortiroient, le Sr
e Champlastreux fut commis avec quelques
utres Conseillers pour cela ; & M. le Prin-
ayant envoyé M. de la Rochefoucault avec
ix pour faire retirer ses gens, le Co-
ljuteur alla lui-même pour conjedier les
ns, sans penser qu'il alloit se com-
ettre.

A peine eut-il passé la porte du Parquet
Huissiers avec le Sieur d'Argenteuil, que
ou six Valets de-pied de M. le Prince
nt l'épée à la main, & coururent à lui, cri-
au Mazarin. Ce qui fut cause que tous les
Partis tirerent aussi l'épée, ceux du
juteur s'étant jettés en foule au tour
pour le couvrir, en criant *Vive le*
& les autres, *Vivent le Roy & les*
. De sorte qu'il parut en un moment
a quatre mille épées nuës dan le Pa-
il y a bien de l'apparence qu'il y
u bien du sang répandu, si quel-

vice signalé dans cette occasion, en lui faci-litant le passage, & en arrêtant, à ce qu'il dit, le bras d'un homme qui vouloit lui en-foncer un poignard dans le corps. En recon-noissance de quoi ce Prélat reçut le sieur No-blet dans sa maison, où il est demeuré jus-qu'à sa mort.

Ainsi le Coadjuteur rentra heureusemen dans la Grand' Chambre, au momen que chacun remettoit l'épée dans l fourreau; & le sieur Champlastreu ayant paru dans la Grand' Salle, & par-lé aux Chefs des deux Partis, tout l monde défila en même temps par differente portes dans la cour du Palais, ainsi qu'il f reglé sur le champ par des Commissaires po éviter le desordre & les contestations; l Partisans de M. le Prince prétendant q ceux du Coadjuteur devoient sortir les p miers.

Tout ce tumulte empêcha qu'il ne se f rien au Parlement ce jour-là, les esp

[redacted]

nous battrons point pour cet affaire. [1] Cependant le Duc de Brissac parent du Coadjuteur, & qui alloit toûjours au Parlement avec lui, à son retour de l'Assemblée, envoya le Marquis de Saint Auban, Gentilhomme de Dauphiné, faire un appel au Duc de la Rochefoucault ; mais la chose ayant été découverte, on y mit ordre, & elle n'alla pas plus loin.

Laprèsdînée M. le Duc d'Orleans fit prier le Coadjuteur de n'aller point au Parlement le lendemain ; ce qu'il eut de la peine à obtenir de lui, quoique ce Prélat eût déja sçu que la Reine étoit parfaitement bien contente de lui, & qu'elle n'attendoit rien davantage de sa part : mais comme il lui sembloit que c'étoit en quelque façon quitter la partie, il n'y auroit pas consenti aisément, si dans le même temps le sieur Joly ne lui eût proposé un prétexte honnête pour s'en dispenser, en assistant à la Procession solemnelle de la grande Confrairie, qui devoit se faire ce jour-là, & où l'Archevêque a coûtume de se trouver avec tous les Curez de la ville. Cette Procession part de la Magdelaine pour aller aux Cordeliers, où se dit la messe : & comme M. l'Archevêque n'étoit

[1] Le Duc de la Rochefoucault lui répondit, Monsieur le brouillon, si vous étiez homme d'épée vous ne parleriez pas comme vous faites, et ce qui engagea le Duc de Brissac à faire la démarche qu'il fit. D'autres disent qu'il n'y eut point d'appel, & que le Duc de Brissac lui envoya seulement dire, que s'il le rencontroit, il lui donneroit cent coups d'éperons, parce qu'il ne valoit pas la peine qu'on se battît contre lui.

pas en état d'assister à cette ceremonie
bienseance vouloit que le Coadjuteur rem
sa place ; & il ne fut peut être pas fâché
cette ouverture, qui mettoit à couvert
honneur & sa personne.

Cependant peu s'en fallut qu'il n'y cou
autant de danger que le jour précede
quoiqu'à la fin le tout se tournât d'une
niere avantageuse pour lui. Le hazard v
lut donc que S. A. sortit ce jour-là du Pal
pour retourner à l'Hôtel de Condé, dans
même temps que la Procession sortoit
Cordeliers pour revenir à la Magdeleine,
que les uns ou les autres s'étant rencontr
dans la rue du Paon, la canaille qui m
choit devant le carosse de S. A. cria
Coadjuteur : *Au Mazarin*, sans respect po
la ceremonie : mais M. le Prince les fit t
re ; & comme son carosse fut vis-à-vis
Coadjuteur, il le fit arrêter, & baisse
portiere ; & ceux qui étoient avec lui
pour se mettre à geno

toûjours, insistant & demandant une Déclaration d'innocence. C'est pourquoi il fut ordonné que tous les Ecrits seroient portez à leurs Majestez, & que trés humbles remontrances seroient faites sur la consequence d'iceus; la Reine trés humblement suppliée de vouloir bien étouffer cette affaire, & S. A. R. de s'entremettre pour l'accommoder.

Les Partisans de M. le Prince avoient tâché de porter la chose plus loin, & de faire ajoûter que la Reine seroit suppliée de nommer les Auteurs de l'Ecrit contre S. A. & de fournir les preuves des faits : mais les amis du Coadjuteur s'étant joints au parti de la Cour, ils empêcherent ce dessein de réussir.

Enfin la Reine ayant mandé le Parlement, elle lui fit dire par le Chancellier : Que les avis lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'ayant pas été confirmez, S. M. vouloit bien croire qu'ils n'étoient pas vrais. Que cependant elle entendoit que S. A. fit sortir la garnison de Steray. Que ses troupes allassent incessamment joindre l'armée du Roi : Qu'il fit cesser les fortification de Montrond, & sortir de toutes ses Places les Soldats qui excederoient le nombre des Etats expediées pour cet effet : Qu'il vint rendre ses respects au Roi, & prendre sa place au Conseil.

Cette réponse avoit été dictée par M. de Châteauneuf, qui étoit rentré en grace, & avoit été fait Chef du Conseil, sans lui rendre pourtant les Sceaux, qui demeurerent entre les mains du Premier President, quoiqu'il restât toûjours à la tête du Parlement,

fiant en quelque façon ſur ſon in
avec les ennemis de l'Etat, quoiq
fort bien ce qui en étoit, & qu'il c
de prendre des meſures avec eux po
guerre ; mais on diſſimula ſur ce p
de lui ôter toutes ſortes de préte
pendant comme M. le Prince c
d'inſiſter ſur ſa juſtification, & c
Duc d'Orleans fût pour le même
Parlement, S. M. reſolut enfin
en même temps une Déclaration c
ce pour S. A. & celle qu'on dema
puis ſi long-temps contre le Cardir
rin ; après quoi tout le monde c
faires finies, & que M. le Prince
plus aucune difficulté de retourner
Royal.

Mais ceux qui voyoient les cho
près, & qui ſçavoient les intrigue
pour gagner le Parlement & le p

voyoit bien que les suites pourroient être fâcheuses pour lui. D'ailleurs il avoit de la repugnance à quitter sa belle maison de Chantilly, & à s'éloigner de Madame de Châtillon dont il étoit fort amoureux : mais Madame de Longueville, le Duc de la Rochefoucault, & une infinité d'Officiers & de gens de guerre, dont il étoit continuellement obsedé, qui ne demandoient que les occasions d'une meillure fortune, le determinerent enfin à prendre le parti de la guerre.

Madame de Longueville & le Duc de la Rochefoucault, qui avoient commencé les negociations de M. le Prince avec le Cardinal, & qui voyoient que le dernier s'étoit moqué d'eux, cherchoient les moyens de se venger. Ils s'étoient figuré que la seule apparence de guerre étourdiroit le Cardinal; & ils disoient sans cesse à S. A qu'il n'iroit pas jusqu'à Bourges, sans qu'on envoyât lui offrir la carte blanche. Madame de Longueville avoit de plus un interêt particulier & secret de souhaiter une rupture, parce qu'alors il lui importoit fort d'être éloignée de M. son mari, qui la pressoit fort de retourner avec lui; & que pour s'en dispenser avec quelque bienseance, elle avoit besoin d'une raison aussi especieuse que celle de suivre M. son frere, dans une querelle où tout le monde sçavoit bien qu'elle avoit autant & plus de part que personne.

Ainsi M. le Prince se laissa emporter presque malgré lui aux sollicitations & aux passions de ceux qui l'environnoient, dont les vûës interessées ne lui étoient pas à-

meura jusqu'à la fin attaché à ses
Il n'en fut pas de même du Duc de
ville, qui se tint en répos dans son
nement de Normandie [1] fort m
de sa femme, & peu satisfait de S
Duc de Bouillon & le Vicomte de T
voulurent point non plus entrer dans
Quelques offres qu'on leur pût fair
que le Duc dans les commenceme
fait esperer à M. le Prince, ayant
cet effet plusieurs conferences avec l
la Rochefoucault. Enfin S. A. pr
son départ quelques mesures avec M
d'Orleans, qui demeura cependant
comme Spectateur de la Tragedie
bien tôt commencer.

Le Roi étant entré dans sa quat
année le 7. Septembre 1651. Sa M
au Parlement le même jour pour
declarer majeur, selon les Loix du

nal., accompagnè des Officiers de la Couronne, & d'un grand nombre de Seigneurs avec les habits magnifiques, & montez sur des chevaux richement enharnachez. Cependant au travers de cette pompe superbe, & malgré la foule extraordinaire du monde dont les ruës ètoient remplies: on ne laissoit pas d'entrevoir des signes de la malheureuse disposition des esprits., par un silence triste qui regnoit presque part tout, au lieu des cris ordinaires de *Vive le Roi*, qui auroient dû être redoublez à tout moment dans une occasion de cette nature, & qui ne se faisoient entendre qu'assez rarement & foiblement.

La marche de cette cavalcadè fut par les ruës Saint Honoré, des Lombards, des Arcis, & ensuite par le Pont Notre-Dame, où le Roi étant proche Saint Denis de la Chartre, & quelqu'un lui ayant fait remarquer le Coadjuteur à une fenêtre, Sa Majesté lui fit l'honneur de le saluer. Le reste de la marche continua jusqu'au Palais avec beaucoup d'ordre, où la Déclaration de majorité se fit dans les formes ordinaires; & le Roi s'étant assis sur son Lit de Justice, remercia la Reine des soins qu'elle avoit pris de sa personne & de son éducation. (Comment que la Reine ne méritoit point, Elle & le Cardinal s'étant peu mis en peine d'instruire le Roi comme ils le devoient, & de cultiver les heureuses dispositions qui paroissoient dès lors dans Sa Majesté, afin de le retenir plus long temps dans leur dépendance, & de demeurer les maitres des

Cette Déclaration n'empêcha pourta
M. le Prince de continuer son voyage
à quoi ne contribua pas peu l'équivoque
Courrier que lui envoya le Maréch
de Grammont avec une Lettre pour l'a
de ne s'éloigner pas davantage, & q
avoit encore esperance d'accommode
M. le Prince étoit allé de Paris à Aug
le, maison de plaisance du President
rault. Le Courrier confondant Auge
avec Angerville, prit le chemin de ce
nier lieu. Ce détour ayant été cause q
A. ne reçut la dépêche de M. de G
mont qu'au moment qu'il partit d'Aug
le; ce Prince aprés l'avoir lûë, dit à
qui étoient auprès de lui, que si elle éto
rivée un peu plûtôt, elle l'auroit ar
mais que puisqu'il avoit le cul sur la s
il n'en descendroit pas pour des espera
incertaines. De sorte que sans autre d

onti, qui avoit voulu assister à la ceremo-
e de la majorité des Ducs de Nemours &
la Rochefoucault, & de la plûpart des
rsonnes de qualité qui s'étoient declarées
our lui pendant sa prison, à la reserve du
ac de Bouillon & du Vicomte de Tu-
nne. Le Comte du Dognon, Gouverneur
Brouage, augmenta le nombre de ses
rtisans, après avoir été conferer avec lui
ordeaux, où ce Prince avoit été reçu avec
grandes acclamations du peuple, & le
nsentement du Parlement, qui donna auf-
ôt plusieurs Arrêts pour saisir les deniers
Roi, & pour faire tout ce que S. A.
ivoit desirer
Après cela M. le Prince donna des ordres
ir lever des gens de guerre de tous côtez
délivra des commissions aux Officiers qui
oient suivi; de sorte qu'il se vit bien-
avec un corps de dix à douze mille hom-
s de Troupes reglées, & en état d'en
en action: mais comme il étoit impor-
t de faire connoitre au public qu'il n'en
oit à ces extremitez que pour sa défense,
ar pure necessité, un des premiers soins
S. A. fut d'écrire à M. le Duc d'Orleans
Lettre en forme de Manifeste, qui con-
oit le recit de tout ce qui s'étoit passé à
Cour depuis sa liberté; & sur toutes cho-
l'établissement dans le Conseil des Sieurs
Châteauneuf & de la Vieuville, creatu-
du C. Mazarin, & beaucoup plus atta-
s à lui, que les Sieurs Servien, le Tel-
, & de Lyonne, qui n'avoient été con-
iées que pour le surprendre, & pour met-

tre en leurs places ses ennemis déclarez. Il tâchoit aussi d'insinuer qu'il n'avoit rien fait que de concert avec S. A. R. qui n'avoit pas approuvé ce changement plus que lui; finissant par des protestations generales de contribuer autant qu'il pourroit à tout ce que S. A. R. & le Parlement jugeroient le plus propre; pour remedier aux desordres de l'Etat.

La Cour informée de ce qui se passoit à Bordeaux, resolut de partir le 26. Septembre pour Fontainebleau, & de là pour Poitiers, afin d'être à portée de s'opposer aux progrés de Monsieur le Prince; laissant à Paris le Sr de Châteauneuf pour prendre soin des affaires, avec le Premier President, le Marquis de la Vieuville, & sur tout le Coadjuteur, qui devoient agir auprés de M. le Duc d'Orleans dans le Parlement & dans la Ville, pour ménager les esprits, & traverser les Cabales des amis de M. le Prin-

... que la Reyne & le Cardi-

... Coadju-

leur representant que la mésintelligence passée ne venoit que de ce qu'on ne lui avoit pas tenu parole ; & que si dans cette conjoncture on négligeoit de recompenser ses services, dont la Cour avoit marqué tant de contentement, il y avoit lieu de craindre qu'il ne changeât encore une fois de sentimens & de conduite.

Ces mêmes considerations étoient aussi fortement representées par la Princesse Palatine [1], dont le credit étoit plus grand que celui de Madame de Chevreuse ; & il est certain que ce fut elle qui porta le dernier coup dans l'affaire du Chapeau, & qui en eut tout l'honneur, le C. Mazarin ayant trouvé par plusieurs experiences que cette Princesse avoit beaucoup plus de pouvoir sur l'esprit du Coadjuteur, & le savoit mieux ménager que Madame de Chevreuse.

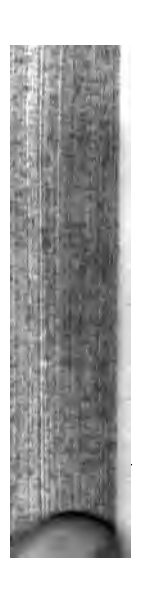
Quoi qu'il en soit, il est constant que Madame & Mademoiselle de Chevreuse, & le Marquis de Laigue étoient en ce tems-là les dupes du Coadjuteur ; qui alloit presque toutes les nuits chez la Princesse Palatine avec Madame de Rhodes dans le carrosse de Joly, qui delà le ramenoit à l'Hôtel de Chevreuse, où il entroit comme s'il fut venu de chez lui, sans rien dire de son commerce ; & pour le mieux entretenir pendant

[1] Anne de Gonzague de Mantoüe, femme d'Edouard Prince Palatin. Elle avoit tant d'esprit, & un talent si particulier pour les affaires, que personne au monde n'y réussissoit mieux qu'Elle.

l'absence de la Cour, il donna un chif fre à cette Princesse, qui en fit usa ge tres regulierement & de fort bonne foy, donnant au Coadjuteur des avis les plus sin ceres, jusqu'à lui mander souvent des cho ses qui sembloient assez contre les interêts de la Cour. De son côté le Coadjuteur n'oublioit rien dans le détail de ses Lettres, de tout ce qui pouvoit augmenter la considé ration où elle étoit auprés de la Reyne, & faire connoitre à S. M. que la plûpart des services essentiels qu'il rendoit alors dans toutes les occasions, étoient une suite des conseils de la Princesse Palatine. Car on ne peut pas nier que ce Prélat ne s'emploiât alors de fort bonne foi, & tres-utilement, pour appuyer les desseins & les interêts de la Cour, soit dans le Parlement, soit au prés de M. le Duc d'Orleans, dont il étoit souvent assez mal-aisé de venir à bout, à cause des grards égaids qu'il affectoit d'a ... de M. le Prince, don

déclarez criminels de leze-Majesté, avec ordre aux Gouverneurs des Provinces & des Places de saisir les contrevenants. Cet Arrêt étoit assurément contre M. le Prince, quoi qu'il n'y fût pas nommé ; & il ne fut rendu que sur les avis qu'on reçut des levées qui se faisoient en son nom de tous côtez ; la Cour ayant sollicité cet Arrêt pour retenir les peuples & les Officiers dans le respect, & les empêcher de prendre les armes en faveur de S. A.

Ce fut encore dans la même vûe, & pour mettre M. le Prince tout-à-fait dans son tort, que le Roi écrivit de Bourges une Lettre au Parlement, en forme de Réponse à celle de S. A. pour déclarer que S. M. étoit prête d'écouter toutes les propositions qui pourroient lui être faites, pour rétablir la tranquilité publique ; donnant pour cet effet tous les pouvoirs nécessaires à M. le Duc d'Orleans, assisté du Marèchal de l'Hôpital, des Sieurs Aligre & de la Marguerie Conseillers d'Etat, & des Sieurs de Mesmes President à mortier, Menardeau, Champré & de Cu... Conseillers au Parlement, pour traiter avec M. le Prince en tel lieu qu'ils jugeroient à propos : mais cette proposition ayant été refusée par S. A. sous des prétextes assez frivoles, S. M. envoya une Déclaration au Parlement, qui déclaroit criminels de leze Majesté Messieurs les Princes de Condé & de Conti, Madame la Princesse, Madame la Duchesse de Longueville, les Ducs de Nemours, de la Rochefoucault, & tous ceux qui les assisteroient



n'oublioit rien dans le détail de
de tout ce qui pouvoit augmente
ration où elle étoit auprès de la
faire connoitre à S. M. que la
services essentiels qu'il rendoit
toutes les occasions, étoient un
conseils de la Princesse Palatine.
peut pas nier que ce Prélat ne
alors de fort bonne foi, & tres
pour appuyer les desseins & les
la Cour, soit dans le Parlemen
prés de M. le Duc d'Orleans, d
souvent assez mal-aisé de venir
cause des grards égaids qu'il af
voir pour les amis de M. le Pri
il étoit continuellement obsedé.

Cette conduite de S. A R. qu
toujours avec soin ce qu'on pou
contre M. le Prince, sous prét
accommodement auquel il disoi

:larez criminels de leze-Majesté, avec
lre aux Gouverneurs des Provinces & des
ices de saisir les contrevenants. Cet Ar-
étoit assurément contre M. le Prince,
oi qu'il n'y fût pas nommé; & il ne fut
du que sur les avis qu'on reçut des levées
: se faisoient en son nom de tous côtez;
Cour ayant sollicité cet Arrêt pour re-
ir les peuples & les Officiers dans le res-
t, & les empêcher de prendre les armes
faveur de S. A.
Ce fut encore dans la même vûe, & pour
ttre M. le Prince tout-à-fait dans son tort;
: le Roi écrivit de Bourges une Lettre au
lement, en forme de Réponse à celle de
A. pour déclarer que S. M. étoit prête d'é-
ter toutes les propositions qui pourroient
être faites, pour rétablir la tranquilité
lique; donnant pour cet effet tous les
ivoirs nécessaires à M. le Duc d'Orleans,
sté du Marèchal de l'Hôpital, des Sieurs
ligre & de la Marguerie Conseillers d'E-
& des Sieurs de Mesmes President à
tier, Menardeau, Champré & de Cu-
t Conseillers au Parlement, pour traiter
M. le Prince en tel lieu qu'ils juge-
it à propos: mais cette proposition
it été refusée par S. A. sous des pré-
:s assez frivoles, S. M. envoya une
aration au Parlement, qui déclaroit cri-
ls de leze Majesté Messieurs les Prin-
e Condé & de Conti, Madame la
esse, Madame la Duchesse de Longue-
, les Ducs de Nemours, de la Roche-
ult, & tous ceux qui les assisteroient

si dans un mois ils ne reconnoissoie[n]
fautes, & ne rentroient dans leur
M. le Duc d'Orleans empêcha [p]
quinze jours sous différens prétex[tes]
cette Déclaration ne fût vérifiée ; [e]
il fut secondé vivement par les ami[s]
le Prince, qui formoient tous les j[ours]
nouveaux incidents : mais à la fin [l]
de la Cour, & les amis du Coadjut[eur]
tant joints, il falut en venir à la Dé[clara]
tion, où S. A. R. ne voulut pas [se]
ver ; suivant laquelle il fut ordonn[é]
Decembre 1651. Que la Déclaratio[n]
lûe, publiée & enregistrée, pour ê[tre]
cutée selon sa forme & teneur. C[e]
pendant M. le Duc d'Orleans sero[it]
de continuer ses soins pour l'accom[mode]
ment ; & qu'après le mois expiré,
pourroit faire aucune procedure cont[re]
sieurs les Princes, & autres privile[giés]
qu'au Parlement, & toutes les Ch[ambres]
assemblées, suivant les Loix de l'E[tat]
[redacted]

.t commencé une guerre ouverte, faie
:r la flotte d'E'pagne dans la Garonne,
siegé des Places, entre autres Coignac,
: il fut obligé de lever le siege, un de
quartiers ayant été forcé par le Comte
arcourt.
Cependant on ne laissoit pas de négo-
en faveur de S. A. à Poitiers, où étoit
our, & auprès du C. Mazarin, à qui
eur de Gourville fut envoyé plus d'une
. Ces differens voyages servirent à M.
Prince pour donner de ses nouvelles à
Correspondans, & pour en recevoir ;
e qu'ils donnérent lieu à Gourville de
ner une entreprise sur la Personne du
djuteur, dont il n'étoit pas assurément
remier Auteur.
uoi qu'il en soit, Gourville étant venu
aris vers la fin du mois d'Octobre,
assembla 40. ou 50. personnes de la
ndance de M. le Prince, avec quelques
ciers & Cavaliers de la Garnison de
villiers, que le Major nommé la Ro-
cochon avoit amenez avec lui. Une
e de ces gens furent postez un soir dans
etite ruë où est l'Eglise de Saint-Tho-
du Louvre, & l'autre sous l'arcade
petit Pont qui est sur le bord de la
re au bout de la ruë des Poulies, proche
etit-Bourbon, à dessein d'attaquer le
ljuteur dans son carrosse au retour de
tel de Chevreuse, d'où il revenoit or-
irement tous les soirs par le Quai des
ries du Louvre. L'entreprise étoit fort
imaginée ; & il étoit difficile qu'elle

manquât, le carrosse devant être attaqué par devant & par derriere sur le bord de l'eau, & dans un lieu éloigné de secours; mais il arriva que ce soir il survint une grosse pluye, qui ayant empêché les gens de Madame de Rhodes de la venir prendre avec son carrosse qui étoit drappé, elle pria le Coadjuteur de la ramener chez elle: ce qu'il fit, prenant ainsi contre son ordinaire le chemin de la ruë Saint-Honoré [1], pour remettre cette Dame à l'Hôtel de Brissac où elle demeuroit, au coin de la ruë d'Orleans. Ce fut certainement un coup de grand bonheur pour le Coadjuteur; mais le lendemain il en arriva encore un autre plus surprenant. Un des Cavaliers de Damvilliers ayant oui dire à quelqu'un de la troupe qu'on en vouloit au Coadjuteur; & s'étant imaginé que ce Prélat pouvoit être des amis du Sieur Talon Intendant des frontieres, avec lequel il avoit q... alla le trouver pour

à la Cour à cause de sa nomination toute récente au Cardinalat, alla aussi-tôt lui communiquer cet avis, marquant le lieu où la Roche-cochon étoit logé, & celui où se retiroient les Cavaliers, avec offre de lui représenter son Auteur; de sorte que le Coadjuteur qui par un autre hazard avoit pris medecine ce jour-là, ne sortit point du logis, eut le tems de s'informer sous-main des circonstances qui lui avoient été rapportées par le Sieur Talon, & qui se trouvérent vraies. Cependant cela ne l'empêcha pas d'aller le lendemain après midi dans la vieille ruë du Temple, rendre visite à la Presidente de Pommereuil son ancienne amie, pour laquelle il avoit une plus forte inclination que pour aucune autre. Il est vrai qu'avant de sortir, il promit à Joly, qu'il avoit employé pour approfondir cette intrigue, de revenir avant la nuit; mais son plaisir l'ayant fait rester plus longtems qu'il ne pensoit, peu s'en falut qu'il ne lui coûtât cher, & qu'il ne fût rencontré ce soir-là par les gens de Gourville & de la Roche-cochon; le Cavalier qui avoit donné le premier avis au sieur Talon, étant retourné lui dire qu'on les avoit encore fait monter à cheval ce même jour, pour aller dans la vieille ruë du Temple, où ils n'avoient manqué leur coup que d'un petit quart d'heure.

Cette nouvelle circonstance frappa un peu plus le Coadjuteur; & le soin qu'il vit qu'on avoit d'observer toutes ses démarches, l'obligea de penser un peu plus serieusement à

sa conservation : c'est pourquo
accompagner toutes les nuits
l'Hôtel de Chevreuse, d'où il
chez lui que par la ruë Saint
changement fit juger à G
étoient découverts ; & le C
encore avis de tout ce détai
avoient ordre de s'en retour
nison, Gourville ayant déja
de Bordeaux, & la Roche-co
solu de partir incessamment.
que le Coadjuteur demanda
Premier President pour faire
ville & la Roche cochon, c
M. le Prince, qui étoient à P
des Troupes, contre la défe
ment, sans cependant lui en
ritable sujet, ne voulant pas
une entreprise de cette natu
propos. Il écrivit aussi à M
neuf pour le prier de faire ar
à Poitiers, par où il devoi

trement, & lui ayant été confronté, il avoua le tout, & que Gourville l'avoit engagé dans le dessein d'enlever le Coadjuteur pour tenir lieu de represailles, & assurer la personne de l'Abbé de Sillery, que la Cour avoit fait arrêter à Lyon.

Peu de jours après, Gourville fut aussi arrêté à Poitiers par les soins de M. de Châteauneuf, qui en avertit aussi-tôt le Coadjuteur: mais il lui fit sçavoir en même temps que la Reine l'avoit fait élargir sur le champ. Il arriva encore dans la suite que le même Gourville fut découvert à Paris, au retour d'un autre voyage qu'il avoit fait vers le Cardinal Mazarin; & comme il étoit sur le point d'être arrêté par la Forest, & par l'Ecuyer du Coadjuteur, qui le suivoient de près à la Campagne, ils en furent empêchez par un ordre du Premier President. Cette conduite de la Cour donna bien à penser au Coadjuteur & à ses amis; & quoiqu'ils ne crussent pas tout à-fait que le Cardinal eût part à l'entreprise, ils ne purent s'empêcher de concevoir des soupçons violens contre la Cour, voyant la protection qu'elle donnoit à Gourville, & de présumer une intelligence secrette entre M. le Prince & le Cardinal. Cependant ils jugerent que le meilleur étoit de dissimuler, & de traiter la chose de bagatelle; ainsi les poursuites furent insensiblement negligées & entierement abandonnées, même à l'égard de la Roche-cochon, quoiqu'il y eût des preuves suffisantes contre lui, & il en fut quitte pour cinq ou six mois de prison, d'où il trouva le moyen



négociations, sans qu'on le mît be
peine de la traverser, & il all
ment à Paris, & au lieu de la re
Cardinal, sans que cependant il
envoyé par M. le Prince, dont
en effet point de pouvoir : mais i
un fort précis de Madame de Lo
& du Duc de la Rochefoucault,
soit à peu près la même chose ; d
M. le Prince avoit imaginé pour
tre pas ouvertement dans ces nég
& pour se reserver le droit de des
propositions que faisoit Gourville
consentement au retour du C. Ma
n'est pas que dans le fond il n'y
volontiers les mains, & qu'il ne
fort d'engager le Cardinal dans cet
che, dans l'esperance qu'il se tirer
faire par un accommodement
tageux, ou que du moins son pa

qu'il auroit été bientôt contraint de se soûmettre, si le retour trop precipité du Card. n'avoit changé la face de toutes choses. Les Troupes du Roi avoient battu les siennes presque par tout en Guyenne ; & ce Prince, quoique très-grand Capitaine, avoit été forcé de ceder en plusieurs rencontres à l'étoile du Comte d'Harcourt, qui n'en savoit assurement pas tant que lui [1]. Outre la levée du siege de Coignac, il avoit encore été obligé d'abandonner celui de Miradoux, mauvaise bicocque, où étoit enfermé le Regiment de Champagne, lequel quoique manquant de toutes choses, ne voulut jamais lui rendre ce poste, & donna le tems au Comte d'Harcourt de venir le secourir ; aprés quoi M. le Prince fut encore contraint de sortir honteusement d'Agen, où il s'étoit retiré, les Bourgeois de cette Ville s'étant soûlevez & barricadez contre lui à l'approche des Troupes du Roi.

Ainsi M. le Prince étoit comme renfermé dans les murailles de Bordeaux, sans argent & sans esperance de secours. A Paris ses affaires n'étoient pas en meilleur état. Tous les bons Bourgeois étoient las de la guerre, & le pretexte du C. Mazarin ne faisoit plus d'impression que sur le menu peuple. Les Emissaires de S. A. avoient beau jetter des billets dans les maisons, afficher des placarts, faire crier la canaille dans les ruës ;

[1] Ce Comte étoit à la verité fort inferieur au Prince de Condé dans la science militaire ; mais ses Troupes étoient composées de vieux soldats aguerris.

tout cela ne produisoit rien. Le I
donnoit des Arrêts contre lui, qu
executez non-seulement par les Of
Justice, mais souvent par les Bour
mes, qui les prévenoient.

Il est donc certain que le Par
le Prince étoit dans le dernier aba
& qu'il auroit été bientôt ruiné san
ce, si le Cardinal ne se fut entêt
nir par un contre-tems, qui rendit
res bien plus mauvaises. Aussi la p
ses amis ne le lui conseilloient p
Coadjuteur écrivoit souvent ce qu'
soit à la Princesse Palatine, quoi
bien assuré que ses conseils seroient
çûs & mal interpretez par le C.
& qu'ils pourroient même nuire à
suite qu'il faisoit à Rome du Chap
lui avoit été accordé: mais ces c
tions ne l'empêcherent point de dé
brement sa pensée, ni le Cardinal
ter sa resolution; fortement persu

[redacted]

elque tems à la Cour une intelligence plus
oite entre ceux du Conseil pour se passer
Cardinal Mazarin. Que la Reine ne pa-
ssoit plus si touchée de son absence, &
'Elle commençoit à s'accoûtumer à ceux
i étoient auprés d'Elle. Jusques-là que la
uvelle étant venue d'une grande maladie
Pape, Sa Majesté fit écrire au Cardinal
r Monsieur le Compte de Brienne Secre-
re d Etat, qu'il ne pouvoit mieux em-
oyer le tems de son absence, qu'en allant
Rome servir le Roy dans un Conclave, si
Pape venoit à mourir, & que cela pour-
t servir a faciliter son retour. Mais il étoit
p rusé pour donner dans ce panneau, &
ur ne pas voir les consequences de ce vo-
ge. Ce fut même ce qui lui fit précipiter
retour, dans l'apprehension que la Reyne
s ce pretexte, ne consentit à des choses
quelles il n'y auroit plus de remede; &
par un changement assez naturel au per-
nes de son sexe, Elle ne s'attachât à
lqu'un des objets presens, & n'oubliât
absens.

C'est pourquoi il se résolut tout d'un
p de revenir, à la tête d'un corps de sept
uit mille hommes qu'il avoit levez à ses
ens, s'imaginant qu'il lui seroit aisé d'a-
ver d'accabler le Parti de M. le Prince,
les joignant à celles du Roy, & ayant
osé toutes choses pour cela, il donna

nmençoit à donner sa confiance au Prince Tho-
. C'étoit Thomas-François de Savoye, Prin-
le Carignan, General des Armées du Roi en
ie, mort à Turin en 1656.

le commandement de ces Troupes au
réchal d'Hocquincourt [1], qui en avoi
la plus grande partie, & leur avoit
des écharpes vertes.

Le bruit de ce retour imprevû ne fu
plûtôt répandu dans le monde, qu'il
duisit tous les effets qu'on avoit appr
dez, & beaucoup d'autres ausquels
s'étoit pas attendu, qui rejetterent
choses dans la confusion & dans le desc
Le premier & le principal de ces ma
effets fut le changement de M. le Duc
leans, qui avoit commencé à se dégage
interets de M. le Prince, & n'assi
plus aux assemblées du Parlement, co
il faisoit dans les commencemens,
adoucir les choses. Ce Prince ne pou
souffrir qu'on eût osé penser au retour du
Mazarin sans lui en parler, après tant de
clarations solemnelles du contraire, crut
pouvoit honnêtement se dispenser de se jo
dre à ceux qui vouloient s'y opposer; &

[redacted]

ûtenant toujours qu'elles n'étoient pas Es-
gnoles, quoiqu'elles vinssent des Païs-bas
.r les ordres de l'Archiduc, & que ce
étoient que des Allemands, des Liegeois,
autres Etrangers, dont M. le Prince avoit
us de droit de se servir pour sa défense,
.e le Cardinal de celles qu'il avoit amenées
ı prejudice de tant de Déclarations du
oy, & des Arrêts du Parlement. Ainsi quoi
ıe la Cour put faire, il lui fut impos-
ıle de rien obtenir de ce qu'elle sou-
itoit.

M. le Duc d'Orleans n'en demeura pas là,
il assembla un autre corps de Troupes
ıs son nom, & sous celui de M le Duc
Valois son fils, dont il donna le com-
ndement au Duc de Beaufort, à l occa-
ı d'un Arrêt du [1] Parlement, par lequel
étoit prié de s'opposer au retour du Car-
al, auquel le Coadjuteur & ses amis au-
ent entrepris inutilement de s'opposer, vû
déchainement & l'animosité des esprits,
étoient plus échauffez que jamais contre
C. Mazarin.

Le Parlement recommença donc de don-
des Arrêts pour empêcher son retour; un
13. & l'autre du 21. Decembre 1651. por-
t, Que le Roi seroit averti par un Presi-
ı & quelques Conseillers qui seroient
utez à cet effet, de ce qui se passoit sur
rontiere; & qu'il seroit très-humblement
plié de vouloir donner sa parole Royale

[1] Le Parlement ne voulut jamais donner un
Et d'union, comme il l'avoit fait si librement
premiere guerre de Paris.

pour l'execution de la Déclaration, verifé le sixiéme Septembre dernier, avec déenl à toutes sortes de personnes de donner pal sage ni retraite au Cardinal, ou de faire au cunes levées pour faciliter son retour, su les peines portées par les Arrêts, & d'êt déchûs de toutes sortes de dignitez.

Ces Arrêts n'empêcherent pas le Cardinal de rentrer dans le Royaume par Sedan, o il fut reçu magnifiquement par le Maréchal de Faber. Il étoit accompagné de Messieurs les Maréchaux de la Ferté & d'Hocquincourt, & de plusieurs personnes de quali qui le suiverent jusqu'à Poitiers, sçachan bien que c'étoit la meilleure maniere de fai re leur cour à la Reine, qui n'osa ou ne vou lut plus écouter d'autres conseils que les siens, depuis qu'il fut auprès d'elle; ce q obligea M. de Châteauneuf à se retirer, geant bien que sa presence ne plairoit pas Cardinal Mazarin, & qu'il ne pourroit faire qu'une mauvaise figure à la Cour.

[redacted]

une somme de 150000. liv. pour ceux qui le representeroient à Justice mort ou vif ; [1] & que M. le Duc d'Orleans seroit prié d'employer toute son autorité pour favoriser l'execution de l'Arrêt.

Cet Arrêt fit un fort grand bruit dans le monde, & sur tout parmi le Clergé, qui se scandalisa fort de voir mettre à prix la tête d'un Cardinal ; ce qui ne s'étoit jamais fait en France que contre le Cardinal de Châtillon, frere de l'Amiral de Coligny, qui avoit apostasié. Il donna aussi beaucoup d'inquiétude au Cardinal Mazarin, qui sçavoit que dans son païs un Arrêt de cette nature n'auroit pas été long-temps sans être executé : mais ce qui lui en donna davantage, fut un petit Ouvrage de Marigny, qui contenoit un tarif ou repartition de cette somme de 150000. liv. en faveur de ceux qui trouveroient le moyen de se défaire de lui ou de le mutiler ; l'Auteur ayant fort plaisamment imaginé plus de cent manieres differentes d'attenter sur la personne du Cardinal, qui pouvoient tenter ses domestiques, & ceux qui approchoient de lui, sans qu'il lui fût possible de se précautionner contre ceux qui auroient voulu l'entreprendre. Ce qui étoit assaisonné d'une espece de plaisanterie, qui fait souvent plus d'impression que les choses les plus serieuses. Ce Marigny avoit un talent merveilleux pour ces sortes d'ouvrages ; & il avoit déja regalé le

[1] Le C. Mazarin dit aprés la Paix faite, qu'il pardonnoit tout au Parlement, excepté d'avoir mis sa tête à prix.

public de plusieurs Chansons, Vaudevilles, Balades & autres gentillesses de cette nature, pendant la prison de M. le Prince, qui n'avoient pas pû contribué à rendre le Parti des Frondeurs favorable.

En conséquence du dernier Arrêt, le Parlement envoya les sieurs Bitaud & du Coudrai Geniers, pour faire rompre les ponts sur la route du Cardinal; & ces deux Conseillers étant arrivez dans ce dessein à Pont-Sur-Yonne, à peu près dans le méme temps que le sieur d'Hoquincourt, le sieur Bitaud fut fait prisonnier, & le sieur de Geniers se sauva, aprés avoir été poursuivi longtemps par les Coureurs du Maréchal. Cette nouvelle donna lieu à une longue Déliberation du Parlement, auquel on rapporta d'abord que le dernier avoit été tué: mais ce bruit s'étant trouvé faux, les Conclusions furent plus moderées, & on se contenta de donner des Arrêts pour la li-

engagea le Roi d'aller au devant de lui jusqu'à une grande lieuë, où l'ayant rencontré, Sa Majesté le conduisit à cheval chez la Reine, que l'impatience retint pendant plus d'une heure à une fenêtre pour voir arriver son cher favori. Les Députez du Parlement qui arriverent presque en même temps, ne furent pas reçus si honorablement: On ne laissa pourtant pas de répondre à leurs remontrances d'une maniere assez honnête, disant qu'on étoit persuadé des bonnes intentions de la Compagnie; & qu'elle n'auroit pas fait cette démarche, si elle avoit sçu que le Cardinal n'étoit entré en France que par ordre de Sa Majesté, qui lui avoit commandé de lever des troupes & de les lui amener, afin de soûmettre plus promptement les rebelles. Que l'Arrêt qu'ils avoient donné contre lui étoit extraordinaire & sans exemple. Que le Cardinal vouloit se justifier, & que Sa Majesté ne pouvoit le lui refuser.

Cependant M. le Prince dépêcha le sieur de la Salle au Parlement avec une Lettre, & fit presenter une Requête, par laquelle il demandoit la surséance de la Déclaration qui avoit été donnée contre lui, jusqu'à l'entiere execution des Arrêts contre le Cardinal; ce qui lui fut accordé par un Arrêt du 12. Janvier 1652. Mais on n'en demeura pas là; car en déliberant sur la réponse faite aux Députez, il fut arrêté [1] que très-humbles remontrances seroient faites au

[1] Le 26. Janvier 1652.

Roi pour l'éloignement du Cardinal ; & que cependant les Arrêts donnez contre lui ſeroient executez, & les autres Parlemens priez d'en donner de ſemblables : ce que quelques-uns firent dans la ſuite.

Pendant que tout cela ſe paſſoit à Paris, les troupes Eſpagnoles s'avancerent ſous le commandement du Duc de Nemours juſques ſur la Loire ſans aucun obſtacle, & le Duc de Rohan-Chabot [1] ſe ſaiſit de la Ville d'Angers ; ce qui obligea le Roi d'aller à Saumeur, pour aſſieger cette Place que ce Duc ne défendit pas long-temps, s'étant rendu à la veille du ſecours qui lui avoit été envoyé ſous les ordres du Duc de Beaufort. Cela n'empêcha pas que S. A. R. ne le prit ſous ſa protection, ſans laquelle il n'auroit certainement pas obtenu la verification de ſes Lettres de Duc & Pair, tout le monde étant perſuadé que ce Seigneur, qui de tout temps avoit été attaché aux interêts du Cardinal, n'avoit excité ce déſordre que

[redacted]

rentes de l'Hôtel de Ville, que Sa Majesté fit arrêter dans toutes les Recettes pour s'en servir aux necessitez de la guerre. Le Parlement prit feu d'abord là-dessus, la chose fut poussée jusqu'à une assemblée de toutes les Compagnies souveraines dans la Chambre de Saint-Loüis, où il y eut diverses conferences, dans lesquelles les Partisans de M le Prince firent plusieurs tentatives, pour engager sous le prétexte de l'interêt public, les Compagnies souveraines & les Corps de Ville dans une union semblable à celle de 1648. mais ils n'y purent réüssir ; la plupart des Députez ayant declaré qu'ils n'avoient ordre de conferer que sur l'affaire des Rentes ; & que si on leur parloit d'autres choses, ils se retireroient. Ainsi l'affaire tirant en longueur, fut dissipée peu à peu par quelques Arrêts du Conseil, qui sembloient mettre à couvert les interêts des particuliers. Ainsi le Parlement ayant beaucoup rallenti de sa premiere chaleur sur cette affaire, se radoucit aussi peu à peu sur les autres, & les avis commencerent à se partager dans les Déliberations ; de maniere qu'il ne fut pas possible de parvenir à l'union tant desirée, quoique le Maréchal d'Estampes eut proposé pour cela un nouvel expedient, qui d'abord fut approuvé de plusieurs personnes, mais combattu ensuite par le plus grand nombre. Les amis de Messieurs les Princes ne se rebuterent pourtant pas ; & les troupes du Roi s'étant approchées de Paris aprés la reduction d'Angers, ils se servirent de ce prétexte pour animer le Parlement, sous ombre

qu'il avoit donné autrefois des Arrêts qui défendoient les approches de Paris aux Troupes dix lieuës à la ronde : mais le Maréchal de l'Hôpital, Gouverneur de Paris, éluda cet artifice, par l'offre qu'il fit au nom de Sa Majesté de les faire éloigner, pourveu que celles de S. A. R. & du Duc de Nemours fissent la même chose. Ainsi cette proposition quoique specieuse, n'eut point de suite. Le Maréchal de l'Hôpital étoit un homme ferme, qui avoit été choisi comme tel pour gouverner cette grande Ville dans ces temps difficiles, & aussi en consideration de la Princesse Palatine, qui lui avoit ménagé ce poste à la priere de Madame de Rhodes, sa bonne amie, belle-fille du Maréchal.

Ce furent aussi ces deux Dames qui formerent une étroite liaison entre le Coadjuteur & ce Maréchal. lesquels agissant de concert contre les desseins de M. le Prince, trouvoient aisément les moyens de rompre

n'eût aucun bien, ils ne laissérent pas de lui aller offrir aussitôt leurs bourses, entre autres les Sieurs Daurat, le Févre, de la Barre, & Pinon du Martray; de sorte que le Coadjuteur se trouva en peu de tems avec cinquante mille écus d'argent comptant, & autant en billets, sur sa seule réputation. Cependant il n'eut pas besoin d'envoyer beaucoup d'argent à Rome, si ce n'est pour quelques voyages de l'Abbé Charrier, qu'il avoit envoyé pour solliciter le Chapeau, & pour quelques présens de bijoux à la Princesse de Rossano, qui avoit épousé le neveu du Pape Innocent X. Car ce Pontife se trouva dans des dispositions si favorables pour lui, tellement prévenu de ses grandes qualitez, & si peu persuadé de celles du C. Mazarin, que la négociation du Chapeau ne reçut presque aucune difficulté auprès de S. S. qui s'imagina que le Coadjuteur alloit aussitôt remplir la place du Cardinal, & qu'il auroit peut être plus d'égards pour lui & pour le Saint Siege que son Prédecesseur. La seule chose qui retarda un peu sa promotion, fut qu'elle ne devoit pas être seule, & qu'il en faloit faire en même tems pour les autres Couronnes; & de plus les oppositions secrettes du Bailly de Valançay [1] Ambassadeur de France à Rome, qui la traversoit sourdement par les ordres du C. Mazarin, n'osant le faire ouvertement, parceque ses instructions n'étoient pas précises, mais ambigües, à cau-

[1] Qui fut depuis Grand-Prieur de France.

ſe des meſures que ce Miniſtre étoit alors obligé de garder avec le Coadjuteur, dont les ſervices lui étoient utiles & néceſſaires. Ainſi ils ſe contenterent de faire inſinuer adroitement à la Cour de Rome que ce Prélat étoit Janſeniſte [1] ; & il s'en falut peu que cet artifice ne leur réuſſit, attendu que dans ce tems là le ſeul nom de Janſeniſte étoit du moins auſſi odieux à Rome, que celui de Mazarin l'étoit en France ; & Monſignor Chigi Secretaire des Brefs, prit une ſi forte allarme ſur ce ſoupçon, qu'il obligea le Pape à demander au Coadjuteur un Ecrit par lequel il renonçât au Janſeniſme. En ſon particulier le Pape ne s'en mettoit pas fort en peine : mais Monſignor Chigi qui ſe laiſſoit gouverner par les Jeſuites, n'entendoit point raiſon là-deſſus ; de ſorte que l'Abbé Charrier fut obligé de depêcher un Courrier exprès au Coadjuteur, pour lui demander une abjuration formelle du Janſeniſme ; mais il n'en voulut rien

lui demandoit. Il fit voir ce commencement de Lettre à tous ses amis un peu familiers, mais la chose en demeura-là ; & il arriva heureusement pour lui que les affaires ayant changé de face, par les bruits qui se répandirent du retour du C. Mazarin, l'Abbé Charrier sçût si-bien profiter de cette conjoncture, & representer au Pape que ses bonnes intentions pour le Coadjuteur alloient devenir inutiles, si le Cardinal rentroit une fois à la Cour, où il seroit le maitre plus que jamais, & en état de le perdre, à moins que S. S. ne prevint son retour, & ne le mit en état de se soûtenir par lui-même ; ajoûtant qu'il avoit avis certain que la révocation de la nomination étoit en chemin ; ce qui étoit vrai. De sorte que le Pape se résolut tout d'un coup d'avancer la promotion, après avoir tiré un écrit de l'Abbé Charrier, par lequel il s'engageoit d'en fournir un du Coadjuteur, tel qu'on le desiroit.

Cette resolution quoique fort secrette, ne laissa pas de venir aux oreilles du Bailly de Valançay, lequel ayant ordre de révoquer la nomination en cas de besoin, envoya aussitôt demander audience le Dimanche au soir pour le lendemain matin, laquelle lui ayant été accordée sans aucune difficulté, il crut qu'il n'y avoit encore rien à craindre. Cependant le Pape qui se douta bien de son dessein, envoya intimer à petit bruit le Consistoire pour le Lundy matin 18. Février 1652. de fort bonne heure ; & l'ayant commencé par la promotion, il attendit

aprés tranquilement la visite de l'Ambassadeur, qui s'envoya excuser, voyant que le coup étoit manqué. Ce qui dut le toucher d'autant plus sensiblement, que le Dimanche au soir il avoit reçu par un Courrier exprès, non seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur; du moins le bruit en courut à Rome.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courrier du Grand Duc, qui devança ceux de l'Abbé Charrier, le Coadjuteur qui prit aussitôt le titre de Cardinal de Retz, envoya l'annoncer à tous ses amis, que témoignérent une joie extrême, à la réserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées; attendu qu'elles avoient enfin découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu, aussi s'acquiterent-elles fort exactement

que de part & d'autre il y avoit des sujets de refroidissement, qui ne furent cependant connus que de peu de personnes ; les marques exterieures de leur bonne intelligence ayant duré jusqu'à la mort de Mademoiselle de Chevreuse, qui arriva peu de mois après.

Cette mort surprit tout le monde, Mademoiselle de Chevreuse n'ayant été malade que trois ou quatre jours [1], sans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup : on remarqua que son visage & son corps devinrent tous noirs, aussibien que l'argenterie qui étoit dans sa chambre ; de sorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poison qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame sa mere lui avoit donné pour des raisons secretes. Quoi qu'il en soit, le C. de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifference, que cela fit de la peine à ses amis, qui savoient la maniere dont il avoit vêcu avec elle.

Si la promotion du C. de Retz fit plaisir à ses Partisans, elle déplût beaucoup à ceux de Monsieur le Prince, & même aux personnes neûtres, qui demeurerent convaincues que dans toutes les affaires passées, il n'avoit eu en vûë que son interêt particulier ; & que dans la suite il suivroit aveuglement le parti de la Cour :

[1] Elle ne fut pas malade 24. heures d'une fiévre aiguë qui la saisit tout d'un coup, & l'emporta en moins de rien. Elle s'apelloit Charlote-Marie ; elle étoit fille de Claude de Lorraine Duc de *Chevreuse*.

aprés tranquilement la visite de l'Ambassadeur, qui s'envoya excuser, voyant que le coup étoit manqué. Ce qui dut le toucher d'autant plus sensiblement, que le Dimanche au soir il avoit reçu par un Courrier exprès, non seulement la révocation en forme, mais aussi une nomination en sa faveur; du moins le bruit en courut à Rome.

Quoi qu'il en soit, la nouvelle de cette promotion étant arrivée à Paris par le Courrier du Grand Duc, qui devança ceux de l'Abbé Charrier, le Coadjuteur qui prit aussitôt le titre de Cardinal de Retz, envoya l'annoncer à tous ses amis, que témoignérent une joie extrême, à la réserve de Madame & de Mademoiselle de Chevreuse qui en parurent peu touchées; attendu qu'elles avoient enfin découvert les intrigues de ce Prélat avec la Princesse Palatine. Ce n'est pas qu'il n'eût toujours continué de vivre bien avec elles, & d'y être fort assidu, aussi s'acquiterent-elles fort exactement

que de part & d'autre il y avoit des sujets de refroidissement, qui ne furent cependant connus que de peu de personnes; les marques exterieures de leur bonne intelligence ayant duré jusqu'à la mort de Mademoiselle de Chevreuse, qui arriva peu de mois après.

Cette mort surprit tout le monde, Mademoiselle de Chevreuse n'ayant été malade que trois ou quatre jours [1], sans aucun mauvais accident que celui qui l'étouffa tout d'un coup: on remarqua que son visage & son corps devinrent tous noirs, aussibien que l'argenterie qui étoit dans sa chambre; de sorte que le bruit courut que c'étoit un effet du poison qu'elle avoit pris elle-même, ou que Madame sa mere lui avoit donné pour des raisons secrettes. Quoi qu'il en soit, le C. de Retz reçut cette nouvelle avec tant d'indifference, que cela fit de la peine à ses amis, qui savoient la maniere dont il avoit vêcu avec elle.

Si la promotion du C. de Retz fit plaisir à ses Partisans, elle déplût beaucoup à ceux de Monsieur le Prince, & même aux personnes neûtres, qui demeurerent convaincues que dans toutes les affaires passées, il n'avoit eu en vûë que son interêt particulier; & que dans la suite il suivroit aveuglement le parti de la Cour:

[1] Elle ne fut pas malade 24. heures d'une fiévre aiguë qui la saisit tout d'un coup, & l'emporta en moins de rien. Elle s'apelloit Charlote-Marie; elle étoit fille de Claude de Lorraine Duc de Chevreuse.

ce qui étoit de dangereuse consequence pour lui ; d'autant plus qu'on tâcha d'inspirer ce sentiment à S. A R. mais inutilement ; & ce Prince fut un de ceux qui lui marquerent la plus véritable joie de sa nouvelle dignité. Il lui fit même l'honneur de l'aller voir chez lui, & quoiqu'il continuât de favoriser M. le Prince, il ne laissoit pas d'écouter toujours & de suivre souvent les avis du nouveau Cardinal. Aussi se donnoit-il bien de garde d'épouser en sa présence les interêts du C. Mazarin ; mais en récompense il ne manquoit pas de lui représenter dans les occasions, qu'il n'étoit pas de son interêt de contribuer à l'augmentation du credit & de l'autorité de M. le Prince. C'étoit là l'endroit sensible de M. le Duc d'Orleans, & par où il étoit susceptible de toutes sortes d'impressions. Ce que le C. de Retz savoit mieux que personne ; & il sçut bien se prévaloir en plusieurs rencontres de cette jalousie, pour

pensa plus à la vérité, au dessein qu'elle avoit formé de s'établir à Orleans : mais si S. A R. y eut été lui-même, sa présence auroit produit tout un autre effet, & auroit sans doute donné plus de vigueur aux affaires de Paris.

Ainsi quoique les amis de M. le Prince eussent fait ce qu'ils desiroient de ce côté-là, ils jugerent que ce n'étoit pas assez, & qu'il falloit trouver les moyens de s'assurer de l'esprit de S. A. qui leur échappoit en bien des occasions; c'est pourquoi ils écrivirent à Monsieur le Prince, qui étoit encore à Bordeaux, *Qu'il faloit absolument venir à Paris, attendu que le C. de Retz devenoit de jour en jour plus puissant auprès de M. le Duc d'Orleans, & que son parti appuyé de celui de la Cour, le fortifioit dans la Ville, de maniere qu'ils n'y pourroient pas résister si l'armée du Roi s'en approchoit.*

Sur ces avis, M. le Prince résolut de venir à Paris, d'autant plus que ses affaires n'alloient pas bien en Guyenne, & que les Troupes Espagnoles avoient besoin d'un autre Chef que M. le Duc de Nemours. Il esperoit aussi que les negociations du Duc de la Rochefoucault & de Gourville avec le C. Mazarin, deviendroient plus vives par sa presence, & qu'il lui seroit plus aisé de prendre son parti suivant les conjonctures.

Cependant dès que le bruit de son retour fut répandu dans la Ville, le Maréchal de l'Hôpital, [1], le Prevôt des Marchands

[1] François de l'Hôpital, Comte de Rosny, *Gouverneur de Paris*, mort en 1668.

& les Echevins assistez de plusieurs bons Bourgeois, allerent chez Son A. R. pour lui representer qu'on ne devoit pas recevoir M. le Prince, qu'il ne se fut auparavant justifié des faits contenus en la Déclaration donnée contre lui; à quoi M. le Duc d'Orleans se contenta de répondre que ce Prince ne venoit point pour causer aucun trouble, mais seulement pour conferer avec lui, & qu'il ne sejourneroit à Paris que 24 heures. Cela n'empêcha pas que ses Partisans n'affichassent des placards pour faire soulever le peuple, & n'envoyassent leurs Emissaires dans les rues pour crier, *Vive le Roy*, *Vivent les Princes*; *Point de Mazarin*; en quoi ils réussirent si bien, que S. A. R. fut obligée d'envoyer ses Gardes, & de faire armer les Bourgeois pour dissiper cette canaille, qui vouloit piller l'Hôtel de Nevers appartenant au Sieur de Guenegaut Secretaire d'Etat; & l'on fut obligé d'en faire pendre

voyage avec moins de risque, & de se mettre à sa suite en qualité de Cornette, sous la conduite d'un Gentilhomme nommé Saint Hippolite, qui connoissoit parfaitement les chemins. Un soir qu'ils étoient à souper chez un vieux Gentilhomme, il arriva qu'en bûvant, le Maitre du logis qui ne connoissoit pas les principaux de ses Hôtes, se mit à dire plusieurs veritez anecdotes de la maison de S. A. qu'il ignoroit sans doute, & qui l'embarrasserent assez, aussi bien que le Duc de la Rochefoucault; qui y avoit bonne part. Le Marquis de Lévy eut beau faire pour empêcher le Gentilhomme de continuer, il ne lui fut pas possible de retenir sa langue, ni de l'empêcher de dire tout ce qu'il savoit. Cependant ses histoires, quoique vraies & très offensantes, ne troublerent point la fête; M. le Prince fit bonne contenance, & même semblant d'en rire comme les autres; & le lendemain comme si de rien n'eût été ils continuerent leur voyage, S. A. raillant les uns & les autres sur leurs avantures. On remarqua entre autres choses, qu'étant prêt de joindre son armée, il dit à Chavagnac, *Qu'il avoit déja changé de Maitre, & qu'il en pourroit bien encore changer.* A quoi ce Gentilhomme repondit brusquement, *Qu'il étoit vrai, & qu'il en changeroit jusqu'à ce qu'il en eût trouvé un bon.* Ce qui arriva effectivement peu de tems aprés.

M. le Duc d'Orleans alla au devant de M. le Prince une lieue hors de la Ville, & le mena le lendemain au Parlement, où ils

protesterent tous deux en termes generaux, Que tout ce qu'ils avoient fait étoit pour le service du Roy, le bien public, & le repos du Royaume. Après quoi M. le Prince prenant la parole, dit qu'il venoit remercier le Parlement de la surséance qu'il avoit accordée de la Déclaration publiée au nom du Roi contre lui. Qu'il prioit la Compagnie d'être persuadée que son intention n'étoit point de troubler l'Etat. Qu'il n'en auroit jamais d'autre que d'employer sa vie au service du Roi, comme il avoit déja fait, & qu'il étoit prêt de mettre les armes bas, dés que le C. Mazarin seroit hors du Royaume, & que les arrêts donnez contre lui auroient été executez; priant que sa déclaration fût enregistrée, & qu'on lui en donnât Acte.

Ce discours specieux fut fort applaudi, & fit des impressions avantageuses pour lui dans la plûpart des esprits; d'autant plus que

s'étant assemblé pour déliberer sur tout cela, les avis se trouvérent partagez pendant plusieurs jours : mais enfin il fut arrêté que les mêmes Députez retourneroient à la Cour, & feroient toutes les instances possibles pour obtenir la lecture des remonstrances en presence de S. M & pour en avoir réponse. Que la Declaration de M. le Duc d'Orleans & de M. le Prince, seroit aussi communiquée à S. M. & envoyée aux autres Parlemens & Compagnies Souveraines, qui seroient priez d'envoyer aussi leurs Députez à la Cour. Qu'enfin il seroit fait une assemblée generale en la Maison de Ville, où Son A. R. & M. le Prince seroient priez de faire une déclaration semblable à celle qu'ils avoient faite au Parlement ; & l'Assemblée de Ville conviée aussi d'envoyer des Deputez, pour demander tous ensemble l'éloignement du C. Mazarin.

Tout cela fut executé ; M. le Duc d'Orleans & M. le Prince ayant été réiterer leurs Déclarations à la Chambre des Comptes, à la Cour des Aydes, & à la Maison de Ville, on y prit des résolutions conformes à l'Arrêt du Parlement, mais d'une maniere qui fit juger qu'ils ne prenoient ce parti qu'avec peine & par pure complaisance pour les Princes. Le sieur Nicolaï Premier President de la Chambre des Comptes, dit même à S. A. R que leurs remontrances seroient inutiles, & qu'Elle feroit mieux de s'entremettre pour un bon accomodement ; à quoi quelques Maîtres des Comptes ajoûterent, que le mieux seroit de défendre toutes



levées de gens de guerre sans permission du Roi. Le sieur Amelot, Premier President de la Cour des Aydes, prit même la liberté de dire en face à M. le Prince, [1] qu'il s'étonnoit fort qu'après avoir triomphé si glorieusement des ennemis de l'Etat, il eut voûlu se liguer avec eux contre Sa Majesté; & que non content de cela, il vint encore triompher dans la Compagnie.

La députation generale qui se differoit de jour en jour, découvrit encore mieux la veritable disposition des esprits; chaque Corps cherchant des prétextes pour reculer, particulierement celui de la Ville, qui porta ses plaintes au Parlement, de ce que les Ponts de Charenton, de Saint Cloud & de Neuilly, avoient été rompus par ordre des Princes; ce qui empêchoit les vivres de venir à Paris Cette plainte fit du bruit, qui fut cependant appaisé quand on sçut que les Troupes du Roi étoient à Melun & à Corbeil.

[redacted]

leur faire prendre cette resolution dans ne visite qu'elle rendit à Son Altesse Roya-:, à qui elle dit que le Roi [1] de la rande Bretagne son fils, étant allé saluer : Roi à Corbeil, avoit de lui-même propo-: une conference que S. M. accepta pourveu ue les Princes en fussent d'accord ; ce qui :s obligea de faire cette démarche, pour aire connoitre qu'il ne tenoit pas à eux que a Paix ne se fit, quoiqu'ils jugeassent bien ue cette proposition étoit un artifice de la :our, afin d'arrêter le cours des affaires resentes.

En effet, ces Messieurs étant arrivez à aint-Germain, où la Cour s'étoit renduë, firent leurs déclarations, mais on n'y eut ucun égard, & ils revinrent sans rien faie, quoiqu'ils eussent vû le Cardinal ; ce qui evoit rendre les affaires plus faciles : mais e Ministre ne cherchoit qu'à engager des egociations [1] inutiles & sans fin, penant lesquelles il esperoit de fatiguer ses nnemis, & de venir à bout de ses desseins. Ainsi les Princes ne penserent plus ju'à presser l'execution du dernier Arrêt. .e Procureur General fut envoyé à Saint-Germain demander un jour pour l'Audience les Deputez, qui lui fut enfin accordée iprès plusieurs rémises.

[1] Charles Second refugié alors en France, & nort en Angleterre en 1685.

[1] Le C. Mazarin disoit qu'il avoit recours à es moyens, parce qu'il sentoit en cela la supe-iorité de sa Nation sur la Françoise, qui n'a pas ssez d'haleine & de patience pour suivre une ne-;ociation comme il faut.



ses interêts. A l'égard du Parlem
Majesté consentit après quelques
tez, à entendre la lecture de leur
trances contre le Cardinal Mazari
nant d'accorder cette grace aux p
la Reine. [1] Après quoi on dit
putez que le Roi y feroit réponse d
ques jours, quand il en auroit com
avec son Conseil; & à l'égard de l
ment des Troupes, on répondit qu
avoit mandé le Maréchal de l'Hôp
envoyé un passe-port à S. A.
telle personne qu'il lui plairoit d'e
afin de conferer des moyens les pl
pres pour cela.

Ce procedé n'étoit qu'une veritab
& une affectation assez marquée de
choses en longueur, afin de profiter
fice du temps, sur lequel le Cardin
toujours un grand fonds: [1] mais

ne fut pas aussi long qu'il l'auroit souhaité, à cause des instances des Princes qui ne lui donnoient point de relâche ; car dès que les Deputez furent de retour, on délibera aussi-tôt sur ce qui s'étoit passé à Saint-Germain ; & il fut arrêté que les mêmes Deputez retourneroient pour presser une réponse plus positive, qui fut que Sa Majesté nommeroit des Commissaires pour conferer avec eux, où avec ceux que le Parlement voudroit nommer, des moyens pour retablir la tranquillité publique & l'autorité du Roi. Cette réponse fut renduë le 4. Juin à Melun, où le Roi étoit allé sur l'avis qu'on eut de l'entrée du Duc de Lorraine en France avec sept à huit mille hommes, sans quoi la Cour ne se seroit peut-être pas relâchée jusques là. Ce n'est pas qu'il ne se fût passé bien de choses pendant le séjour de Saint-Germain, qui pouvoient donner de l'inquiétude au Cardinal ; mais il en étoit aussi arrivé beaucoup qui entretenoient ses esperances.

Il ne se passoit gueres de jours que le menu peuple ne donnât de nouvelles marques de son zele pour M. le Prince, & de sa fureur contre le Cardinal Mazarin. Le Prévôt des Marchand & tout le Corps de Ville en fu-

esprit & à son adresse quantité d'évenemens favorables, qu'il ne devoit qu'au tems & au hazard. Il disoit qu'il lui étoit souvent arrivé qu'après avoir tourné son esprit en tout sens, pour trouver quelque expedient décisif, sans en venir à bout, il avoit tout abandonné au caprice de la fortune, qui disposoit admirablement toutes *choses à une fin heureuse.*

rent attaquez en pluſieurs rencontres, particulierement une fois au ſortir du Luxembourg, avec tant de violence, qu'ils furent obligez de ſe refugier dans quelques maiſons au bout de la ruë de Tournon, & d'abandonner leurs carroſſes qui furent mis en pieces par cette canaille; ce qui ſeroit auſſi arrivé à leurs perſonnes, s'ils ne s'étoient mis heureuſement à couvert de leurs inſultes. Le Cardinal de Retz n'étoit pas plus épargné que les autres, quand il étoit obligé d'aller dans ce quartier-là; & comme les Partiſans de M. le Prince l'avoient principalement en butte, il auroit couru plus de riſque que perſonne, & il n'en auroit pas été quitte pour des injures, qu'il eſſuyoit ſouvent, s'il n'avoit eu à ſa ſuite des gens en état de le défendre; outre que la plupart des Bourgeois ſçavoient fort bien qu'il n'avoit pas dans le cœur pour le Cardinal Mazarin tous les ſentimens dont il étoit accuſé.

[redacted]

Il est vrai que les Partisans de la Cour, appuyez des bons Bourgeois & de la plus grande partie des honnêtes gens, faisoit ce qu'ils pouvoient pour rabattre les coups, & pour disposer les esprits à un accommodement ; ce qui parut assez sensiblement lorsque M. le Duc d'Orleans proposa de faire garder les portes de la Ville par les Bourgeois, sous prétexte d'empêcher les désordres ; car le Gouverneur, le Prevôt des Marchands, & les Echevins s'y opposérent d'abord très-fortement : mais enfin ils y consentirent sur un ordre du Roi, qui fut donné de concert avec les principaux Chefs de la Ville, qui promirent de prendre si bien leurs mesures, que la Cour bien loin d'en souffrir, en pourroit retirer des avantages considerables.

M. le Duc d'Orleans fit une autre tentative pour se rendre maitre de la Ville, qui ne fut pas mieux reçuë, sous prétexte de veiller à la sûreté du Parlement, qui étoit exposé comme les autres aux insultes de la canaille, en proposant de se reposer de ce soin sur S.A.R. qui étoit aimée & respectée du peuple plus que personne : mais on jugea que ce nouveau pouvoir ètoit d'une trop grande conséquence, & qu'il alloit à déposséder les Magistrats, & à changer le cours ordinaire du gouvernement.

M. le Prince tâcha aussi, mais inutilement, de faire prendre les armes aux Bourgeois, à l'occasion de l'attaque de Saint Cloud par M. de Turenne. Il monta aussitôt à cheval, & courut par les ruës pour

exciter le peuple à le ſuivre pour aller au ſecours de cette Place : mais il ne put débaucher que quelques Volontaires de la Ville avec leſquels au lieu d'aller à Saint-Cloud, il tourna du côté de Saint-Denis, dont il ſe rendit maitre ſans beaucoup de peine ; entrepriſe qui fut auſſitôt déſavouée par la Ville, laquelle écrivit au Roi que cette ſortie s'étoit faite ſans ordre. D'ailleurs cette Ville fut repriſe dès le lendemain par les Troupes de S. M. qui l'abandonnérent enſuite, témoignant ſe mettre peu en peine de ce poſte.

Après ce déſaveu de la Ville, qui faiſoit aſſez connoitre la diſpoſition des eſprits, le Parlement fit une autre démarche qui n'étoit pas moins conſiderable, en s'oppoſant avec beaucoup de fermeté au deſſein que S. A. R. avoit formé de conduire ſolemnellement M. le Duc de Lorraine au Palais, & de le faire entrer au Parlement : ce que la Compagnie ne voulut jamais ſouf-

Paris ; attendu que ces actions exterieures de Religion font souvent de grands effets sur les esprits du peuple, dans les conjonctures douteuses & embarrassantes. Cette céremonie se fit avec toute la pompe & la solemnité imaginable, le Parlement, toutes les Cours Souveraines, le Corps de Ville, & generalement tous les Corps Ecclesiastiques & Séculiers y ayant assisté ; ce qui ne servit pas peu à inspirer des desirs de la Paix à tout le monde.

Le Parlement commença de tourner ses Déliberations de ce côté là, & de disposer les esprits à la conference que la Cour desiroit, & que les Princes éloignoient toujours autant qu'il leur étoit possible, dans l'espérance que l'armée du Duc de Lorraine, qui étoit vers Brie-Comte-Robert, les mettroit bien-tôt en état de donner la Loi : mais ils furent bien surpris lorsqu'ils apprirent que ce Duc s'étoit retiré à la premiere nouvelle des approches du Vicomte de Turenne, qui ayant fait passer en diligence l'armée du Roi sur le Pont de Corbeil après avoir levé le siege d'Estampes, s'étoit mis en état de l'attaquer avant que l'armée des Princes pût le joindre : de maniere que le Duc de Lorraine se trouvant pressé, donna les mains à un accommodement avec la Cour, dont le Roi d'Angleterre fut médiateur, sans autres conditions que de le laisser retourner d'où il étoit venu, sans le poursuivre, quoique le bruit courût qu'il s'étoit laissé gagner par une somme d'argent assez médiocre : mais la verité

est [1] que la nécessité le réduisit à prendre ce parti, se sentant beaucoup plus foible que M. de Turenne, & sachant bien que le dessein des Espagnols n'étoit pas de donner des batailles en faveur de M. le Prince. Ainsi S. A. qui s'étoit avancée à son secours, fut obligée de retourner promptement sur ses pas, & de mener ses troupes à Saint-Cloud.

Cependant les Députez du Parlement ayant suivi la Cour à Melun, en rapporterent une nouvelle réponse du Roi, par laquelle Sa Majesté commença de déclarer, que son intention étoit de consentir à l'éloignement du Cardinal Mazarin, quoiqu'Elle fût persuadée que les Princes ne se servoient de son nom, que comme d'un prétexte pour colorer leurs mauvais desseins. C'est pourquoi S. M. demandoit, si en congediant le Cardinal, les Princes renonceroient effectivement à toutes sortes de ligues, sachant bien que le Traité de S. A.

[redacted]

Places dont ils étoient les maîtres, & les Villes rebelles, comme Bordeaux, &c. Les Princes firent ce qu'ils purent pour se dispenser de répondre précisément à toutes ces questions, en insinuant que c'étoient des artifices du Cardinal Mazarin: mais enfin après plusieurs Déliberations, ils furent obligez de se conformer aux desirs du peuple, & de promettre qu'ils executeroient de bonne foi tous ces articles, dès que Sa Majesté auroit éloigné le Cardinal Mazarin, sachant bien que s'ils ne l'avoient pas fait, ou auroit passé outre, & que la Maison de Ville avoit pris des mesures avec le Gouverneur, pour arrêter l'insolence de la populace, & pourvoir à la sûreté du Parlement & de la Ville.

M. le Prince remarquoit aussi tous les jours que Son Altesse Royale commençoit à se rebuter de ces desordres continuels, & jugea que si la Cour prenoit la resolution de lui accorder quelque satisfaction apparente sur le fait du Cardinal Mazarin, il ne lui seroit pas possible de le retenir davantage, non plus que la plûpart de ses Partisans, qui ne cherchoient que des prétextes pour se tirer d'intrigues, sans se mettre fort peu en peine d'être trompez. Ainsi la déclaration des Princes ayant été dressée, le Parlement ordonna qu'elle seroit incessamment portée au Roi par des Députez, qui feroient entendre à Sa Majesté que la Compagnie étoit entierement disposée à faire de leur part tout ce qui seroit jugé necessaire pour acheminer les choses à un bon accommodement,

Cet Arrêt contribua beaucoup à ruiner les affaires de M. le Prince, & fit extraordinairement crier ses Emissaires, qui firent ce jour-là & les suivans, beaucoup plus de bruit à la sortie du Palais, qu'ils n'avoient encore fait : cependant il n'arriva point de desordre, parce que le Prévôt des Marchands & les Echevins, faisoient monter tous les jours des Compagnies Bourgeoises à la garde des avenuës du Palais pour la sûreté du Parlement ; précaution à laquelle on eut dans les commencemens assez de peine à s'accoutumer, & qui couta la vie à près de quarante personnes sur le Quai des Orfévres, par l'insolence de quelques Bourgeois du quartier, qui se mirent à crier : *Au Mazarin*, sur une Compagnie de la Colonelle du sieur Menardeau-Champré, Conseiller de la Grand' Chambre qui marchoit à la petite porte du Palais, vis-à-vis le logis du Premier President. Il est vrai que tout le monde connoissoit ce Colonel

[redacted]

rent à se declarer si ouvertement, & en si grand nombre, que ceux de M. le Prince, avec tous leurs mouvemens, ne purent parvenir à lui faire ouvrir aucune des portes de Paris, lorsque M. de Turenne l'obligea de chercher une retraite sous les murs de cette grande Ville, quoiqu'il se presentât successivement à celles de la Conference, de Saint-Honoré, de Richelieu, de Saint-Denis & de Saint-Martin, jusqu'à celle de Saint-Antoine, qui lui fut enfin ouverte par les sollicitations & l'autorité de Mademoiselle, [1] après qu'elle eut obligé les Troupes du Roi à se retirer, en faisant tirer le canon de la Bastille sur elles; ce qui fut le salut de M. le Prince & de toute son armée, qui sans cela auroit été entierement défaite sous les yeux de la plûpart des Bourgeois de Paris, qui ne faisoient que s'en rire, plusieurs ayant même tiré sur ses Troupes, & quelques-uns ayant été assez hardis pour se vanter d'avoir tiré sur sa personne. M. le Duc d'Orleans ne s'en émut pas beaucoup davantage; & ceux qui l'environnoient ne purent jamais obtenir de lui de sortir dans les ruës [1] pendant la bataille, pour marquer qu'il y prenoit interêt.

Après cette action, le Prévôt des Marchands & les Echevins, encouragez par le

[1] Anne-Marie-Louise d'Orleans, Duchesse de Montpensier, morte fille en 1693.

[1] Ce fut à son refus que Mademoiselle y alla elle-même, & entra dans la Bastille, comme elle avoit fait auparavant dans Orleans, au refus *de Monsieur.*

succés des armes du Roi, prirent cette occasion pour convoquer l'Assemblée Generale qui avoit été ordonnée par le Parlement, où ils inviterent ceux de tous les Corps qu'ils sçavoient les mieux intentionnez pour la Paix, dans la resolution de leur proposer le retour du Roi pur & simple sans aucunes conditions; ce qui auroit été certainement arrêté, si Messieurs les Princes, avertis de leurs desseins, ne s'étoient rendus à cette Assemblée pour s'y opposer. L'entreprise étoit difficile; c'est pourquoi M. le Prince qui connoissoit la disposition des esprits, ayant jugé qu'il tenteroit inutilement de les faire entrer dans ses sentimens par les voyes ordinaires, resolut d'emporter leurs suffrages par force, & en les intimidant.

Dans cette vûë il fit entrer dans la Ville un grand nombre d'Officiers & de Soldats, [1] lesquels s'étant répandus aux environs de l'Hôtel de Ville, se mêlerent avec le menu [redacted]

Echevins, & la plûpart de ceux qui avoient été invitez, ne se trouvassent à l'Hôtel de Ville à deux heures après midi; mais ce ne fut que pour remettre la partie en vertu d'une Lettre de Cachet de Sa Majesté, dont M. le Maréchal étoit porteur; ce qui ayant été approuvé de la plus grande partie des Deputez, Messieurs les Princes furent obligez de se retirer, après avoir remercié la Ville du passage qu'on avoit accordé à leurs Troupes, & leur avoir fait des offres generales de service.

Mais M. le Prince ayant dit tout haut en sortant, qu'il n'y avoit dans l'Assemblée que des Mazarins, qui ne cherchoient qu'à prolonger les affaires, ses Partisans qui n'attendoient que le moindre signal de sa part, se mirent à crier qu'il falloit les assommer tous; & en même temps ils coururent en foule à la porte de l'Hôtel de Ville pour y entrer de force: mais ils en furent heureusement empêchez par les Archers qui trouverent le moyen de la fermer.

Cet obstacle, bien loin d'arrêter la fureur des séditieux, ne fit que les animer davantage; & pendant qu'une partie d'entre eux tiroient dans les fenêtres de la Maison de Ville, les autres apporterent du bois pour brûler la porte; de sorte que les Archers & les Gardes du Maréchal ayant été obligez de se retirer, ceux de l'Assemblée se cacherent, ou tâcherent de se sauver comme ils purent au travers de la foule, déguisés en differentes manieres; ce qui n'empêcha pas qu'il n'y en eut plusieurs de massacrez, entre

autres les sieurs le Gras, Maitre des Requêtes, Ferrand & le Févre, Conseillers au Parlement, & Miron, Maitre des Comptes, quoiqu'ennemis declarez du Cardinal Mazarin. Enfin l'animosité du peuple devint si terrible, que le Curé de Saint Jean s'étant avisé de porter le Saint Sacrement dans la Gréve pour tâcher de les retenir dans le respect, ils le menacerent de le tuer lui-même, s'il ne se retiroit promptement.

Après tout, cette rage n'étoit pas si universelle, que plusieurs des mutins qui paroissoient les plus échauffez, ne s'employassent eux-mêmes à sauver ceux des Deputez qui étoient de leur connoissance. Le Prevôt des Marchands, & le Sieur de la Barre son fils, furent sauvez de cette maniere par des Bâteliers, qui rendirent le même service à plusieurs autres pour de l'argent. Le Maréchal de l'Hôpital, que le danger menaçoit plus que personne, fut obligé de se dégui-

[redacted]

Ils le conduisirent chez lui pendant la nuit, avec un nouveau risque auquel ils ne s'étoient pas attendus ; le Maréchal quoique déguisé ayant été reconnu par un Cabaretier de la cabale de M. le Prince proche la Croix du Trahoir, qui se mit aussi-tôt à crier pour donner l'alarme au quartier : mais d'Auvilliers qui le connoissoit, s'étant approché de lui, lui fit croire qu'il s'étoit trompé ; & passant vite leur chemin, ils arriverent à l'Hôtel de l'Hôpital.

Pendant tout ce tumulte [1], le Duc de Beaufort, & le Marquis de la Boulaye étoient dans une maison de la Grêve, d'où ils regardoient froidement ce qui se passoit, sans secourir personne, jusqu'à dix heures du soir, que S. A. R. ayant envoyé Mademoiselle pour sauver quelques-uns de ses amis, ils suivirent cette Princesse [1] à la Maison de Ville, & firent retirer les séditieux assez à propos pour eux ; attendu que

[1] Bien des Politiques crurent que parmi les mutins, il y avoit des gens dévouez à la Cour, qui les animoient exprés pour dégouter les Bourgeois des Princes, qui passoient pour être les Auteurs de cette violence, parce qu'on avoit entendu des gens crier : *A moi Bourgogne* ; *A moi Condé*.

[1] Cette Princesse étoit accompagnée du Duc de Beaufort. Ce qui les empêcha d'arriver plûtôt, c'est qu'ils s'amuserent à disputer en chemin, qui des deux avoit plus de credit parmi le peuple. Mademoiselle soûtenoit qu'il ne seroit pas en sûreté sans elle ; & il se piquoit d'avoir l'affection du peuple préferablement à tout autre. Cette contestation si mal placée les avoit engagez à s'avancer & à se retirer plusieurs fois.

plusieurs compagnies Bourgeoises qui avoient eu le tems de se reconnoitre, commençoient à marcher de ce côté-là pour delivrer ceux qui étoient encore renfermez; dans le dessein de faire main-basse sur les rebelles; en quoi ils auroient apparemment été secondez de la plus grande partie des habitans, à qui cette action avoit donné de l'horreur.

Quelques jours aprés Son Altesse Royale fut au Parlement, pour tâcher d'excuser cette violence; mais inutilement; la plûpart des Conseillers demeurerent clos & couverts dans leurs maisons, aussi bien que les Gens du Roy qui deserterent le Parquet. Le Maréchal de l'Hôpital, & le Prevôt des Marchands de leur côté, firent déclarer à la Ville qu'ils n'y retourneroient plus tant que les choses demeureroient dans l'état où elles ètoient; de sorte que ce tumulte suscité par M. le Prince [1], nuisit beaucoup [redacted]

pour augmenter le desordre, & porter la confusion jusqu'au dernier point, afin d'en faire tomber toute la haine sur M. le Prince, & de le ruiner entierement dans l'esprit des Parisiens; en quoi il réussit parfaitement bien. On a sçû depuis que ces ordres avoient été expediez par le Sieur Ariste, Commis du Comte de Brienne Secretaire d'Etat.

D'un autre côté le C. de Retz & ses amis, sans rien savoir de ces ordres secrets, ne négligerent rien pour exciter la haine publique contre M. le Prince, par les bruits qu'ils faisoient courir de ses négociations avec la Cour, avec plusieurs particularitez qui furent toutes rassemblées dans un Ecrit intitulé, *Les intrigues de la Paix*, dont il fut debité plus de 5000. exemplaires en fort peu de jours.

M. le Prince en auroit bien peu dire autant du C. de Retz & de ses amis, qui avoient tous chacun leur commerce particulier à la Cour. Madame de Chevreuse avoit des relations avec l'Abbé Fouquet; l'Abbé Charrier avec le Grand Prevôt & l'Abbé de Sourches son frere. Madame de Rhodes qui mourut dans ce tems-là, faisoit elle-même ces voyages à la Cour en habit déguisé [1], aussibien que Berthet; & le Baron de Pennacors parent du C. de Retz, qui tâchoient l'un & l'autre de se rendre nécessaires, & de

[1] On trouva dans sa Garde-robe cinq ou six frocs de differens Moines. Elle mourut de chagrin, parce qu'étant allée déguisée en Cordelier pour donner quelques avis au Mazarin, celui-ci la reçût avec tant de mépris, qu'elle en fut outrée.

s'intriguer dans les négociations. Mais comme Monſieur le Prince n'étoit pas ſi bien informé des menées du C. de Retz, qu'il l'étoit des ſiennes, il ne lui étoit pas ſi aiſé de lui dire ſes verités, ni d'en tirer les avantages qu'on prenoit plus facilement contre Son Alteſſe.

La ſeule reſſource de M. le Prince étoit donc dans la violence, dont il auroit encore bien voulu ſe ſervir contre le C. de Retz. Ce que la plûpart de ſes amis apprehendant, ils convinrent qu'il devoit prendre le parti de la retraite, auſſibien que le Maréchal de l'Hôpital, & le Prevôt des Marchands, & qu'il allât à Charleville ou à Meziers, dont le Vicomte de Buſſy-Lamet parent du Cardinal, & le Marquis de Noirmoutier étoient Gouverneurs. C'étoit le ſentiment de l'Evêque de Châlons, du Duc de Briſſac, du Comte de Montreſor, du Marquis de Laigue, de l'Abbé Charrier, & du Sr d'Argenteuil: mais
[redacted]

le sieur de Caumartin lui offrit aussitôt une somme de dix mille livres: pour s'assurer d'une bonne Garde, qu'il composa de 100. ou 120. Anglois de la suite du Roy d'Angleterre, que ce Prince voulut bien lui prêter, sans parler de plus de cent Gentils-hommes, dont une partie couchoit dans le petit Archevêché, & les autres dans le Cloître.

On s'assura aussi de la plûpart des Bourgeois des environs, dont les Capitaines promirent de se mettre sous les armes au premier bruit. Il y en eut même plusieurs des quartiers plus éloignez qui donnérent leur parole, entre autres le Sr le Houx Capitaine des Bouchers au bout du Pont Nôtre-Dame. On donna aussi ordre aux Curez de faire sonner le tocsin en cas d'alarme, & d'exciter le peuple au secours de leur Archevêque. Outre ces précautions, on prit encore celle d'ouvrir secrettement une des vitres de l'Eglise Nôtre Dame qui répondoit au petit Archevéché, afin qu'en cas de besoin le Cardinal de Retz pût se sauver dans les Tours de l'Eglise, où l'on fit provision de mousquets, de bombes, de grenades, avec des vivres pour quelques jours; & tout cela dans un grand secret, & par le ministere d'un bon Prêtre nommé Carré, qui avoit le soin des cloches; mais le reste étoit public, les Soldats faisant la Garde réguliérement dans l'Archevêché sous les ordres du Vicomte de Lamet, & du Marquis de Châteaurenault.

Tous ces préparatifs retinrent les Fac-

tieux dans le respect, & les empêchérent de s'approcher comme ils faisoient auparavant du quartier Nôtre-Dame, & d'y continuer leurs insolences. Il y a même bien de l'apparence qu'ils produisirent le même effet à l'égard de M. le Prince, & que quelque envie qu'il eût de chasser le Cardinal de Retz de la Ville, où il rompoit toutes ses mesures, voyant qu'il ne pouvoit entreprendre de le forcer sans s'exposer à de grands risques, il jugea plus à propos de n'en rien faire; d'autant plus qu'il apprehendoit d'offenser S. A. R. qui continuoit de l'aimer & de le proteger.

Cependant on amusoit à la Cour les Députez du Parlement, sans leur rendre réponse, dans l'espérance que les Bourgeois irritez des violences de M. le Prince, se déclareroient contre lui: mais voyant qu'au contraire il s'étoit rendu maitre de l'Hôtel de Ville, par l'absence du Maréchal de l'Hôpital, & du Prevôt des Marchands,

solution de mettre les armes bas sans aucunes conditions, dès qu'il se seroit retiré; le Parlement ordonna, Que S. M. seroit remerciée très humblement. Que les Députez insisteroient toujours à l'execution de cette promesse; & que Messieurs les Princes seroient priez de leur écrire, pour les assurer qu'ils s'en tenoient à leur derniere Déclaration, & pour les prier de recevoir pour eux les ordres du Roi, de ce qu'ils auroient à faire après que le Cardinal se seroit retiré.

Les termes de cet Arrêt ne satisfirent aucun des deux Partis: ainsi de part & d'autre on continua les voyes de fait; & la Cour ayant fait casser par un Arrêt du Conseil la nomination du sieur de Broussel à la Charge de Prevôt des Marchands, les Princes n'oubliérent rien pour soûtenir ce qu'ils avoient fait, & pour porter encore les choses plus avant; ce qui ne leur fut pas difficile, la plûpart des Conseillers du Parlement se tenant renfermez dans leurs maisons, & ne voulant plus se trouver aux Assemblées. De sorte que les Députez étant revenus de Saint-Denis, malgré les ordres du Roi de suivre la Cour à Pontoise; & ayant fait leur rapport, le Parlement après plusieurs Déliberations donna un Arrêt, par lequel il fut déclaré, Que le Roi n'étant pas en liberté, S. A. R. seroit priée d'employer toute son autorité pour le tirer d'entre les mains du Cardinal Mazarin; & pour cela de prendre la qualité de Lieutenant *Géneral du Royaume*, avec ordre à

tous les Sujets de Sa Majesté de le reconnoitre pour tel, tant que le Cardinal demeureroit en France. Que Monsieur le Prince seroit aussi prié d'accepter le commandement des Armées sous l'autorité de S. A. R. Que tous les Officiers du Roi, Capitaines de ses Gardes, & autres ayant charge près de sa Personne, en demeureroient responsables. Qu'il seroit écrit au Roi, pour excuser le retour des Députez, & pour le supplier de vouloir bien éloigner le Cardinal Mazarin, ajoûtant que l'Arrêt seroit envoyé aux autres Parlemens, qui seroient invitez d'en donner de semblables.

La Cour cassa cet Arrêt ; mais cela n'empêcha pas le Parlement d'en donner deux autres, dont le premier ordonnoit l'execution de celui qui mettoit la tête du Cardinal à prix. Que sa Biblioteque & ses meubles seroient vendus, & les Fermiers de ses Bénefices contraints de payer entre les mains

avoit été cassé par le Conseil.

Cependant S. A. R. & Monsieur le Prince ayant accepté les qualitez qui leur avoient été données par le Parlement, ils dépêchérent des Lettres Circulaires à tous les Gouverneurs de Provinces; & Monsieur le Duc d'Orleans établit un Conseil au Luxembourg, où il appella deux Officiers du Parlement, le President de Nesmond, & le Sieur de Longueuil Conseiller, & même Monsieur le Chancelier, qui auroit ce semble bien pû, & dû se dispenser d'y assister.

La Cour voyant que le Parlement n'osoit plus s'opposer aux volontez des Princes, prit le parti de le transferer à Pontoise, où elle s'étoit renduë; & ayant ramassé vingt ou trente Maitres des Requêtes, Presidens & Conseillers [1] Elle en composa une espece de Parlement pour opposer à celui de Paris. Ces Officiers, quoiqu'en petit nombre, ne laissérent pas de faire leurs fonctions avec assez de vigueur; & pour s'attirer plus de consideration, ils firent de concert avec la Cour des remontrances pour l'éloignement du Cardinal Mazarin, qui leur fut aussitôt accordé & executé. Après quoi le Roi fut à Compiegne, laissant le Maréchal de la Ferté à Pontoise avec une partie de ses Troupes, pendant que le Vicomte de Turenne étoit allé se poster à Villeneuve-Saint-Georges,

[1] A l'exception du President de Novion, depuis Premier President, & de sept ou huit Conseillers. Les autres Magistrats du Parlement refuserent d'obéir.

avec ſept à huit mille hommes, pour tenir tête au Duc de Lorraine, qui étoit rentré en France, & s'étoit avancé vers Brie-Comte-Rober.

Ce mouvement ayant obligé Monſieur le Prince à décamper de la Plaine d'Yvry, pour paſſer à Charenton ſur un Pont de bâteaux, qu'il fit dreſſer ſur la Seine au Port-à-l'Anglois, Monſieur de Turenne ſe trouva comme enfermé entre l'armée du Duc de Lorraine, & celle de Monſieur le Prince; embarras qui dura pendant quelques jours, mais dont il ſe retira heureuſement durant une nuit que ces deux Princes [1] étoient à Paris, ayant ſi bien pris ſon tems, que ſes ennemis ne s'apperçurent de ſon délogement, que quand il fut en état de ne les plus apprehender.

Cette retraite imprévûe les déconcerta d'autant plus, qu'ils remarquérent dans le Parlement un fort grand changement à leur [redacted]

revenir à Paris, pour y recevoir toutes les marques qu'elle pourroit desirer de leur obéissance & de leurs respects : Que Messieurs les Princes seroient aussi remerciez, & priez de continuer leurs bons offices pour la Paix ; & que cependant leur déclaration seroit enregistrée.

Cet Arrêt ne satisfit pas la Cour, qui prétendoit que les Princes, conformement à leur déclaration, devoient mettre bas les armes sans aucune capitulation ; de sorte que S. A. R. ayant écrit au Duc de Danville, qui étoit à la Cour, d'obtenir des passeports pour quelques personnes qu'il vouloit y envoyer : ce Duc lui fit réponse qu'il n'avoit pû obtenir les passe-ports, parce que Sa Majesté vouloit avant toutes choses, que M. le Prince mit bas les armes, suivant ses promesses.

Pour satisfaire en quelque façon à la demande des Princes, la Cour envoya une Amnistie au Parlement de Pontoise, dont la publication ne servit de rien ; à cause de la maniere dont elle étoit dressée, qui condamnoit trop ouvertement la conduite des Princes, & parce que le Canal du Parlement de Pontoise ne se plaisoit pas à celui de Paris ; ce qui donna lieu à des nouvelles Déliberations, dont le resultat fut, Que le Roi seroit encore une fois très-humblement remercié, & supplié de revenir à Paris, d'accorder des passe-ports aux Envoyez des Princes, & une Amnistie generale en bonne forme, pour être publiée dans tous les Parlemens du Royaume ; & que toutes les Com-

prier de revenir à Paris, tout le mond
pressa d'executer cet article de l'A
sans s'embarrasser du reste.

Les Ecclesiastiques, comme de r
commencerent les premiers à donner
ple ; & le Doyen de Notre-Dame aya
posé au Chapitre d'envoyer des D
sans en parler au Cardinal de Retz
après l'en avoir informé, lui fit e
qu'il lui seroit avantageux de se met
tête de cette députation ; & que ce
une occasion fort naturelle de recevo
main de Sa Majesté le Bonnet que
lui avoit envoyé par un Camerrier :
le Cardinal de Retz souhaitoit avec
nier empressement, ayant employé
sortes de moyens pour obtenir que
donnât cette commission à Son Altes
yale, ou à quelque autre : c'est po
après s'être assuré de l'agrément de la

naille qui crierent à leur ordinaire aprés eux : *Aux Mazarins*, sans trouver aucun obstacle sur toute leur route, quoique les Troupes de M. le Prince fussent répanduës dans les campagnes, à cause de la protection de Son Altesse Royale, qui avoit donné un détachement de ses Gardes au Cardinal de Retz pour l'escorter jusqu'à Compiegne.

Leur voyage fut de huit jours, dont le Cardinal de Retz en passa trois à la Cour, où il fut fort bien reçu. Sa Harangue fut approuvée de tout le monde, étant conçuë en des termes parfaitement accommodez à la disposition presente des esprits. Il y eut plusieurs conferances secrettes pour concerter les moyens du retour du Roi, & d'une réunion sincere entre les deux Cardinaux, qui ne purent être terminées, parce qu'il fut obligé de retourner à Paris : mais on convint de se donner des nouvelles de part & d'autre.

Cependant les Partisans de M. le Prince ayant fait imprimer une fausse Harangue du Cardinal de Retz au Roi pour le décrier parmi le peuple, on fut obligé de publier la veritable, qui fut tellement goûtée du public, que quand il rentra dans Paris, tout le monde sortoit des maisons pour le voir, avec des acclamations redoublées de *Vive le Roi & la Paix.*

Cet exemple du Clergé fut bien-tôt suivi par toutes les Compagnies Souveraines, par le Corps de Ville, par les Corps des Marchands ; & par les Colonels & Capitaines de la Bourgeoisie, dont les derniers

furent ménagez principalement par le Cardinal de Retz, qui avoit toutes les nuits des conferences avec quelques uns d'entre eux, particulierement avec le sieur de Seve Maitre des Requêtes, & Colonel du Fauxbourg Saint-Germain.

L'Abbé Fouquet qui s'étoit érigé en Agent du Cardinal Mazarin, voulut aussi se faire de fête, & se donner tout le mérite du retour du Roi. Pour cet effet, sur des ordres qu'il s'étoit fait adresser de la Cour, il assembla dans le Palais Royal un grand nombre de Bourgeois bien intentionnez, sous la direction du sieur le Prévôt, Conseiller de la Grand' Chambre, lequel après un discours étudié, pour leur faire sentir les douceurs de la Paix, & les avantages qu'ils devoient se promettre du retour du Roi, qui étoit desiré de tous les gens de bien, & traversé par un petit nombre de Factieux, conclud en les exhortant à se saisir des principaux quartiers de la Ville, & à mettre tous

Cependant, comme dans le fond, les dispositions étoient favorables, ce Prélat pour satisfaire à sa promesse, envoya secrettement à la Cour le sieur Joly, afin de prendre des mesures pour le retour du Roi avec la Princesse Palatine; mais il arriva qu'en revenant, il fut arrêté par quelques Cavaliers de l'Armée de M. le Prince, qui le menerent à Charenton, où ils le garderent bien caché pendant deux jours, en attendant quatre cens écus qu'il leur avoit promis pour sa rançon, & qu'il envoya chercher à Paris; après quoi ces Cavaliers le remirent en liberté de si bonne foi, qu'ils ne voulurent pas fouiller dans ses poches, où ils auroient trouvé les dépêches de la Princesse Palatine. Ce fut un grand bonheur pour Joly que M. le Prince n'eût aucune connoissance de sa capture; car Son Altesse sçachant quelle part il avoit dans les secrets du Cardinal de Retz, il auroit sans doute couru risque s'il eût été à la discretion de ce Prince. Mais où son bonheur parut davantage, ce fut sur le chemin de Charenton à Paris, un moment après avoir été relâché; car il rencontra M. le Prince presque tête à tête. De maniere que pour l'éviter, il fut obligé de pousser son cheval au travers des champs; ce qui auroit dû naturellement le rendre suspect, & le faire arrêter; mais il sortit heureusement de tous ces dangers, & il alla rendre compte de ses avantures & de ses negociations au Cardinal de Retz, qu'il trouva fort inquiet de sa détention, & qui fut ravi de le voir, & d'apprendre de lui, que dès que leurs Majes-

tez eurent appris de ses nouvelles, elles résolurent aussi-tôt de se rendre à Saint-Germain, où les Députez furent entendus.

Il y eut quelque difficulté sur ceux de la Ville, parce que le Duc de Beaufort & le sieur de Broussel s'étoient trouvez à leur nomination; mais elle fut aisement levée quand on sçut qu'ils s'étoient demis l'un & l'autre [1] de leurs emplois, & le Roi leur accorda une audience trés-favorable, aussi-bien qu'aux autres; mais ceux qui furent reçus le plus agreablement, furent les Officiers de la Bourgeoisie, dont la Cour avoit plus de besoin que de tous les autres pour bien assurer le retour du Roi, & une reception honorable dans Paris.

M. le Prince voyant que tout se disposoit de ce côté-là, se retira vers la Flandre avec ses Troupes à l'exemple du Duc de Lorraine, aprés avoir tenté inutilement plusieurs moyens de s'accommoder avec la Cour par le ministere de Gourville, du Duc de Bouil-

on conviendroit, & qu'on ôtât le Surintendant. 3. Que tous ceux qui avoient suivi les Princes fussent rétablis dans leurs biens Charges & Gouvernemens. 4. Que M. le Duc d'Orleans auroit une pleine satisfaction pour lui & pour ses amis. 5. Qu'on accorderoit à la Ville de Bordeaux les Immunitez & Privileges qu'elle désiroit. 6. Que M. le Prince de Conti auroit permission de traiter du Gouvernement de Provence avec le Duc d'Angoulesme. 7. Que le Duc de Nemours auroit celui d'Auvergne, & le Duc de la Rochefoucault celui d'Angoumois & de Xaintonge, ou une somme de 360000. liv. pour traiter de tel autre qu'il voudroit. 8. Que le Prince de Tarente seroit dédommagé du rasement de Taillebourg. 9. Que les Comtes de Dognon & de Marsin seroient faits Maréchaux de France; & le sieur Viole Secretaire d'Etat ou President à Mortier. 10. Qu'on donneroit des Lettres de Duc au Marquis de Montespan. 11. Qu'on rendroit le Gouvernement d'Anjou au Duc de Rohan, avec celui du Pont de Cé & de Saumur. 12. Que le Marquis de la Force auroit le Gouvernement de Bergerac & de Sainte-Foy; & qu'on donneroit 150000. l. à M. de Sillery pour acheter un Gouvernement, avec promesse de le faire Chevalier de l'Ordre à la premiere Promotion. A ces conditions M. le Prince promettoit de mettre bas les armes, & de consentir au retour du Cardinal Mazarin dans trois mois, ou après la conclusion de la Paix generale.

Ces prétentions outrées rendirent toutes les négociations inutiles, quoiqu'elles fus-

sent devenues moins difficiles par la mort du Duc de Nemours [1], qui fut tué en duel par le Duc de Beaufort son Beau-frere. d'un coup de pistolet derriere les Jacobins de la rue Saint-Honoré, pour des démêlez secrets [2] qui duroient depuis longtems entre eux, & qui se réveillérent au sujet du Gouvernement de Paris qui avoit été donné au Duc de Beaufort. Cet accident n'ayant pas levé toutes les difficultez, on ne conclut rien; & il n'y eut que Madame de Châtillon qui profita de ces négociations, par le don que lui fit M. le Prince de la terre de Merlou, où il pouvoit cependant entrer d'autres considerations. [3]

Ainsi toutes les conferences ne produisirent rien, S. A. s'engagea tout à fait avec les Espagnols, & se résolut à la continuation de la guerre, entrainé par la cabale de Madame de Longueville [4], qui étoit jalouse de Madame de Châtillon, & qui

La Cour ne manqua pas de profiter de cette consternation, & d'en tirer avantage. Le Roy revint à Paris sans Amnistie, & sans avoir rien accordé à M. le Duc d'Orleans. Au contraire S. M. lui ayant dépêché un Exprès du Bois de Bologne en approchant de Paris, pour lui dire de l'aller trouver, ou de se retirer, il eut peur d'être arrêté, & il partit le lendemain matin pour aller à Blois.

Le Roi continuant d'agir avec autorité, envoya une Lettre de Cachet au Parlement, pour lui ordonner de se rendre au Louvre; ce qui étonna un peu la Compagnie: mais comme il n'étoit plus tems de faire des difficultez, Elle obéit sans raisonner, & alla au Louvre, où le Roi tint son Lit de Justice; & après une Amnistie qui paroissoit generale, S. M. y fit publier une Déclaration pour en excepter les Ducs de Beaufort & de la Rochefoucault, les Sieurs de Broussel, Viole, de Thou, Portail, Biraud, Croissy, Martineau, Genou, le Marquis de la Boulaye, Fontrailles, & Penis Tresorier de France; avec défense au Parlement de prendre à l'avenir connoissance des affaires d'Etat, & de la direction des Finances.

Cette hauteur surprit tout le monde, sans en excepter ceux qui s'étoient employez avec le plus de chaleur pour le retour de leurs Majestez. Cependant les disgraciez furent obligez de disparoître [1], & de se cacher en differens endroits, où quelques-uns sont morts exilez, entre autres le sieur de Broussel.

Cette subite révolution donna une grande

[1] Ils sortirent tous dés le même jour.

réputation au Cardinal Mazarin dan: Païs étrangers, où d'ord aire on ne juge choses que par l'évenément. La vérit pourtant qu'il n'y eut pas toute la part q pourroit s'imaginer ; la plûpart de ces c gemens s'étant faits par hazard [1], & tre son sentiment ; mais quand tous heureux succès seroient un effet de génie, il n'en meriteroit pas beau plus de gloire, puisqu'il est toujours ai celui qui a l'autorité du Prince en mai s'en prévaloir, & même d'en abuser donnant de belles espérances, & manq impunément à sa parole [2]. Mais certa ment cela ne justifie pas ni Son Altesse yale, ni Monsieur le Prince, ni le Card de Retz, qui devoient le mieux connoi Une meilleure intelligence auroit pû pr nir ce malheur, & tous les autres qui sont arrivez dans la suite, qu'ils ne doi attribuer qu'à leurs passions, & au desir q

[redacted]

IEMOIRES

DE

M. JOLY,

ONSEILLER DU ROY

U CHATELET DE PARIS,

ır servir d'éclaircissement & de suite

AUX MEMOIRES

E M. LE C. DE RETZ.

TOME SECOND.



A ROTTERDAM,

Chez les Heritiers de LEERS.

M. DCCXVIII.

MEMOIRES
DE
M. JOLY.
Pour servir d'éclaircissemens & de suite
AUX MEMOIRES
DE M. LE C. DE RETZ.

LA maniere dont le Roi rentra dans Paris devoit surprendre le Cardinal de etz plus que personne, parce qu'ayant ontribué autant qu'il avoit peu au retour de a Majesté, il semble qu'on ne devoit pas ublier de si bonne heure les paroles qu'on lui voit données, de ne rien faire que de con-ert avec lui. Cependant il ne fit presque au-ıne reflexion sur cette conduite, non lus que sur le secret qu'on lui avoit fait du ıessage à M. le Duc d'Orleans qu'il n'aprit u'au Louvre, où il s'étoit rendu d'assez onne heure pour attendre leurs Majestez, cela par un pur hazard, le Prévôt de Isle l'ayant dit à Joly comme une nouvelle ıblique.

Il lui arriva dans le même lieu une au-e chose qui devoit encore l'étonner davan-

tage, c'eſt qu'il reçut un moment après un Billet de la Princeſſe Palatine, pour l'avertir de ne la point aller voir dans l'appartement qu'on lui avoit preparé au Louvre, & de lui envoyer ſeulement Joly, qu'elle inſtruiroit de toutes choſes. Cela fut executé comme elle le deſiroit; & cette Princeſſe en abordant Joly, commença par lui demander ſi le Cardinal de Retz avoit perdu l'eſprit, & pourquoi il avoit fait revenir le Roi ſi tôt à Paris, ajoûtant qu'elle ne croyoit pas que cela fût de ſon interêt, ni qu'il en dût eſperer une grande ſatisfaction. Ce diſcours rapporté au Cardinal ne fit pas grande impreſſion ſur ſon eſprit, & il étoit ſi enthouſiaſmé des careſſes de la Reine, qu'il n'écoûtoit preſque rien de tout ce qu'on lui repreſentoit: Sa Majeſté lui ayant dit entre autres choſes, *que le retour du Roi étoit ſon ouvrage, & qu'il venoit de lui rendre un ſervice dont elle vouloit le faire ſouvenir toute ſa vie.*

de choses à la Cour sans sa participation, quoiqu'il lui eût protesté cent & cent fois qu'il ne vouloit dépendre que de lui. La Reine ne fut pas aussi contente du conseil qu'il avoit donné à Son Altesse Royale; mais elle ne lui en témoigna rien, & ne laissa pas de le caresser à son ordinaire quand il alloit au Louvre; ce qu'il continua de faire pendant quelque temps, étant si prévenu de l'importance de ses services, qu'on ne pût lui faire écouter les avis qui lui venoient tous les jours du peril dont il étoit menacé, s'imaginant follement que la pourpre Romaine le mettoit à couvert de toutes entreprises, & que le peuple ne manqueroit pas dans un besoin d'accourir à son secours, en quoi il se trompoit fort, la plûpart du monde, & particulierement les personnes de qualité qui avoient le plus de part aux intrigues, ayant changé en haine l'affection qu'ils avoient euë pour lui, parce qu'on voyoit manifestement qu'il étoit l'auteur de la derniere revolution, à quoi il n'y avoit plus de remede.

Cependant la Princesse Palatine ne cessoit point de faire avertir le Cardinal de Retz de prendre garde à lui; [1] & comme il vou-

[1] Le Cardinal Mazarin écrivoit sans cesse à la Reine qu'il faloit le faire arrêter, sans quoi il ne retourneroit jamais à Paris, où il ne croyoit pas être en sureté pendant qu'il y resteroit un homme capable de lui tenir tête, & d'exciter, quand il lui plairoit, le peuple contre lui. Ce qui le portoit encore à remettre son retour aprés la prison du C. de Retz, c'est qu'il vouloit mander à Rome que les Ministres l'avoient résolue sans sa participation, afin qu'on ne lui imputât point la captivité d'un de ses Confreres.

lut enfin s'éclaircir par lui-même, & sçavoir d'elle ce qu'il y avoit à craindre; ce qu'il jugeoit plus facile, parce qu'elle avoit quitté son appartement du Louvre, & qu'elle étoit logée chez elle à l'Hôtel de Luynes, il chargea Joly son entremeteur ordinaire de lui demander une heure de la nuit pour s'entretenir avec elle surement & secrettement; mais cette Princesse répondit qu'elle ne vouloit en façon du monde que le Cardinal mit le pied dans son logis, parce que ce seroit trop s'exposer, & que tout ce qu'elle pourroit faire pour lui, étoit de se rendre le lendemain à neuf heures du soir chez Joly, où ce Prélat n'ayant pas manqué de se trouver, elle lui repeta fort au long tous les avis qu'elle lui avoit fait donner; & le Cardinal lui ayant enfin demandé où pouvoit donc aller ce qu'il avoit à craindre, elle lui répondit brusquement en se levant, *tout jusqu'à la mort.*

[redacted]

voit toute seule être cause de sa perte, puisque c'étoit donner à entendre à la Cour, qu'il lui restoit encore des moyens de renouveller les desordres passez. La verité est pourtant qu'il ne cherchoit qu'à s'accommoder avec le Cardinal Mazarin, & qu'il s'imaginoit que le meilleur moyen étoit de lui faire peur, en affectant une fierté qui n'étoit certainement plus de saison, & qui n'étoit plus soûtenuë des moyens réels, ni d'aucune ressource essentielle.

C'est ce que le Cardinal Mazarin sçavoit fort bien, quoiqu'il feignit de l'ignorer, traitant toujours avec le Cardinal de Retz, comme s'il eût été en état de lui nuire, & lui faisant témoigner beaucoup de disposition à le satisfaire; mais il sçavoit bien faire naitre des difficultez pour se dispenser de conclurre, se plaignant entre autres choses de ce que le Cardinal de Retz se servoit de trop de gens pour négocier avec lui; cette diversité de personnes & souvant de propositions ne lui permettant pas de se déterminer à rien; & en cela il faut convenir que le Cardinal Mazarin avoit raison: car la facilité du Cardinal de Retz étoit si grande, qu'il ne refusoit aucun de ceux qui lui offroient leur médiation, quoique ses meilleurs amis lui representassent souvent les dangereuses consequences de cette conduite: mais il étoit environné de gens qui trouvoient leur compte à cette confusion, & qui plus occupez de leurs interêts que des siens, tâchoient de s'intriguer dans ses negociations pour faire leurs affaires à ses dépens.

La Princesse Palatine avoit toujours eu plus de part que personne à sa confiance & malgré les traverses des autres, elle avoit eu l'habileté de conduire sa negociation à des propositions moins vagues & plus précises de part & d'autre. Le Cardinal Mazarin s'étant engagé de faire donner la direction des affaires de France au Cardinal de Retz s'il vouloit aller à Rome, & de lui procurer des Abbayes, [1] des pensions, & tout ce qui seroit necessaire pour soûtenir avec honner la dignité de son caractere dans cette Cour; mais il ne se contentoit pas de cela, & comme il y avoit plusieurs personnes considerables qui s'étoient attachées à lui, il demandoit trois Gouvernemens de places importantes pour le Duc de Brissac, pour le Marquis de Fausseuse & pour le sieur d'Argenteuil; une Abbaye de vingt mille livres de rentes pour l'Abbé Charrier, une Charge de Secretaire d'Etat pour [redacted]

qu'il falloit absolument se contenter de ce qu'on lui offroit sans penser à ses amis, dont on se souviendroit en temps & lieu.

De tous les amis du C. de Retz il n'y eut que Joly qui appuya ce sentiment, lui représentant sans cesse le péril où il s'exposoit si il en usoit autrement; & que quand il pourroit esperer d'obtenir les graces qu'il souhaittoit pour un petit nombre de ses Partisans, il ne devoit pas s'y trop opiniâtrer, quand ce ne seroit que pour ne pas décourager les autres, qui auroient lieu de de se plaindre de cette préference. Le C. de Retz étoit assez disposé à suivre ce conseil; & si le sieur de Caumartin eut été à Paris, il y a bien de l'apparence que lui & Joly l'auroient déterminé, se mettant peu en peine l'un & l'autre de leurs interêts particuliers; mais Caumartin ayant été obligé d'aller à Poitiers pour se marier, Joly ne se trouva pas assez fort pour tenir tête au Duc de Brissac, à l'Abbé Charrier, & aux autres interessez dont il étoit continuellement obsedé.

Au commencement le Duc de Brissac n'avoit eu que très-peu de part aux affaires du C. de Retz; mais il s'étoit depuis quelque tems si bien mis avec lui & par des voyes si agréables, en lui ménageant des parties de plaisirs, qu'il étoit fort difficile de faire prendre au Cardinal d'autres résolutions que celles qui lui étoient inspirées par le Duc [1].

[1] Le C. de Retz nous le represente comme un homme de cire, chancellant, irresolu, susceptible des premieres impressions. Ce n'est guere là *le caractere d'un homme qui en gouverne un autre.*

La principale de ces parties de divertissement vint du commerce que le Duc de Brissac avoit avec Mademoiselle de la Vergne belle-fille du Chevalier de Sevigny, parent du Cardinal. Cette Demoiselle qui étoit fort bien faite, avoit pour voisines Mesdemoiselles de la Loupe, dont l'aînée étoit une des plus belles personnes de la France; & comme il y avoit une porte de communication d'une maison à l'autre, Mademoiselle de la Loupe étoit à tout moment chez Mademoiselle de la Vergne, où le Cardinal & le Duc alloient souvent la nuit entretenir ces deux Demoiselles; le C. de Retz s'étant fait faire pour ces visites nocturnes des habits fort riches & fort galans, suivant son humeur vaine, qui le portoit à se servir ordinairement le jour aussi bien que la nuit d'habits extraordinairement magnifiques, dont on se moquoit dans le monde [1].

[redacted]

C. Mazarin, & lui faire sa Cour à ses dépens; ajoûtant que cette Princesse n'avoit plus de credit, & qu'il seroit bien mieux de traiter directement avec la Reine, qui ne se rendroit pas si difficile sur les conditions, ou avec Servien qui avoit été rappellé depuis peu, & qui avoit alors toute la confiance de S. M.

Cette pensée de traiter avec Servien venoit de Madame la Duchesse de Lesdiguieres, amie du Duc de Brissac, qui cherchoit depuis long-tems un prétexte pour entrer dans les affaires du C. de Retz son cousin, & qui crut en avoir trouvé un admirable, Servien l'ayant été voir sous ombre de la remercier de la maniere obligeante dont il avoit été reçû dans sa maison de Beaupreau pendant son exil; mais en effet pour faire insinuer par son moyen au Cardinal l'envie de retourner au Louvre, en lui faisant entendre qu'un leger compliment à la Reine mettroit les choses en état d'être terminées dans un moment.

La Duchesse de Lesdiguieres ayant donné dans ce panneau y fit tomber aisément le Duc de Brissac, parce que les discours de Servien s'accommodoient à leurs desseins & à leurs interêts, ne sçachant pas l'un & l'autre que Servien & l'Abbé Fouquet ne s'étoient raccommodez que dans la vûë de perdre le C. de Retz, & d'empêcher sa reconciliation avec le C. Mazarin, prévoyant bien que si elle se faisoit une fois, ils ne seroient plus que des serviteurs inutiles & sans aucune consideration. *Dans ce dessein ces deux Messieurs*

avoient prévenu l'esprit de la Reine, en lui faisant entendre qu'elle ne parviendroit jamais à faire revenir le C. Mazarin, si elle ne s'assuroit auparavant du C. de Retz, dont ils empoisonnoient la conduite, en lui faisant remarquer qu'il n'alloit plus au Louvre, & qu'il affectoit de se promener tous les jours dans les ruës de Paris, & de se venter qu'il n'en quitteroit pas le pavé.

Ces discours ne manquerent pas de produire leur effet dans l'esprit de la Reine, qui dans le fond haïssoit toujours le C. de Retz, quoiqu'elle n'ignorât pas les services qu'il lui avoit rendus: & les choses furent poussées si avant, qu'elle donna son consentement pour l'arrêter mort ou vif, & des ordres au sieur de Pradel Capitaine aux Gardes pour l'attaquer dans les ruës, s'il continuoit de refuser d'aller rendre ses respects à leurs Majestez. L'Abbé Fouquet se chargea du soin de disposer toutes choses pour cette execution

[redacted]

ses ne cessoit de representer au C. de Retz les inconveniens qui en pouvoient arriver, suivant les avis de la Princesse Palatine; mais comme le Comte de Montresor & Argenteuil appuyoient les visions du Duc de Brissac, le premier disant hautement en toutes rencontres, *qu'il tenoit pour des schelmes ceux qui conseilloient au Cardinal de negliger les interêts de ses amis*; Joly ne fut plus écouté, la Princesse Palatine devint suspecte, & le C. de Retz n'eut pas la force de resister au C. de Montresor, ni à ses autres amis de la même cabale, dans la crainte de les perdre.

L'Abbé Charrier n'étoit pas moins vif que le Duc de Brissac, étant fortifié dans les mêmes sentimens par les raisonnemens du Maréchal de Villeroi, du Grand Prévôt de l'Hôtel & de l'Abbé de Sourches son frere, avec lesquels il avoit toujours entretenu un commerce particulier, de maniere qu'il concouroit avec eux, sans sçavoir presque ce qu'il faisoit, l'envie qu'il avoit de sortir promptement d'affaires à son avantage lui faisant écouter trop aisément tout ce qui pouvoit flatter ses desirs. Ainsi le Duc de Brissac & lui s'étant trouvez de même humeur & de même opinion, ils gouvernoient entierement le C. de Retz avec d'autant plus d'empire, qu'ils entraînoient l'un & l'autre dans ses plaisirs secrets, où l'Abbé étoit intrigué de tout tems, ne le perdant presque point de vûë, & l'engageant tous les jours dans de nouvelles parties aux environs de *Paris*, où il n'étoit ordinairement suivi que de deux domestiques.

L'Abbé Fouquet qui s'étoit chargé de faire arrêter le C. de Retz mort ou vif, ayant été informé de ces parties de promenades commença de prendre des mesures pour l'execution de son dessein, qui auroit assurement été fort aisé, en l'attaquant dans une de ces occasions ; mais il en fut détourné par deux raisons, dont la premiere fut un reste de répugnance dans l'esprit de la Reyne, pour une action si étrange, sur laquelle Sa Majesté questionnant cet Abbé, pour sçavoir comment il s'y prendroit pour en dérober la connoissance au Public, il lui répondit, *qu'elle s'en reposât sur lui, & qu'il le feroit attaquer en lieu & de sorte que rien ne seroit découvert, aprés quoi il le feroit saler.* Ces paroles dénotent une méchanceté si noire qu'on aura sans doute peine à les croire, mais elles sont pourtant très vrayes. L'autre raison qui empêcha la Reyne de presser l'execution de cette entreprise vint

La Cour de Rome donnoit aussi de l'inquietude au C. Mazarin, qui sçavoit bien que le Pape n'étoit pas de ses amis, & que le sacré College n'approuveroit pas un attentat de cette nature sur un de leurs Confreres. Ces considerations garantirent pour un tems le C. de Retz de la fureur de l'Abbé Fouquet, qui ne laissa pourtant pas d'entretenir ses pratiques pour observer ses démarches, faisant suivre son carrosse tout le long du jour, & tâchant de corrompre ses domestiques pour découvrir l'heure où il sortoit & les lieux où il alloit pendant la nuit. Mais il arriva heureusement qu'un de ceux ausquels il s'adressa, étant fils d'un bourgeois de Paris, qui avoit obligation au C. de Retz, découvrit ses menées, ajoûtant qu'un nommé Dufay, homme d'affaires demeurant proche saint Paul, tâchoit aussi de corrompre l'Argentier de ce Cardinal nommé Péan. Sur cet avis Joli ayant été chez Péan pour l'interroger, il répondit sans se troubler qu'il avoit vû plusieurs fois ce Dufay chez son frere l'Orfevre, & qu'il lui avoit demandé plusieurs fois des nouvelles de S. E. à quoi il n'avoit pas fait d'attention; mais qu'il ne lui avoit jamais rien donné ni offert pour le seduire : sur quoi Joly l'ayant assuré qu'on ne doutoit point de sa fidelité, lui ordonna d'écouter cet homme pour tâcher de tirer de lui le complot.

Cela fut commencé, mais mal suivi de la part du C. de Retz, qui se contenta d'informer le Duc de Brissac, le C. de Montresor & l'Abbé Charrier, des avis qu'il avoit

reçûs, comme aussi d'une Lettre que le P. Thomas avoit écrite au P. de Gondy, pour l'avertir du danger dont le C. de Retz son fils étoit menacé; mais il plût à ces Messieurs de traiter tous ces avis de terreurs paniques, & de dire que c'étoient des artifices de la Princesse Palatine, pour empêcher le Cardinal d'aller au louvre, dans la crainte qu'il ne s'accommodat avec la Reyne sans sa participation, & afin de prolonger ses négociations, qui lui attiroient de la consideration & du merite. Dans le fond, le C. de Retz n'étoit pas du même avis, mais il n'osoit les contredire: ce que Joly ayant remarqué il lui proposa d'aller à Mezieres & à Charleville chez le Duc de Noirmoutier, où le Vicomte de Bussy Lamet, d'où il pourroit lui-même traiter avec le C. Mazarin sans la mediation de la Princesse Palatine, ni de personne; lui representant que c'étoit le moyen le plus sur pour sortir

[illegible] propositions de paix [illegible]
[illegible] amitiés, le C. de Retz [illegible]
[illegible] d'aller au [illegible] Compiègne [illegible]
[illegible]
[illegible] même jour, [illegible]
[illegible] avec lui, qui [illegible]
l'Evêque de Châlons [illegible]
[illegible] avoir au C. Mazarin [illegible]
[illegible] de l'aller trouver [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] Lettre [illegible]
[illegible] le monde, & M. de Châlons [illegible]
[illegible]
[illegible] du C. Mazarin [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

martin ayant dit d'abord qu'il
perdu sur ce qu'il venoit d'ent
Cardinal n'en voulut pas demeurer
& après avoir exposé ses raisons
clut, en disant que la Cour po
prendre la résolution de le faire
dont il ne la croyoit pas capab
qu'elle n'oseroit le faire arrêter,
étant sans exemple & d'une perill
sequence dans la conjoncture pre
affaires. Dans toute cette conver
prit un fort grand soin de cacher à
tin sa grande liaison avec le Duc
& ses nouveaux confidens, qui av
une grande jalousie contre lui. T
put dire Caumartin pour détruire s
ne servit de rien, & dans la verit
opposa pas avec la vigueur & la
que Joly s'en étoit promise, soit
n'étoit pas suffisamment instruit d

ter, & de demeurer chez lui pendant
lques jours en attendant la réponse du
Mazarin, qui leveroit toutes les difficul-
. Joly eut beau insister là-dessus & y
ıdre les remontrances, tout cela fut
tile [1] & ne servit qu'à augmenter les
ɔortemens de l'Abbé Charrier, qui s'étoit
du au petit Archevêché dés les sept heures
matin, & qui persecutoit à tout moment
'ardinal de monter en carrosse, ce qu'il
:nfin sur les neuf heures avec quelques
res personnes qui l'accompagnerent jus-
ıu Louvre, où étant arrivez, ils mon-
nt d'abord à l'appartement du Maréchal
Villeroy, d'où l'on envoya sçavoir ce que
.oi faisoit, & comme on rapporta que
A. sortoit de sa chambre pour aller chez
Reine, le Cardinal partit, & au bas de
:alier il rencontra le Roi qui lui dit en
'ant: *Ah vous voilà M. le Cardinal! je*
s souhaite le bonjour; & entra dans la
mbre de la Reine, laquelle voyant pa-
re le C. de Retz, lui dit assez brusque-
ıt: *M. le Cardinal, on m'a dit que vous*
z été malade, on le voit bien à vôtre
ıge: mais il me paroit pourtant assez bon
r juger que le mal n'a pas été grand. La
versation finit là, sans que leurs Ma-
:z lui dissent un seul mot pendant tout

] Le Cardinal de Retz ce précipita par la
ıe présomption qui avoit perdu le Duc de
'é à Blois. Ils s'imaginoient l'un & l'autre
n n'oseroit attenter à leur personne, sans re-
ıir que l'état le plus dangereux pour un sujet,
de se rendre redoutable à son Souverain.

le reſte du tems qu'il fut en leur preſence. Cette eſpece d'indifference l'obligea de ſortir un peu plûtôt qu'il n'avoit deſſein de faire ; mais à peine fut il hors de la porte qu'il fut joint par M. de Villequier, qui l'ayant tiré vers une fenêtre de l'antichambre, lui dit, *qu'il l'arrêtoit de la part du Roi* ; & marchant a ſon côté il lui fit prendre le chemin de ſa chambre, où étant prêt d'entrer, le Cardinal ſe tourna vers ceux qui l'avoient ſuivi, & leur dit *qu'ils n'avoient qu'à ſe retirer, & qu'il étoit arrêté.* Ce qui ſe paſſa ſur les onze heures du matin, aprés quoi il fut conduit au Bois de Vincennes vers les trois heures aprés dîner.

Cette nouvelle s'étant répanduë auſſitôt dans le Louvre, la Reine dit *qu'elle louoit Dieu de ce qu'il n'y avoit point eu de ſang répandu* ; ce qui fait bien voir que les Ordres étoient donnez de la maniere qu'il a été dit. S. M. demanda auſſi au ſieur le Tellier [redacted]

qu'aucune autre. Après quoi Joly retourna au Cloître, où il demeura deux ou trois heures, tâhant d'exciter le Chapitre à entreprèndre quelque chose de vigoureux en sa faveur; ce qui étoit fort imprudent, puisque s'il eût été pris, & qu'on lui eût fait son procès, comme on n'y auroit pas manqué, le Cardinal de Retz étoit perdu sans ressource, Joly étant dépositaire des secrets les plus délicats & les plus importans. Enfin s'étant laissé persuader par les remontrances du Marquis de Châteaurenaut, de l'Abbè d'Haqueville & du sieur Daurat Conséiler au Parlement, il monta dans le carosse du dernier, qui le mena dans une maison particuliere, où il passa la nuit à écrire aux amis du Cardinal de Retz.

La Providence toute seule conserva Joly dans cette occasion, le Cardinal de Retz l'ayant pressé autant qu'il se pût d'aller avec lui au Louvre, jusqu'à lui reprocher qu'il avoit peur, pour le picquer d'honneur; ce qui pensa le déterminer à le suivre: mais enfin ayant fait reflexion au risque qu'il y avoit pour le Cardinal lui-même, il prit congé de lui, & lui dit en le quittant: *Que puisqu'il se vouloit perdre, il falloit qu'il se perdit tout seul, & que peut-être il seroit assez heures pour aider à le tirer un jour de l'abîme où il alloit se précipiter.* Ce qui est effectivement arrivé, comme on le verra dans la suite de ces Memoires.

Il est étonnant combien peu de gens s'interesserent à la prison du Cardinal de Retz, & combien il y en eut qui s'en réjouirent

traordinairement, & resolurent de p
l'Archevêque de Paris de se joindre a
pour aller demander sa liberté. P
Curez qui se trouverent dans le mêm
à l'Archevêché firent les mêmes instan
le Nonce du Pape qui s'y rencontra
même sujet, les exhorta tous de fa
devoir, les assurant qu'ils seroient
nus avec vigueur du côté de Rome
lui-même en tout ce qu'il dépendr
son pouvoir; mais M. l'Archevêque
sous prétexte d'indisposition, & re
partie au lendemain, quoiqu'il fu
ment sollicité d'y aller sur le champ
P. de Gondi son frere, & pere du C
de Retz, & par la Duchesse de Lesd
sa niéce, qui s'avisoit un peu trop
chercher du remede au mal dont elle
cause.

Cette nonchalance de l'Archevêq

tion, où il se trouvoit beaucoup de monde : les Chanoines ayant refusé d'obéir, & quelques uns ayant parlé en des termes si forts, que la Cour vit bien qu'il ne falloit pas presser cette affaire ; de sorte que si l'Archevêque avoit marqué un peu plus de resolution, & menacé des Censures Ecclesiastiques, il y a bien de l'apparence que la Cour auroit été obligée de le relâcher, attendu que le Chapitre & les Curez étoient resolus de fermer Notre-Dame & toutes les Eglises, si l'Archevêque les eût voulu appuyer ; ce qui auroit causé un étrange desordre, d'autant plus que le parti de M. le Prince étoit devenu beaucoup plus considerable.

Mais l'Archevêque étoit bien éloigné de prendre parti dans cette affaire, tant par sa foiblesse naturelle, qui étoit connue de tout le monde, que par une jalousie ridicule qu'il avoit conçûe de son néveu, depuis sa promotion au Cardinalat. Ainsi quoiqu'à la fin il fut obligé d'aller faire au Roi les remontrances dont il avoit été chargé par tout le Clergé, il s'en acquitta si mal, que la Reine lui ayant reproché les Prieres de quarante heures, il répondit : *Qu'elles ne s'étoient pas faites par son ordre, mais par celui du Chapitre.* Après quoi Sa Majesté l'ayant tiré à part, & lui ayant dit quelques mots de douceur, avec des assurances que son néveu n'auroit aucun mal, il s'en contenta, & crut avoir beaucoup fait pour lui, laissant tous les Ecclesiastiques peu satisfaits de sa conduite, qui leur lioit en quelque façon les mains, & ne leur permettoit pas de rien

entreprendre davantage. Cependant le C
pitre ne laissa pas de nommer des Dépu
pour examiner les moyens de secourir
Cardinal de Retz, & ordonna qu'on di
tous les jours à la fin de l'Office un Pseau
en chant lugubre, avec une Oraison p
sa liberté. Mais on en demeura là par l
cheté de l'Archevêque & de la plûpart
parens ou amis du Prisonnier, qui le n
gerent tellement, qu'on n'auroit pas eu
lement de ses nouvelles sans la Presid
de Pomereuil, qui pratiqua dès les prem
jours deux commerces differens, pa
moyen desquels le Cardinal écrivoit & r
voit des Lettres assez souvent.

Cette Dame étoit depuis long-temps a
du Cardinal de Retz, & il est certain
avoit plus d'inclination pour elle, que
toutes celles auprès desquelles il s'étoi
taché : aussi peut-on dire qu'elle mér
cette distinction, l'ayant toûjours ob
[redacted]

té pour le lui faire tenir ; mais ce Marquis les ayant aussi-tôt remises entre les mains de la Reine, Sa Majesté proposa la chose au Conseil, où Servien fut d'avis d'en ôter le contrepoison, & d'y mettre du poison veritable, [1] pour être ensuite renduës au Prisonnier ; mais le sieur le Tellier opinant au contraire dit, qu'il n'y avoit qu'à jetter les boetes & n'en plus parler, la Reine suivit cet avis fort irritée contre la Duchesse de ce qu'elle l'avoit prise pour une empoisonneuse. Dans la suite cependant sa colere s'appaisa, Madame de Lesdiguieres s'étant chargée de porter le Cardinal de Retz à faire tout ce que la Cour souhaiteroit de lui.

Le sieur de Caumartin servit aussi le Cardinal en veritable ami : & comme la Cour l'avoit laissé en pleine liberté pendant que Joly étoit obligé de se tenir caché, ils se virent plusieurs fois la nuit pour concerter ensemble la maniere dont il falloit conduire ses affaires ; mais comme ils ne pouvoient rien faire seuls, & qu'il falloit engager le plus de monde qu'il se pourroit, ils jugerent à propos de faire bonne mine au Duc de Brissac, à la Duchesse de Lesdiguieres, au Cardinal de Montresor, à l'Abbé de Charrier & au sieur d'Argenteuil, laissant-là les éclaircissemens pour une autre saison. Ainsi ayant proposé à la Duchesse de Lesdiguieres, chez qui le Duc de Brissac se tenoit caché, de recevoir chez elle les amis du Car-

[1] Cela se raporte assez au caractere, qu'en fait partout le C. de Retz, comme d'un homme extrémement violent.

dinal pour prendre des mesures ensemble; ils s'y trouverent deux ou trois fois avec Argenteuil, qui faisoit aussi pour le Comte de Montresor; ce dernier n'osant paroitre, ni se commettre à cause de quelques mauvaises affaires.

Ces conferences auroient pû produire quelque chose de bon, si l'on avoit executé ce qui y fut resolu; sçavoir, que l'Abbé Charrier iroit incessamment à Rome pour agir auprès du Pape, à quoi il ne se resolut qu'avec bien de la peine, après qu'on lui eut assuré un fonds pour sa subsistance; que Joly iroit en Bretagne trouver le Duc de Retz, pour l'exhorter à se joindre au Prince de Conti & au Comte de Doignon, qui tenoient encore dans Bordeaux & dans Brouage pour M. le Prince, le Duc de Brissac ayant promis de se rendre dans ces quartiers-là pour appuyer les propositions de Joly; que l'Abbé de Lamet seroit prié d'aller à [redacted]

& si Joly avoit pû aller de ce côté-là, comme il en avoit envie, pour le faire souvenir de la parole qu'il lui avoit donné plusieurs fois, de tirer le canon en faveur du Cardinal de Retz, s'il lui arrivoit jamais de tomber en la disgrace de la Cour, quoiqu'il n'eût pas grand sujet d'être content de lui. Ce qui est d'autant plus vraisemblable, que Madame de Noirmoutier, deux heures après que le Cardinal fut arrêté, envoya chez Joly pour le prier de se retirer chez elle, & pour lui offrir de le faire passer à Charleville, où étoit alors M. de Noirmoutier, qui lui avoit donné un ordre exprès de faire ce qu'elle faisoit.

Joly representa tout cela au Duc de Brissac & à la Duchesse de Lesdiguieres; mais le Duc ne voulut jamais consentir à ce voyage, disant qu'il étoit bien plus important d'agir auprés du Duc de Retz qui devoit commencer, & qui étoit bien plus en état de former un parti que personne, étant maitre de Bellisle, & à portée de se joindre à M. le Prince de Conti, & au Comte de Doignon; après quoi le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de faire tout ce qu'on souhaiteroit de lui. Cette raison étoit plausible, & Caumartin s'y rendit; mais dans le fonds le Duc de Brissac avoit ses vûës particulieres, & craignoit que le Duc de Noirmoutier venant à se declarer chef de Parti, il ne lui fit perdre toute la consideration qu'il pouvoit y prétendre.

Ainsi Joly fut obligé de partir pour le païs de Retz, où le Duc de Brissac avoit

promis de le suivre incessamment ; mais il ne lui tint pas parole, & il laissa passer six semaines entieres sous differens prétextes ; mais dans la verité pour consoler un peu plus long-temps la Duchesse de Lesdiguieres, [1] & peut-être aussi Mademoiselle de la Vergne.

Enfin pourtant ce Duc étant arrivé à Machecoul, où étoient le Duc & la Duchesse de Retz, avec le vieux Duc son pere, il commença dans son style ordinaire à parler en homme qui souhaitoit de faire quelque chose, & qui avoit les meilleures intentions du monde ; mais Joly s'apperçût bien qu'il n'y avoit pas grand fonds à faire sur lui, ayant découvert que lorsqu'il étoit seul avec les Ducs & la Duchesse de Retz, qui n'étoient pas plus échauffez que lui, il leur parloit d'une maniere toute differente. La difference qu'il y avoit entre ces Messieurs étoit, que le vieux Duc disoit franchement [redacted]

Les Ducs de Retz & de Brissac crurent aussi faire beaucoup en écrivant tous trois une lettre au Roi sur la détention du Cardinal de Retz, s'imaginant que cette lettre produiroit un grand effet : cependant ils avoient si grande peur qu'elle ne leur fit des affaires à la Cour, qu'ils furent trois ou quatre jours à en examiner les syllabes & les virgules, Joly ayant eu bien de la peine à trouver des termes & des expressions assez foibles pour l'accommoder à leur goût.

Voilà tout ce qui se fit au voyage de Machecoul, lorsque le Duc de Brissac prit quelques mesures avec la Duchesse pour se donner de leurs nouvelles, ne cherchant tous deux que les moyens de paroitre vouloir faire ce que dans le fond ils ne vouloient point.

Après quoi le Duc de Brissac s'en retourna chez lui, & toutes les belles esperances qu'il avoit données s'évanouirent, excusant sa foiblesse par celles des autres, & tâchant de rejetter toute la faute sur les Ducs de Retz, principalement sur son beau-pere, dont il disoit n'oser combattre les sentimens : conduite qu'il tint toûjours pendant la prison du Cardinal de Retz, dans des occasions même fort pressentes, où le Duc de Retz affecta de le consulter pour avoir sa revanche, & pouvoir aussi à son tour s'excuser sur lui.

La premiere fut l'arrivée d'un Gentilhomme du Prince de Conti, nommé Mazeroles, dépêché à Machecoul par son maitre, pour offrir au Duc de Retz des Troupes, de

l'argent, & tout ce qui dépendoit d
pour se déclarer. La seconde fut un mes
de la même nature de la part de M. le P
ce, qui offroit encore des choses plus
tives par le canal d'un Gentilhomme no
Saint-Mars, qui fut presenté au Du
Retz par le Marquis de Châteaurenaut
parent, fort brave homme, qui mo
d'envie de faire quelque chose d'impor
pour le service du Cardinal de Retz. I
le Duc de Retz répondit à ces deux env
d'une maniere si ambiguë, & le Du
Brissac ayant été consulté, fut si long-te
à former son avis, & le donna ensuite
ne maniere si froide & si peu décisive,
étoit aisé de voir qu'ils n'avoient ni l'u
l'autre envie de rien faire. Ce fut au
que le Marquis de Châteaurenaut dit en
tant à Joly, qui ne l'avoit déja que
remarqué, en lui conseillant de ne p
pas davantage du temps avec eux, &

soucier de ce qu'on pouvoit dire du peu de soin qu'ils avoient eu de faire ce qui dépendoit d'eux pour l'empêcher, après les offres des deux Princes. Le Duc de Noirmoutier leur en fournit un autre, l'Abbé de Lamet ayant écrit qu'il ne l'avoit pas trouvé disposé à faire ce qu'on souhaitoit de lui; ce que les Ducs de Retz & de Brissac ne laisserent pas tomber à terre, disant pourtant qu'il ne tenoit pas à eux, & qu'ils étoient prêts à tout faire si le Duc de Noirmoutier avoit voulu se declarer, pendant que lui de son côté, avec un peu plus de fondement, prétendoit & soûtenoit que c'étoit au Duc de Retz à donner l'exemple & le mouvement à tous les amis de son frere le Cardinal.

C'est ainsi que ces Messieurs s'excusant les uns sur les autres éluderent tour à tour les propositions qui leur furent faites, tout le temps se perdant en voyages inutiles de Machecoul à Mezieres & à Charleville, la Duchesse de Retz traversant sous main tout ce que Joly pouvoit faire, quoïque d'ailleurs elle lui fit fort bonne mine, & qu'en parlant à lui, elle affecta de blâmer son mari & le Duc de Brissac de leur peu de vigueur. Elle faisoit même bien pis; car elle écrivoit à un nommé Vincent, créature de Servien, la plupart des choses qui se passoient à Machecoul; ce qui alla si loin, que Malclerc ayant fait un voyage auprès du Duc de Retz, dont il sembloit qu'il remportât quelque chose de plus positif qu'à l'ordinaire, & qui pouvoit engager le Duc de Noirmoutier à se declarer; la Duchesse fit partir en poste

en poste en même temps un nommé Dolot, dont la femme, sœur de celle de Vincent, étoit sa confidente depuis long-temps, pour informer Vincent de tout ce qui se passoit; ce qui pensa être cause que Malclerc fût arrêté à Paris; mais il se conduisit si bien, & il étoit tellement sur ses gardes, qu'il évita le piége.

Ce Vincent, sa femme & la Dolot étoient des gens de rien, vraye canaille, qui s'étoient introduits auprés de la Duchesse de Retz en qualité de Musiciens, & qui étoient ensuite peu à peu entrez dans son intime confidence, ménageant les intrigues qu'elle entretenoit avec Servien pendant son exil, dont il avoit passé une partie du tems à Beauprau, & dans les autres terres du Duc de Retz: ce qui donna lieu à Servien d'envoyer la Dolot à Machecoul, pour avoir des nouvelles de ce qui s'y passeroit pendant la prison du C. de Retz, & pour faire ensorte que

tres amis du C. de Retz, pendant qu'ils écrivoient sous-main au Duc de Noirmoutier de ne se point declarer; parce que s'il l'eût fait, le Marquis de Laigue n'auroit pû avec honneur se dispenser de se retir à Charleville, & de quitter Madame de Chevreuse; ce qui lui auroit fait perdre sa Charge de Capitaine des Gardes du Duc d'Anjou, & les occasions d'augmenter considerablement sa fortune. La Duchesse de Chevreuse craignoit aussi pour elle-même, si Laigue se fût declaré; parce que le C. Mazarin, qui étoit revenu à Paris six semaines aprés la prison du C. de Retz, l'avoit chargée d'agir auprés du Duc de Noirmoutier, dont elle s'étoit en quelque maniere renduë responsable: ainsi il étoit comme impossible que le Prisonnier reçût aucun secours de ses parens ou amis.

Cependant le Duc de Noirmoutier, qui n'avoit peut-être pas meilleure intention que les autres, continua de faire bonne mine, & de tèmoigner qu'il ne tenoit pas à lui qu'il ne se déclarât; ce qu'il n'auroit pas manqué de faire, si le Cardinal Mazarin eût continué de faire approcher l'armée du Roi de sa Place, le Duc ayant dans le même tems fait avancer à son secours celle des Espagnols, dans le dessein de les recevoir s'il eût été pressé un peu davantage. Il avoit aussi déja donné plusieurs ombrages au Cardinal de son raccommodement avec M. le Prince, & il lui avoit écrit plusieurs fois & envoyé des Gentilshommes, conjointement avec le Vicomte de Bussy-Lamet, au sujet

Cardinal Mazarin aux dernieres e
peut-être jusqu'à le faire empoiſ
quoi l'Abbé de Lamet répliquant
toit pas ſi aiſé d'avoir des lettr
dinal de Retz ; & que quand c
en avoir, il n'étoit pas juſte de
ſe perdre lui même ſans reſſour
étoient ſurpriſes. Le Duc de N
répondoit qu'il ſçavoit bien qu'
tous les jours de ſes lettres ; &
avoit de la peine à lui écrire
ment, il ſe contentoit qu'il écri
Abbé de Lamet, une ſimple le
ance, pour l'autoriſer à lui di
ment de ſa part qu'il le prioit d
rer, après quoi il promettoit de

L'affaire paroiſſoit de cette
aſſez bon état, & le Duc de N
auroit eu de la peine à s'en diſp
Cardinal de Retz eût voulu par

foit autant au Cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avoit porté préjudice par ses folles esperances avant sa disgrace.

Le Pere de Gondy, quoique retiré du monde, étoit dans d'autres sentimens; & il faut dire à sa louange, qu'on ne lui proposoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant, quoique les Duchesses de Retz & de Lesdiguieres tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient; mais ce bon homme étoit si persuadé du préjudice que la prison de son fils portoit à l'Eglise, qu'il ne pouvoit goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il vouloit hazarder toute la fortune de sa famille dans une occasion si juste & si sainte.

Le plus grand obstacle en tout cela fut l'irrésolution continuelle du Cardinal de Retz, qui ne répondoit jamais précisément, dans la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la Cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il sçavoit qu'on avoit donné à Pradel en le chargeant de l'arrêter. Cette apprehension avoit dans la verité tellement saisi son esprit, qu'elle paroissoit, quelque soin qu'il prit de la cacher dans toutes les occasions. Une des prémieres fut le refus qu'il fit de se sauver dans une occasion que la Presidente de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour sa liberté, en corrompant Croisat [1], Exempt des Gardes,

[1] Le Cardinal fait un portrait affreux de cet homme. Il étoit dur, inhumain, impitoyable,

Cardinal Mazarin aux dernieres e
peut-être jusqu'à le faire empoisc
quoi l'Abbé de Lamet répliquant
toit pas si aisé d'avoir des lettre
dinal de Retz ; & que quand o
en avoir, il n'étoit pas juste de
se perdre lui même sans ressour
étoient surprises. Le Duc de N
répondoit qu'il sçavoit bien qu'o
tous les jours de ses lettres ; &
avoit de la peine à lui écrire
ment, il se contentoit qu'il écriv
Abbé de Lamet, une simple let
ance, pour l'autoriser à lui dir
ment de sa part qu'il le prioit d
rer, après quoi il promettoit de
L'affaire paroissoit de cette
assez bon état, & le Duc de N
auroit eu de la peine à s'en disp
Cardinal de Retz eût voulu parl
plus clairement ; mais n'ayant p

soit autant au Cardinal par ses frayeurs hors de saison, qu'elle lui avoit porté préjudice par ses folles esperances avant sa disgrace.

Le Pere de Gondy, quoique retiré du monde, étoit dans d'autres sentimens; & il faut dire à sa louange, qu'on ne lui proposoit jamais rien de vigoureux qu'il n'allât au devant, quoique les Duchesses de Retz & de Lesdiguieres tâchassent de l'adoucir autant qu'elles pouvoient; mais ce bon homme étoit si persuadé du préjudice que la prison de son fils portoit à l'Eglise, qu'il ne pouvoit goûter les raisons contraires, disant sans cesse qu'il vouloit hazarder toute la fortune de sa famille dans une occasion si juste & si sainte.

Le plus grand obstacle en tout cela fut l'irrésolution continuelle du Cardinal de Retz, qui ne répondoit jamais précisément, dans la crainte de s'exposer aux résolutions violentes de la Cour, dont les intentions ne lui étoient pas inconnues, après les ordres qu'il sçavoit qu'on avoit donné à Pradel en le chargeant de l'arrêter. Cette apprehension avoit dans la verité tellement saisi son esprit, qu'elle paroissoit, quelque soin qu'il prit de la cacher dans toutes les occasions. Une des prémieres fut le refus qu'il fit de se sauver dans une occasion que la Presidente de Pommereuil & Caumartin avoient ménagée pour sa liberté, en corrompant Croisat [1], Exempt des Gardes,

[1] Le Cardinal fait un portrait affreux de cet homme. Il étoit dur, inhumain, impitoyable,

pit, en écrivant qu'il ne faloit
à du Croisat dont il se plaignoit l
& qu'il disoit être de concert ave
pour le faire périr dans l'executi
sein : mais ce soupçon n'étoit fon
sa timidité. & la suite fit conr
rement que du Croisat agissoit de
Cette intrigue se ménageoit ave
me que du Croisat entretenoit de
tems, qui offroit de se mettre en
tel lieu qu'on voudroit en attend
cution ; mais il arriva, lorsqu'o
le moins, que Croisat fut mis ho
cennes, sur l'avis qu'il alla donne
des offres qu'on lui faisoit, par
grande précaution, pour assurer l
sa fidelité, si par hazard l'avis lu
donné d'ailleurs : ce qui n'eut pas l
s'en étoit promis, la Cour n'ayan
à propos de laisser un homme sans

té en lui pour avoir concerté avec lui la perte du Cardinal, par une intrigue aussi délicate que celle-là.

Quoi qu'il en soit, ce ne fut pas dans cette seule occasion que le Cardinal de Retz donna des marques de sa foiblesse & de son chagrin, qui ne paroissoient que trop dans toutes les lettres qu'il écrivoit à ses amis, sans parler de ce qu'il prenoit soin de leur cacher; comme la proposition qui lui fut faite par Pradel, de concert avec la Cour, de se démettre de son Archevêché, qu'il écouta long-tems fort serieusement sans leur en rien dire.

Pradel étoit la créature de Servien, qui lui fit donner la commission de garder le Cardinal de Retz à Vincennes, exprès pour se servir de lui à ménager l'esprit du prisonnier, & à lui inspirer les sentimens qu'il souhaiteroit sur l'article de la démission; à quoi la Duchesse de Lesdiguieres aidoit autant qu'il lui étoit possible, ayant pour cet effet, sous pretexte de le soulager dans sa prison, fait entrer avec lui le sieur de Bragelogne son ancien domestique & Chanoine de Nôtre-Dame, homme fort timide & fort foible; avec ordre de le porter à se démettre, & de lui faire entendre que c'étoit le sentiment du Pere de Gondi, ce qui n'étoit pas vrai, & de l'assurer que par ce moyen il seroit bientôt mis en liberté avec des conditions avantageuses. Mais Caumartin & Madame de Pommereuil ayant été informez de cette intrigue sourde, avertirent si bien le C. de Retz de prendre garde à ce

que lui diroit Bragelogne, qu'au lieu d'é-
couter ses conseils, il s'en èloigna si ouve
tement, que ce pauvre Chanoine [1] tomb
dans une fievre chaude, & se coupa lu
même la gorge avec un rasoir.

Cependant le C. de Retz ne laissa pa
d'écouter toujours les propositions de Pr
del, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, & qu'
fût bien rèsolu de ne rien conclure par se
moyen ; mais dans le fond il avoit déja fo
mé le dessein d'executer la chose, comme
fit peu de tems après, n'attendant poi
cela que des ouvertures plus favorables d
côté de la Cour, & le consentement de l
amis qui y ètoient entiérement opposez
particulierement Caumartin & plusieu
autres.

Les choses ètant en cet ètat, le Cardin
Mazarin crut qu'il ètoit tems de faire p
bliquement proposer au Cardinal de Re
de se démettre de son Archevèchè, afin
[redacted]

solliciter la liberté du Cardinal ; & comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau Nonce [1] il étoit en quelque façon necessaire de se justifier, dans la crainte que la Cour de Rome ne portât les choses plus loin, & ne prit des résolutions fâcheuses contre le Cardinal Mazarin, suivant les bruits qui couroient que le Pape vouloit le citer & lui faire ôter son chapeau. Dans la verité, si les amis du C. de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyez, S. S. ayant dit plusieurs fois à l'Abbé Charrier, que si l'on pouvoit mettre seulement 2000 [2] hommes en armes en sa faveur, il envoyeroit aussitôt un Legat pour se mettre à leur tête & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la Cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des Partisans du Cardinal de Retz ni de ses parens, mais elle devoit toujours apprehender leur jonction avec ceux de M. le Prince ; aussi pour prévenir cet inconvenient elle avoit des espions de tous côtez, afin d'observer les démarches des uns & des autres ; & ayant été informé par l'un d'eux, que le nommé Briseval, Marchand de Dentelles dans la ruë des Bourdonnois, entretenoit commerce

[1] Il eut ordre de s'arrêter à Lyon, & le Pape ne poussa pas cette affaire de crainte de commettre son autorité.

[2] Le Pape ne demandoit pas seulement 2000. hommes, il demandoit une armée ; mais où la prendre ?

que lui diroit Bragelogne, qu'au lieu d'écouter ses conseils, il s'en éloigna si ouvertement, que ce pauvre Chanoine [1] tomba dans une fievre chaude, & se coupa lui-même la gorge avec un rasoir.

Cependant le C. de Retz ne laissa pas d'écouter toujours les propositions de Pradel, quoiqu'il ne se fiât pas à lui, & qu'il fût bien résolu de ne rien conclure par son moyen; mais dans le fond il avoit déja formé le dessein d'executer la chose, comme il fit peu de tems après, n'attendant pour cela que des ouvertures plus favorables du côté de la Cour, & le consentement de ses amis qui y ètoient entiérement opposez, particulierement Caumartin & plusieurs autres.

Les choses étant en cet état, le Cardinal Mazarin crut qu'il étoit tems de faire publiquement proposer au Cardinal de Retz de se démettre de son Archevêché, afin de se disculper auprès du Pape & de quantité

solliciter la liberté du Cardinal ; & comme on n'avoit pas jugé à propos de recevoir ce nouveau Nonce [1] il étoit en quelque façon necessaire de se justifier, dans la crainte que la Cour de Rome ne portât les choses plus loin, & ne prit des résolutions fâcheuses contre le Cardinal Mazarin, suivant les bruits qui couroient que le Pape vouloit le citer & lui faire ôter son chapeau. Dans la verité, si les amis du C. de Retz eussent fait quelque chose, il y a bien de l'apparence que le Pape les auroit appuyez, S. S. ayant dit plusieurs fois à l'Abbé Charrier, que si l'on pouvoit mettre seulement 2000 [2] hommes en armes en sa faveur, il envoyeroit aussitôt un Legat pour se mettre à leur tête & agir de concert avec ses amis.

Il est vrai que la Cour n'avoit presque plus lieu de rien craindre du côté des Partisans du Cardinal de Retz ni de ses parens, mais elle devoit toujours apprehender leur jonction avec ceux de M. le Prince ; aussi pour prévenir cet inconvenient elle avoit des espions de tous côtez, afin d'observer les démarches des uns & des autres ; & ayant été informé par l'un d'eux, que le nommé Briseval, Marchand de Dentelles dans la ruë des Bourdonnois, entretenoit commerce

[1] Il eut ordre de s'arrêter à Lyon, & le Pape ne poussa pas cette affaire de crainte de commettre son autorité.

[2] Le Pape ne demandoit pas seulement 2000. hommes, il demandoit une armée ; mais où la prendre ?

avec M. le Prince, elle donna ordre au Lieutenant Civil de l'arrêter & de le conduire au Bois de Vincennes, après avoir fait une perquiſition exacte dans toute ſa maiſon. Si cet Officier s'étoit bien acquité de ſa commiſſion, il auroit fait une capture importante, en arrêtant le ſieur de Marigny, Agent de M. le Prince qui y étoit logé, & qui étoit encore au lit quand Briſeval fut arrêté; mais ayant entendu le bruit qui ſe faiſoit dans la maiſon, il ſe leva bruſquement tout nud en chemiſe, & gagna le haut de la maiſon ſans que perſonne s'en apperçût; d'où grimpant ſur les tuiles, il ſe coula par une lucarne chez le ſieur Fardouel, Secretaire du Roi & Avocat au Conſeil; & ne ſe croyant pas en ſureté dans le grenier, il deſcendit juſques dans la cave. La fraicheur du lieu & de la ſaiſon ne lui auroient pas permis d'y faire un long ſéjour ſans s'incommoder, ſi heureuſement pour

chez Briseval s'étoit refugié chez le sieur Fardouel pendant le désordre du matin, & qu'il souhaitoit de lui parler. Dalencé qui étoit en peine de lui, reçût ce message avec joie; & ayant bien recommandé le secret à cette fille, & d'avoir bien soin de son hôte, il la chargea de lui dire de prendre patience jusqu'au soir, & qu'il iroit lui-même le tirer de son cachot. La servante trouva Marigny tremblant de froid, & lui porta la couverture de son lit, dans laquelle il s'enveloppa en attendant la nuit; laquelle étant venue, Dalencé lui fit porter des habits, & le conduisit chez un de ses amis, le tout à l'insçû du sieur Fardouel, qui n'apprit cette avanture que long-tems après.

Cependant le Nonce du Pape qui residoit à Paris, ayant souhaité de voir le C. de Retz pour sçavoir de ses nouvelles & du traitement qu'on lui faisoit; le C. Mazarin le lui permit, & le fit accompagner par le sieur de Lyonne neveu de Servien, pour observer ce qui se passeroit, & si il parleroit de sa démission, conformément aux discours qu'il tenoit à Pradel: mais il tint un tout autre langage, ayant recité d'un ton ferme & d'un air assuré en leur presence un discours qui lui avoit été envoyé quelques jours auparavant par Caumartin, dont la conclusion étoit qu'il refusoit absolument la liberté, si elle ne se pouvoit obtenir que par sa démission. Ce refus donna beaucoup de reputation au C. de Retz, qui fut fort loué de sa fermeté apparente: mais cette belle resolution ne venant pas de lui, elle

ne dura pas long-tems, & il ne peut s'empêcher quelque tems aprés de s'ouvrir plus naturellement à Duflos Davanton, jeune Officier des Gardes du Corps, à qui la Cour avoit depuis peu confié la garde de sa personne, & de lui laisser connoître la disposition où il étoit de donner sa démission, pourvû qu'on lui laissât les moyens de sauver son honneur dans le monde, & la liberté d'en conferer avec Caumartin, ou avec le premier President de Bellievre, ausquels il vouloit avant toutes choses faire approuver sa resolution.

Ces propos furent même dans la suite repetez si souvent & d'une maniere si forte, que Davanton vit fort bien qu'il seroit aisé de le pousser plus avant, & d'obtenir sa démission pure & simple, même sans sauver les apparences: mais ce nouveau Confident en usa en honnête-homme, & sans abuser de la confiance que le C. de Retz avoit en lui, il se contenta de faire entendre au

ſer. Ce qui attira la confiance du C. de Retz à Davanton, fut ſa complaiſance, & la maniere honnête dont il en uſoit avec lui dans tout ce qui ne regardoit pas le ſervice eſſentiel de ſa charge, & que d'ailleurs cet Officier, avec un peu d'étude & un eſprit plus orné que ne l'ont ordinairement les gens de ſa profeſſion, lui aidoit à paſſer avec quelque douceur des heures qui ſemblent toujours bien longues & bien ennuieuſes à un priſonnier.

Cependant il y avoit encore des jours où le C. de Retz paroiſſoit fort irreſolu, & avoir oublié toutes les paroles qu'il avoit données. Cette maniere bizarre embarraſſa fort cet entremeteur dans les commencemens; mais quand il eut mieux connu ſon eſprit naturellement leger & inconſtant, & qu'il eut penetré le deſir extrême qu'il avoit de ſe voir en liberté; il ſe fit bientôt à ce manege de variations continuelles qui durerent depuis le 15. Janvier 1654 juſqu'à la mort de l'Archevêque de Paris, qui arriva le 21. Mars de la même année.

Cet évenement changea un peu la face des affaires; Caumartin ayant eu l'adreſſe, dès que ce Prélat eut les yeux fermez, de faire prendre poſſeſſion de l'Archevêché de Paris au nom du Cardinal de Retz, ſur une procuration ſignée de lui dans le Château de Vincenes, quoiqu'elle parut avoir été paſſée avant ſa détention. Elle portoit en ſubſtance, que le Cardinal ayant deſſein d'aller à Rome, donnoit charge au ſieur de Labeur

ſon Aumônier, de prendre pour lui poſſeſſion de l'Archevêché, en cas de la mort de M. ſon oncle; & elle avoit été dreſſée par les ſieurs Roger Notaire Apoſtolique, & de Paris Docteur de Sorbonne. Le Chapitre en ayant été averti s'aſſembla dès ſept heures[1] du matin, trois heures après la mort de l'Archevêque, & les meſures avoient été ſi bien priſes, que le Doyen, qui avoit été juſques là toujours aſſez contraire au Cardinal de Retz, lui fut tout à fait favorable dans cette occaſion, diſant qu'il ne falloit pas douter que le Cardinal de Retz ne fût leur veritable Archevêque, quoiqu'il n'eût pas prêté le ſerment de fidélité, formalité ſeculiere, à laquelle l'Egliſe ne s'arrêtoit pas. Ainſi la choſe ayant été miſe en déliberation, le Chapitre arrêta tout d'une voix, que ſur le champ le ſieur de Labeur ſon Procureur qui étoit à la porte, ſeroit introduit & mis en poſſeſſion avec toutes les [redacted]

Tellier [1] alla de la part du Roi chez le Doyen pour faire assembler le Chapitre, & l'obliger de prendre le gouvernement spirituel de l'Archevêché, comme vacant en Regale, faute par le Cardinal de Retz d'avoir fait le serment de fidélité ; mais l'affaire étant déja consommée, il fut obligé de s'en retourner sans rien faire. Le soir du même jour le Chapitre alla au Louvre pour faire leurs remontrances & supplications à Sa Majesté ; mais le Chancellier sans leur donner le temps de parler, leur dit d'abord : *Qu'ils avoient été bien vîte, qu'ils avoient fait tort aux droits du Roi : que Sa Majesté ne reconnoissoit point le Cardinal de Retz pour Archevêque de Paris : qu'elle leur enjoignoit de nommer des Grands Vicaires pour le gouvernement spirituel de l'Archevêché, laissant au Roi le soin de nommer des Economes pour le temporel.* Après quoi le Chancellier mit entre les mains du Doyen un Arrêt du Conseil, qui portoit tout ce qui vient d'être dit ; & le Doyen ayant voulu prendre la parole, la Reine fit signe au Roi de s'en tenir-là, & le Chapitre fut obligé de se retirer.

Ce procedé surprit tout le monde, qui l'imputa à l'aigreur & à la fierté de la Reine, & plusieurs murmuroient hautement, disant que c'étoit mettre la main à l'encensoir, & que cette maniere d'agir ressembloit fort à celle d'Henry VIII. Roi d'Angleterre. L'Arrêt du Conseil ayant été rapporté trois

[1] Il étoit à la porte dés six heures du matin ; mais on finissoit l'affaire.

jours aprés au Chapitre, on n'y eut point d'égard, & il fut resolu de s'en tenir à ce qui avoit été arrêté, & de reconnoître les sieurs Chevaliers & l'Avocat pour Grands Vicaires sur les Lettres qu'ils representerent signées du Cardinal de Retz, qui avoient été fabriquées par les auteurs de la procuration; [1] de sorte que ces deux Ecclesiastiques commencerent à gouverner le Diocése, en ordonnant des Prieres publiques, avec exposition du Saint Sacrement par toutes les Eglises de la Ville, quatre à la fois pour demander à Dieu la liberté de leur Archevêque. Elles furent commencées par le Chapitre dans Notre-Dame.

Les Curez de la Ville entrerent dans le même esprit, se soumirent aux Grands Vicaires, & laisserent entendre qu'ils leur obéiroient en toutes choses, jusqu'à fermer leurs Eglises [2] en cas qu'on en vint à l'interdit, qui seroit certainement arrivé, toutes les [redacted]

ſoient ce qu'ils pouvoient pour l'animer. Le Nonce avoit auſſi promis d'appuyer le Chapitre, les Grands Vicaires & les Curez, & le Premier Preſident de Bellévre avoit donné lieu d'eſperer que le Parlement ne leur ſeroit pas contraire.

Ainſi Caumartin qui avoit ménagé toute cette intrigue, ne doutoit point qu'elle ne réuſſit, & que le Cardinal de Retz ne fût inceſſamment élargi, ſe repoſant ſur les Lettres qu'il recevoit de lui tous les jours, remplies de proteſtations trés-expreſſes de ne donner jamais ſa démiſſion pour quoi que ce pût être. Mais les choſes qui ſe paſſoient dans ſon eſprit, étoient bien differentes de celles qui paroiſſoient dans ſes Lettres; l'impatience, l'ennui, le chagrin, & par-deſſus tout la crainte des entrepriſes violentes qu'on pouvoit faire ſur ſa perſonne, l'engagerent à détruire lorſqu'on y penſoit le moins, tout ce que ſes amis avoient ménagé en ſa faveur.

A bien examiner les choſes, il eſt difficile de le condamner entierement, quoiqu'il ne fût queſtion que d'attendre peut-être ſept ou huit jours davantage; car il y a bien de la difference entre les raiſonnemens d'un homme qui ſouffre depuis long-temps en priſon, & qui ſe voit à la diſcretion de ſon ennemi, & ceux des gens qui étant en liberté, s'imaginent que rien n'eſt de plus aiſé que d'attendre tranquillement les effets de leurs ſollicitations, ou des revolutions favorables. Quoiqu'il en ſoit, le Cardinal Mazarin, qui avoit auſſi ſes inquiétudes &

ſes raiſons pour finir cette affaire, envoya promptement à Vincennes le Comte de Noailles Capitaine de ſes Gardes, pour conclurre la negociation du ſieur Davanton, ſur les avis qu'il avoit donnez que le Cardinal de Retz y étoit entierement déterminé.

Ce Comte s'y étant rendu de grand matin, fut introduit dans la chambre du Cardinal qui étoit encore au lit, & commença par lui faire un grand ſermon ſur l'autorité du Roi, ſur l'obéïſſance qui lui étoit due, & ſur les diſgraces auſquelles s'expoſoient ceux qui prétendoient s'en diſpenſer. Ce diſcours ne fut pas bien reçu du Cardinal; & quoiqu'il fut effectivement *reſolu à ſe ſoumettre* aux volontez de la Cour, *il rejetta* cependant fort loin les premieres propoſitions du Comte, & ſe tint fermement ſur la negative; de maniere que cette premiere conference qui dura deux heures, ſe paſſa toute entiere en conteſtations extrêmement vives de part & d'autre. [redacted]

changea de ton, & ayant donnè les mains à cette conference, ils rentrerent en matiere, & se trouverent bien-tôt d'accord, le Cardinal de Retz ayant promis positivement de donner sa démission sous de certaines conditions.

Il y eut pourtant une petite difficulté sur ce que le Comte de Noailles demandoit une réponse par écrit, qui exprimât ce dont ils étoient demeurez d'accord; mais le Cardinal n'en voulut rien faire, disant qu'on devoit se contenter de sa parole jusqu'à l'execution; que s'il vouloit absolument une réponse par écrit, il la lui donneroit semblable à celle qu'il avoit donnée au Nonce, c'est-à-dire un refus absolu, parce qu'autrement il se ruineroit d'honneur auprès de ses amis; & que d'ailleurs il ne vouloit point s'exposer au hazard des avantages que le Cardinal Mazarin pourroit en tirer contre lui, sans être assuré de la recompense qu'on lui promettoit pour son Archevêché. Enfin le Comte de Noailles fut obligé de se contenter de sa parole, & d'une réponse par écrit pour imposer au public, dans laquelle le Cardinal de Retz, aprés des protestations de son obéissance, remmercioit le Roi de la bonté qu'il avoit de penser à sa liberté; mais qu'il ne pouvoit l'accepter aux conditions qui lui étoient proposées de renoncer à l'Archevêché de Paris, en prenant plusieurs autres benefices d'un revenu équivalent, persuadé qu'elles étoient contraires à sa conscience, à son honneur & à ce qu'il devoit à l'Eglise.

Ainsi le Comte de Noailles sortit du Vin-

cennes fort satisfait de sa negociation, après avoir fait bien des amitiez & des caresses à Davanton, & l'avoir assuré de la reconnoissance du C. Mazarin, qui étoit interessé plus que personne dans cette affaire. Il avoit ses raisons pour parler de la sorte ; car étant creature du C.Mazarin & des plus dévouées, il étoit de son interêt de ne rien négliger pour finir cette affaire à son avantage & suivant ses desirs, la fortune du Comte dépendant absolument de celle de ce Cardinal. Aussi n'oublia-t-il rien pour tâcher de découvrir à fond les veritables dispositions du C. de Retz, ayant emmené Davanton exprès hors de Vincennes pour le questionner plus librement sur ce sujet ; mais cet Officier, soit par honneur ou par discretion, & pour mieux assurer le succés de l'affaire, ne jugea pas à propos d'en éclaircir davantage le Comte de Noailles ; lequel ayant fort bien remarqué la confiance que le C. de Retz avoit en lui, ne pût s'empêcher [redacted]

dès le même jour, le prisonnier s'étant contenté de leur faire sçavoir qu'il avoit demandé encore une fois la liberté de parler à un de ses amis, pour déliberer avec lui sur l'état de ses affaires, & qu'il esperoit qu'enfin on la lui accorderoit. On a déja dit que la raison qui l'obligeoit d'insister sur cette entrevûë étoit pour couvrir son honneur, & afin de donner lieu au monde de croire qu'on lui auroit conseillé de donner sa démission; jugeant bien que s'il ne pouvoit pas faire entrer son ami dans son sentiment, il n'oseroit au moins s'y opposer directement, ni laisser entendre à la Cour qu'il l'en auroit detourné.

Quoi qu'il en soit, Caumartin qui jugeoit de sa résolution par ses lettres, continua de presser les mesures qu'il avoit prises avec le Clergé pour la liberté du Cardinal de Retz; & ayant sçû que le premier President de Bellievre avoit été nommé par la Cour pour cette conference, il alla le voir pour le prier de fortifier le Cardinal de Retz dans la résolution où il le croyoit de ne point donner sa démission; mais il fut bien étonné d'apprendre de lui tout le mistere, & le succès de la négociation de Davanton, dont le Cardinal Mazarin avoit informé le premier President, pour lui faire connoître les dispositions où il trouveroit le Cardinal de Retz; avec ordre de l'assurer, qu'aussi-tôt qu'il auroit donné sa démission, on le remettroit entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, qui le meneroit au Château de Nantes, où il le garderoit comme son

ami [1] jusqu'à ce que la démission eut été acceptée en Cour de Rome. Cependant cela ne désabusa point Caumartin, lequel prévenu par les protestations continuelles du Cardinal de Retz, de refuser toutes sortes de conditions, tâcha de persuader au premier President que le Cardinal n'avoit feint d'écouter Davanton que pour amuser la Cour, & se faciliter le moyen de conferer avec un de ses amis pour l'instruire de ses veritables intentions, & convenir ensemble des mesures qu'il faudroit prendre.

Le premier President, persuadé par les raisons de Caumartin, & par la lecture de plusieurs des lettres toutes récentes du C. de Retz, alla donc à Vincennes, dans l'esperance & dans le dessein de le confirmer dans son refus; ayant cependant, suivant les ordres de la Cour, mené deux Notaires avec lui, pour recevoir sa démission en cas de besoin.

Avant que de voir le Cardinal il voulut

avoit bien plus d'apparence qu'un jeune homme comme lui s'étoit laissé jouer par le Cardinal de Retz, accoûtumé aux intrigues & aux déguisemens : mais cet Officier ayant persisté à soutenir qu'il n'avoit rien écrit dont il ne fut bien assuré, & qu'il alloit en éprouver la verité ; ils passerent dans l'appartement du Cardinal, le premier President raillant toujours Davanton, & lui marquant par ses gestes & par ses paroles qu'il n'en croyoit rien. Cependant à peine furent ils entrez en matiére, qu'il vit que Davanton avoit raison, ayant trouvé le Cardinal encore plus déterminé à la démission qu'il ne lui avoit dit ; & que si la Cour avoit voulu exiger de lui d'autres conditions, il s'y seroit soumis sans beaucoup de peine. Ainsi leur conversation particuliere & secrette ne fut pas longue, & il ne fut plus question que de réduire en forme les articles dont ils étoient convenus ; sçavoir, 1°. Qu'on dresseroit deux Expeditions de la démission du Cardinal de Retz, dont l'une demeureroit entre les mains du Premier President, & l'autre seroit envoyée en Cour de Rome pour être agréée du Pape, moyennant la récompense dont ils étoient convenus. 2°. Que cependant le Cardinal seroit remis entre les mains du Maréchal de la Meilleraye son allié, qui le conduiroit au Château de Nantes, où il demeureroit en attendant des nouvelles de Rome, avec la liberté d'y recevoir les visites de ses amis. 3°. Que le Maréchal de la Meilleraye s'obligeroit en parole d'honneur & par écrit, de ne

point souffrir sous aucuns prétextes qu'il fût transferé ailleurs, & de le remettre en pleine liberté aussi tôt que la démission seroit admise en Cour de Rome, sans attendre de nouveaux ordres du Roi.

Après quoi le premier President envoya chercher les deux Notaires, qui étoient demeurez cachez dans un carrosse à la porte du Château; mais Pradel enrageant de voir cette affaire finie à sa barbe & sans lui, fit d'abord grande difficulté de les laisser entrer, sous prétexte que l'ordre de la Cour pour laisser entrer le premier President avec tous ceux qu'il voudroit, ne portoit point qu'on laissât entrer personne après lui; mais enfin le premier President lui ayant fait comprendre l'importance de l'affaire, & à quoi il s'engageoit s'il en empêchoit la conclusion par son chagrin, il laissa entrer le carrosse & les deux Notaires, qui furent ensuite conduits par Davanton dans la chambre du C. de Retz, où ils dressérent leur

ſans attendre qu'il lui en parlât, bien loin d'être dans les diſpoſitions qu'il lui avoit marquées.

Les Chapitre & les Curez qui s'étoient donnez bien de mouvemens inutiles en faveur du Cardinal, furent auſſi extrêmement étonnez de ſa démiſſion, qui leur fit rabattre beaucoup de la bonne opinion qu'ils avoient euë juſques là de ſa conſtance & de ſa fermetté, ce qui lui fit un trés-grand tort dans la ſuite des affaires. Le pere de Gondy fut celui de tous qui en fut le plus touché, ayant répondu à ceux qui lui annoncerent cette nouvelle, comme devant lui être agréable, à cauſe de la liberté du Cardinal ſon fils, qu'il auroit bien mieux aimé l'embraſſer mort dans ſa priſon, que vivant & en liberté à ces conditions, ſans pouvoir ajoûter rien autre choſe, à cauſe des larmes qu'il répandit en abondance.

La Ducheſſe de Leſdiguieres elle-même, qui avoit fait ſon poſſible pour mettre les choſes au point où elles étoient, n'en fut pourtant pas contente, parce qu'elles ne s'étoient pas faites par ſon moyen, ni par celui de Servien & de Pradel qui étoient la même choſe; tous ces gens-là s'étant imaginez devoir tirer de grands avantages de la Cour par cette negociation, qui ſe termina pourtant ſans eux, & dont ils n'apprirent les nouvelles que par le bruit general.

Il n'y eut donc à dire le vrai que le Duc & la Ducheſſe de Retz, les Ducs de Briſſac & de Noirmoutier, le Marquis de Laigue & la Ducheſſe de Chevreuſe, qui furent bien

aiſes de voir la fin de cette affaire, dont ils ne cherchoient qu'à ſe débarraſſer, afin de couvrir la honte de n'avoir rien voulu faire pour leur frere, leur parent & leur ami. Mais celui de tous qui en fut le plus content fut le Cardinal de Retz lui-même, qui ſans s'embarraſſer de ce qu'en penſeroient les autres, n'avoit cherché qu'à ſe mettre en liberté, & à ſe délivrer des apprehenſions continuelles où il avoit été dans ſa priſon; & veritablement il eſt aſſez difficile d'en porter un jugement certain, & de dire s'il fit bien ou mal, veu les fâcheuſes diſpoſitions de la Reine & du Cardinal Mazarin à ſon égard, & les deſſeins qu'il ſçavoit qu'on avoit formez contre ſa perſonne; mais de quelque maniere qu'on en juge, il faut convenir qu'il n'étoit ni neceſſaire ni honnête, ayant le deſſein qu'il avoit, [1] d'amuſer comme il fit juſqu'à la fin, Caumartin & ſes amis.

[redacted]

qui veut que le prisonnier reçoive sa liberté de celui qui la lui a ôtée, après quoi ils le remirent entre les mains de Davanton, qui le conduisit à Nantes avec une escorte de trois cens chevaux de differentes brigades des Gardes de la Reine, des Gendarmes, des Chevaux legers & des Gardes du Cardinal Mazarin, [1] & un détachement de cent cinquante Mousquetaires, tirez des deux Compagnies du Regiment des Gardes que Pradel commandoit à Vincennes.

Une escorte si nombreuse n'avoit pas trop l'air de liberté, & ressembloit assez à un changement de prison. Aussi quand le Cardinal de Retz fut averti par Davanton, la veille de son départ, des ordres qui avoient été donnez pour ces détachemens, il en fut si effrayé, qu'il ne pût retenir ses larmes, disant qu'on lui manquoit de parole; qu'on lui avoit promis de le remettre entre les mains du Maréchal de la Meilleraye, comme entre les mains de son ami, qui avoit bien voulu répondre de sa personne; que s'il avoit cru devoir être traité de cette maniere, il n'auroit jamais donné sa démission, avec plusieurs autres propos de cette nature, qui marquoient assez le trouble de son esprit, dont le sieur Davanton eut bien de la peine à le remettre, en lui faisant entendre que la Cour étoit obligée de pren-

[1] On trouva fort mauvais que les Gardes du C. Mazarin s'y trouvassent. La bienseance demandoit qu'il parût ne point se mêler de cette affaire, quoiqu'on sçût bien dans le fond que tout se faisoit pour lui & par lui.

de Retz, qui dés le lendemain de son arri-
vée fut visité par les Ducs de Retz & de
Brissac, lesquels firent à Davanton toute
les caresses & les amitiez possibles en pré-
sence de Pradel qu'ils avoient dessein de
mortifier, parce que le Cardinal n'étoit pas
content de lui. Caumartin s'y rendit aussi peu
de jours aprés ; mais Joly qui étoit à Ma-
checoul n'eut pas la liberté d'y aller si-tôt ;
le C. de Retz lui ayant fait dire de ne se
point presser, & qu'il faloit prendre sur son
chapitre des mesures plus particulieres avec
le Maréchal de la Meilleraye, à cause des
affaires passées, dans lesquelles on sça-
voit qu'il avoit eu plus de part que per-
sonne.

La verité est que le Cardinal dans les com-
mencemens eut de la peine à se resoudre à
voir Joly, se souvenant bien de ce qu'il lui
avoit dit avant sa prison pour lui faire évi-

[redacted]

n'y fut allé plutôt. Après cela le Cardinal de Retz reprit bientôt en lui la même confiance qu'il avoit euë auparavant, & lui remit entre les mains tous ses chiffres, & tous les commerces qu'il avoit à Rome, à Paris & ailleurs, avec de nouvelles marques de consideration & d'amitié plus fortes que jamais.

Aussi Joly se donna-t-il bien garde de lui rien dire de ce qu'il jugeoit lui pouvoir faire de la peine. S'il arrivoit qu'on vint à parler de sa prison, il se contentoit de dire que l'interêt de ses amis en avoit été la cause, & que cependant ils n'avoient voulu rien faire pour lui, quoiqu'il se fut sacrifié pour eux : & sur l'article de la démission, il disoit simplement que le Cardinal n'avoit peut-être pas mal fait de la donner, pour se tirer du lieu & du péril où il étoit; qu'après cela, il étoit persuadé que ce que la Cour avoit fait en cette occasion n'étoit que par necessité, pour èviter la premiere chaleur du Chapitre & du Clergé; & qu'enfin le C. Mazarin ne manqueroit pas de le tirer un jour des mains du Maréchal de la Meilleraye, pour le mettre dans une prison plus rude que la premiere.

Caumartin se conduisit aussi à peu près de la même maniére, sans lui rien reprocher qu'assez foiblement, & s'attachant particulierement à lui faire apprehender ce que la Cour pouvoit encore entreprendre contre lui; ce qui fit tant d'impression sur l'esprit du C. de Retz, qu'il convint avec eux de penser aux moyens de se sauver du

Château de Nantes, quand ils jugeroient qu'il en ſeroit tems, ſi la Cour entreprenoit de le transferer ailleurs. Cette réſolution priſe entre eux fort ſecrettement, Joly ſe chargea de prendre les meſures pour l'execution de ce deſſein ; & Caumartin prit le parti de retourner à Paris, pour y tenir en haleine les Partiſans du Cardinal de Retz. Joly ſe chargea auſſi de ménager l'eſprit du Cardinal, & de le confirmer dans ce deſſein : c'eſt pourquoi il s'attacha principalement à cultiver les bonnes graces du Maréchal de la Meilleraye, qui lui étoient abſolument neceſſaires pour demeurer toujours à Nantes, afin d'être à portée de diſpoſer & de concerter la maniere dont on s'y prendroit.

De ſon côté le Cardinal de Retz affectoit de Marquer au Maréchal une confiance ſans reſerve, en lui communiquant toutes les [redacted]

plus grand Frondeur qu'ils n'avoient jamais été, & qu'il haïssoit le Cardinal Mazarin cent fois plus qu'eux. Mais ils ne croyoient de cela que ce qu'il en faloit croire, sans se trop amuser à des discours, qui pouvoient bien partir du fond [1] de son cœur; mais qui ne disoient rien pour l'essentiel de sa conduite, à cause de sa dépendance de la Cour, par des raisons d'intérêt & de fortune.

Cependant la Cour & le Cardinal de Retz agissoient de concert pour faire agréer la démission, dont une des Expeditions ayant été envoyée à Rome par le premier President, il fit nommer le sieur de Gaumont par le Roi, pour aller sollicitet cette affaire. Gaumont ne s'étant pas pressé, le paquet arriva beaucoup plutôt que lui à Rome, sous l'envelope de l'Abbé Charrier, qui sçachant ce qu'il contenoit, trouva le moyen de l'ouvrir adroitement, & d'en tirer la démission; après quoi il le rendit bien fermé à Gaumont des qu'il fut arrivé, sans qu'il parut avoir été ouvert. Cet Envoyé n'y ayant point trouvé la piéce en question, en écrivit au premier President, mais comme ce Magistrat, qui dans le fond étoit ami du C. de Retz, ne s'en mit pas fort en peine, cela ne fut point relevé. D'ailleurs le Pape s'étant déclaré hautement contre cet acte involontaire qui s'étoit fait en prison, il auroit été inutile de la produire;

[1] Ce Maréchal étoit tellement accoûtumé à la soumission, qu'il trembloit quand le C. Mazarin parloit un peu haut.

ce qui fit qu'on ne s'embarraſſa guere de ſçavoir ce qu'elle étoit devenue.

Ce petit tour d'adreſſe de l'Abbé Charrier ne l'empêcha pourtant pas de ſolliciter tout; & ſi S. S. eût été auſſi aiſée à perſuader que le C. de Retz le ſouhaitoit, l'affaire auroit été bientôt concluë; & la démiſſion ſe ſeroit bientôt retrouvée; ce qu'avoit fait l'Abbé Charrier, n'ayant été que pour ſe rendre maitre de la choſe, & pour ſe faire rechercher ſelon les differentes conjonctures qui pouvoient arriver.

Cependant quoique le C. de Retz n'eut aucune part ni directement ni indirectement au refus du Pape, ſes ennemis, & *ſur tout* l'Abbé Fouquet, ne laiſſerent pas d'en prendre occaſion de faire entendre au C. Mazarin qu'il faiſoit agir ſous-main l'Abbé Charrier, pour empêcher l'expedition de l'affaire, & qu'il n'avoit pas intention d'executer ce [redacted]

C. de Retz avec plus d'exactitude.

La verité est pourtant que le sentiment general de ses amis étoit qu'il travailloit incessamment à se sauver, sans s'arrêter à aucune consideration : c'étoit celui de S. S. qui pressoit tous les jours l'Abbé Charrier d'en écrire au C. de Retz, & de l'exhorter à venir à Rome, avec promesse pour lui & contre le C. Mazarin, de faire tout ce qu'il pourroit désirer, mais comme l'Abbé representoit à S. S. les difficultez & les risques d'une entreprise de cette nature, & que cependant le retardement pourroit obliger la Cour à transferer le Cardinal dans une prison plus sure & plus étroite, le Pape répondit qu'il n'y pouvoit que faire : que s'il étoit entre les mains des Turcs il faudroit bien qu'il prit patience, & qu'il ne pouvoit en conscience accepter sa démission ; qui étoit trop contraire aux Loix de l'Eglise.

C'étoit aussi le sentiment du premier President de Bellievre, que Caumartin s'étoit chargé de pressentir ; & bien qu'il ne s'expliquât pas d'abord assez ouvertement, parce que Caumartin de son côté biaisoit un peu ; il se faisoit cependant assez entendre, en disant que le C. de Retz étoit trop habile homme pour se laisser prévenir ; & que puis que Joly étoit à Nantes, il ne doutoit point qu'il ne prit son parti quand il en seroit tems. Mais il alla plus avant dans la suite : car il dit nettement que le meilleur parti pour le C. de Retz, étoit de venir droit à Paris au sortir de Nantes : de revoquer sa demission, de prendre possession en personne, &

de faire le ſerment de fidelité au Parlement; à quoi il promettoit d'aider de tout ſon pouvoir, répondant preſque de l'évenement. Caumartin s'étoit auſſi aſſuré du Premier Preſident de la Chambre des Comptes pour le ſerment de fidelité.

Enfin il n'y avoit preſque plus aucun des amis du C. de Retz qui ne lui conſeillât de ſe ſauver, même le Duc de Briſſac, l'Abbé Charrier & les autres, qui avoient été le plus pour la demiſſion; & cela, parce qu'ils n'étoient pas contens de la maniere dont elle avoit été donnée, & qu'ils jugeoient bien que ſi elle étoit admiſe, le C. de Retz demeureroit ſans autre conſideration, & ne pourroit plus rien faire pour eux; au lieu que s'il ſe ſauvoit du Château de Nantes, on pourroit renouer de nouvelles négociations avec la Cour; où les entremeteurs pourroient mieux trouver leur compte, que dans celle [redacted]

raye, qui lui proposa pour effacer tous les soupçons, d'écrire une nouvelle Lettre au Pape en termes très pressans, pour le prier d'accepter sa démission, & de l'envoyer au Premier President par Malclerc son Ecuyer, qui pourroit aller jusqu'à Rome, si la Cour le jugeoit à propos, avec des ordres très-positifs pour l'Abbé Charrier; ce qui fut executé.

Néanmoins le Cardinal de Retz ne laissa pas dès ce temps-là d'entrer en quelque sorte de défiance un peu plus vive, qui l'obligea de changer de conduite avec le Maréchal, en ne lui laissant plus voir les dépêches de Rome qu'avec un déchifrement supposé, que Joly prenoit le soin de composer de maniere à ne lui laisser aucun ombrage, & à l'entretenir dans l'opinion où il étoit qu'on travailloit serieusement pour faire agréer la démission, le Cardinal n'ayant pas jugé à propos de lui laisser connoitre que le Pape l'exhortoit à chercher les moyens de se sauver.

Cependant la nouvelle démarche du Cardinal de Retz du côté de Rome, n'empêcha pas l'Abbé Fouquet de continuer les avis qu'il donnoit incessamment à la Cour, du dessein qu'il avoit de se sauver; & voyant que ses Lettres ne faisoient pas assez d'impression sur l'esprit du Roi & du Cardinal Mazarin, qui étoient alors en campagne occupez d'autres soins, il resolut de les aller trouver exprès pour solliciter lui-même, & faire expedier les ordres necessaires pour le faire transferer à Brest. Ce que le Premier

Presidént ayant appris, il en avertit Caumartin, & celui ci le Cardinal de Retz, lequel ayant sçu que le Maréchal de la Meilleraye avoit reçu dans le même temps des ordres plus pressans de le resserrer plus étroitement, commença d'écouter tout de bon ceux qui lui conseilloient de penser à se tirer de captivité; mais comme il n'en vouloit venir là que dans la derniere extrêmité, il resolut avant toutes choses de faire sonder le Maréchal, pour sçavoir ce qu'il feroit s'il arrivoit que la Cour envoyât des ordres pour le transferer à Brest, ou que le Roi vint exprès à Nantes, comme on en faisoit courir le bruit.

Il jetta pour cela les yeux sur le Duc de Brissac, beau-frere du Maréchal, auquel il jugea qu'il étoit à propos & temps de communiquer son dessein, attendu qu'il auroit besoin de son secours pour l'executer; & lui ayant écrit à Beaupreau pour le prier de le

resolu de tout entreprendre pour lui. Joly ne fut pas si credule, & ne pût s'empêcher de lui en témoigner quelque chose, ajoutant cependant qu'il falloit se servir de lui, & en tirer ce qu'on pourroit. Pour cet effet, il lui proposa differentes manieres de sauver le Cardinal, dont la principale dépendoit absolument du Duc, parce qu'étant logé dans une chambre, sous la garderobe du Cardinal de Retz, on avoit projetté qu'en faisant une ouverture au plancher qui les separoit, le Cardinal pourroit descendre dans l'appartement du Duc, & se mettre dans un des coffres de bagage fait exprès, qu'on chargeroit à l'ordinaire sur un mulet qu'on feroit venir de grand matin.

L'invention plût d'abord au Duc de Brissac, qui ordonna au sieur de la Rade son Ecuyer, de conferer avec Joly pour la construction du coffre, & pour les autres préparatifs. il parla ensuite au Maréchal pour sçavoir la maniere dont il en useroit, s'il recevoit des ordres de la Cour pour la translation du Cardinal, lequel sans s'expliquer autrement, se contenta de lui dire qu'il n'étoit ni en état ni en humeur de faire la guerre au Roi; mais le Maréchal interrogé sur le même sujet par la Maréchale sa femme, sœur du Duc, & par Madame de Chalusset, femme du Lieutenant du Roi, il leur répondit plus overtement, & elles direnr l'une & l'autre qu'il ne falloit pas s'y fier.

Sur cette réponse le Cardinal & le Duc convinrent qu'il falloit disposer toutes choses pour l'execution du projet; & pour ne

imagina un autre moyen plus
sauver le Cardinal, dans lequel le
pas s'y interessé : ce fut de le d
plein jour avec une corde sur un
jetter du haut de la terrasse, où
liberté de se promener, & qui re
bord de la riviere auprès d'un abb
quelques-uns de ses-amis devoien
avec des chevaux tous prêts, & l
travers du Fouxbourg de Richebo
tre ou cinq lieuës au-delà de Na
rendez-vous sur la Loire, où
roient des batteaux prêts pour p
viere, & de l'autre côté des che
pour gagner differens relais [1
d'espace en espace chez de Gentil
afin de se rendre à Paris en toute
Cet expedient ne fut point comn
Duc de Brissac, pour ne point d
bonnes intentions qu'il faisoit t

Cet Abbé étant arrivé à Nantes, fit pro-ision d'une corde pour l'execution de ce essein, avec un bon morceau de bois nommé alonnier [1] pour attacher au bout de la orde, & sur lequel le Cardinal devoit être ssis en descendant, & une sangle avec un on ardillon pour attacher le Cardinal à la orde par le milieu du corps de peur d'ac-ident.

Tous les préparatifs étant à peu près dis-osez pour l'execution des deux projets, le Cardinal de Retz qui recevoit tous les jours le nouveaux avis des mauvaises intentions le la Cour, & de la necessité qu'il y avoit le les prévenir, fit prier le Duc de Brissac le revenir le plûtôt qu'il pourroit; il vint leux jours après, marquant toujours les meilleures intentions du monde, & la Rade son Ecuyer, ayant remis entre les mains de Joly le coffre qu'il avoit fait faire, on y fit une ouverture pour liberté de la respiration, qui fut éprouvée par Joly & par Imbert; valet de chambre du Cardinal, qui s'y mirent l'un après l'autre, chacun plus d'une demie heure. Après quoi on convint d'executer l'entreprise le Lundi matin 3. Août 1654. mais le Duc de Brissac stipula qu'auparavant il lui fût permis d'aller à Machecoul en avertir les deux Ducs de Retz, seulement par bienseance, avec promesse de revenir sans faute le Dimanche au soir pour mettre la main à l'œuvre. Le Dimanche vint, & se passa sans qu'on eut au-

[1] Où l'on attache les traits des chevaux de carrosse.

une nouvelle de lui, & il ne revint qu
lundi fort tard, s'excusant sur un débo
ment d'eau qui avoit rompu le pont d
petite riviere qui est sur le chemin de
checoul à Nantes; après quoi il dec
nettement au Cardinal de Retz que les
Ducs n'étoient point du tout d'avis qu'i
trât dans un dessein de cette nature, é
beau-frere du Maréchal, & logé chez
de sorte qu'il se dégagea ainsi de toute
paroles & promesses si positives.

Le Cardinal de Retz feignant d'app
ver ses raisons, ne le pressa pas davant
& l'ayant quitté pour un moment il all
former Joly de ce changement, sur quo
resolurent à l'instant de tirer au moin
lui ce qu'on pourroit pour aider à l'a
dessein, qu'ils lui découvrirent alors
priant d'envoyer dès qu'il seroit chez lu
Ecuyer, avec un Cheval pour le Cardin
Retz, & de s'assurer de quelques bat

[redacted]

rangement, il devoit demeurer le dernier dans le Château, & n'en sortir qu'après son bagage. C'est pourquoi dans le fond on ne peut pas trop le blâmer de n'avoir pas voulu s'exposer à ce risque; mais on ne peut pas aussi l'excuser d'une grande legereté, d'avoir promis aussi positivement qu'il avoit fait, & de manquer à sa parole dans le temps de l'execution. Il falloit avant que de s'engager, examiner la chose mûrument avec son Conseil, & en prévoir les consequences.

Quoi qu'il en soit, ce Duc retourna chez lui aussitôt, afin de donner ses ordres pour ce dont il s'étoit chargé. Cependant comme l'expedient du coffre étoit plus du goût du Cardinal que l'autre, Joly ayant sçu que la Duchesse de Retz étoit en chemin pour le venir voir, & qu'elle devoit loger dans l'appartement du Duc de Brissac, proposa de tenter la chose par son moyen. L'ouverture plût fort au Cardinal de Retz, & même à la Duchesse, qui étant brouillée avec le Duc de Brissac, fut ravie de trouver cette occasion de lui faire un affront sensible, en marquant plus d'assurance & plus de generosité que lui; ajoûtant que s'il avoit bien insisté, les deux Ducs de Retz se seroient apparemment désistez de leur opposition, qu'elle ne doutoit pas qu'en leur envoyant Joly à Machecoul, il n'obtint leur consentement. Ces assurances rèiterées plusieurs fois avec chaleur, & accompagnées des anciennes marques de tendresse, engagérent le Cardinal de Retz à envoyer Joly à Machecoul, malgré les raisons qu'il lui representa du

peu d'apparence du succès, & du danger qu'il y avoit de donner de l'ombrage au Maréchal, qui ne manqueroit pas d'en prendre de ce voyage. Pour lever cet obstacle, ils convinrent de lui faire entendre que la Duchesse de Retz étoit mal avec son mari ; que c'étoit le sujet de son voyage à Nantes, & que le C. de Retz voulant les raccommoder, envoyoit Joly à Machecoul, parceque le Duc avoit beaucoup de confiance en lui. Tout cela fut dit au Maréchal par le Cardinal lui-même, qui le pria en même tems de ne point reveler ce secret de famille, & de dire à ceux qui paroitroient curieux sur le voyage de Joly, qu'il n'étoit fondé que sur la nouvelle qu'il avoit reçue de la vacance d'un Prieuré de 6000. liv. de rente à la nomination du Duc de Retz.

Le Maréchal donna dans le paneau tout au travers, plaignant le malheur de la Duchesse, pour laquelle il avoit eu autrefois quelques sentimens : mais cela ne servit de

toit que sous la même condition du consentement de son pere & de son mari, elle fut déchargée de ces nouveaux engagemens par le retour de Joly, qui la fit partir aussitôt pour tirer ces deux Ducs d'inquiétude ; le Cardinal ayant dit au Maréchal que le voyage de Joly avoit réussi, & qu'il avoit raccommodé toutes choses.

Cependant la Rade, Ecuyer du Duc de Brissac, étant arrivé à Nantes le même jour, deux heures après le départ de la Duchesse, avec un cheval pour le C. de Retz, il en envoya donner avis à Joly, qui l'alla trouver aussitôt dans une maison du Fauxbourg, de Richebonne & qui apprit de lui que le Duc de Brissac & le Chevalier de Sévigny ne manqueroient pas de se trouver à 6. heures du soir au rendez-vous sur la riviere, à quatre lieuës de Nantes : dont le Cardinal ayant été averti, il resolut de se sauver sur les 5. heures du soir, qui étoit le temps où il avoit coûtume de se promener sur la terrasse ; de sorte que toutes choses ayant été disposées pour cela, l'Abbé Rousseau qui s'étoit chargé de le descendre se rendit au Château avec la corde & la sangle envelopées dans son manteau, de maniere à ne pouvoir être remarquées, sans en être averti ; & afin qu'il ne manquât ni de conseil, ni de courage, ni de secours, on lui donna pour ajoint le sieur Vacherot Medecin de la Faculté de Paris, qui étoit attaché depuis longtems à la personne du C. de Retz : homme resolu, de sang froid, & capable de temperer par sa prudence & par sa sagesse,

l'emportement & la vivacité de l'Abbé Rousseau.

Il fut aussi arrêté que Fromentin & Imbert, l'un Chirurgien, & l'autre Valet de Chambre du Cardinal, qui avoient coûtume de le suivre à la promenade, auroient quelques bouteilles de vin pour faire boire la sentinelle & les deux gardes, qui seuls pouvoient voir ce qui se passeroit à l'endroit par où le Cardinal devoit se sauver.

Toutes ces mesures prises, le C. de Retz fit venir le Sieur Salmonet Prêtre Ecossois, homme savant & de merite, qui demeuroit avec lui depuis long tems, & le Sieur de Montet son frere, qui depuis a été tué en Alsace, Lieutenant Colonel du Regiment de Duglas, Ecossois; le sieur de Boisguerin, Gentilhomme Breton attaché au Cardinal, & le sieur de Beauchesne, ancien domestique de sa maison, tous braves gens & fort resolus; ausquels il declara le dessein qu'il

[redacted]

heures pour s'aller botter, & se tenir prêts à monter à cheval lorsque cinq heures sonneroient au Château, pour se trouver avec la Rade, Ecuyer du Duc de Brissac, au lieu du rendez-vous, qui étoit l'abbrevoir de tous les chevaux du quartier qui répondoit au bout de la terrasse: mais comme de l'abbrevoir on ne découvroit pas l'endroit par où devoit descendre le Cardinal, à moins d'entrer fort avant dans la riviere, on chargea le sieur Paris Ecclesiastique, de se tenir dans un prez de l'autre côté de l'eau, & de jetter son chapeau trois fois en l'air lorsqu'il verroit le Cardinal prêt à descendre; ce qui pensa tout gâter, Paris ayant oublié de faire le signal, & n'ayant pensé qu'à se sauver.

Mais ce qui embarrassa le plus Joly; & & ceux qui attendoient avec lui, fut que le Cardinal de Retz, intimidé au moment de l'execution par Salmonet qui étoit demeuré auprès de lui, ne se rendit sur la terrasse qu'un quart d'heure après que l'horloge eut sonné; & les remontrances de ce trembleur opererent si bien, que le Cardinal dit à Imbert d'aller dire à Joly de remettre la chose au lendemain; mais Imbert lui repliqua franchement que cela ne se pouvoit plus, que l'affaire étoit sçûë de trop de gens pour n'être pas découverte si on temporisoit davantage; que la seule presence de l'Ecuyer du Duc de Brissac avec un cheval de main, dont le Maréchal ne manqueroit pas d'être informé, suffisoit pour cela; que le lendemain étoit un Dimanche, jour auquel toute la

Ville avoit coûtume de ſe promener ſur la motte, qui étoit au pied de la terraſſe ; qu'après tout il iroit avertir Joly de ce changement, s'il le lui commandoit abſolument : mais qu'après cela il lui declaroit qu'il ne rentreroit pas au Château, & qu'il ne croyoit pas que Joly fût aſſez fol pour demeurer à Nantes plus long temps, attendu qu'il y alloit de leur vie.

Enfin Imbert parla ſi bien & ſi à propos, que le Cardinal de Retz reſolut enfin de ſortir de ſa chambre, ſuivi du ſieur Vacherot & de l'Abbé Rouſſeau, qui portoit ſous ſa ſoutane tous les inſtrumens neceſſaires. Salmonet s'étant retiré en même temps pour aller continuer ſes lamentations dans ſa chambre ; Imbert & Fromentin ſuivirent auſſi le Cardinal ſur la terraſſe, où étant arrivez, Son Eminence fit ſemblant d'avoir ſoif, & dit à Imbert de lui aller chercher à boire, ce qui ſe fit en diligence ; & après [redacted]

s'étant ensuite placé sur l'Escaporlette [1] & fait lier à la corde, avec la sangle, qui le prenoit en écharpe de dessus une épaule pardessous l'autre, assujettissant la corde le long de l'estomac, il monta en cet équipage sur un creneau, d'où l'Abbé Rousseau & le sieur Vacherot le dévalerent heureusement jusqu'au pied du mur. A l'aspect de cete manœuvre, le sieur Paris s'étant mis à fuir au lieu de faire son signal, donna belle peur à Joly & aux autres, qui s'impatientoient à l'abbrevoir; mais Lafontaine, valet de Joly, & celui de Rousseau qui étoient aussi placez de maniere à voir ce qui se passoit, les rassurerent aussi-tôt par leurs signes; & s'étant avancez pour recevoir le Cardinal, & l'ayant dégagé de sa sangle & de l'Escaporlette, ils le menerent tout hors de lui au lieu où il étoit attendu; après quoi la Rade & Beauchesne l'ayant mis à cheval, Joly & Montet prirent les devants pour s'assurer de la porte du Fauxbourg par où il falloit passer.

Dans ce moment le trouble [2] du Cardinal de Retz fut si grand qu'il ne sçavoit où il étoit, ni ce qu'il faisoit; ce qui fit que son cheval qui étoit trop vigoureux pour lui, & dont il ne tenoit pas même la bride, s'étant cabré, s'abbatit sur le pavé dès qu'on

[1] Le Cardinal raconte lui-même la chose un peu autrement. Il dit qu'on le descendit, ayant un bâton entre les jambes pour se soutenir.

[2] Ce Prélat donne un autre tour à tout ceci dans ses Memoires, & raconte la chose assez avantageusement pour lui.

commença de marcher, & le Cardinal s'étant trouvé engagé dessous, se démit l'épaule, [1] ce qui obligea ceux qui étoient auprès de lui de mettre pied à terre pour le remonter ; & cet accident ayant assemblé beaucoup de monde autour de lui, Joly & Montet qui virent cela de loin, accoururent le pistolet à la main pour écarter le peuple : mais cela n'étoit ni difficile ni necessaire, la plupart des habitans étant plus disposez à faciliter son évasion, qu'à s'y opposer, & lui criant tout haut : *Dieu vous benisse, Monseigneur, sauvez-vous.*

Ainsi le Cardinal fut remis à cheval assez promptement ; mais sans revenir de son trouble, qui alla si loin, [2] qu'en sortant du Fauxbourg il pensa se casser la tête contre une muraille où son cheval l'emportoit, si un de ses gens ne se fut mis entre deux. Il ne fut pas même possible de tirer un mot de lui pendant les quatre premieres lieuës, [redacted]

Après avoir donné des ordres pour arrêter tous les batteaux, & pris d'autres précautions pour arrêter ceux qui voudroient le suivre, ou pour leur donner le change, on continua de courir pendant deux lieues sur des chevaux frais, sans que jusques-là le Cardinal se fut plaint de rien; mais on fut tout étonné de l'entendre tout d'un coup faire des cris épouvantables, disant qu'il souffroit de si terribles douleurs, qu'il ne lui étoit pas possible d'aler plus loin, & qu'il aimoit mieux se laisser reprendre que de courir davantage; de sorte qu'il fallut le descendre de cheval à neuf heures du soir, & le coucher dans une piece de terre [1] à côté du grand chemin, le Duc de Brissac le quitta là sous prétexte d'aller assembler quelques-uns de ses amis pour le venir enlever avec plus de sûreté, & le Chevalier de Sevigny alla chez un Gentilhomme de ses parens assez proche de là, pour lui ménager une retraite dans sa maison pendant la nuit; mais il fut refusé, & ne peut obtenir qu'une chaise à bras avec une douzaine de paisans, pour porter le Cardinal pendant la nuit jusqu'à Beaupreau, maison du Duc de Brissac, éloignée de là de trois ou quatre lieues; ce qui s'executa assez heureusement sans qu'il parut être incommodé, les porteurs se relevant tour à tour.

Pendant que tout cela se passoit, le Maréchal de la Meilleraye qui étoit fort incommodé de la goutte, ne manqua pas d'être averti de l'évasion du Cardinal; ce qui ne se

[1] Où il y avoit du Blé.

fit cependant qu'une demie heure après, les Gardes & les ſentinelles ayant été ſi bien amuſez & trompez, qu'Imbert & Fromentin feignant de raporter la bouteille eurent le tems de ſortir du Château, après l'Abbé Rouſſeau & le ſieur Vacherot, qui s'étoient retirez auſſitôt après le coup, laiſſant la Simarre rouge ſur le creneau, pour leur faire croire que le Cardinal étoit toujours là. Dès que l'Abbé Rouſſeau fut hors du Château, il entra dans la premiere maiſon qu'il trouva ouverte, & l'ayant fermée ſur lui, il quitta ſon manteau & ſa ſoutane qu'il laiſſa derriere la porte, & parut auſſitôt en habit gris, & avec une perruque dont il avoit fait proviſion; & en cet état il ſortit de la Ville, & s'alla cacher dans la premiere piéce de bled qu'il trouva juſqu'à la nuit, pendant laquelle il gagna une maiſon d'ami où il demeura quelques jours. Imbert fit un manége à peu prés ſemblable, & [redacted]

Pape fut obligé de courir tout nud au Château pour se faire entendre, & de prendre pour cela un assez grand tour par la porte de la Ville, celle du Château qui répond sur la Motte n'étant pas ouverte.

Il arriva aussi que ceux à qui il tomboit en charge d'avertir le Maréchal, se regarderent assez loug-tems avant que de lui annoncer une nouvelle de cette nature, dans la crainte d'être maltraitez, connoissant son humeur violente; mais enfin le Grand Maitre de l'Artillerie, fils du Maréchal, ayant sçû la chose, & l'ayant dite à son Pere, ils firent monter plusieurs gens à cheval; mais plus d'une heure après la sortie du Cardinal de Retz. Cependant le Maréchal entra devant tout le monde dans des emportemens si étranges qu'il paroissoit hors de son bon sens; ce qui n'empêcha pas le Public de croire qu'il avoit favorisé tacitement l'évasion de son prisonnier: mais ce jugement étoit très-faux, & il est constant qu'avec toute la courtoisie qu'il avoit pour lui par ordre, ou du moins par permission de la Cour, il ne se relâchoit en rien pour tout ce qui avoit rapport à la sureté de sa personne, & qu'il le faisoit garder aussi étroitement qu'il l'étoit à Vincennes.

Quoi qu'il en soit, le Grand-Maitre étant monté à cheval avec les Gardes du Maréchal, & plusieurs autres Volontaires, jusqu'au nombre de deux ou trois cens chevaux, ils suivirent le Cardinal à la piste; mais comme tout ce monde ne pouvoit pas aller fort vite, ils n'arriverent au lieu où

de l'eau, le Grand-Maître voulut
passer à la nâge avec dix ou douze
mais il en fut détourné par un Ge
me qui avoit été Page dans la m
Retz, qui lui representa qu'il sero
& même dangereux de passer d
côté, puisque le Duc de Brissac
de l'affaire, & qu'il n'auroit pas
d'assembler ses amis; de sorte qu
roit bien être pris lui-même en vo
prendre son prisonnier. Ce raiso
sauva le Cardinal de Retz; car il e
que si le Grand-Maitre fût passé
avec six personnes, il l'auroit tro
sa chaise suivi de trois hommes;
de Joly, de Montet & de la R
Duc de Brissac & le Chevalier de
ayant été chacun de leur côté pou
bler leurs amis, pendant que Boiss
Beauchesne avoient pris les devans
ferentes routes pour aller porter c
velle à Paris: mais le Grand Maitr

Maître, en ayant détaché un autre beaucoup moindre de l'autre côté de la riviere, sur le chemin de Beaupreau, ceux-là non plus que les autres, ne trouverent personne sur leur route, hors le sieur de Paris, qu'ils garderent un jour entier, avec menaces de le ramener dans le Château de Nantes; mais ils furent enfin obligez de le relâcher, sur ce qu'il leur dit résolument [1] qu'il ne demandoit autre chose, & qu'il auroit le plaisir de dire au Maréchal, qu'ils s'étoient amusez à prendre un pauvre Prêtre dont il n'avoit que faire, au lieu de courir après le Cardinal qui n'étoit que deux lieues devant lui; ce qui fit tant de peur à ces Gardes qui connoissoient l'humeur violente du Maréchal, qu'ils ne jugerent pas à propos de lui mener ce témoin de leur négligence.

Les sieurs Vacherot & Salmonet furent aussi découverts à Nantes, mais inutilement; car quoique le premier eut aidé à descendre le Cardinal, il n'y avoit aucune preuve contre lui, & l'autre n'eut pas de peine à justifier son innocence, & qu'il s'étoit toujours fortement opposé à ce dessein. Mais les valets de Joly & de l'Abbé Rousseau, qui furent arrêtez un peu aprés avoir reçû le Cardinal de Retz au pied de la muraille, furent assez maltraitez pendant quelque tems, quoiqu'enfin on fut obligé de les élargir, attendu qu'ils n'avoient rien sçû de l'affaire qu'au moment de l'execution, où ils ne purent pas se dispenser d'obéir à Joly, contre

[1] Au contraire, avec un air niais & Normand.

avoir été chifrées par lui, ou déc

plaisir.

Si le Maréchal ètoit embarassé à N
le C. de Retz ne l'ètoit pas moins
preau; où ètant arrivè á quatre he
matin, sans y trouver le Duc de Bri
ètoit allé dans la maison d'un Genti
voisin donner les ordres necessair
assembler ses amis, il fut obligé su
montrances de Madame la Duch
Brissac, & pour la suretè de sa pe
de monter en carrosse avec le Chev
Sevigny & sa compagnie ordinair
aller à deux lieuës de là se refugier
maison d'un Gentilhomme nomm
Poise, qui ètoit entourée de bon
pleins d'eau, où il arriva sur les hu
du matin. Dés qu'il y fut, il dèpêch
tet à Paris, pour y donner avis de l
sa chûte l'avoit mis, qui ne lui pe
pas de continuer son chemin; & les

dans son lit assez tranquillement. Aprés quoi le Concierge de la maison l'ayant averti qu'il avoit vû quelques Cavaliers avec des Gardes du Maréchal de la Meilleraye passer auprès de la maison, le Cardinal effrayè lui demanda un lieu où il pût se dèrober à leurs recherches; & le Concierge les ayant conduits dans son appartement, les fit descendre au bas d'une tour par une trappe qui ne paroissoit point, étant couverte d'un grand coffre, avec une petite provision de pain, de vin & d'eau. Ce lieu étoit fort incommode, & on y enfonçoit jusqu'à demi-jambe dans l'eau, & dans des terres glaises: pour remedier à cela, on y descendit quelques chaises de paille, sur lesquelles le Cardinal de Retz & Joly furent obligez de passer près de neuf heures de tems fort désagréablement, en attendant le retour du maitre de la maison, qui ne revint qu'après dix heures du soir, pour exhorter le Cardinal à prendre encore un peu de patience, disant que le Duc de Brissac n'avoit pû assembler que trente Gentilshommes, & qu'il en vouloit un plus grand nombre pour le venir dégager plus sûrement & plus honorablement.

Mais le Cardinal qui s'ennuyoit dans son cachot, ne voulut pas y demeurer davantage; & ayant demandé des chevaux pour aller à Beaupreau avec Joly, ils se mirent en chemin vers onze heures du soir sous la conduite du maitre de la maison, & firent près d'une lieuë assez legerement: mais ensuite le Cardinal se trouvant incommodé,

ſe mit à faire de ſi grands cris, qu'il f
lut le mettre à terre environ minuit, pe
dant que le ſieur de la Poiſe alla cherch
dans le voiſinage quelque eſpece d'équipag
pour le tranſporter à Beaupreau, qui n'éto
éloigné que d'une lieuë; mais n'ayant p
rien trouver qui convint, il vint les rejoin
dre au point du jour, & propoſer au Car-
dinal de ſe trainer dans une Ferme voiſine
qui étoit à lui, où il pourroit demeure
aſſez ſûrement juſqu'au ſoir, caché dans u
tas de foin qui étoit dans la Cour: après
quoi il promit que le Duc de Briſſac vien-
droit le prendre à la tête de plus de 100. Gen-
tils-hommes.

N'y ayant pas d'autre parti à prendre, il
falut bien ſe ſoumettre encore à cette nou-
velle humiliation; & s'étant rendus à la
Ferme, on fit une petite loge dans le tas de
foin, ou le C. s'enferma avec Joly: on
[redacted]

inal s'étant mis en croupe derriere un Gentilhomme, sur l'épaule duquel il appuyoit son bras blessé, ils arriverent heureusement à Beaupreau, où ils trouverent le Duc de Brissac avec plus de 300. Gentils-hommes, & un bon carrosse où l'on avoit mis deux matelats, sur lesquels le Cardinal se coucha fort à son aise, son bras appuyé sur la cuisse de Joly, aprés avoir pris un bouillon à Beaupreau.

Le Duc de Brissac fit fort bien les choses, & en grand Seigneur; il se mit sans affectation à la tête de toute la troupe, faisant des caresses à tout le monde. Tous ses Pages & domestiques avoient des flambeaux allumez pour éclairer la marche qui se fit pendant la nuit; & il eut la precaution de faire porter du vin pour en servir à ceux qui en auroient besoin. En cet équipage on arriva vers la pointe du jour à un Bourg appellé Montaigu. où l'on trouva le Duc de Retz, frere du Cardinal, avec 7. à 800. chevaux: de sorte que les deux troupes étant jointes, il y avoit plus de 1200. hommes à cheval, tant maitres que valets; la plûpart des Gentils hommes de la Province s'étant offerts de trés-bonne grace. On trouva aussi à Montaigû, & sur toute la route, les païsans sous les armes; de sorte que ces Messieurs voyant leur partie si bien faite, jugerent à propos de se faire voir au Maréchal de la Meilleraye en passant à la vûë de Nantes, d'où ils continuerent leur marche jusqu'à Machecoul, ou ils arriverent le mardi 11. Août sur les 5. heures du soir, & où toute

cette Noblesse fut traitée magnifiquement pendant que le C. de Retz y demeura.

La premiere chose qu'on fit dès qu'on fut arrivé, fut de penser au bras du C. de Retz, & on vit bien alors qu'il ne se plaignoit pas sans sujet, tout son bras depuis l'épaule jusqu'au coude étant noir comme de l'encre. Cependant un vieux Chirurgien du Duc de Retz fort consideré dans la maison, l'ayant bien examiné, dit que ce n'étoit rien, & ne s'apperçût pas que l'épaule étoit démise ; ce qui fut cause qu'ayant été traité tout d'une autre maniere qu'il ne faloit, il ressentit de fort grandes douleurs, & demeura estropié pour toute sa vie ; ce qui ne seroit pas arrivé ; si un habile homme lui eût remis l'épaule dans ce tems là.

La seconde chose à laquelle on s'appliqua, fut à la révocation de la démission de l'Archevêché

[redacted]

faisant entendre que c'étoit l'unique moyen d'arrêter les persécutions de la Cour, & de s'en attirer des graces. Mais le jeune Duc de Retz & le Duc de Brissac, qui n'envisageoient aucun avantage pour eux dans la démission, n'ayant appuyé que très foiblement cet avis, & Joly ayant au contraire soutenu avec chaleur la necessité de la révocation, & fait beaucoup valoir l'autorité des amis de Paris, & du Pere de Gondy, la chose passa sans peine, les raisons du vieux Duc de Retz n'ayant peut être pas été pesées assez mûrement.

Après cela il fut question de trouver un autre azile au Cardinal que celui de Machecoul, parce qu'on eut avis que le Maréchal de la Meilleraye faisoit venir des troupes par ordre de la Cour, & que le Duc de Retz ne pouvoit pas arrêter ni entretenir longtems chez lui un aussi grand nombre de Gentilshommes. Bellisle [1] ayant été choisi pour cela, le Duc de Brissac, le Chevalier de Sévigny & Joly, s'embarquerent avec le Cardinal & le Chirurgien du Duc de Retz nommé du Brocard, dans une chaloupe, & 30. ou 40. Gentilshommes dans deux autres chaloupes, & un petit bâtiment appellé Chatte, au port de la Roche, qui n'est qu'à une lieue de Machecoul, où le Cardinal fut porté dans une chaise la nuit du Vendredi 14. Août fort secretement, personne n'en ayant rien sçû,

[1] Il n'y avoit point de choix à faire. C'étoit l'unique endroit où le Cardinal peut se retirer pour quelques tems, encore eut-il de la peine à s'échaper.

que ceux qui étoient de la partie, de peur que le Marèchal en étant informé, n'envoyât aprés eux des barques armées qui auroient pu les embarraſſer.

Le premier jour de l'embarquement ſe paſſa aſſez bien, & la petite flotte arriva heureuſement à la rade du Croiſic, à la reſerve de la Chatte, qui demeura derriere faute de vent : mais ayant été obligez d'y mouiller la nuit, nous y eumes quelques allarmes, au ſujet de pluſieurs petits bâtimens qui nous vinrent reconnoitre, toute la côte étant ſur ſes gardes, à cauſe de quelques vaiſſeaux Biſcayens qui piratoient. Cette allarme fut legere en comparaiſon de celle qu'on eut le lendemain ſur les dix heures du matin, deux des batimens Biſcayens étant venus ſur les chaloupes, & les ayant forcées de gagner la terre en un lieu où il y avoit une Egliſe ruinée nommée S. Jacques ; où le Cardinal s'étant retiré, il ſe fit cacher dans un morceau [illegible] de peur d'être découvert par les [illegible] ...cheuſe extrémi

Il semble que ces coups de Canon devoient naturellement faire venir du monde en cet endroit ; cependant le Cardinal fut assez heureux pour qu'il n'y vint personne pendant tout le jour : mais à peine fut il remonté sur es chaloupes avec sa suite, qu'on apperçût une troupe de Cavaliers courans sur la côte, qui étoient apparemment venus au bruit, ou peut être aussi pour apprendre des nouvelles du Cardinal.

Ce péril échapé, le reste du voyage fut assez paisible, & les matelots ayant fait force de rames toute la nuit, & ayant été favorisez le lendemain matin d'un gros brouillard, les trois chaloupes arrivérent heureusement à Bellisle le lundi 17 Août 1654. sur les onze heures du matin, & la Chatte le lendemain ; & quelques jours après le Duc de Retz, qui n'avoit pu venir plutôt, parce qu'il avoit été obligé de demeurer à Machecoul pour remercier la Noblesse, & pour y donner les ordres necessaires en pareilles occasions.

Tous ceux qui arrivérent à Bellisle étoient si fatiguez, & ils avoient été dans une action si continuelle depuis la sortie de Nantes, qu'on ne songea d'abord qu'à se reposer & se divertir, se voyant dans un païs assez agréable & en sureté contre les entreprises du Cardinal Mazarin : de sorte qu'on y passa dix ou douze jours sans autre inquiétude que celle de la blessure du Cardinal ; mais comme son mal n'étoit pas encore bien connu, & que du Brocard qui le pensoit n'en sçavoit pas plus que le Chirurgien de Machecoul.

qui avoit toujours soutenu que ce n'étoit qu'une contusion, on ne s'en mettoit pas autant en peine que la chose le méritoit; d'autant plus que le lit, le repos & le moins d'inquiétude donnoient plus de relâche au Cardinal dans la conversation de ses amis.

Ainsi on attendoit assez tranquillement des nouvelles de Paris, pour se déterminer à passer ou à Rome par l'Espagne, ou à Charleville par la Hollande. Cependant on ne laissoit pas de se mettre par provision en état de deffense autant qu'il étoit possible; & le Duc de Retz ayant fait faire revûe à tous les habitans de l'Isle, qui se trouverent environ 900 hommes, il leur fit promettre de se jetter dans le fort au premier coup de Canon, avec la garnison ordinaire qui étoit de 150. hommes, & les 40. Gentilshommes qui avoient suivi le Cardinal, dont le nombre s'augmenta considérablement dans la suite; plusieurs de ses amis [redacted]

ûtoit que le Clergé étoit fort bien
que le Chapitre de Nôtre-Dame
t chanter un *Te Deum*, où plus de
ersonnes avoient assisté : que les Cu-
ent aussi re'olu d'en faire chanter
le Chapitre avoit enregistré la ré-
ı du C. de Retz, qui avoit aussitôt
ée à Rome par le sieur Chevalier
Grand Vicaire : que l'Abbé Fouquet
é informé de tout cela, étoit allé
remier President pour lui demander
icat de la démission qui étoit entre
ıs ; mais que le premier President
efusée, disant que c'étoit un dépôt
ne pouvoit se dessaisir sans le con-
ıt du C. de Retz : que Caumartin
it deux lettres, une au Roy, &
la Reyne, sur les blancs signez de
ıi avoient été portées par le sieur de
, un de ses Gentilshommes à la
: Palatine, qui avoit promis de pren-
tems pour les rendre : que cette
:. avoit écrit à Caumartin qu'elle
speroit pas de faire un nouveau
avec le Cardinal Mazarin, en
nt même l'Archevêché ; mais
oit attendre l'évenement du Siége
par les Espagnols ; [1] que le Duc
moutier avoit écrit à Paris aux amis
dinal de Retz, pour leur declarer

étoient commandez par le Prince de
& ils furent obligez de lever le Siege,
oir été forcez dans leurs retranchemens.
oit arrivé tout autrement si Fuensel-
voit suivi le sentiment de Mr. le Prince,
mirer son habileté dans la retraite,

qu'il étoit prêt à le recevoir dans Charleville s'il vouloit s'y retirer, & qu'il les conjuroit de le lui faire sçavoir; ce qu'il lui avoit déja fait dire par deux Gentilshommes pendant qu'il étoit au Château de Nantes, à l'occasion de quoi le Cardinal avoit donné dès ce temps-là une Lettre de créance à Joly pour le Duc de Noirmoutier, afin de s'en servir dans le besoin, par laquelle il le prioit de faire tout ce que Joly lui diroit. Boisguerin dit aussi que les Partisans de M. le Prince s'empressoient fort de traiter avec ceux du Cardinal de Retz; & que dès que Son Altesse avoit sçu son évasion, & qu'il s'acheminoit à Paris, il avoit fait ce qu'il avoit pû pour engager le C. de Fuensaldaigne à lever le Siege d'Arras pour marcher droit à Paris, ne doutant point qu'il n'y trouvât la plûpart des Bourgeois disposez à le recevoir; mais ce General ne voulut point entendre à cette proposition, qui auroit cependant été, suivant toutes les apparences, le

détail par écrit, dans la crainte qu'il ne fût arrêté par les gens du Maréchal de la Meilleraye, qui s'étoit rendu maitre de tous les passages; mais comme ce Messager avoit de l'esprit, & beaucoup d'habitudes en Bretagne, il passa heureusement, & vit même la Duchesse de Retz, qui auroit pû se servir de lui pour envoyer au Duc son mari l'argent qu'elle lui avoit promis, mais elle n'en fit rien, non plus que la Duchesse de Brissac sa sœur, qui avoit fait esperer la même chose au Duc de Brissac; ces deux Dames s'étant contentées au lieu d'argent de leur donner quantité de fausses allarmes, en leur faisant entendre que le Maréchal assembloit quantité de troupes pour les assieger dans Bellisle; ce qui donna tant d'inquiétudes feintes ou veritables à ces Messieurs, que le Cardinal fut obligé de penser à sortir d'un lieu où il voyoit bien qu'on ne souhaitoit pas qu'il séjournât davantage; le Chevalier de Sevigny & les autres remarquant tous les jours des barques longues, envoyées selon eux par le Maréchal pour investir l'Isle, après quoi il ne leur seroit plus possible d'en sortir. L'embarras fut de convenir du lieu où le Cardinal se retireroit. Les Ducs de Retz & de Brissac ne vouloient point que ce fut à Charleville, parce qu'ils craignoient de s'engager dans des affaires qui pourroient avoir de longues suites, dont le Duc de Noirmoutier ne manqueroit pas de tirer tous les avantages, si l'on en venoit à un accomodement. Joly de son côté soûtenoit qu'il n'y avoit point de meilleur parti à prendre que celui-là;

que la preſence du Cardinal de Retz dans ces quartiers-là donneroit plus d'inquietude au Cardinal Mazarin que nulle part ailleurs : qu'il y avoit à la rade de Belliſle des vaiſſeaux Hollandois, dont on pourroit ſe ſervir pour paſſer en Flandres, & de-là à Charleville, ou à Mezieres ; & qu'enfin il valoit mieux prendre ce chemin-là pour aller à Rome, ſi ce voyage étoit jugé neceſſaire, que de paſſer par l'Eſpagne ; quand ce ne ſeroit que pour ôter au Cardinal Mazarin les prétextes que ce paſſage lui fourniroit, pour rendre le Cardinal de Retz odieux & ſuſpect.

Cependant les Ducs de Retz & de Briſſac l'emportérent, & déterminerent le Cardinal à paſſer en Eſpagne ſur une petite barque de 25. tonneaux, dont tout l'équipage étoit composé de quatre matelots & du Maitre, qui ſelon eux avoit fait ce voyage plus de trente fois ; mais on avoit tant d'envie de ſe [redacted]

ſſurement que dans l'imagination de ces
[eſſieurs. Pour cet effet, on fit ſemblant
'embarquer le Cardinal de Retz ſur un
iiſſeau Hollandois, qui mit auſſi-tôt à la
oile, & cependant il coucha cette nuit &
ſuivante dans l'Iſle, chez le Curé de Ban-
or, avec Joly, Boiſguerin & du Brocard,
'où ils partirent la troiſiéme nuit déguiſez
1 ſoldats, pour aller s'embarquer ſur la
etite barque, ſans que le Cardinal empor-
ît avec lui ni or ni argent; il eſt vrai que le
uc de Retz avoit fait charger la barque de
ardines, avec ordre au Maître de les ven-
re, & de lui en remettre le prix entre les
iains, & que Joly ſe trouva heureuſement
voir 120. Louis d'or, & Boiſguerin 60.

Le vent fut aſſez favorables le deux pre-
iiers jours, & on ne fit aucune mauvaiſe
ncontre, juſques vers les deux heures après
iidi, qu'on apperçût une grande fregatte qui
iiſoit force de voiles ſur la petite barque,
qui continua juſqu'à la nuit, qu'elle brouil-
. ſes voiles, craignant apparemment de trop
pprocher de la terre. La nuit fut aſſez fâ-
ieuſe à cauſe d'un vent violent qui portoit
terre, cependant elle ſe paſſa ſans accident,
: on comptoit d'arriver de bonne heure à
. Sebaſtien; mais en approchant d'un Cap
ui n'eſt qu'à deux lieues de ce Port, le Pi-
ıte qui devoit ſe donner la terre à droit
: la mit à gauche, courant du côté de Bil-
ao, & demeura égaré tout le jour, ſans
n vouloir convenir juſqu'aux approches de
ı nuit, qu'ayant apperçû un petit vaiſſeau
ui prenoit à l'Eſt, il fit un ſignal dans le deſ-

ne de venir à bord, dont elle fi
ficulté, voyant que la barque é
se; mais comme on lui demand
de S. Sebastien, & si elle vo
quatre personnes pour les y por
bien, elle accepta le parti, &
dinal à terre en moins d'une he
de sa suite, le 12. Septembre 16
n'ayant pû arriver que le lende
du calme.

Dés que le C. de de Retz fu
S. Sebastien, il dépêcha Joly
ron de Vatteville Gouverneur
qui étoit à une lieuë de là au
le passage, d'où il ne devoit
dans deux ou trois jours. Dès
ron eut apperçû Joly habillé e
lui demanda s'il lui apportoit
du Siege d'Arras; à quoi Joly
du que non, & lui ayant exp
de son voyage, il commença
avec beaucoup de civilité, lui té

Sebaſtien ; mais que pour ne point faire d'éclat, il jugeoit plus à propos de n'y retourner que dans le tems qu'il avoit marqué en partant : qu'en attendant il alloit dèpêcher un courrier à Madrit, & que dans deux jours il ne manqueroit pas de ſe rendre à l'entrée de la nuit à l'auberge de S. E. pour le conduire avec ceux de ſa ſuite dans un appartement de ſon Palais, où il ſeroit ſans que perſonne de la Ville en ſçût rien.

Tout cela fut executè ponctuellement dans le tems marqué, le Gouverneur étant venu avec quelques uns de ſes gens prendre S. E. & l'ayant conduit dans un appartement ſéparè, où Dom Jean de Vatteville, ſon frere, alloit dire la Meſſe tous les matins, & où le Cardinal étoit ſervi très-proprement & très delicatement lui & les ſiens, pendant que le Baron tenoit ſa table ailleurs, où il y avoit quelques gens de Monſieur le Prince, des refugiez de Bordeaux, avec pluſieurs autres Officiers de mer & de terre.

Le Cardinal écrivit dabord au Roy d'Eſpagne, & à D. Louis de Haro, pour demander la liberté du paſſage juſqu'en Italie & Boiſguerin fut dépêché pour porter les lettres ſans aucune autre charge, le C. de Retz craignant de s'embarraſſer, & tâchant d'éviter ſcrupuleuſement les moindres occaſions qui pourroient le faire ſoupçonner de quelque engagement avec l'Eſpagne : il eut ſeulement ordre de voir en particulier le Comte de Fieſque, qui ètoit à Madrit de la part de Monſieur le Prince, & de lui faire beau-

coup de complimens qui dans le fond ne signifioient rien. Le Baron de Vatteville eût bien voulu que le Cardinal se fût avancé un peu davantage : il lui fit pour cela plusieurs ouvertures en homme sage, & avec beaucoup de discretion, qui ne produisirent rien ; & le Cardinal s'occupa uniquement du voyage de Rome, ayant fait vendre les Sardines dont on tira 600. Ecus, qui servirent à le faire habiller, & ceux qui étoient avec lui, qui en avoient fort grand besoin. Deux jours aprés le départ de Boisguerin, il arriva encore une barque de Bellisle, chargée de la même marchandise, dont on tira pareille somme, sur laquelle vint Bertchesne, qui avoit été envoyé de Paris à Bellisle, & de-là à S. Sebastien pour apporter des nouvelles assez differentes de celles de Boisguerin, dont la plus importante étoit la levée du Siège d'Arras, où l'on disoit que M. le Prince avoit fait des merveilles, [redacted]



d'aller trouver le Roy à Peronne, où ils reçûrent de nouveaux ordres de se retirer en differens lieux où ils furent releguez : qu'on avoit fait publier à son de trompe dans Paris, que les gens du C. de Retz eussent à sortir de la Ville dans 24. heures, & que ceux du dernier Archevêque avoient été chassez de l'Archevêché, où l'on avoit établi Saint-Amour, Exempt, avec quatre Gardes; qu'ensuite on avoit signifié au Chapitre un Arrêt du Conseil, qui leur ordonnoit de prendre le Gouvernement du Spirituel de l'Archevêché, comme vacant en regale, faute d'avoir prêté le serment de fidelité, & de nommer incessament des Grand Vicaires : qu'une partie de Chanoines avoit été d'avis avant toutes choses de faire des remontrances sur l'exil de leurs confreres; mais qu'à la fin il avoit passé à la pluralité de trois voix seulement, qu'ils prendroient l'administration du Spirituel, non par vacance, mais à cause de l'absence, & jusqu'au retour du C. de Retz & de ses Grands-Vicaires : qu'à cet effet le Chapitre avoit nommé les sieurs Descoutes, Doyen, le Masle des Roches, Chantre; Chatton Penitencier, & Séguier Theologal, pour faire les fonctions de Grands-Vicaires : & ordonné qu'on feroit des remontrances & des prieres à S. M. en faveur des exilez.

Toutes ces choses étoient une suite de la levée du Siege d'Arras, dont le Baron de Vatteville ayant donné avis à Madrit, Boisguerin qui en revint quelques jours après, dit au Cardinal de Retz que cela n'avoit ser-

vi qu'à fortifier Dom Louis de Haro d
dessein d'exhorter Son Eminence à n
aller du côté de Rome ; mais plûtôt
trouver le Duc de Noirmoutier, lui
pour cela l'escorte de toute l'Armée N
& une grosse somme d'argent, sans
de lui rien que ce qu'il jugeroit à
lui-même pour ses interêts partic
que s'il vouloit absolument aller à
il le pourroit faire aussi aisément de
le ville que de par tout ailleurs,
sant par l'Allemagne ; mais qu'il ne
pas qu'il dût prendre ce parti, qu'il n
veroit certainement pas à Rome ce q
maginoit, qu'on ne s'y gouvernoit c
vant les évenemens : [1] qu'il y tro
après l'affaire d'Arras plus de foibless
ne pouvoit croire : que cependant il n
soit pas de le servir à sa mode ; & c
avoit resolu de passer en Italie, il
voyeroit au premier jour un de
[redacted]

Louis de Haro, qui amena une Littiere du Roi d'Espagne, & qui apporta tous les ordres necessaires pour le passage du Cardinal en Italie, avec une bourse de quatre mille pistoles, & des Lettres de credit jusqu'à la somme de cinquante mille écus, lui offrant beaucoup davantage, s'il vouloit aller à Charleville ou à Mezieres.

Joly qui avoit toujours été de cet avis, fit tout son possible pour engager le Cardinal de Retz à le suivre, lui representant que c'étoit le moyen d'obliger le Cardinal Mazarin à s'accommoder avec lui, en lui faisant peur d'une nouvelle union avec M. le Prince: que Rome ne seroit pour lui qu'un lieu d'exil trop éloigné pour pouvoir rien faire de considerable: que le Cardinal Mazarin, bien loin de le craindre là, l'y souhaitoit depuis long temps, puisqu'il le lui avoit fait proposer plusieurs fois: que le Pape étoit vieux & incapable d'agir avec vigueur: qu'après lui il en pourroit venir une autre moins favorable: qu'au pis aller il seroit aisé au Cardinal Mazarin d'éluder en France tout ce qui pourroit se faire à Rome contre lui, en se couvrant de l'autorité du Roi, des Loix de l'Etat, des maximes des Parlemens, & des libertez de l'Eglise Gallicane; & qu'enfin il ne voyoit rien de plus réel que les offres du Duc de Noirmoutier, de le rendre maitre d'une bonne Place frontiere, d'où il lui seroit aisé d'entretenir ses intelligences avec ses amis, de traiter avec M. le Prince, & dans un besoin avec les Espagnols. En tout cas Joly conseilloit fortement

au Cardinal de Retz, d'accepter les quatre mille pistoles qui lui étoient en quelque façon necessaires dans l'état où il se trouvoit, esperant que cette démarche pourroit le mener plus loin ; & lui representant que quand il ne les prendroit pas, on ne laisseroit pas toujours de l'accuser d'en avoir pris : que les engagemens de cette nature ne gâtoient jamais le fond des affaires, & n'étoient regardez que comme des bagatelles quand on en venoit à un accommodement : qu'en allant à Rome, il ne pourroit y subsister honorablement que sur la bourse & le credit de ses amis, qui pourroient avec le temps manquer de pouvoir, ou de bonne volonté ; & qu'enfin il devoit éviter avec grand soin de laisser connoitre aux Espagnols qu'il ne vouloit recevoir d'eux aucun secours : qu'autrement il pourroit arriver que non-seulement ils negligeroient entierement ses interêts à Rome, mais qu'ils les traverseroient & le sacrifieroient peut-être au Cardinal



en emprunter quatre cens du Baron de Vatteville, auquel il les a fait rendre depuis. Il accepta cependant la Littiere du Roi d'Espagne, il laissa en partant un chiffre à Christoval, dont il promit de se servir dans les occasions pour donner de ses nouvelles à Dom Louis de Haro ; & il tira de lui parole de secourir les Ducs de Retz & de Brissac, s'ils étoient attaquez dans Bellisle comme on les en menaçoit ; ce qui leur fit sçavoir par Beauchesne, qu'il leur renvoya pour leur apprendre de ses nouvelles.

Après quoi le Cardinal se mit en chemin le premier jour d'Octobre dans la Littiere du Roi d'Espagne avec Joly, Boisguerin, de Salles & du Brocard, qui le suivoient montez sur des mules, & le maitre d'Hôtel du Baron de Vatteville qui fit la dépense du voyage. Le premier jour ils allerent coucher à Tolozette, à quatre lieuës de Saint Sebastien, & le lendemain à la dinée ils rencontrerent quelques Marchands François, qui reconnurent fort bien le Cardinal & Joly, quelque soin qu'on prit de se cacher d'eux. Le reste du voyage se passa assez agréablement, à la reserve des lits qui sont rares en Espagne, même dans les Hôtelleries, où il faut porter tout ce dont on a besoin. On passa près de Pampelune, & ensuite par une petite Ville appellée Tudela, où le peuple étoit soulevé contre la Noblesse au sujet de la chasse ; ce qui fut cause qu'on mit des Gardes devant la maison du Cardinal, les habitans du lieu s'étant imaginez

qu'il voyageoit en équipage d'homme de guerre, sous le nom du Marquis de saint Florent Bourguignon; de sorte qu'il fut retenu dans cette Ville pendant trois jours, & qu'il fut obligé pour avoir la liberté [1] d'en sortir, d'écrire au Viceroi de Navarre à Pampelune, qui lui fit sentir dans sa réponse qu'il n'étoit pas content de n'avoir reçu aucun compliment de sa part en passant aux portes de sa Capitale. De là on se rendit à Saragosse, Ville grande & belle, où il y a une Eglise celebre par une Image de la Vierge appellée Delpilar, renommée par ses miracles. Le Cardinal y étant allé au commencement de la nuit pour faire ses prieres, on lui ouvrit les portes de l'Eglise qui étoient fermées, on ôta même les ornemens de l'Image pour la lui laisser voir; ce que les Chanoines lui dirent qu'ils ne faisoient que pour les Cardinaux, ou pour les Princes: c'en étoit assez pour lui faire connoitre

en France sur son passage en Espagne, & ce fut cette crainte qui l'obligea de se conduire comme il fit à Saint Sebastien & ailleurs avec les Espagnols.

Enfin après plusieurs mauvais gites, on arriva le 14. Octobre à un petit Bourg du Royaume de Valence sur le bord de la mer nommé Vinaros, où le lendemain matin on trouva une Galere toute prête, dont le Commandant Dom Fernand de Carillo, Chef d'Escadre, jeune Gentilhomme fort bien fait & fort sage, vint aussi-tôt saluer le Cardinal de Retz, & le suivit à l'Eglise, où il communia à la fin de la Messe, en l'honneur de la Fête de sainte Therese, [1] après quoi il se rendit sur sa Galere, dont il envoya la Felouque vers les six heures du soir au Cardinal, pour porter lui & son monde à bord, où il fut reçu sans aucune ceremonie, tout le monde feignant de ne le point connoître, & le connoissant pourtant. La Galere étoit fort bien équipée, il y avoit dessus 120. Soldats effectifs, 80. Matelots, & 28. bancs de chaque côté, avec 7. ou 8. forçats à chaque rame.

Il étoit arrivé un peu auparavant à Vinaros un Gentilhomme, parent de Dom Louis de Haro, appellé D. Christoval, qui presenta de la part de ce Ministre au Cardinal deux grandes caisses pleines de gans & de peaux d'Espagne, dans une desquelles on trouva plusieurs bourses pleines d'or, que le Cardinal de Retz refusa encore une fois, n'a-

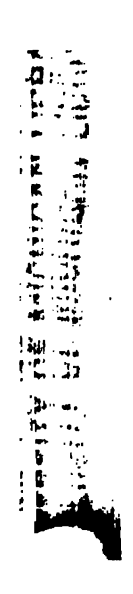
[1] Cette Sainte est dumoins aussi reverée en Espagne que sainte Geneviéve à Paris.

de ces galanteries ; mais comme
promis autre chose de lui, cel
tout l'effet qu'il s'étoit imaginé.
des largesses considerables par
finances, au maitre d'Hôtel d
Vatteville, quoiqu'il lui eut fai
vaise chere sur le chemin & à ce
duisoient la Littiere.

Après cela on mit à la voile,
ayant vogué tout le jour asse
ment, mouilla sur les 5. heures
une petite anse vis-à-vis de Ma
lendemain D. Fernando ayant d
nal qu'il pouvoit descendre s'il
bon, & se promenet dans la Vi
que le vent étoit contraire, S.
à terre, & fut regalé pendant tr
le Viceroi, qui fit aussi semblant
connoitre, & engagea sa femm
le Bal, pour lui faire voir to
monde du lieu. Mayorque est
agréables Villes du monde,
& plus peuplée qu'Orleans ;

dans des Convents de filles [1], & toutes sortes d'autres divertissemens; aprés quoi le vent ayant changé il remonta sur la Galere, qui le mit en douze heures de tems au Port Mahon dans l'Isle de Minorque, un des plus beaux Havres de toute l'Europe. L'entrée en est fort étroite, & il est difficile qu'il y passe plus de deux Galeres de front; mais il s'élargit peu à peu pendant deux lieues jusqu'à la ville de Minorque qui est sur une hauteur, au pied de laquelle les plus grands vaisseaux s'amarrent aisement avec des cables. Les habitans prévenus qu'il y avoit de la peste en Espagne, ne voulurent point donner de pratique à la Galere; mais ils apportoient des vivres & des rafraichissemens sur le bord de la mer, dont ils recevoient le prix dans du vinaigre. On fut obligé de demeurer en cet état depuis le Mardi jusqu'au Dimanche matin, à cause du vent contraire; lequel ayant un peu changé, la Galere sortit du port, afin de découvrir quelques vaisseaux qui avoient paru sur la côte; mais n'ayant rien vû, elle fit le trajet du Golfe du Lyon, gagna les côtes de l'Isle de Sardaigne le Lundi au soir, & tâcha pendant la nuit d'aborder à Saffary, mais inutilement; ce qui fut un grand bonheur pour le Cardinal de Retz, l'armée Navale de France qui menoit le Duc de Guise à Naples, étant sur cette rade depuis quelques jours: de sorte que le lendemain matin la Galere s'étant trouvée vers

[1] En Italie on ne voit autre chose dans les Parloirs de Religieuses que rendez-vous, Collations, Concerts, Danses, &c.....



que c'étoit un avis qu'on lui don
de la proximité de cette Flotte q
devoir être en mer ; ce qui l'obli
monter un matelót au haut du
pour voir s'il ne découvriroit poi
hors du Canal dont on étoit prê
afin de se retirer en cas de beso
Bonifacio ; & cet homme ayant
voyoit que deux tartanes qui
long de la terre, qu'il jugea être
res de Barbarie, le Commanda
de leur dönner la chasse, dont les
la chiourme marquerent une g
mais le Pilote ayant mal pris
la Galere échoua un moment apr
tie du Canal, sur un fond de
de deux petits rochers ; mais he
elle ne se fit point de mal, parce
étoit calme, & qu'il ne faisoit pre
de vent. Cependant les forçats a

rger la Galere pour la remorquer ; ce qui
ssit au bout de trois heures, après beau-
p de fatigues & de peine.
Ensuite on alla mouiller à Portovecchio,
l'on passa la nuit;& le lendemain qui étoit
Fête de S. Simon S. Jude, le vent n'étant
propre pour continuer le voyage, on mit
d à terre pour entendre la Messe: mais pen-
it qu'on la disoit, quelques Cavaliers
nt venus avertir que l'Armée Navale de
ince étoit à Cagliari, D. Fernando fit aussi
rembarquer tout le monde. Cependant
mer étoit fort grosse, & le conseil s'étant
emblé, on ne jugea pas à propos de lever
icre, tous les Officiers étant convenus
il étoit impossible aux vaisseaux de guerre
venir sur la Galere pendant que ce vent-là
eroit ; & que s'il changeoit, elle auroit
ijours beaucoup d'avance ; & qu'il lui se-
t aisé de gagner un Port. Malgré ces
isiderations, & le mauvais tems qui con-
uoit toujours, D. Fernando ne laissa pas
mettre à la voile le lendemain de la Fête à
itre heures du matin, contre le sentiment
Officiers subalternes, qui firent même
r protestation par écrit. En effet, la
ipéte fut si violente depuis les cinq heures
matin jusqu'à cinq heures du soir, que
Galere fut dans un danger continuel de
ir, jusques-là que tout le monde se con-
ia, pour se preparer à une mort qui pa-
ssoit inevitable. Cependant comme le
it n'étoit pas contraire, on ne laissa pas
vancer beaucoup, & la Galere s'étant
uvée près d'une petite Isle appellée l'Asina-

ra, vers le commencement de la nuit,
quipage s'écria; *tierra*, *tierra*, & vo
se jetter à la mer, dans la pensée que la
lere alloit se briser contre terre; ce qui se
arrivé si le Commandant n'eût fait change
manœuvre pour gagner la pointe de l'Isle
dessous du vent, où la mer s'étant trou
beaucoup moins agitée, tout l'équipage
cria en signe de réjouissance; *calma*, *cal*
elle l'étoit pourtant encore assez pour em
cher l'usage des rames, dont on entreprit i
tilement de se servir pour se mettre plu
l'abri, la mer en ayant rompu plusieur
de sorte que D. Fernando fut obligé de fa
jetter deux ancres, qui prirent heureusem
toutes deux; après quoi il passa dans la cha
bre du Cardinal, pour lui dire qu'il av
couru de forts grands dangers, mais qu'il
étoit dehors: qu'il falloit penser à se re
ser, & que le lendemain il espéroit gag
Portolongone. Ce Gentilhomme avoit pl

qu'on le tentât par trois fois ; cela donna le oisir au Cardinal d'aller voir Portoferraie, autre Port de l'Isle d'Elbe, qui appartient au Grand Duc de Toscane.

Enfin le 3. Novembre 1654. on prit terre à Piombino, où le C. de Retz s'étant démasqué se laissa connoitre ; il s'avança dans les Etats du Grand Duc, & il trouva dans la premiere Place où il coucha, des Officiers de S. A. qui avoient ordre de le traiter aux dépens de leur Maitre, ce Prince ayant eu la précaution d'en dépêcher plusieurs en differens lieux pour le même sujet sur l'avis qu'il avoit reçû de son passage en Italie.

A une journée & demie de là on rencontra le Maitre des Ceremonies de Son Altesse qui apporta des lettres de sa part au Cardinal de Retz remplies d'offres & d'honnêtetez les plus obligeantes du monde ; mais accompagnées de prieres, qu'il ne trouvat pas mauvais si on lui faisoit faire une espece de quarantaine, à cause du mauvais air qu'on faisoit regner en Espagne dans un petit lieu nommé Spedaletta, qui est une maison presque seule dans les montagnes proche de Volterre, peu éloignée du Champ de bataille où Catilina fut autrefois défait par l'armée de la Rapublique Romaine. On y trouva un maitre d'Hôtel, un Officier de Cuisine, & un Sommelier, qui traitterent splendidement le Cardinal pendant le séjour qu'il fit. Au reste, il y avoit bien de l'apparence que le Grand Duc se voulut servir du prétexte du mauvais air, pour se donner le tems d'écrire en France, & pour y faire

trouver bon le passage qu'il donnoit si honnêtement à S. E.

Le premier soin du C. de Retz, dès qu'il fut en terre ferme, fut de dépêcher un exprès à l'Abbé Charrier pour le faire venir à Spedaletta, où il arriva au bout de 4. ou 5. jours, tellement persuadé que le Cardinal devoit donner sa démission, qu'ayant rencontré en arrivant Joly & Boisguerin qui se promenoient à deux cens pas de la maison, la premiere chose qu'il leur demanda fut s'il n'y étoit pas disposé; à quoi les autres ayant répondu qu'ils ne le croyoient pas, il en parut chagrin, & dit que si cela étoit il n'y avoit rien à faire pour lui en Italie. Ensuite il fit son possible pour inspirer cette résolution au Cardinal, qui de lui-même y étoit assez disposé: mais comme il reçut dans le même tems des lettres de ses amis de Paris qui l'en détournoient toujours fortement, & lui offroient leurs bourses pour

[redacted]

noît à Rome pour lui prèparer un logis, de passer par Florence, & de demander une somme de 4000. Ecus au Bailly de Gondy son parent, & Secretaire d'Etat du Grand Duc, pour le conduire jusqu'à Rome; ce qu'il n'obtint pas sans difficulté. Après quoi S. A. lui envoya une Littiere pour le porter de Spedalletta où il avoit passé 15. jours, à l'Ambrogiano, maison de plaisance, où il trouva le Grand Duc, la Grande Duchesse & le Prince, qui le régalerent parfaitement bien en toutes manieres pendant un jour & demi, quoiqu'il y fut *incognito* [1]. Les conversations ne roulerent que sur le sujet du voyage en general, sans entrer autrement dans le détail des affaires; à la reserve du Conclave futeur, qu'on jugeoit fort prochain à cause du grand âge & de la mauvaise santé du Pape: sur quoi le Duc s'ouvrit un peu avec le Cardinal, & lui recommanda fort le Cardinal Chigi, lui laissant entendre qu'il le trouveroit plus favorable & mieux disposé que pas un autre à son égard.

De l'Ambrogiano on se rendit à Florence, où le Cardinal Carlo de Medicis traita magnifiquement le Cardinal de Retz pendant trois jours dans le Palais du Grand Duc, mais toujours *incognito*, il lui donna même le bal à la mode du païs dans une maison particuliere, où il avoit assemblé les plus belles Dames de la Ville. Il fut reçu

[1] Le Grand Duc lui donna la premiere place & le fit mettre sur un siége plus élevé que le sien. Le Cardinal reçût ces honneurs avec beaucoup de modestie.

avec la même magnificence à Sienne par le Prince Leopold qui en étoit Gouverneur, & dans tous les autres lieux des Etats du Grand Duc par où il passa, jusqu'à Radicofani ; apres quoi le Cardinal de Retz entra dans l'Etat Ecclesiastique toujours *incognito*, & dans la Littiere du Grand Duc jusqu'à Rome, où il arriva le 28. Novembre 1654.

Aussi-tôt que le Cardinal de Retz fut arrivé, l'Abbé Charrier alla en porter la nouvelle au Cardinal Chigi Secretaire d'Etat, pour en informer Sa Sainteté, qui dés le lendemain lui accorda une Audience secrete où il lui donna beaucoup de marques d'estime & d'amitié, l'exhortant à *prendre patience*, & à se faire traiter de son mal d'épaule, avec promesse qu'on ne le laisseroit manquer de rien. Le Cardinal Chigi lui envoya ensuite faire des complimens, & des excuses de ce qu'il ne le voyoit point en-

[redacted]

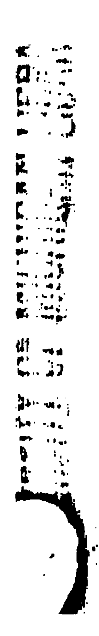
ligieuse, où vivant dans un esprit de simicité, de retraite & de modestie, il renoit sa cause bien meilleure, & embarrasseit davantage ses ennemis.
Ces conseils à la verité avoient quelque ose de plausible, & pouvoient passer pour ges & pour sinceres, du moins à l'égard logement & de la conduite qu'il prescriit au Cardinal, quoique peut-être une irque publique d'une protection ouverte t fait plus d'honneur au Pape, & eût été is avantageuse aux affaires du Cardinal Retz; mais certainement il ne devoit n retrancher du secours d'argent dont il voit que le Cardinal de Retz avoit un soin extrême, & qui pouvoit se donner, vant l'Evangile, sans faire sonner la mpette.
Il y eut encore une autre affaire, dans uelle le Cardinal Chigi marqua peu d'innation pour les interêts du Cardinal de tz, quoiqu'il s'efforçât de persuader le itraire. Ce fut au sujet d'une lettre fort n écrite, qu'il adressoit à tous les Evêes de France sur l'état de ses affaires, & nt Messieurs de Port-Royal étoient les veables Auteurs; le sieur ** qui depuis fut Secretaire, la lui avoit apportée à l'Amgiano, avec d'autres dépêches du Presint de Gondi: & le Cardinal de Retz ant resolu de la faire imprimer pour l'enyer à Paris, il en fit demander la perssion au Pape, dans la vûë de donner à te lettre plus de poids & plus d'autorité une approbation tacite de Sa Sainteté;

mais le Cardinal Chigi qui vouloit r
ger la Faction de France pour le Cor
prochain, détourna la chose adroiten
après avoir enveloppé ce refus de plu
considerations, qui avoient toutes,
lui, rapport à l'avantage du Cardin
Retz, & qu'il fit trouver bonnes à l
Charrier, & l'Abbé au Cardinal, qui s
laissé si étrangement prévenir de l'affe
sincere de cette Eminence pour ses inte
que depuis il fut fort difficile de l'en de
ser. Cependant Joly qui commença
lors à ouvrir les yeux, & à entrevoir
rité, leur dit franchement ce qu'il en
soit, & les raisons qui devoient ren
conduite suspecte; mais il ne lui fut pa
sible de se faire écouter; de sorte qu'i
enfin obligé de prendre le parti de se
quand il étoit question du Cardinal C
pour ne se pas commettre trop souven
le Cardinal de Retz & l'Abbé Charrier
ont été ses dupes presque jusqu'à la f

qu'il se plaignit pourtant beaucoup.

Les nouvelles qui vinrent de Paris en ce temps-là, donnerent aussi beaucoup de peine au Cardinal, principalement l'exil de M. son pere, & des Duchesses de Retz & de Brissac, qui ne dura pourtant gueres, leurs maris s'étant accommodez peu après avec la Cour. On apprit aussi qu'on avoit envoyé chez le sieur Caumartin pour l'arrêter; mais qu'il s'étoit sauvé heureusement, en se cachant dans un trou de muraille derriere une tapisserie, quoique cinquante Archers fussent occupez à le chercher par toute la maison pendant plus d'une heure, d'où ils ne seroient peut-être pas sortis si-tôt, s'ils n'avoient remarqué une échelle dans le jardin dressée contre un mur, par-dessus lesquels ils se figurerent qu'il s'étoit sauvé: mais tous ses domestiques qui ne sçavoient pas eux-mêmes où étoit leur maitre, furent bien étonnez quand ils le virent sortir de son trou une demie heure après que les Archers se furent retirez. Ensuite il se refugia en Franche-Comté, où il demeura quelque temps avec Madame sa mere, & depuis chez le Baron de Lanque, dont la maison étoit sur la frontiere, & chez quelques autres de ses amis, jusqu'à ce que le Premier President de Bellievre eut obtenu pour lui la permission de demeurer dans quelqu'une de ses maisons plus près de Paris.

On sçut aussi que le sieur Chevalier, frere du Chanoine, Grand Vicaire du C. de Retz, avoit été arrêté en passant à Lyon au retour de Rome; & que le Procureur General



doit intenter un procès crimi
s'il eût fait des traitez avec les
l'Etat ; mais comme le fait ét
qu'il n'en pût fournir de preuve
n'eut pas de suite, & fut bie
donnée.

Cependant le Roi, qui peu d
paravant avoit envoyé le sieur
avec la qualité d'Ambassadeur E
re vers les Princes d'Italie, lui
ordres pressans de quitter toute
se rendre incessamment á Rom
verser le Cardinal de Retz ; &
qu'il y fût, Sa Majesté fit défe
les François d'avoir aucune con
avec lui, & aux Cardinaux de
ou même de sa Faction, de
leurs carrosses lorsqu'ils le ren
dans les ruës, suivant l'usage d
le Pape ayant été informé de ce
né aux Cardinaux, prit la cho
de hauteur, qu'aucun n'y osa ob
teré leur ayant fait dire que

qui l'accompagnoient par tout comme ses domestiques, & qui logeoient avec lui, sans plusieurs autres qui s'étoient logez dans son quartier, exprès pour être à portée de lui offrir leurs services dans le besoin. De plus, il avoit reçu des secours très-considerables de France, qui l'avoient mis en état de se faire un équipage fort leste, de trois carrosses à six chevaux avec un grand nombre d'estafiers, la plûpart jeunes avanturiers François fort déliberez, & prêts à tout faire, qui joints avec les Gentilshommes & leurs valets de Chambre, composoient du moins un corps de cent personnes, sur qui le Cardinal pouvoit compter dans un besoin: il n'y eut que sur la livrée qu'il affecta de la modestie, n'ayant donné à tous ses gens que des habits gris sans galon; ce qui faisoit appeller sa suite, *la nuée grise*.

Les amis du Cardinal de Retz qui l'assistoient de leurs bourses, n'approuvoient pas autrement cette dépense excessive, qu'ils jugeoient assez inutile & hors de saison; mais outre que son inclination l'y portoit, il disoit aussi qu'il falloit vivre de cette maniere à Rome, dont le peuple n'estime les étrangers qu'à proportion de leur dépense & de la figure qu'ils font; & qu'en y paroissant dans un état d'abattement, tout le monde lui marcheroit sur le ventre, & que ses ennemis en tireroient de grands avantages contre lui. Effectivement cette conduite ne fit pas un mauvais effet, le Pape & la Cour de Rome jugeant par-là qu'il n'étoit pas un homme abandonné, ni qu'on dût craindre

qu'il leur retombât sur les bras.

On sçavoit d'ailleurs qu'il avoit
personne une table de six couverts,
licate & très-bien servie, une de vi
ses Gentilshommes, sans parler de
commun qui étoit de plus de qu
tout cela suivi de grandes aumôn
faisoient regulierement à la porte,
au Cardinal de Retz une grande ré
parmi le peuple, & lui attiroit
veillance presque generale, qui n'
mépriser dans des rencontres de c
ture. Aussi n'eut-il pas de peine à f
les commencemens une partie de
souhaitoit, se voyant soutenu de l'
tion publique, & de l'inclination d
à un point qui ne se peut presque
giner, dont il auroit sans doute
secours & des avantages beaucoup
siderables, sans les ménagemens
blesse ou les artifices du Cardinal
qui rompoit toutes ses mesures.

[redacted]

ceremonie s'y devoit faire, dans la vûë de faire leur cour au Cardinal Mazarin, auquel ils écrivirent même pour s'excuser de s'y être presentez, qu'il avoit été surpris, & que le Pape avoit tenu la chose si secrette qu'ils n'en avoient rien sçu; ce qui étoit vrai.

La seconde fut lorsque l'Evêque de Coutances, autorisé par les Grands Vicaires du Chapitre, donna les ordres dans l'Eglise Notre-Dame; car Sa Sainteté en ayant été informée, adressa aussi-tôt des Commandemens très exprès au Nonce, d'interdire l'Evêque & les Grands Vicaires; ce qui auroit produit un effet fort avantageux pour le Cardinal de Retz, & auroit presque décidé l'affaire, si ces dépêches étoient arrivées un peu plûtôt à Paris; mais un Courrier extraordinaire y ayant apporté presque en même temps la nouvelle de la mort du Pape, cette action de justice qui marquoit les bonnes intentions de Sa Sainteté, demeura inutile; & ses ordres ne furent point executez.

Le saint Pere ne fut malade que trois ou quatre jours, & s'étant apperçu de sa fin, il fit appeller tous les Cardinaux, ausquels il donna sa benediction avec beaucoup de marques d'affection, & une grande liberté d'esprit, les exhortant de choisir un bon sujet pour remplir sa place, & leur recommandant particulierement le Cardinal Chigi. Après quoi il mourut à Montecavallo le 7. Janvier 1655. ce Pape meritoit d'être plus regretté qu'il ne fut. Il étoit vigoureux

ferme à soutenir les interêts de l'Eglise; ez penetrant & bien instruit des affaires i monde, ayant d'ailleurs ses foiblesses . ses défauts, qui éclaterent un peu trop ar sa complaisance excessive pour la signora Olympia sa belle sœur, qui abusa longtemps de sa facilité, s'étant renduë maitresse absoluë de toutes les affaires. [1] Cela fit que tout le monde témoigna plûtôt de la joye que du déplaisir de sa mort, sans en excepter ses domestiques, qui l'abandonnerent si prfaitement dès qu'il fut expiré, que les rats lui rongerent les oreilles, personne n'étant resté auprès de son corps.

Après ses obseques, qui se firent à l'ordinaire, les Cardinaux entrerent au Conclave le 18. Janvier, où ils demeurerent enfermez près de trois mois. Le Cardinal de Retz y entra comme les autres avec tr Conclavistes, l'Abbé Charrier, Joly & son valet de chambre, quoiqu vent ordinairement qui sor

e passa dans ce Conclave que Joly composa lans ce temps-là, & dont il fit part à un le ses amis de Paris.

(1) *Lettre à M... touchant ce qui s'est passé dans le Conclave d'Alexandre VII.*

MONSIEUR,

Si je ne vous avez pas mandé dès les premiers jours du Conclave ce qui devoit en arriver, je n'aurois pas maintenant la harliesse de vous entretenir des biais & des noyens qui ont enfin porté cette grande Assemblée à l'élection du Cardinal Chigi que je vous avois prédite. Mais voyant que e ne me suis pas trompé dans mes conjoncures, je vous avoue que j'ai quelque penhant à croire que les dispositions generales & particulieres que j'ai tâché d'observer oigneusement dans tous les esprits, sont ffectivement les principales raisons qui ont e plus contribué à la consommation de cet Ouvrage. C'est ce qui fait, Monsieur, que e me rends plus volontiers à la priere que ous m'avez faite, de vous envoyer une Relation de ce qui se passeroit dans cette Assemblée, dont je ne puis vous garantir exactitude, que pour les choses qui sont

[1] Cette Lettre a été retouchée en quelques ndroits pour lui donner plus de liaison avec Histoire.

venues à ma connoissance, n'y ayant p
être personne qui puisse se vanter de sça
précisement toutes les intrigues, les cat
& les negociations secrettes qui se font
ces rencontres.

Je suppose d'abord que vous n'ign
pas la maniere dont se fait l'élection
Papes, plusieurs personnes en ont é
vous observerez seulement que les
lets où sont les vœux des Cardinaux
faits de maniere, qu'on n'en sçauroit dé
vrir les auteurs qu'en les ouvrant to
fait, n'y ayant que le nom du Cardinal
quel on donne sa voix qui se presente
bord, & ceux qui sont autorisez pour
vrir les billets, sont obligez d'en demeu
là jusqu'à ce que l'élection soit faite;
en ce cas il est permis de les déplier enti
ment, & c'est alors qu'on découvre bie
mysteres & des infidélitez.

Il est bon aussi de sçavoir la differ
[redacted]

Scrutin, quelqu'un avoit le nombre de voix suffisant, il seroit Pape, & on en demeureroit là; mais comme cela n'arrive guere; ordinairement on change & corrige le Scrutin par ce qu'on appelle l'Accès, en donnant sa voix à un autre sujet; avec cette seule difference, qu'au lieu du terme d'*eligo*, on met celui d'*accedo Domino N.* ou *accedo nemini*, quand on s'en tient au premier, après quoi on joint les voix de l'Accès à celles du Scrutin; & s'il se trouve qu'un Cardinal en ait les deux tiers & au-delà, l'affaire est faite, sinon c'est à recommencer; ce qui se fait ainsi deux fois le jour le matin & le soir.

A l'égard de ce qui se passe dans l'interieur du Conclave, si vous voulez en avoir une connoissance plus parfaite, il ne faut pas vous arrêter à ce qui s'en debite dans le monde, y ayant une infinité de gens qui cherchent des misteres & du merveilleux où il n'y en a point; & d'autres qui ne remarquent pas assez les traits de la Providence, qui domine toujours & qui gouverne les caprices des hommes.

Ainsi quoique la figure exterieure du Conclave soit environnée de pompe & de majesté, autant que de quelque Assemblée que ce puisse être, cette grandeur apparente n'établit pas une consequence necessaire d'une élevation extraordinaire dans les esprits qui le composent: les hommes y sont comme par tout ailleurs sujets à leurs passions & à leurs foiblesses, remplis d'inegalitez, de contradictions & de caprices.

Ce n'eſt pas qu'une conduite ſage & pru-
ente n'ait là comme ailleurs un grand avan-
age ſur les autres, & qu'un eſprit ſuperieur
n'y trouve les moyens de manier adroite-
ment les autres & de les amener à ſes fins:
mais il faut auſſi avoüer qu'on y remarque
ſouvent une puiſſance inviſible, qui remue
les volontez, qui entraine leur conſentement
d'une maniere étonnante; & qui confond
les projets les mieux concertez & les intri-
gues des plus habiles politiques. C'eſt ce qui
a paru bien manifeſtement dans ce Concla-
ve, où l'on a vû les viellards, contre leur
maxime ordinaire, concourir au choix d'un
ſujet dont l'âge doit éteindre toutes leurs
ſperances; les jeunes ſolliciter pour un hom-
me fort regulier, qui n'aura pas apparam-
ment beaucoup d'indulgence pour les foibleſ-
ſes de leur temperament; la France revenir
à un ſujet qu'elle avoit exclu; l'Eſpagne
deſirer contre ſes maximes un Pape, qui pa-
... ferme & vigoureux, & le C. Barberin
... ſes partiſans les cré...

pour soûtenir la memoire du défunt, ou parce que les esprits vivement penetrez des desordres & des scandales du dernier gouvernement, s'abandonnerent à leurs premiers mouvemens avec trop de licence & d'impetuosité.

Cet emportement dans son excés ne laissoit pas d'être fondé en raisons ; on peut même dire qu'il fut la principale cause du choix qui se fit dans le Conclave, en faisant connoitre que tout le monde attendoit & demandoit un nouveau Pontife, dont la conduite remediât à ce qui avoit déplù dans le gouvernement precedent. L'attachement extraordinaire du dernier Pape, & la complaisance outrée qu'il avoit euë pour la signora Olympia étant ce qui avoit le plus offensé les esprits, les Electeurs s'attacherent à choisir un sujet éloigné de ce défaut. Après cela l'interêt general de tout le monde Chretien entra en quelque consideration ; & comme on étoit persuadé que l'inaction d'Innocent X. & sa grande économie lui avoient trop fait négliger la guerre contre les Turcs, qui donnoit de l'inquietude à toute l'Europe, & que celle qui regnoit entre les Princes Chrétiens avoit besoin d'un médiation plus vigoureuse & plus efficace, on tacha de trouver un Successeur qui eût les qualitez necessaires pour remedier aux necessitez publiques.

Dans ces dispositions presque generales dans tous les esprits, personne ne se presentoit plus avantageusement pour remplir les souhaits des Peuples que le C. Chigi, qui

France pour le Cardinal Sachetti fut avantageuse en toutes manieres au Cardinal Chigi, parce qu'elle l'attacha plus fortement au parti d'Espagne, & qu'elle détacha de celui de la France tous les autres vieillards qui avoient quelques prétentions au Pontificat. Il tira aussi un fort grand secours du Cardinal Bichi, son parent & son ami, dont l'esprit souple & parfaitement instruit des mesures de la France, ne laissoit passer aucune occasion de lui rendre service, sans avoir aucun égard aux ordres du Roi.

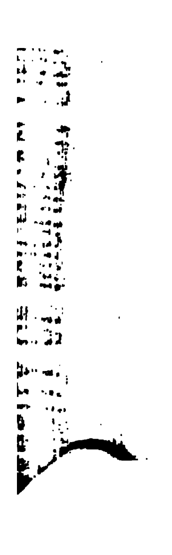
La Faction d'Espagne étoit sans comparaison plus nombreuse, & pouvoit en demeurant unie donner une exclusion certaine; mais tous les sujets dont elle étoit composée [1] n'ètoient pas tellement dépendans & assurez, qu'on pût conter sur leurs voix sans craindre de se tromper : la seule chose en quoi ils convenoient le plus, étoit leur opposition constante & unanime au C. Sachetti, qu'il n'y eut pas moyen de vaincre. Au con-

[redacted]



,uelques-uns qui s'attiroient l'attention
|ue à certains égards ; mais assez foi-
nt ; tout ce qu'on en peut dire, c'est
auroient été plutôt approuvez que
z, si ce n'est peut-être par quelques
ıarticuliers pour des interêts personels.
Conclave étoit comme il l'est toujours
é en différentes Factions, qui avoient
t aux principales Puissances de l'Euro-
ont il est à propos de vous donner
ée generale. Celle de France étoit alors
nsiderable par le nombre des voix, &
: pas en état de former elle seule au-
:xclusion ; mais quoi qu'en disent les
ıs, son nom & la réputation de :es
ne laissoient pas de lui donner assez de
eration pour imposer du respect aux
urs, & pour les empêcher de nommer
pe contre qui cette Couronne auroit
gné une défiance & une aversion ouver-
Je ne puis vous rien dire de ce qui se
t dans le Conseil secret de ce Parti,
rdinaux qui le composoient [1] ayant
le concours & la communication que
dinal de Retz leur avoit offerte. Ce
ı a paru au-dehors : c'est que la France
uoit en faveur du C. Sacheri les mêmes
qu'elle lui avoit rendus dans le Con-
précedent, parce qu'il étoit ami intime
Mazarin, & qu'au contraire elle re-
t ouvertement le C. Chigi, auquel elle
même donné l'exclusion.
is cette déclaration si déterminée de la

Les Cardinaux Antoine Barberin, Bichi,
aldi, Este & Ursin.



prit souple & parfaitement instrui
res de la France, ne laissoit pas
occasion de lui rendre service,
aucun égard aux ordres du Roi.

La Faction d'Espagne étoit sa
raison plus nombreuse, & pouv
meurant unie donner une exclusio
mais tous les sujets dont elle ét
sée [1] n'étoient pas tellement
& assurez, qu'on pût conter sur
sans craindre de se tromper : la se
quoi ils convenoient le plus, ét
position constante & unanime au
qu'il n'y eut pas moyen de vaincre
traire, leurs véritables inclinatio
rerent toujours assez generalemen
du C. Chigi, à cause de l'exclus
France lui avoit donnée, de l'ini
professoit contre le Cardinal Maz
la conduite qu'il avoit tenuë avec
fermeté sur l'affaire des Evêchez

Portugal, ayant toujours détourné le dernier Pape de rien decider sur ce sujet, en lui faisant entendre que ce pourroit être un obstacle à la paix generale.

Cependant ces dispositions de l'Espagne à l'égard de ces deux Cardinaux étoient envelopées d'une contenance & d'un secret si impenetrables que bien des gens jugerent, que non seulement cette Cour ne désiroit pas l'election du C. Chigi ; mais même qu'elle n'avoit consenti à l'exclusion du C. Sachetti, que par pure condescendance pour les Cardinaux de Medicis, qui l'avoient soutenuë dans le Conclave précedent ; fondez sur une espece de mésintelligence qui parut entre ces deux Cardinaux de Medicis & l'Ambassadeur d'Espagne, lequel évita en plusieurs rencontres de se déclarer sur l'exclusion du C. Sachetti, affectant de la rejetter sur eux ; pendant que de leur côté les Medicis laissoient échaper de tems en tems des paroles qui ne paroissoient pas favorables au Cardinal Chigi.

Mais il y a bien de l'apparence que ces mesintelligences & ces contradictions étoient des maneges de politique pour mieux couvrir leurs desseins, & pour ménager les suffrages de quelques particuliers qui auroient pu se detacher de la Faction ; s'ils étoient declarez plus ouvertement contre l'un, ou en faveur de l'autre : par exemple, celui du C. Rosetti, qui ne seroit assurément pas demeuré un moment dans leur parti, si il avoit crû que leur dessein eût été d'élire le C. Chigi pour lequel il avoit une aversion & une an-

leurs raisons particulieres pour
ceux qui en approchoient le plu

Ils parurent assez long-tems
en faveur du Cardinal Sachetti
de tout autre ; mais les personne
gerent qu'ils ne lui prêtoient leu
tant de fidelité, que parce qu'il
bien qu'elles lui seroient inutiles
l'exclusion d'Espagne, dans l'esp
près l'avoir balotté long-tems
on jetteroit enfin les yeux sur
d'entre-eux qui déplaisoient mo
Cour. Il y a même lieu de croir
en particulier la vûe du C. Barbe
qu'après avoir vû pendant plusie
suite 33. suffrages pour le C. Sa
en parut tout d'un coup dans un
en faveur du C. Barberin ; ce qui
alarme violente aux autres Factio
obligea d'observer avec plus d'at

[1] Les Cardinaux François Bar

démarches & les discours de ses Conclavistes ou autres Partisans, qui ne laissoient passer aucune occasion d'exalter ses bonnes qualitez, & de les accommoder au goût & à la disposition du Conclave. Après tout on demeura convaincu que la vûë principale des Barberins regardant toujours le C. Sachetti, comme celui de toutes leurs créatures qui leur convenoit davantage; soit pour leur procurer la mainlevée des biens que l'Espagne leur avoit fait saisir dans le Royaume de Naples; soit pour assurer la fortune de maison & celle de la Donna Olympia, qui après la mort du Pape s'étoit absolument remise entre leurs mains, en conséquence de l'alliance qu'elle avoit contractée avec leur Maison.

Ils n'avoient aucune inclination pour le C. Chigi; on peut même dire qu'il y avoit une espece d'antipathie entre lui & le Cardinal Antoine Barberin. Non seulement il évitoit de s'expliquer sur son chapitre avec le Cardinal de Retz, & rejettoit les propos qu'il lui tenoit en sa faveur, comme ne lui étant pas agréables; mais il tâchoit aussi souvent de l'en dégoûter par des endroits où il le croyoit beaucoup plus sensible qu'il n'étoit en effet: comme sur le Jansenisme, en lui disant qu'il feroit bien de s'assurer avant toutes choses de ses sentimens sur la matiere de la Grace.

Le Cardinal Chigi de son côté n'étoit pas mieux disposé à l'égard du C. Barberin, & il ne manquoit jamais d'avertir le C. de Retz de ne pas prendre trop de confiance en lui, &

pour n'être pas si nombreuse,
être pas moins considerable ni
te que les autres, étant comp
Cardinaux alertes, habiles,
prêts à profiter des occasions.
tous dans les commencemens
au C. Sachetti, disant à tous
chetti ò cataletto; mais dans
partie d'entre eux n'étoient occ
Cardinal Chigi & les autres lu
au moins la seconde place ; ce
clarer sans peine en sa faveur qu
l'exclusion assurée pour l'autre.

Cette difference de sentimens
dinaux de ce parti n'étoit c
peu de gens, & les amis sec
dinal Chigi ne se laisserent pas
C. Barberin, en se joignant to
firent à lui en faveur du C. Sac
ils n'eurent pas la même reser
de Retz : car quoiqu'il n'ent

[1] Les Cardinaux Aquaviva, Al

leurs conseils, comme ils sçavoient qu'il étoit entierement porté pour le C. Chigi, il y avoit toujours quelqu'un d'entre eux qui se joignoit à l'entrée de la Chapelle ou ailleurs, pour l'avertir de donner sa voix au C. Sachetti, quand ils sçavoient qu'elle lui étoit inutile; ou de ne la lui pas donner, quand ils avoient lieu de craindre; & s'il ne pouvoient d'eux-mêmes lui donner cet avis, ils le lui faisoient dire par M. Febei Maître de cérémonies. On ne sçait pas bien si le C. Chigi étoit informé de tout ce manege: mais il feignoit de l'ignorer; & le C. de Retz qui étoit assis auprés de lui dans la Chapelle, assuroit qu'il l'avoit empêché de donner sa voix au C. Sachetti en plusieurs occasions, où il ne lui manquoit que fort peu de suffrages.

La Faction du petit Escadron n'étoit composé que de six Cardinaux [1] que le Prince Pamphile & la Princesse de Rossane sa femme avoient unis si étroitement en faveur du C. Chigi, qu'ils regardoient ceux du grand Escadron comme leurs ennemis déclarez, supposant qu'ils étoient tous fortement attachez au C. Sachetti, ce qui les obligeoit à concourir avec la Faction d'Espagne pour mieux assurer son exclusion. La Princesse de Rossane s'interessoit particulierement au C. Chigi, parce qu'il avoit toujours eu de fort grands égards pour elle sous le dernier Pontificat, & qu'il avoit pris plusieurs fois son parti contre la signora Olympia, dans

[1] Les Cardinaux Cibo, Aldobrandin, Odescalchi, Rondavivi, Vidman, Donghi.

les démêlez qu'elles avoient assez se
ensemble.

Outres toutes ces Factions qui co
noient toutes les voix du Conclave, i
avoit une moins sensible qui se rép
dans toutes les autres, c'est celle des
tes, qui ne peuvent pas à la verit
ce qu'on se figure dans ces sortes
faires; mais qui font pourtant une esp
conditio sine quà non, n'étant presqu
possible de faire son chemin à la Co
Rome, & de parvenir aux grandes dig
sans avoir leur attache & leur agrémen

Cette cabale invisible n'étoit pas op
au Cardinal Sachetti; mais elle étoit
chée veritablement à la personne du C
nal Chigi. C'étoit principalement pou
qu'elle travailloit au-dehors par les
gues, & au-dedans par le Cardinal
[1] & quelques autres; mais sur tout
maniere trés-efficace & trés-délicate
[redacted]



avec leur flegme ordinaire, sans découvrir leurs veritables sentimens, se contenterent dans les commencemens de se tenir unis & serrez pour assurer l'exclusion du Cardinal Sachetti, en ne donnant leurs voix à personne par la Formule *accedo nemini*; ce qu'ils pratiquerent constamment pendant deux mois entiers, que l'on remarqua dans tous les Scrutins 22. ou 23. billets avec cette clause, pendant que les Cardinaux François, de concert avec les Barberins & l'Escadron, faisoient des efforts inutiles en faveur du Cardinal Sachetti, qui avoit tous les jours trente-trois suffrages, & quelquefois, mais fort rarement trente-cinq, quoiqu'il eût dû en avoir trente-huit ou trente-neuf, s'ils avoient tous été sincerement affectionnez pour lui; mais comme nous l'avons déja dit, une partie de l'Escadron le trahissoit. Quoiqu'il en soit, cette observation uniforme & constante donna lieu à une plaisanterie du Cardinal Chesi, qu'on appelloit dans e Conclave *la Vecchia*, parce qu'il avoit la nine d'un Eunuque, qui dit un jour en forant de la Chapelle *qu'il n'y auroit point de ?ape, si le Cardinal* Nemini *& le Cardinal* Trentatre *ne s'accommodoient ensemble.*

La trahison secrette de l'Escadron fut ong temps inconnuë au Cardinal Barberin, lont les soupçons tomboient plûtôt sur les ieux Cardinaux de sa Faction, qu'il ap‑elloit ordinairement dans son chagrin *le nie bestie*, quand il voyoit qu'il lui man‑uoit presque toujours six suffrages de trenc-neuf, sur lesquels il avoit lieu de comp‑

ter, & qui auroient apparemment condu[it] le Cardinal Sachetti ſur le trône, s'il[s] avoient tous répondu fidélement à leurs dé[-] monſtrations exterieures, puiſque le nombre neceſſaire pour rendre l'élection valide n'é[-] toit que de quarante-une ou quarante deux voix, & que quand le nombre des ſuffrages approche ſi fort de celui qui eſt requis, il arrive ſouvent que les Partiſans des autres cabales ſe détâchent pour ſuivre le torrent, dans l'apprehenſion de ſe trouver dans la liſte des contrediſans ſous un nouveau Pon[-] tificat ; ce qu'on tâcha d'éviter avec un grand ſoin.

D'ailleurs la maniere ambigue avec la[-] quelle l'Ambaſſadeur d'Eſpagne *s'étoit* ex[-] pliqué ſur le chapitre du Cardinal Sachetti, & une eſpece de meſintelligence qui ſe re[-] marquoit entre ce Miniſtre & les Cardinaux de Medicis, pouvoient lui donner lieu d'eſ[-] perer avec aſſez de fondement, un retour [redacted]

agne, & pour engager le Roi à répondre avorablement à une Lettre qu'il lui écrivit n entrant dans le Conclave, dans laquelle se plaignoit des traitemens injustes qu'il ecevoit de ses Ministres, qui avoient fait isir tous ses biens dans le Royaume de Nales, offrant cependant de servir Sa Majesté Catholique en tout ce qui dépendroit de lui.

Ce n'est pas que de tems en tems il ne fit quelques autres pratiques en faveur de ifferens sujets, qui se jettoient à la traverse our tâcher de succeder aux esperances mortes du C. Sachetti: mais toutes ces vaines entatives n'étoient qu'un veritable amusement; ce qui faisoit dire au C. Chesi, qui moquoit de ces petites intrigues, *Per Dogli Sachetti tutti.*

Le premier qui fut mis sur les rangs fut C. Caraffe, qui après les Cardinaux achetti & Chigi; étoit assurement celui de ous qui avoit le plus de part à l'estime ublique; & s'il n'étoit pas mort dès le commencement du Conclave, on ne sçait ce qui n seroit arrivé, quoique son incommodité, ui l'obligeoit de demeurer toujours dans ne chaise, dût l'exclurre d'une dignité ui demande de l'action en bien des renontres.

Le C. Rapaccioli fut aussi balotté plus 'une fois; mais inutilement à cause de exclusion de la France, de l'opposition secette de l'Espagne, qui le regardoit comme creature des Barberins, & de l'inimitié uverte du C. Spada.

On pourroit alleguer des raisons à peu

prés semblables qui s'opposerent aux preten-tions des Cardinaux Capponi, Ginetti, Bragadini, Franciotti, Cherubini, Carpegna, Cecchini, Palotta, Durazzo, Brancaccio, Santa Suzanna & Corrado, qui furent proposez les uns après les autres avec le même succés.

Le C. San Clemente, autrement Fiorenzoula, ou Maculano, attira un peu plus l'attention du Conclave, étant appuyé fortement par les Cardinaux Trivulce & Grimaldi, qui étoient l'un & l'autre assez capables de réunir les Factions de France & d'Espagne, & de ménager même le concours du C. Barberin; mais l'inimitié irreconciliable des Cardinaux Montalto, de Lugo & d'Albizzi; par dessus cela l'opposition formelle des Jesuites, qu'aucun des partis n'osoit choquer directement, firent échouer ses esperances, qui autrement paroissoient assez bien fondées.

Enfin après toutes ces tentatives qui de-

[redacted]

l'éloignement qu'il avoit pour lui, en rendant caution de sa conduite future, nt à son égard qu'à celui de la France. 1 effet, cette Eminence donna dans ce onclave même une marque assez convain-nte de la droiture de ses intentions pour tte Courronne, dans une occasion où l'on :ut dire que les Cardinaux de la Faction de ance oublierent leur devoir : car l'Am-ıssadeur d'Espagne ayant donné à son mai-e la qualité de Fils ainé de l'Eglise dans 1 Memoire qu'il presenta au Conclave ns que ses Messieurs s'y opposassent, le . Chigi qui étoit assis auprès du C. de etz, non-seulement lui conseilla de recla-ier contre cette innovation ; mais il lui iarqua aussi la maniere dont il devoit s'y rendre : après quoi ce Cardinal s'étant levé, it, que la qualité de *Fils ainé de l'Eglise 'ant reservée à S. M. T. C. il étoit trop bon rançois & trop Serviteur du Roi, pour souf-ir qu'on entreprit de la donner à un autre : ue si les Cardinaux attachez à ses interêts anquoient à leur devoir, il ne vouloit pas anquer au sien : que la rigueur avec laquel-on le traitoit n'étoufferoit jamais dans son : ur les sentimens qu'il avoit toujours eu pour onneur & pour l'interêt de son Prince ; & 'il supplioit le sacré College de ne point re-voir le Memoire dans cette forme, & de lui nner Acte de ce qu'il s'y opposoit pour le i son Maitre.*

Quoi qu'il en soit, la lettre du Cardi-al Sachetti produisit son effet auprès du C. Lazarin, qui envoya aussi-tôt les ordres ne-

ceſſaires pour lever l'excluſion. Après cel
il ne reſtoit plus que le Cardinal Barbe-
rin à gagner, qui ſe rendit dans les
commencemens aſſez difficile, & reſiſta
long-temps aux ſollicitations du Cardinal
Bichi & de ceux de l'Eſcadron, qui ſe de-
clarerent à la fin ouvertement pour le Car-
dinal Chigi; mais enfin la réponſe du Roi
d'Eſpagne étant arrivée à peu près telle qu'il
la ſouhaitoit, avec des paroles préciſes de
lui donner ſatisfaction ſur la main-levée de
ſes biens; & le Cardinal Lugo l'ayant aſſuré
de la protection du Cardinal Chigi pour ſa
maiſon & pour celle de la ſignora Olym-
pia, il donna les mains à une Conference
avec les Cardinaux de Medicis, où les prin-
cipaux Chefs de toutes les Factions s'étant
trouvez, ils convinrent tous de concou-
rir le lendemain 7. Avril 1655. à l'élection
du Cardinal Chigi, qui ſe fit tout d'une
voix, à la reſerve de celle du Cardinal Roſet-
[redacted]

ıefs courir à l'adoration, il se laisserent
trainer au torrent, de peur de se faire des
faires par resistance inutile & hors de soin.
Voilà, Monsieur, tout ce que je puis
us dire du Conclave. Dieu veüille que
que Pasquin en a dit par allusion aux
mes du Pape & à la longueur du Con-
ıve, ne se trouve pas veritable, & que
ut le monde ne dise pas aprés lui :
rturient montes, nascetur ridiculus mus.

:.suis, Monsieur,

:15. Avril 1655. Votre, &c.

L'élection du Cardinal Chigi qui prit le
m d'Alexandre VII. fut d'abord reçue
ec beaucoup de joye, tout le monde étant
évenu en sa faveur ; l'allegresse publique
ıra même quelque temps, parce que dans
commencement il ne fit point venir ses
rens suivant l'usage, & qu'il en parloit de
aniere à faire juger qu'il n'y penseroit ja-
ais. Il affecta aussi plusieurs démonstra-
ns exterieures de détachement du monde,
ant toujours son cercueil à la ruelle de
n lit, pour témoigner qu'il avoit conti-
ellement l'idée de la mort presente ; ce
i donnoit au peuple une merveilleuse idée
lui. Aprés cela le saint Pere ne laissoit
s de s'occuper jusqu'à la bagatelle de tout
qui étoit du faste & de l'éclat, s'étant
it faire des habits, des meubles & des
uipages magnifiques, avec des carrosses
des livrées plus superbes que tous ses pré-

decesseurs, n'épargnant rien pour satisfai
son luxe dans les plus petites choses, jusqu'
là, que ses pantoufles lui revenoient à pl
de cinquante écus. Ces badineries ne d
plaisoient pas au peuple de Rome, qui a
me le faste & la dépense; mais les honnêt
gens sçurent bien-tôt en porter un jugeme
convenable qui ne lui faisoit pas d'honneur
disant de lui qu'il étoit *Minimus in max
mis, maximus in minimis.*

Le Cardinal de Retz n'ouvrit pas les yeu
si-tôt que les autres sur le caractere du Pape
& il demeura long-temps dans l'erreur; te
lement persuadé de son amitié, de sa ri
gueur & de sa fermetté, qu'il fit écrire au
Duc de Noirmoutier qu'il pouvoit *s'accom
moder* avec la Cour sans s'embarrasser de
lui, se croyant assuré d'une si puissante pro
tection du côté du Pape, qu'elle devoit
suffire selon lui, à terminer ses affaires san
aucune difficulté à son honneur & à so
avantage. Il écrivoit sur le même ton à

nuire dans l'esprit du Pape, comme il
iva dans la suite.

Ils croyoient l'un & l'autre leurs affaires
si bon état & si sûres, qu'ils s'emportoient
:tre ceux qui vouloient leur faire remar-
:r les froideurs & les remises du nouveau
ntife, déclamant publiquement & sans
:une discretion contre le sieur de Lyonne,
voyé extraordinaire de France pour tra-
ser ses negociations; ce qu'ils faisoient
c tant d'emportement, & d'une maniere
ıdigne, qu'ils en étoient blâmés par leurs
illeurs amis. Le sieur de Lyonne en usoit
n plus moderement, se contentant d'exe-
er les ordres dont il étoit chargé sans au-
e passion, & pour marquer au Cardinal
Retz que sa commission ne l'empêchoit
de l'honorer, [1] & qu'il n'entroit pas
ɔ dans les sentimens de ceux qui l'em-
yoient, il lui fit offrir secrettement par
ieur Barillon de Châtillon de le servir
France, & de ménager son accommode-
ır, sans qu'il fut obligé de donner sa dè-
sion; mais l'Abbé Charrier l'empêcha
:outer cette proposition, étant déja en-
é avec le sieur de Croissy Fouquet, [1]
étoit arrivé à Rome presque en même
ıps que le sieur de Lyonne, dans le des-
ı de le traverser, les Fouquets craignant
toutes choses que cette affaire ne se ter-
ıât par l'entremise du sieur de Lyonne,

] Le C. de Retz en donne une idée bien
:rente.

ıJ Croissy Fouquet n'étoit rien au Surinten-
:, famille toute differente & ennemie.

contre lequel ils avoient une extrême ja
sie ; c'est pourquoi ils avoient engagé
parent à faire ce voyage pour les info
de tout ce qui se passeroit , l'ayant jugé
propre qu'aucun autre pour s'insinuer ch
Cardinal de Retz , parce qu'il avoit
traité avec lui pour la liberté de M. le
ce , & que depuis il avoit été prisonni
même temps que lui dans le Châtea
Vincennes , où ils avoient eu ensembl
grand commerce de lettres par un trou
cheminée , ou par le moyen d'une fi
que Croissy laissoit descendre la nuit p
fenêtre de sa chambre qui étoit sur cell
Cardinal , avec un billet auquel on répo
par la même voye. Les Fouquets fire
core davantage pour être informez ex
ment de tout ; car ils envoyerent à R
avec le sieur de Lyonne leur jeune fr
qui étoit alors Conseiller au Parlemen
qui depuis fut Evêque d'Agde , pour
[redacted]

qu'il ne balança pas à se déterminer de ce côté-là. Ainsi le sieur de Croissy ayant été introduit par l'Abbé Charrier, visitoit le Cardinal regulierement toutes les nuits, amenant quelque fois avec lui le petit Fouquet, pour autoriser ce qu'il avançoit, & pour divertir le Cardinal par le recit de ses avantures avec Madame de Lyonne, dont il rapportoit toutes les circonstances, désignant les manieres & les endroits de leurs rendez-vous par certaines portes secretes faites exprès, les unes pour la commodité de la femme, & les autres pour celles du mari, qui de son côté faisoit l'amour à une jolie demoiselle de sa femme nommée Agathe.

Ce petits détails de galanterie réjouissoient avec ces gens là de maniere qu'il n'y avoit pas moyen de l en détâcher. D'ailleurs Croissy prenoit un grand soin de l'informer exactement du contenu des dépêches que le Sr de Lyonne recevoit, ou qu'il envoyoit en France, & pour mieux justifier la fidelité & la justesse de ses avis, il fit intervenir dans cette intrigue une espece de petit Docteur en Droit nommé de Lore, qui s'alla offrir comme de lui même au Cardinal, pour lui donner les copies des lettres que son Maitre écrivoit à la Cour, qui se trouvoient toujours parfaitement conformes aux Memoires du Sr de Croissy.

Ce panneau étoit si grossier qu'il auroit dû tout seul ouvrir les yeux au C. de Retz & à l'Abbé Charrier, étant bien difficile de trouver un rapport aussi exact & aussi uni

forme entre des gens qui ne se seroient pa
entendus ; cependant c'étoit ce qui le pe
suadoit davantage, & l'Abbé Charrier étoi
si amoureux de son ouvrage, & se sçavoi
si bon gré de cette importante liaison, qu'i
ne pouvoit souffrir que Joly ouvrit la bou
che pour la rendre suspecte au Cardinal
qui n'en étoit pas moins infatué que lu
Cependant Joly ne négligeoit rien pour l'e
dégouter ; parce qu'il sçavoit que le dessei
de Croissy n'étoit que de le porter à donne
sa démission, comme il l'avoit déclaré a
sieur Vacherot son Medecin & à son Se
cretaire.

Si les soins de Joly ne réussirent pas e
tierement selon ses souhaits, ils firent au
moins que le Cardinal continua ce petit com
merce avec beaucoup plus de precaution &
moins d'ouverture de cœur que dans le
commencemens, ses amis de Paris ayan
appuyé les soupçons de Joli en lui faisan
entendre que les Fouquets le trahissoient

[redacted]



ses domestiques, de le quitter incessamment, & de retourner en France : qu'il avoit fait mettre dans la Gazette, *que la protestation du Cardinal de Retz dans le Conclave, contre l Ecrit de l'Ambassadeur d'Espagne* [1] *étoit un jeu joué de concert entre eux, & un effet de l'intelligence secrette qu'il entretenoit avec ce Ministre*, comme s'il eût été possible ou vraisemblable que cet Ambassadeur eût osé susciter une affaire de cette nature à son Maitre & à lui-même, pour donner au Cardinal de Retz occasion de rendre à la France un service également glorieux & avantageux.

Toutes ces choses étoient avec justice imputées à l'Abbé Fouquet qu'on sçavoit être le Surintendant de la Gazette, & le Directeur de tous les Archers de Paris, dont il sçavoit se servir avec tant d'adresse & de malice, qu'il ne manquoit jamais de moyens pour se faire de fête par toutes sortes d'avis vrais ou faux, faisant lui-même afficher dans le besoin des Placarts dans Paris sous le nom de M. le Prince, ou du Cardinal de Retz, qu'il faisoit ensuite arracher pour les porter au Cardinal Mazarin, comme une marque de son soin & de sa vigilance.

On apprit dans ce temps-là une nouvelle qui donna lieu à bien des raisonnemens ; c'étoit le mariage d'une des niéces du Cardinal Mazarin avec le Duc de Modene, dont

[1] C'est écrit où l'Ambassadeur donnoit à son Maître le titre de Fils aîné de l'Eglise, que les Rois possedent depuis si longtems avec tant de justice.

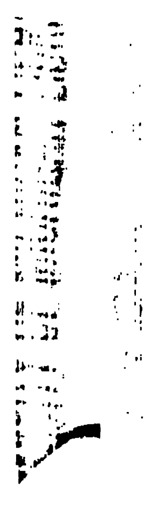
voulut faire connoitre à ce Minist
l'apprehendoit point, en accordan
dinal de Retz le Pallium de l'Arch
Paris, qu'il lui refusoit depuis lo

Car quoique cette ceremonie
pas grand chose en soi, elle ne
d'être importante dans cette renco
que c'étoit une reconnoissance
de son autorité Archiepiscopale, c
alors contestée par la Cour de F
verité est cependant que le Pape e
peine à faire cette démarche de v
qu'il ne l'auroit peut-être pas fait
occasion; & s'il n'avoit bien scu
ceremonie n'étoit qu'une pure fo
ne l'engageoit en rien.

Cependant le Cardinal de Ret
pas de faire sonner bien haut cett
veur en France, où la nouvelle e
à propos pour rassurer les esprits
tisans, qui commençoient à
avoit été la dupe de l'élection d

d'exercer son autorité. Cette Bulle étoit adressée aux Archevêques, Evêques, leurs Grands Vicaires, ou en leur absence à ceux qui ont la charge des ames; & comme par ces derniers mots les Chapitres paroissent exclus, le Cardinal de Retz en prit occasion d'adresser son Mandement pour en faire la publication dans son Diocése, aux sieurs Chevaliers & l'Avocat ses Grands Vicaires, ou en leur absence aux Curez de la Magdeleine & de saint Severin Archiprêtres, qu'il nommoit aussi pour ses Grands Vicaires; ce que ces Messieurs firent aussi-tôt publier dans leurs Paroisses, & commencerent à en exercer publiquement les autres fonctions. Il arriva même que les Curez de Paris qui n'approuvoient pas que le Chapitre se fût saisi de la Jurisdiction, se prévalurent des termes de la Bulle pour l'executer chacun dans leurs Paroisses, sans les ordres du Chapitre, & se soûmettant à ceux des Archiprêtres, revêtus de l'autorité du Cardinal de Retz.

Le Nonce fit aussi ce qu'il put pour mettre les choses sur ce pied-là, déclarant publiquement qu'il avoit ordre précis de ne point laisser agir le Chapitre; de sorte que la confusion commença de se mettre dans le gouvernement du Diocese, d'autant plus que le Cardinal de Retz écrivit en même tems au Chapitre, pour lui déclarer que le Pape lui ayant accordé le Pallium, qui étoit la consommation de la puissance Archiepiscopale, il lui enjoignoit de ne plus se mêler du gouvernement de son Diocese, & de recon-



ils convinrent tacitement à la
voix qu'il faloit obéir, quoi
n'osât s'en expliquer nettemen
de M. Stuard d'Aubigny pa
d'Angleterre, qui prenoit en to
le parti du Cardinal de Retz a
de vigueur & de fermeté, ap
duite par de bonnes raisons. I
quelques Partisans de la Cour
opposer, mais inutilement;
Vicaires du Chapitre cesserent
moment-là. Il fut seulement c
porteroit la Lettre ouverte à l
se trouva un peu embarrassée
nouvelles procedures. Pour
suites, elle ne trouva point
dient que de faire differer par
publication du Jubilé, en lui f
ser par plusieurs persones de lai
des Grands-Vicaires par le Pa
n'avoit jamais été faite en Fran
tout-à-fait contraire aux Libert

Rome, qui ne manque jamais les occasions d'étendre son pouvoir ; en quoi il fut secondé par le Nonce, qui ne voulut pas perdre une conjoncture si favorable pour le saint Siege.

Par le même Courrier on envoya des ordres au sieur de Lyonne, pour demander des Juges à S. S. pour faire le procez au C. de Retz. Cependant le C. Mazarin fit tous ses efforts pour obliger le Chapitre de reprendre sa Jurisdiction : mais n'ayant pu en venir à bout, il s'appliqua seulement à empêcher que les Curez de la Magdeleine & de saint Severin ne fussent reconnus pour Grands-Vicaires, en attendant des nouvelles de Rome ; résolu de se servir de la violence, s'ils ne déferoient pas à sa volonté, c'est-à-dire de les exiler comme les premiers, ou peut-être de les arrêter.

Pour cet effet ces deux Messieurs furent mandez à la Cour : mais le sieur de Caumartin, & quelques autres amis du C. de Retz s'étant doutez du dessein de la Cour, engagérent le sieur de Chassebras Curé de la Madeleine, en qui on se fioit le plus, à se cacher, & à laisser aller seul le Curé de saint Severin ; lequel s'étant laissé intimider, eut la foiblesse de promettre de ne rien faire, ou du moins de ne faire que ce qu'on desireroit de lui : mais le Curé de la Madeleine, après avoir conferé avec le conseil du C. de Retz, fit imprimer & afficher aux portes des Eglises le Mandement du Cardinal qui le nommoit pour son Grand-Vicaire, avec une appostille signée de lui, dans laquelle il déclaroit les raisons qui

l'avoient engagé à se charger de cette com mission dans un tems aussi difficile. Ce affiches surprirent la Cour, qui ne négligea rien pour en découvrir les Auteurs : l'Abb Fouquet ayant pour cet effet mis en Cam pagne tous les Archers & Grisons de Paris qui veilloient toutes les nuits, pour tâche de surprendre quelqu'un de ceux qui le posoient : mais ses soins furent inutiles ; & le sieur Amblard domestique du Cardinal de Retz, qui s'étoit chargé de ce soin, ex cutoit la chose si adroitement, & avec tant de précaution, qu'il ne fut ni surpris ni mê me soupçonné, quoique les affiches de cet te nature se renouvellassent assez souvent Un Boucher nommé le Houx se mêloit aussi de ces sortes d'affaires, où il employoit les Garçons qui vont ordinairement par la Ville de très-grand matin ; & son frere qui étoit Principal du College des Grassins [1], hom me savant & de bon esprit, servoit aussi le

[redacted]

ment la Cour. Pour empêcher les suites de cette affaire, où le peuple paroissoit prendre goût, les Officiers du Châtelet eurent ordre d'informer contre le sieur Chassebras, & de lui faire son procés, comme Auteur de Libelles & d'Affiches séditieuses, contraires à l'Autorité du Roi, à raison dequoi on decerna un decret contre lui, & il fut contumacè & criè à son de trompe par les carrefours de Paris suivant l'usage. Le Grand-Vicaire de son côté fit publier une *Monition*, qui fut affichée à l'ordinaire, dans laquelle aprés avoir representé les entreprises qui se faisoient tous les jours contre la Jurisdiction de l'Archevêque, & les poursuites scandaleuses de la Justice séculiere contre lui, quoiqu'il exerçat les fonctions de Grand-Vicaire avec toute la moderation possible, & tout le respect dû au Roi; il exhortoit & conjuroit ceux qui avoient fait ces injures à l'Eglise, d'en demander pardon à Dieu, & de reconnoître leur faute, afin que cette premiere monition ne leur fût pas inutile, & qu'il ne fût pas obligé de proceder aux suites rigoureuses, suivant les regles de la Discipline Ecclesiastique. Cela n'empêcha pas les Officiers du Châtelet de donner une Sentence contre lui le 27. Septembre 1655. par laquelle, pour les cas mentionnez au procés, & pour sa rebellion aux commandemens du Roi, il étoit banni à perpetuité hors du Royaume, ses biens confisquez au Roi, & ses Bénefices déclarez vacans & impetrables, avec défense à toutes personnes de le retirer, fréquenter, ou lui donner confort,

parfaite qu'il avoit euë jusques
rection, en une défiance ex
pourquoi dans l'apprehension
l'abandonnât ouvertement si l
vie réussissoit, & ne l'obligeât
mer aux desirs de la Cour, sa
le tems de se reconnoitre, il c
mission à S. S. d'aller aux Ba
Cassien, dans les Etats du Gra
lui étoient conseillez par les M
son mal d'épaule; ce qu'il n'eut
à obtenir, sa présence & ses
commençant à importuner le l
Aprés un mois de séjour à S
dont les Bains ne lui furent pa
secours, le C. de Retz alla pa
mois à Caprarolles, Maison
du Duc de Parme dans le terr
glise, en attendant la saison
avant laquelle il est dangereux
à Rome. Il apprit-là que la
Vacations sur la Requête du 1

: défense sous peine de la vie à toutes
:s de personnes d'en imprimer. publier, ou
her de semblables sans permission.
et Arrêt ne fut point déliberé à l'ordinai-
'e; & il n'y eut que le President de Novion
: Rapporteur qui le signérent : mais com-
à Rome on ne prenoit point connois-
:e de ce défaut de formalité, il fut re-
lé comme un Arrêt de tout le Parlement,
fit un grand effet, parcequ'on y redou-
ort l'autorité de cette Compagnie, qui
pose souvent & annulle les prétentions
la Cour de Rome. Ainsi le Pape com-
ıça de croire que le Parti du Cardinal de
z ne se soutenoit que foiblement en Fran-
& qu'en nommant un Suffragant, le
lement ne s'y opposeroit point, & qu'il
geroit sensiblement la Cour, qui l'en sol-
:oit continuellement par le ministere du
r de Lyonne, à quoi les Jesuites l'exhor-
nt de toutes leurs forces, lui represen-
: sans cesse le Cardinal de Retz comme
homme tout-à-fait engagé avec les Jan-
stes, & qu'il ne trouveroit jamais une
ısion plus favorable d'étendre son au-
té du consentement de toute la France.
:ependant ces raisons, quoique confor-
aux dispositions du Pape, ne le déter-
érent point encore, à cause de la levée
iege de Pavie; qui rassura un peu S. S. &
fit donner des paroles un peu plus fa-
ıbles à l'Abbé Charrier, qui partit aussi
pour se rendre à Caprarole, afin d'obli-
le Cardinal de Retz à retourner à Rome,
ıtant que c'étoit le sentiment de Croissy,

qui lui avoit dit que le Sr de Lyonn
roit plus de rien obtenir du Pape co
Joly sçûtenoit au contraire, Qu
s'approcher de Pàris, afin d'app
Curé de la Magdeleine, & de fulm
Interdit. Que c'étoit le seul moye
duire la Cour. Que celle de Rom
roit jamais rien pour lui s'il ne s'a
ses propres forces, en profitant de
leur des esprits, qui ne dureroit p
jours; & qu'il ne faloit pas s'épo
d'un Arrêt de la Chambre des Vacatio
né par un de ses ennemis déclarez,
on ne devoit pas douter que le Presi
Bellievre ne trouvât aisement les
de remedier aprés la Saint-Martin,
comme il étoit toujours bien intenti
faveur du C. de Retz.

Cependant il résolut de retourner
me, & même d'y faire une autre f
ayant fait meubler un trés-beau Pa
Campo-Marzo, augmenté le nomb
[redacted]

Messieurs obéïrent ; mais ils furent
. suite obligez de faire des actions de
· , dont le succès fit bien voir qu'on
pu rèussir en poussant les choses avec
fermeté. L'Archevêque de Rouen leur
:nit la premiere occasion , par un
ment d'interdiction qu'il publia con-
vêque de Coûtances, pour avoir fait
tions Episcopales dans l'Archevêché
; ce qui engagea le Curè de la Mag-
de faire afficher un Mandement sem-
au nom du C. de Retz , par lequel
declaré , que Messieurs Ant. Denis
, ancien Evêque de Dol, & Claude
Evêque de Coutances , avoient en-
:s Censures de l'Eglise , pour avoir
tré les Ordres dans son Diocese sans
ssion ; & que pour cet effet ils étoient
; de toutes fonctions Ecclesiastiques,
e de la cèlebration de la Messe dans
ese de Paris , avec défense à tous
:ns, Chapitres , Curez & Commu-
Seculieres ou Regulieres de les laisser
lans leurs Eglises.
it encore une autre rencontre plus
nte d'exercer avec éclat l'autorité du
tz au sujet de l'Assemblée du Clergé
oit se tenir à Paris cette année-là ,
: Cardinal Mazarin avoit differée
fferens prétextes , parce qu'elle ne
se faire regulierement qu'avec l'a-
du Cardinal de Retz ou des Grands
; mais enfin le Curé de la Magde-
int sçu qu'on prenoit des mesures
re la chose sans lui , fit défense au

pareille protestation, &
cet effet des Députez à c
composer l'Assemblée. D
Messieurs ayant jugé ces dé
tions juridiques, allerent d
nal Mazarin qu'ils ne pouv
leur Assemblée; & comm
besoin d'argent, elle fut e
voir recours au Curé de Sai
Vicaire, pour faire l'ouve
blée; ce qui étoit une reco
nelle des droits du Cardin
où il étoit aisé de juger, qu
toute l'étenduë de son pouv
Curé de la Magdeleine, il
faires sur un autre pied en
le monde étoit bien intent
& à Rome, où le Pape n'a
ché de voir naitre des emb
ture, dont il auroit pû prof

Mais le Cardinal de R
voulu prendre aucune resc

ɔle de ses Parties ; & qu'en conti-
: le proteger, Sa Sainteté pouvoit
qu'elle n'auroit aucune part à la
erale, dont il étoit déja question,
lu monde que le Pape apprehendoit

s ces considérations déterminérent
prit du saint Pere, qui peu de jours
retour du C. de Retz à Rome, lui
que ne se sentant pas assez de for-
le soutenir plus long-tems, il lui
it de s'accommoder, & de donner
chose aux desirs de la Cour de Fran-
l avoit de grandes raisons de ména-
nême, & qu'il n'osoit pas choquer
ient, dans les desseins qu'il avoit
ser les deux Couronnes à une bonne
ui étoit un bien préferable à tous les
concluant par des expressions extré-
pressantes, dont le Cardinal de-
surpris & si étourdi, qu'il vouloit
sur le champ des mesures pour se
apprehendant les dernieres extré-
& qu'on ne le fit mettre au Châ-
nt-Ange s'il refusoit de se soumet-
conditions qui devoient lui être pro-
ans le premier Consistoire: mais l'Ab-
et, l'Abbé Charrier, & Joly lui
eprésenté qu'il n'étoit plus tems ni
de reculer, après s'être engagé si
il résolut de tenir ferme, & d'at-
es évenemens.
ndant avant que d'aller au Consis-
il donna ordre à Joly de serrer tous
ers ; ce qui marquoit sa défiance,

eur & les Avocats Generaux ay
hautement que si le Bref paroiss
appelleroient comme d'abus ; &
President avec la plus grande pari
seillers parurent très-bien dispose
ou du moins à n'en pas souffrir l
& ce qu'il y a de plus fort , c
vêque de Maux , frere du Cha
guier , que la Cour avoit destiné
suffragant , refusa cette commiss
ment , ne voulant point se ch
haine du public quoiqu'il fût
par lui & par son frere fort a
Cour.

Il arriva même à la fin que l
Mazarin se dégouta du Bref com
autres ; soit par la contradiction
qu'il remarquoit dans les esprits d
du Clergé , ou peut-être parce q
soit pas d'être en quelque façon
au Cardinal de Retz , en ce q
[redacted]

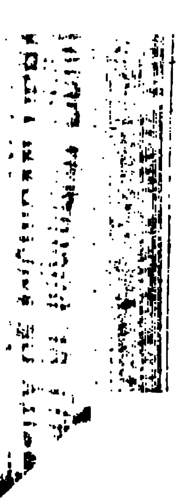


qu'il avoit voulu faire contre lui.
: en ce temps que la Reine Christi.
vint à Rome, où elle avoit été in-
Sa Sainteté, pour y confirmer d'u-
ere plus solemnelle son abjuration de
de Luther. Une action de cette na-
oit être traitée serieusement & avec
: mais le Pape s'abandonnant à son
en fit qu'une scene de theatre, rem-
faste, de pompe, de bagatelles &
s ceremonies. Il n'oublia rien de
qui pouvoit faire du bruit & de l'é-
imaginant que c'étoit le moyen de
aux yeux de toute l'Europe pour le
l auteur de cette conversion. Ce ne
ue regals, festins, danses, ballets,
s, carrousels, mascarades & galan-
toutes les especes pendant plus de
ois que le saint Pere ordonnoit lui-
vec tant d'application, & faisoit exe-
ec tant de magnificence, que la Rei-
iede s'en mocquoit elle-mêmt [1] &
oit en ridicule, comme toutes les
es sensées, qui voyoient bien qu'il
le son caractere.

ardinal de Retz ne negligea rien
nsinuer dans les bonnes graces de
incesse, en quoi il réussit assez dans
mencemens, mais pas si bien que le

lle avoit abdiqué volontairement la
: de Suede.

'n corpore fœmines virilem animum
'



abandonnoit tout entier
chant naturel sans penser
qu'à ce qu'il fut reveillé
ment, par la nouvelle p
sieur de Lyonne fit à Sa S
de la Cour, de nommer p
un des six sujets suivans do
choix; sçavoir, le Doyen
le sieur Charton ancien Pe
du Saussay, Curé de Sair
de Paris, nommé à l'Evê
sieur de Rouillé Curé de
ou les sieurs Morel & Co
Sorbonne. La Cour enga
ques suffragans de l'Arche
écrire au Cardinal de Ret
agréer cette proposition c
& avantageuse pour lui
blissant l'ordre dans son l
fermoit une reconnoissance
torité.

Le Pape fit tout ce qu'il

:roit à se conduire de maniere qu'il en
it content, & qu'il executeroit ponctuel-
:nt tous ses ordres, autrement qu'il lui
nettroit de le revoquer, & de faire en-
: tout ce que bon lui sembleroit, avec
nesse de le soûtenir & de le proteger
: toute l'autorité du saint Siege; du
ns le Cardinal le fit entendre de cette
iiere à ses amis, dont les sentimens fu-
partagez sur cette proposition.
'Abbé Charrier & le sieur de Croissy
ierent d'abord sans balancer qu'il
oit se conformer aux désirs de la Cour
u Pape, disant pour leurs raisons qu'il
: d'une extrême consequence de ména-
les esprits des Evêques suffragans, pour
lisposer à bien faire dans d'autres ren-
res; & qu'avant toutes choses, le Car-
l devoit travailler à faire reconnoitre
autorité sur le spirituel, après quoi il
eroit aisé de se faire retablir dans son
porel.
oly fut d'un autre sentiment; & quoi-
l demeurât d'accord de la nomination
ieur de Saussay, il soutenoit qu'il falloit
des avantages réels & presens de la con-
on du Pape pour le refus de son Bref,
recherches de la Cour, & des disposi-
s favorables de l'Assemblée du Clergé:
l n'étoit plus proprement question du ré-
ssement de l'autorité spirituelle, puis-
le Curé de Saint Severin, nommé Grand
iire par le Cardinal de Retz, avoit été
nnu par tout le Clergé, qui avoit de-
dé sa permission du consentement de la

Cour pour commencer l'assemb
nomination d'un second Grand
feroit pas plus d'effet à cet ég
c'étoit une affaire entierement c
qu'il falloit donc porter les chos
jusqu'au rétablissement effectif d
sans se reposer sur des esperanc
& incertaines, en inserant une
l'Acte de nomination du sieur d
qui portât qu'il ne pourroit exer
tions qu'après que le Cardinal d
roit été rétabli dans son tempore

L'Abbé de Lamet se déclara d'
le sentiment de Joly, fondez l'
sur toutes les lettres de Paris, qu
que tout le Clergé avoit les meill
tions du monde ; & que si le Ca
loit bien donner les mains à la
d'un Grand Vicaire, agréable e
sideration, on ne devoit pas d
ne s'employassent avec chaleur
donner satisfaction pour le reste

, & leurs bonnes intentions se dissi-
it avec l'Assemblée, faute d'avoir été
ées : mais à la fin l'Abbé de Lamet
relâché, parce qu'il n'avoit pas la
té de s'opposer directement aux senti-
lu Cardinal de Retz, qui s'étoit déja
; en faveur des premiers, il résolut
yer la nomination du sieur de Saussay
simple.
endant Joly jugeant la chose de la
re importance, & que si on laissoit
:r cette conjoncture avantageuse, elle
endroit jamais, fit des nouveaux efforts
bliger le Cardinal à envoyer au moins
nination à M. l'Evêque de Chaalons
it de l'Assemblée, avec ordre de la
oir à l'Assemblée ; mais de declarer
me temps qu'il ne la délivreroit qu'a-
'on auroit rendu justice au Cardinal
i temporel ; mais ce dernier expedient
pas mieux reçu que le premier, &
ninence se contenta des esperances en
qu'on lui donna des instances du
ar le moyen de son Nonce, & des
ffices du Clergé.
i on dépêcha le Courrier avec les or-
i Pape, & les Dépêches du Cardinal
z adressées à Messieurs les Suffragans
rchevêché de Paris, avec l'Acte de
ition, & trois Lettres qu'il les prioit
senter au Roy, à la Reyne, & à
iblée du Clergé ; mais ces trois Let-
ient supprimées, parce que les Suf-
; ayant jugé à propos de les remet-
re les mains du C. Mazarin, il les

garda long-tems, & puis le renvoya de Lyonne pour les rendre au Card Retz, disant que leurs Majestez n'a pas voulu les ouvrir, ni souffrir qu'o dit à l'Assemblée du Clergé celle q étoit adressée ; de sorte qu'il n'y eu l'Acte de nomination qui parut : en duquel le sieur du Saussay se mit au en possession du Grand-Vicariat, & com ça de gouverner le Diocese, où p moyen toutes choses demeurerent tra les pendant quelque tems, aussibien Rome.

Le Cardinal de Retz se servit de ce tervale pour faire travailler une seco fois à son épaule, par un homme qui vantoit de le guerir, & qui passoit fort habile dans sa profession. La ver que depuis cette operation, il se se beaucoup mieux de son bras qu'il ne fa auparavant.

Cependant on attendoit tous les jour

a premiere, fut au sujet d'un ordre S. E. lui adressa, pour faire en son & comme son Procureur le serment de ité, afin de lever toute les difficultez la restitution du temporel, qui ne oient plus rouler que sur ce prétexte: ue le Sr du Saussay refusa de faini même aucun acte, par lequel il paroitre qu'il s'étoit presenté pour le er.

a seconde, fut à l'occasion du Jubilé, avoit toujours été differé pendant les estations pour le gouvernement du Dio; c'étoit une affaire dans laquelle il ne issoit pas qu'il pût y avoir aucune difté: mais le Sr du Saussay s'avisa d'en naitre une de gayeté de cœur, sans n, & seulement pour nuire au Cardile Retz, en prennant dans l'Acte de ication la qualité de Grand-Vicaire de hevêché, au lieu de l'Archevêque; ce auroit été d'une très grande consequence n eut laissé passer la chose; mais le itre s'en étant heureusement apperçu, ppo[s]a vigoureusement, & fit reformer nouvelle qualité, qui ne peut convee droit qu'à lui pendant la vacance du e.

troisiéme rencontre où le Sr du Saussay onnoitre ses mauvaises intentions, fut l'il donna permission à l'Evêque de ances de conferer les Ordres, & de les autres fonctions Episcopales dans se Notre-Dame pendant la Semaine-e, quoique ce Prélat eut été interdit

par le C. de Retz, & par le (
Magdelaine fon Grand-Vicaire
empêcha un grand nombre de
d'aller à l'Office le jour du Jeud
le peuple l'ayant remarqué, il en
grand fcandale, d'autant plus qu
fe trouva mal en faifant les faint
& en célebrant la Meffe, qu'il n'a
vec beaucoup de peine, après qu
jetté de l'eau fur le vifage, & frot
fois le né & les tempes avec du
le faire revenir; tout le monde ay
cet accident comme une punition
& un avertiffement pour les Au
dérangement, & des défordres d

Tant d'actions d'éclat devoien
obliger le C. de Retz à révoqu
Sauffay, comme il en étoit fort
cité par la plus grande partie d
Il aima cependant mieux prendr
& en porter modeftement fes plai
d'autant plus qu'il ne manquoit

la Cour. Que le sieur du Saussay ne pouvoit pas dans les commencemens faire tout ce qu'il auroit bien voulu ; & que par sa conduite sage & prudente, il avoit déja ménagé le rappel des Sieurs Chevalier & l'Advocat, anciens Grands-Vicaires, & de tous les autres Ecclesiastiques qui avoient été exilez à cause du Cardinal de Retz.

Toutes ces raisons n'empêchoient pas que dans le fond S. E. ne fût vivement blessée de la conduite de son nouveau Grand-Vicaire, qu'Elle voyoit bien n'être qu'un pur artifice ; mais Elle voulut differer son ressentiment pour quelque tems, à dessein de voir ce que produiroit un Bref que S. S. avoit écrit un peu auparavant à l'Assemblée du Clergé au sujet de la Paix generale, pour exhorter le Roi à procurer ce bien à tout le monde Chrétien ; il n'y étoit fait aucune mention du C. Mazarin : mais sans le nommer, le Bref ne laissoit pas de faire entendre qu'on le croyoit peu disposé à la Paix [1] ; ce qu'on jugea ne devoir pas plaire à Ministre, & qu'il ne manqueroit pas d'en marquer son ressentiment par quelque démarche qui offenseroit S. S. En effet, ce Bref choqua extremement le Cardinal Mazarin ; & pour faire connoitre à la Cour de

[1] Il disoit en parlant du Roi, *Alioquin per se ad pacem propensum* ; ce qui donnoit à entendre que le Roi étoit porté de lui même à la Paix ; mais que le C. Mazarin l'en détournoit ; cordu te assez ordinaire aux Ministres, soit pour se rendre necessaires, soit pour avoir occasion de lever de l'argent.

Rome qu'il l'avoit bien entendu, il
gea Messieurs du Clergé à le justifie
leur Réponse ; ce qu'ils firent : de m
que toute leur Lettre ne rouloit que
bonnes intentions de S. E. pour la P
sur les mesures qu'il avoit déja prise
y parvenir, & sur son application à s
grand Ouvrage. Cette Réponse fut
mal reçue du Pape ; & comme en
tems on reçut à Rome des nouvelles du
té de la France avec CromWel, on c
que S. S. pourroit éclatter, & donne
marques publiques de son méconteme
Mais cela n'arriva pas ; & le Sr de Ly
ayant été rappellé bientôt après,
nouvelle démarche augmenta beaucoup
inquiétudes du saint Pere, qui comme
d'apprehender que la France ne voulût r
pre toute sorte de commerce avec lui, & s
pliquer entierement à la guerre d'Italie
qui le fit tomber dans le dernier préc
de sa foiblesse naturelle, ne voulant plu

ient par écrit, comme si sa foiblesse
être excusée par celle de ses Courtisans,
voient bien qu'ils ne pouvoient lui
r un autre conseil sans lui déplaire.
qu'il en soit, il est certain que ce
ement fut fort avantageux aux Car-
Mazarin, parceque les parens du Pape
e songeoient qu'à l'établissement de
ortune, n'avoient garde d'épouser les
s d'un Cardinal malheureux, aban-
presque de tout le monde, pour
er l'indignation de la Cour de France.
endant le C. de Retz ayant fort bien
qué ce changement, & qu'il ne devoit
promettre aucun secours de ce côté.
chant d'ailleurs que le Sr du Saussay
noit de garder une conduite qui gâ-
ntierement ses affaires, résolut de pas-
tre à sa révocation sans en parler à
qui n'auroit pas manqué de l'en détour-
& dans ce dessein il demanda encore
is la permission d'aller aux eaux de
Cassien, sous le même prétexte de son
'épaule, pour y attendre plus tran-
nent les nouvelles de ce que produiroit
évocation à Paris & à Rome, où
ugea pas à propos de demeurer exposé
aprices & aux mauvaises humeurs du
à quoi il fut encore déterminé par la
qui regnoit à Naples, & qui com-
it à s'approcher de Rome; d'où il
peu de jours après le départ du sieur
onne, & après avoir expedié l'Acte de
tion.
Acte étoit conçû en termes assez hon-

nêtes à l'égard du Sieur du Saussay très-positifs, lui défendant expressém se mêler en aucune façon du gouver du Diocese, soit en qualité de Grand re, ou en qualité d'Official, dont il la Charge dés le tems du précedent vêque; & nommant derechef pour ses Vicaires, les Srs. Chevalier, l'Adv les Curez de la Magdeleine & de S verin; & pour Official le sieur Joly ne de Nôtre-Dame, & le Sieur Docteurs de Sorbonne pour Vicegérent te fut non seulement signifié au sieur d say, mais aussi affiché aux coins d afin que personne n'en prétendit cau norance.

Ainsi le sieur du Saussay ne put penser d'obéir; & comme ses Bu l'Evêché de Toul étoient expediées, ses mesures pour se faire sacrer à Saint par les Evêques de Chartres & de mais ces Messieurs lui ayant re

[redacted]

ſingeroit encore de faire les fonctions de Grand Vicaire ; & en ſortant de-là il fut arrêté & conduit à la Baſtille, où il fut traité longtems avec une fort grande dureté : la Cour, ou plutôt le C. Mazarin n'en demeura pas là, & ſa paſſion l'emporta juſqu'à empêcher l'effet de la permiſſion qu'il avoit accordée, en obligeant le ſieur du Sauſſay d'aller ſe faire ſacrer à Poiſſy dans le Dioceſe de Chartres.

La crainte d'un traitement ſemblable obligea le ſieur l'Avocat à ſe retirer auſſitôt, de ſorte que par ſon abſence le gouvernement du Dioceſe retomba ſur les ſoins du Curé de ſaint Severin, qui fut le ſeul à qui la Cour laiſſa la liberté de faire les fonctions de Grand Vicaire . quoi qu'avec aſſez de peine; tout ce qui avoit rapport au C. de Retz, en faiſant toujours beaucoup au Cardinal Mazarin [1]

Les nouvelles de la révocation étant arrivées à Rome, le Pape en fut extrémement irrité ; & quoique la peſte l'eut obligè de ſe retirer à Montecavallo, où il ne voyoit preſque perſonne, & où il ne vouloit entendre parler d'aucune affaire, il ne laiſſa pas de dêpecher un Courrier au C. de Retz qui étoit encore à Saint-Caſſien, pour lui ordonner de rétablir le ſieur du Sauſſay, ſuivant les inſtances qui lui en étoient faites par ordre de la Cour.

[1] Il ne perdoit pas de vûë un ſeul moment ce qui avoit rapport au C. de Retz, jugeant que ſa ſureté propre ou ſa perte, dépendoit de la ſituation où il ſe trouveroit.

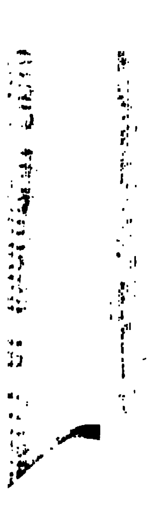
Cet ordre acheva de determiner le
Retz, & de lui faire sentir qu'il n'
plus rien à faire pour lui à la Cour
me [1] & comme il en étoit fort d
par d'autres raisons, que la peste
très-violente, & qu'il n'étoit plus
d'y faire la même figure faute de moy
résolut enfin de sortir d'Italie; &
avoir envoyé à Florence pour conce
crettement avec le Bailli de Gondi son
ge sur les terres du Grand Duc, il s
d'abord dans une maison particuliere
lée Maremme, où il séjourna quelque
avec toute sa suite.

Ce fut de-là qu'il écrivit à S. S. p
representer que l'état où étoit son D
l'obligeoit de s'en approcher, afin
plus à portée de remedier aux désordres
sez par son absence: qu'il comptoit to
sur sa protection contre les persecutio
ses ennemis, & les violences qui é
faites en sa personne à l'Eglise: que d'a

erc & deux Valets de chambre, parce qu'il
e vouloit mener avec lui qu'un petit nombre
e personnes affidées pour mieux dérober sa
iarche. Dés qu'il fut arrivé dans cette mai-
n, le Bailly de Gondy s'y rendit, & lui
porta la nouvelle de la levée du Siége de
alenciennes, dont M. le Prince avoit forcé
s lignes; ce qui lui fit concevoir de meil-
ures esperances du succés de son voyage,
ssi bien qu'au Grand Duc, & aux Cardi-
iux de Medicis, qui sans cela paroissoient
sez embarrassez sur sa retraite.

Il demeura deux jours dans cette maison,
i il voulut voir Croissy qui étoit demeuré
Florence, ayant accompagné le Sr. de
onne jusques-là, & n'ayant osé retour-
r à Rome à cause de la peste.

Le Bailly de Gondy fut surpris de voir cet
mme dans la confidence du Cardinal, &
apprendre qu'il lui eut confié le secret de
n voyage, & le dessein qu'il avoit d'aller
abord à Besançon; & il avertit S. E. qu'elle
devoit pas se fier à lui, pour des raisons
'il n'expliqua pas tout-à-fait: mais qui
ent juger à Joly que le Bailly étant gene-
l des Postes du Grand Duc, avoit pû sui-
nt l'usage de toutes les Cours, qui veu-
nt sçavoir ce qui se passe, intercepter
elques dépêches de Croissy par où il avoit
nnu qu'il trahissoit le Cardinal. Cet avis
l'empêcha pas de s'abandonner à lui com-
e il avoit fait à Rome, sans vouloir rien
outer de ce qu'on lui disoit contre lui:
rés quoi il partit, prenant la route de
ntremoli avec sa petite suite; & aprés



voit aller droit en Flandre
Prince, pour prendre des n
qui leur seroient avantageuse
tre; & que s'il ne le faiso
tomberoient dans le mépris,
veroit abandonné de tout le
le sentiment de Joly, qui l'
ment exhorté à ne pas laisse
occasion comme il avoit fait
sage en Espagne, & à pren
solides avec le Comte de Fue
le Cardinal n'eut pas la fo
dre, quoiqu'en partant de l
assez disposé, & que sur la
tât de dire tous les jours
qu'il alloit droit se livrer aux
M. le Prince.

Cependant comme il fall
honnêtement du Comte, il
chifre, & lui fit dire par M
loit suivre ses conseils: qu'il
talie que dans ce dessein: qu



s avoir passé à deux lieues de Milan, &
.it de Valence, qui étoit assiegée, il alla
barquer sur le Lac pour aller à Morgues,
e-là par le Mont Saint Pelon, & le païs
'allée à Lauzanes, d'où il se rendit à Be-
on vers la fin du mois d'Aout de l'année
.

ussi tôt que le Cardinal de Retz fut ar-
'é en Franche-Comté, il envoya cher-
l'Abbé de Vatteville, qu'il avoit vû à
t Sebastien chez le Baron son frere, &
ıt appris en passant à Pontaly qu'il étoit
de-là, il y envoya Malclerc pour le prier
ıi trouver un lieu où il pût se retirer sû-
:nt en attendant des nouvelles de Paris;
Abbé de Lamet & Joly allerent à Be-
on.

'Abbé de Vatteville fut d'abord assez sur-
, & même embarrassé du compliment
Cardinal; ayant peu de credit dans le
, quoiqu'il affectât de faire paroitre le
:traire; aussi laissa-t-il assez connoitre
s les commencemens qu'il auroit bien
lu en être défait; mais ayant compris
s la suite que ce pouvoit être pour lui
occasion de faveur à la Cour d'Espagne,
i ménagea une retraite chez la Marquise
Constans sa parente, dont le mari étoit
·s en Flandres. Ce séjour ne fut pourtant
tellement fixe, qu'il ne se promenât à
it & à gauche dans tout le païs pendant
lques mois; il est vrai qu'il retournoit de
ıps en temps chez la Marquise, qui eut
.s la suite, suivant sa bonne coutume,
ucoup de part au recit de ses avantures.

Cependant l'Abbé Lamet & Joly
à Besançon, où il arriva peu aprés q
uns de la suite du Cardinal qu'il avoi
en Italie, & ausquels il donna ordr
l'attendre à Strasbourg & en d'au
droits. Son Secretaire fut un des
qui passa par hazard à Besançon,
l'ayant vû passer à cheval devant l'
où il étoit logé, l'appella & le reti
yant jugé plus propre que person
aller à Paris porter des nouvelles &
porter. Ce que le Cardinal ayant
vé, on le dépécha aussi-tôt, & il fit si
diligence, qu'en peu de jours on sçut
moyen que le Cardinal Mazarin avo
qué beaucoup d'inquiétude du départ d
dinal de Retz d'Italie: qu'il avoit
blier des défenses à toutes sortes de
nes de lui donner retraite: qu'il faisi
ses efforts pour le rétablissement du
Saussay; mais que l'Assemblée du

[redacted]

mêmes un sujet, quoique le sieur Daubigny & quelques amis du Cardinal ne fussent pas de ce sentiment, & qu'on leur eût representé que Son Eminence en étoit fort éloignée.

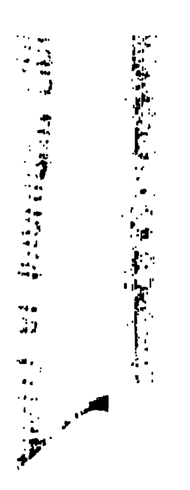
Sur cet avis le Cardinal de Retz écrivit aussi-tôt à M. de Chalons, pour l'informer plus précisément de ses intentions, & le détourner de cette resolution; mais à peine les lettres furent-elles parties, qu'on apprit par la voye de la poste que M. de Chaalons avoit de son autorité fait faire par celui dont on se servoit pour contrefaire l'écriture de Son Eminence, [1] une nomination en forme du Doyen de Notre-Dame, pour faire les fonctions de Grand Vicaire, avec une lettre du Cardinal de Retz de la même fabrique à l'Assemblée du Clergé, par laquelle il les prioit d'interceder auprès de Sa Majesté pour la restitution de son temporel. La lettre étoit datée du Plessis deux jours seulement avant la reception; ce qui fit juger au Cardinal Mazarin que le Cardinal de Retz étoit fort proche. Dans l'allarme que la Cour en prit, elle envoya aussi-tôt une lettre de cachet à l'Assemblée, par laquelle Sa Majesté declaroit qu'elle ne vouloit point entendre parler du temporel de l'Archevêché, quoiqu'elle eût bien voulu consentir au rétablissement du spirituel, en consideration de l'Assemblée, parce qu'on poursuivoit actuellement auprès du Pape une nomination de Juges pour faire le procès ax Cardinal de Retz, qui examineroient s'il devoit être rétabli dans la jouissance du temporel ou.

[1] Le Houx Principal du College des Grassins

non, pendant l'instruction du procè
cela on apprit que l'Assemblée du
avoit pris des resolutions toutes c
à celles que M. de Chaalons s'en é
mis, dont il s'excusa en disant qu
été trompé le premier, & qu'il croy
assuré d'un nombre suffisant de su
en effet l'affaire fut presque partag
elle eût été décidée à la pluralité d
elle l'auroit été sans difficulté en fa
Cardinal; mais l'ordre de cette Co
étant d'opiner par Provinces, il s
que celle de Paris, qui par toutes l
raisons devoit lui être favorable, se
contre lui; ce qui fit que d'onze Pro
il n'en eut que cinq pour lui.

Dans le fond, le projet de M. de
lons n'étoit pas si avantageux au C
de Retz qu'on se l'imaginoit, son a
tant seulement qu'on *feroit Office*
Eminence pour la restitution de son
[redacted]

ésbumblement supl.éé de faire termi-
ierement l'affaire du Cardinal de
ans six mois par des Juges Ecclesias-
en commençant à faire droit sur la
es revenus de l'Archevêché & de ses
Benefices ; & en cas que la chose trai-
plus grande longueur, que Messieurs
ns feroient auprès du Roi les offices
res pour faire regler ce qui regardoit
orel, suivant le Droit & les Consti-
Canoniques, les Immunitez & Li-
le l'Eglise Gallicane.
ut du moins convenir que cette résolu-
oit specieuse, & paroissoit assez dans
, quoique cependant elle fût en effet
savantageuse au C. de Retz, atten-
tous les Offices de l'Assemblée se
iens à un procez, dont les Juges
: apparemment dans la dépendance
Cour, & au défaut de cela, ils ren-
it la chose à des Agens du Clergé,
dinairement esclaves de la Cour, qui
uent ces emplois que pour faire leur
, & qui d'ailleurs ont fort peu de
l'Assemblée finie.
ardinal de Retz parut fort touché
: nouvelle, à cause du Procès dont
menacé par la Déliberation, &
avoit tant de peur, que c'étoit
: raison qui l'empêchoit de prendre
olutions vigoureuses. La verité est
t qu'il en fût bientôt consolé,
u'il jugea bien que cet abandon du
porteroit ses amis à lui conseiller
ner sa démission ; dessein qu'il



frivoles & chimeriques de
'espérance de se faire une g
dans le monde, en suiva
ces grands Hommes; quoiq
il se proposât de se tenir
niere & dans un esprit [r
ferent.

Mais comme par provis
voir à sa subsistance, le C
son Secretaire pour ce suje
conferer avec ses amis. A
on fit plusieurs propositio
une espece de fonds indépen
Joly proposa de mettre
des Troncs avec cette insc
subsistance de M l'Archevê
si la Cour souffroit ces Tr
roient un revenu consider
on pourroit faire fond, &
à entretenir les bonnes disp
ple; & que si on les fa
rigueur pourroit réveiller

ire entendre qu'ils se rendoient dépositaires
us le sceau de la Confession, pour ensuite
s lui remettre par les voyes qui leur se-
ient indiquées : mais le Cardinal rejetta
en loin cette proposition, qu'il traita de
ieuserie indigne de lui. Cependant le
:cretaire ne laissa pas de la proposer aux
orrespondans de Paris, dont plusieurs, entre
itres M. d'Aubigny, l'approuverent fort,
sant qu'on ne pouvoit rien imaginer de
eilleur, ni qui convint davantage à la
njoncture présente.

Cependant cette ouverture n'eut point de
·u, M. de Châlons qui étoit toujours le
incipal Directeur des affaires, ayant as-
ré 8000, écus par an au Cardinal pour sa
ssistance. Ainsi se voyant assuré de cette
mme, qui étoit assez modique pour lui,
résolut de se cacher allant de Ville en
lle, sans penser ni à M. le Prince ni aux
pagnols, quoiqu'il fût encore en état de
ater avantageusement avec eux : mais outre
la seule idèe de procez [1] lui faisoit
ir, il avoit pris tant de goût à la vie li-
tine des Hôtelleries, qu'il n'eut plus d'au-
application que celle de se dérober aux
ix de ceux qu'il savoit bien n'approuver
cette nouvelle maniere de vivre.

Dans ce dessein il dispersa sous plusieurs
textes en differens lieux, ceux dont la
sence pouvoit lui être incommode. Il
ngea de nom, & en fit changer à tous
x qui étoient auprès de lui ; il ne les

[1] Du procés criminel, que le C. Mazarin
choit occasion de lui intenter.

entretenoit que de fauſſes marches, & contremarches, pour ſe dérober à la p ſuite des Emiſſaires du C. Mazarin quoi il étoit merveilleuſement ſecondé ſon Ecuyer Malclerc, qu'il retint tou auprès de ſa perſonne, prèferablement à autre, parce que ce fidéle *Achate* [1] noit ſoin de lui rendre d'autres offices ag bles, par le moyen deſquels il ſe rendit tre abſolu de ſon eſprit.

Cependant pluſieurs avis étant venus Paris que la Cour étoit informée du ſé du Cardinal de Retz en Franche. Comté qu'elle avoit donné des ordres pour l'y arrêter, il fallut ſe reſoudre à en ſortir que Son Eminence eut aſſez de peine à fai à cauſe des liaiſons qu'elle y avoit faites, on ne s'y détermina que ſur une dépêche Joly, lequel étant demeuré malade dans Hôtellerie de Beſançon, fit ſçavoir au C dinal, qu'un nommé la Neuville, Maj Briſſac, étant arrivé au même lieu, s'é

[redacted]

›it averti l'Abbé de Lamet & Joly de pren-
garde à eux, & au Cardinal de Retz
étoit encore dans la Province, parce
'il voyoit bien qu'on ménageoit quelque
›se contre lui avec le Magistrat de la Ville.
ıbbé de Vatteville reçut aussi & donna les
mes avis, qui obligerent enfin le Cardi-
l à se retirer en Suisse, d'où il écrivit à
bbé de Lamet & à Joly de l'aller joindre
Constance, avec quelques-uns de ses do-
stiques qu'il avoit laissez derriere lui, &
sieur Vacherot d'aller attendre de ses nou-
les à Strasbourg.

Ce depart fut un peu precipité, mais fort
›ropos, aussi bien que celui de l'Abbé de
net & de Joly, dans l'Hôtellerie des-
:ls il arriva vingt Gardes du Cardinal
.zarin peu de jours après qu'ils en furent
tis; & ils prirent tous si bien leurs mesu-
dans leur retraite, que la Cour fut long-
nps sans pouvoir decouvrir où ils étoient,
Cardinal de Retz ayant passé presque
ıt l'hyver à Constance *incognito*, où l'Abbé
Lamet & Joly le laisserent après avoir
neuré quelques jours avec lui, pour re-
:r le commerce des Lettres, qui étoit de-
ıu fort difficile par la recherche exacte
'on faisoit de ceux qui étoient soupçonnez
n avoir avec lui. Le sieur Rousseau de
enincourt son Intendant fut arrêté, quoi-
'il ne se mêlât presque plus de ses affairs.
sieur Matharel Secretaire du Roi fut aussi
s à la Bastille, quoiqu'on n'eût aucune
ation avec lui, parce qu'il parloit indis-
tement des affaires du Cardinal de Retz



mis de Son Eminence ; mai
ils étoient fort mal avertis ;
à ceux qui avoient les veri
ces de se precautionner dav
tenir sur leurs gardes.

De Constance le Cardina
dit à Ulme, à Ausbourg &
il donna rendez-vous à l'Al
Joly, & où ils reçurent les
liberté du sieur Chevalier, a
plusieurs duretez inouïes,
de l'obliger à promettre par
méleroit plus directement
des affaires du Cardinal ; c
jamais faire, & ils furent c
tenter d'une promesse de ne
le service du Roi ; après qu
la priere du Doyen de Notre
Grand Vicaire. On y appri
Premier President de Belli
crut avoir été empoisonné.

t brouillé avec les Fouquets, & que le dinal Mazarin n'étoit pas content de lui, e qu'il étoit extraordinairement aimé euble, dont il soûtenoit les interêts en es rencontres ; fort estimé dans sa comnie & même à la Cour, où il avoit des s considerables jusques dans le Cabinet. prétendoit même que ce Ministre avoit essein de le faire arrêter, voyant qu'il posoit à toutes les nouvelles maltôtes ; ; qu'il n'avoit osé l'entreprendre dans rehension *de secondes barricades*. Quoien soit, le Cardinal de Retz perdit coup à la mort de ce grand & digne istrat, qui favorisoit ses affaires, & egeoit ses amis de toute sa force, jusà que tout le commerce secret & les es de Son Eminence, étoient entre nains de Bruslé son Secretaire, qui lui t été donné par Caumartin confident indu Cardinal, & c'étoit à lui que s'aoient les depêches les plus secrettes, prenoit soin de dechifrer, après quoi envoyoit des copies au sieur de Caumarui étoit encore éloigné de Paris, & à que de Chaalons, qui les communi: au sieur Pelletier de la Houssaye son u, à l'Abbé d'Hacqueville, à M. oigny, & quelquefois au Comte de tresor, & au Marquis de Laigue, quoiMadame de Chevreuse ne se mêlât plus ffaires du Cardinal de Retz.

e l'autre côté c'étoit Joly qui avoit le de tout le commerce, & à qui s'adreslt les lettres de change, tantôt à Franc.

fort & puis à Cologne, dont il remet
produit entre les mains de Malclerc.
l'Abbé de Lamet il fut envoyé à Munſ
le Cardinal paſſa en Hollande, où il l
ſoit fort, & d'où il ne ſeroit pas ſorti
ſans une petite incommodité qu'il ne
pas en diſant ſon Breviere, & qui l'o
de retourner à Cologne, où il fit ve
ſieur Vacherot ſon Medecin en diligen
fit partir en même temps Joly pour Am
dam, où il fut bien tôt joint par ſon pr
Secretaire; le ſecond nommé Gas
ayant été envoyé à Liege avec l'Abbé R
ſeau, pour y recevoir certains pacques,
les faire tenir ſûrement à Joly.

Cependant la Ville de Munſter [1]
ayant été aſſiegée, l'Abbé de Lamet
trouva enfermé malgré lui, & comme
ètoit traveſti en Cavalier, avec un j
corps de buffle, les Bourgeois qui dan
équipage n'avoient garde de le prendre
un Docteur de Sorbonne, lui offrir

né par les Emissaires du Cardinal
1 & de l'Abbé Fouquet, qui envoye-
si-tôt sur les lieux des gens de main
cution, avec ordre de prendre leurs
pour l'enlever quand il sortiroit de
pour aller à la promenade, ou peut
aire pis; ce qui n'étoit pas difficile,
iinence n'étant ordinairement suivie
eux domestiques. Mais ses amis de
'ant été informez de ce dessein, lui
:rent avis par le canal de Joly, l'ex-
de prendre garde à lui, & de se
·que l'Electeur de Cologne & l'Eve-
Strasbourg son Ministre, qui étoient
ient dans les interêts du Cardinal
1, pourroient fort bien favoriser une
se de cette nature. Mais il traitoit
:ils prudens d'avis chimeriques & de
paniques, ne se donnant pas même
de lire les lettres qu'on lui écrivoit
jet; & cela parce qu'il avoit trouvé
s'amuser dans la maison d'un Lie-
mmé Daudrimont, où il étoit logé.
ıdant l'Abbé de Lamet & Vacherot
ıeuroient aussi à Cologne dans des
ıarez, l'ayant averti qu'ils avoient
ly par la Ville, où il étoit allé de
·t après l'élection de l'Empereur, il
ça de croire que les avis étoient ve-
; & changeant en un moment la
pinion qu'il avoit eue de lui en une
extrême, il se figura qu'il n'étoit à
: que pour le faire assassiner, & il
ı chose jusqu'à s'imaginer que deux
ɔmestiques les plus anciens, & en ap-

Le premier de ces domest
vint suspect ; fut Imbert so
bre, qui depuis vingt-cinq a
à tous ses secrets, & l'avoit
tachement & une fidélité s
pendant ce pauvre garçon a
à Paris pour l'aller joindre a
passer par Besançon pour y
sieur Tinceau une valise a
piers de peu de consequenc
ayant été derobée ou ègarée
bert l'avoit vendue à M. de
sant à Francfort, & qu'en
avoit pris des mesures avec
qu'ils arriverent à peu près
L'autre domestique du C
voulut bien soupçonner, étoit
son Cuisinier, qui l'avoit
dans sa prison de Vincennes
l'avoit suivi dans tous ses v
donner aucun sujet de plai
tude. Cependant il eut le

it presque toujours sans son ordre, pour
server où il alloit : à quoi le Cuisinier
ondoit qu'il n'en usoit ainsi que par le
nmandement exprès de Malclerc, qui lui
soit entendre qu'il étoit bon de sçavoir
ieu près ce qu'il deviendroit. 2. Il l'ac-
oit d'avoir copiè ses chifres, ce qui étoit
i; mais il ne l'avoit fait que par ordre
Cardinal lui-même. 3. On lui repro-
it ses rendez vous, & ses commerces
quents dans la maison où Croissy étoit
é; & pour l'en convaincre, l'Abbé de
net fut chargé de le suivre deux ou trois
sans qu'il le sçût, pour voir s'il ne pas-
it pas plusieurs fois devant la maison
Croissy, & s'il ne tourneroit pas la
de tems en tems pour voir s'il n'étoit
it suivi; à quoi Noël repondoit en avou-
le fait, mais en soûtenant que Mal-
: lui avoit commandé tout ce manége
me une chose importante pour le service
. E. En un mot il y a bien de l'ap-
nce, & la suite l'a fait voir assez clai-
ent, que ces deux domestiques ne tom-
nt dans la disgrace du Cardinal que par
artifices de Malclerc, qui vouloit de-
rer seul le maitre de sa personne & de
ourse; ce qui ne lui auroit pas été aisé,
ant qu'il auroit été éclairé par la vi-
ice de deux sérviteurs affectionnez &
es.

uoi qu'il en soit, il est certain qu'il
it dans ce tems-là une entreprise de la
r sur la personne du C. de Retz, &
le sieur de Croissy n'étoit allé à Cologne



de Retz n'eut lieu d'être
homme, avec qui il avoit
si étroites, ne lui donnât
vie, étant dans un même l
vant ignorer que S. E. y fût
roit été que par le rencon
qui alloient tous les jours
passoient exprès devant sa
faire reconnoitre. On ne sç
plus que les soupçons qu'
lui ne fussent assez-bien f
formé de ses conferences
de Bracq, qu'il sçavoit êt
entreprise formée contre sa
il peut bien être aussi qu'i
çons trop loin, & qu'il e
procher comme il fit depui
personne, qu'il avoit eu de
les indices specifiez n'étan
pour en inferer un attenta
dont il n'est pas permis d'a
un homme, qui avoit d'aille



[l]l y a beaucoup plus d'apparence que
oiſſy qui avoit autre-fois voulu enga-
le Cardinal à donner ſa démiſſion,
it venu à Cologne dans la même vûë,
tendant s'y rapprocher peu à peu de lui,
le diſpoſer ſous pretexte d'une plus gran-
ſûreté à ſe retirer dans un lieu dont il
oit été à peu près le Maitre, ou il avoit
apté de lui perſuader aiſement une choſe
it il ſavoit bien qu'il n'étoit pas dans le
d fort éloigné. Cette raiſon eſt beaucoup
s naturelle, & s'accommode mieux avec
interêts de Croiſſy, & l'idée d'un hon-
e homme.

On ne voit pas non plus quel avantage
Domeſtiques du Cardinal pouvoient re-
e de ſa mort; & on ne doit pas ſup-
er que des Serviteurs nullement repro-
bles d'ailleurs, & qui ont par devers eux
de trente années de ſervice, écoutent
propoſitions de cette nature, ſans de
-grandes raiſons. Ainſi de quelque côté
on enviſage la choſe, il y a lieu de con-
urer que les jugemens du C. de Retz
ent témeraires, & ſes ſoupçons mal
lez, s'il eſt vrai, car on en doute, qu'il
ait effectivement crus capables, & cou-
les de cette trahiſon.

Ce qu'il y a de certain, c'eſt que de Bracq
it des deſſeins ſur ſa perſonne, de quel-
nature qu'ils fuſſent, & que ce ne fut
ſans beaucoup de bonheur & d'adreſſe
le Cardinal évita ſes embûches. Ce qu'il
par le moyen de M. le Prince, que Mal-
e alla trouver de ſa part à Bruxelles pour

lui demander une escorte, qui lui fi cordée sur le champ de fort bonne g sous la conduite du sieur Dumont son (dent, lequel ayant pris 50. ou 60. M avec lui, il les fit défiler à Cologne p lotons & par differentes routes, où ils disperſez en differens lieux; & aprés concerté les mesures necessaires avec S. les fit sortir par plusieurs portes, & donna rendez vous à un certain endroit gné d'une portée de mousquet de la V. où le Cardinal se rendit avec Malclerc d le moment qu'on fermoit les portes; de niere que de Brocq s'y trouva enfermé tous ses gens pendant toute la nuit: donna tout le tems necessaire au C. de de se retirer sûrement avec son escorte terres des Etats de Hollande, dans la de Guenep, où Dumont le quitta pour rendre compte de sa commission à M Prince. Le lendemain matin de Brac, avoit sans doute été informé de la sorti

ne à l'Abbé de Lamet, de faire arrêter les eux malheureux Imbert & Noel. De sorte ue peu de jours aprés son départ, l'Abbé ommanda à Imbert d'aller à Liege, & de asser par Juliers, où il lui donna quelques ommissions entre autres pour le Gouverneur e la Citadelle, qui le retint prisonnier, & le ndemain s'étant mis en chemin avec Noel omme pour aller à Bonn, ils rencontrerent Parti des gens de M. le Prince, apostez prés, qui les conduisirent aussi dans la tadelle de Juliers, où l'Abbé ayant trouvé bert, il lui fit plusieurs questions, & fin il lui declara qu'il étoit prisonnier par dre de son Maitre, qui l'accusoit de traon, aussibien que Noel; & ces deux mirables ayant été mis dans des cachots serez, l'Abbè de Lamet en alla porter les uvelles au Cardinal, qui les reçût avec grandes demonstrations de joye.

Cependant Joly lui representa fortement, 'il feroit mieux en toutes manieres de ne tant éclater dans une affaire assez équique, contre des gens qui avoient été tours reconnus pour fidéles. Qu'il valoit eux les renvoyer en France sous quelque texte, en attendant que la verité fut aircie; & qu'en les retenant prisonniers as une Place qui appartenoit aux Espags, il donneroit lieu au Cardinal Mazade l'accuser, & de le convaincre d'intelence avec eux.

Sans avoir égard à toutes ces considerans, le Cardinal de Retz voulut pousser ffaire à toute rigueur. Il composa une ef-

pece de Factum, rempli de faits amb
expliquez d'une maniere odieuse, & de
sieurs conjectures assez mal établies,
affecta d'envoyer à ses amis de Paris
en jugerent tout autrement que lui.
voya son premier Secretaire à Juliers
y faire interroger les deux prisonniers
le dessein de les remettre entre les ma
la Justice; mais ils répondirent si pert
ment dans toutes les questions qu'o
fit, que bien loin de leur faire mett
fers aux pieds, comme il l'avoit ordon
Secretaire fut tenté de les faire élargir
champ; ce qu'il representa d une m
assez forte au Cardinal à son retour.
beaucoup plus vivement à Joly, avec
il convint de leur innocence; & que ce
vacarme ne venoit que de l'interêt,
haine & de la jalousie de Malclére, &
être aussi de la timidité naturelle du
nal, qui lui avoit grossi les objets, &
interpreter criminellement des action



M. le Prince, qu'ils furent transferez dans
ne des Places de l'Electeur de Brandebourg
ppellée Bilset, où ils demeurerent encore
n an à la charge de S. E. qui payoit regu-
ierement leur pension de quartier en quar-
ier; & peut être qu'ils n'en seroient jamais
ortis, si Noël qui étoit fort industrieux &
ntreprenant, n'avoit trouvé moyen de dé-
acher peu à peu avec une patience de pri-
onnier, une très grosse pierre de taille avec
a pointe d'un petit couteau, & fait un
grand trou dans la muraille, par où il des-
cendit avec ses draps; aprés quoi il vint
lroit en France, où il se presenta aux amis
lu Cardinal de Retz avec la contenance
l'un homme parfaitement innocent, pour
ur demander justice, offrant de se remettre
ans la Conciergerie, & par tout ailleurs si
n vouloit lui faire son procès. M. de Châ-
ons en ayant écrit à Son Eminence, prit oc-
asion de lui demander la liberté d'Imbert,
ui étoit toujours à Bilset, & de lui envoyer
xprés le sieur d'Espinay, qui ne peut rien
btenir du premier voyage; mais y étant re-
ourné une seconde fois, on le lui remit entre
es mains pour être rendu à M. de Châlons,
condition de repondre de sa personne & de
a conduite. Enfin le Cardinal de Retz est
oujours demeuré si persuadé de leur préten-
ue trahison, que depuis son retour en Fran-
e, il n'a jamais voulu écouter aucun de ses
mis sur ce sujet ni les prieres continuelles
ue les deux accusez lui ont fait faire, pour
tre reçus à se justifier, & à lui faire con-
oitre leur innocence.

Voilà le détail de ce qui s'eſt paſſé
l'affaire de ces deux miſerables, qui eſt
être la veritable cauſe du malheur qui
jours été depuis dans les affaires du Car
de Retz, dont la vie vagabonde con
plus de trois ans après qu'il les eut fait
ter, & ne finit que par la démiſſion d
Archevêché, qui n'a pas été pour lui u
fort avantageuſe ni glorieuſe. Mais
pouvoit-on attendre autre choſe d'un ho
dont toute la joye étoit de s'enfoncer o
rement dans les Hôtelleries, & de faire
toutes les Villes où il ſèjournoit, ce
ſont ordinairement ceux dont il empru
les habits & les noms, ſans vouloir p
entendre parler de ſes affaires, ſur
quand on lui propoſoit quelque action
vigueur & de fermeté.

Ce n'eſt pas qu'il n'en affectât touj
les apparences & le langage, compara
retraite dans les Hôtelleries, à celle des
grands Saints dans les deſerts ; & attribu

[redacted]

erdoit son temps & ses paroles, & qu'il ne troit jamais d'une Buse un Espervier.

Une des occasions où le Cardinal de Retz arut un peu se reveiller, fut lorsque le Car-linal Mazarin remit le Fort de Mardick & es autres Places maritimes de Flandres en-re les mains de Cromvvel, d'où Joly qui toit à Amsterdam prit sujet de composer un etit Ecrit, pour faire sentir toutes les con-squences d'une démarche si préjudiciable à a France, sous ce titre: *Lettre d'un Gen-lhomme Anglois à un de ses amis à la Haye.* e Cardinal en ayant été touché en fit une utre en forme de *Remontrance adressée au oi, sur la remise des Places maritimes de landres entre les mains des Anglois.* Cette ece conçue en termes pompeux & en ex-essions magnifiques, courut par toute l'Eu-pe avec un grand applaudissement, ayant é traduite en diverses Langues: cette affai-n'avoit aucun rapport avec celles du Car-nal de Retz; cependant comme elle inte-essoit le Cardinal Mazarin, dont elle dé-oit la conduite, il fut fort flâté du succés sa piece; & ceux qui étoient auprès de i, espererent pendant quelque temps que la pourroit reveiller son ambition, & lui ire entreprendre des choses plus grandes & us importantes pour lui.

Ils conçurent des esperances beaucoup plus tes, quand ils le virent resolu d'aller à uxelles, pour remercier M. le Prince du

it de mépris pour Malclerc, cite ici ses paro-comme une Sentence, parce qu'elles sont rieuses au Cardinal.

secours qu'il lui avoit envoyé à Cologne,
doutant point qu'ils ne s'unissent étroitem
ensemble, pour agir de concert contre
ennemi commun; à quoi le Cardinal par
soit entierement resolu. Cependant il
firent rien, Son Eminence s'étant cont
de faire sentir à Son Altesse qu'il n'
plus en état de rien entreprendre, ses
l'ayant abandonné, particulierement le
de Noirmoutier, qu'il disoit l'avoir t
& n'avoir voulu rien faire pour lui; c
n'étoit pas vrai, & il se garda bien de
connoitre à M. le Prince les ressource
lui restoient du côté du spirituel, en
nant un Interdit de concert avec lui &
les Espagnols, qui pouvoient en ce c
ménager la protection du Pape; ce qu
roit sans doute causé un très grand de
dans Paris, & donné aux mécontens une
occasion d'entreprendre quelque chose co
siderable.

[redacted]



ıife des complimens au Roi d'Angle-
& donner au Duc d'Ormond l'adresse
ly à Amsterdam, afin que si Sa Ma-
ıritannique avoit quelque chose à lui
ner, elle lui envoyât ses Commande-
par cette voye. Après quoi il retourna
ɔllande, croyant avoir fait les plus
choses du monde, ou du moins le vou-
ıire croire, parce que de tems en tems
voit des lettres de M. le Prince qui
ıifioient rien, ausquelles il répondoit
ìme.

ɔendant la vie obscure & vagabonde
ıuoit toujours, tantôt d'un côté, tan-
: l'autre, à Amsterdam, à la Haye,
erdam, à Utrecht & en plusieurs autres
de Hollande; mais on se plaisoit par-
:rement à Utrecht, dans une maison
roit pour enseigne *Keine portiche*, la
tite porte, & où demeuroit une jeune
ıne nommée *Anniki*, qui occupoit une
bonne place dans le cœur du * * * Ce
que l'Abbé Charrier l'alla trouver,
ui persuader de donner sa démission, &
er pour cet effet en negociation avec
réchal de Villeroi & le grand Prévôt,
l exaltoit fort le credit & les bonnes
ions; mais il ne fut point écouté,
u qu'on doutoit du prétendu credit de
:remetteurs, & que le conseil de Paris
pas de cet avis. D'ailleurs M. le Prin-
ɒt engagé le Cardinal de faire un se-
voyage à Bruxelles, il lui fit part
intelligence qu'il ménageoit avec la
ſſe de Normandie, par le Comte de

Crequi Berneuille, & par M. Dannery, ancien ami du Cardinal de Retz, Le Maréchal d'Hocquincourt qui s'étoit aussi retiré à Bruxelles fort mécontent du Cardinal Mazarin, avoit beaucoup de part en cette affaire, & devoit être détaché avec 4000. Chevaux pour se jetter en Normandie, pendant que l'Armée d'Espagne iroit se poster sur la riviere de Somme aux environs du Crotoy, dont le Gouverneur avoit des relations avec M. le Prince, qui devoit déja marcher à Paris aux premiers avis qu'on auroit du soulevement de la Normandie, & mener avec lui le Cardinal de Retz.

Mais tous ces projets assez bien concertez n'eurent point d'effet par l'entêtement des Espagnols & de Dom Juan, qui ayant voulu avant toutes choses tenter le secours de Dunkerque, assiegé par M. de Turenne, furent battus à la bataille des Dunes, le M. d'Hocquincourt tué, & toute leur Armée [redacted] les soins & la bravoure de [redacted]

l'Abbé Fouque: [illegible]
leur faisoit donner [illegible]
jour, & qu [illegible]
de de leurs camarades [illegible]
ailleurs. C'est [illegible]
ces bandits, par [illegible]
que Joly chargea de [illegible]
es faire causer [illegible]
ifficile, ces miserables [illegible]
peu de discretion & de menagement [illegible]
a lieu de juger [illegible]
ent pour faire [illegible]
Quoiqu'il en soit, J[illegible]
a aller donner avis [illegible]
Naerden avec l'Abbé [illegible]
igea de [illegible]
n lieu plus grand & [illegible]

Il y fut visité [illegible]
uc d'Ormond, chargé [illegible]
art du Roi d'Angleterre, & [illegible]
u'il apprit la premiere [illegible]
ille de Dunkerque. Ce fut aussi [illegible]
eigneur qui lui vint annoncer [illegible]
mort de Cromwel, & [illegible]
ence de faire ce [illegible]
ome, pour disposer le Pape [illegible]
oi d'Angleterre [illegible]
ans cette conjoncture, & [illegible]
atholiques de ses Etats favorables, sa Ma-
sté promettant de les [illegible]
ction après son retablissement. La proposi-
on fut reçue comme elle [illegible],
le Cardinal de Retz promit de faire tout
qui dependroit de lui pour le service du
oi. En effet, il proposa aussi-tôt à [illegible]

dam, un nommé Saint-Gille
de la part des Jansenistes, qu
pressez du côté de la Cour
celle de France, s'adresseren
pour lui proposer de s'unir
offre de tout le credit, & d
leurs amis qui étoient en gr
fort puissans, lui conseillant
clater & de se servir de toute
seroit appuyée vigoureuseme
Partisans: offre qui auroit
& produire son effet, si elle
propos; mais ces Messieurs
dans le temps, & ne se m
mouvement que pour leurs i
liers, le Cardinal dont le cou
leurs extrêmement amolli,
minué, ne fit aucune attent
positions, comme s'il eût vo
ceux dont il pouvoit esper
cours.

Ainsi l'Abbé Charrier v

comprendre que son voyage pourroit n'être pas inutile aux Jansenistes, & lui avoit promis quelque fonds pour [illegible] quoi il ne [illegible] qu'alors il ne comptoit pas [illegible] promesses du Card[illegible] étant retourné en France, [illegible] avec lui autre chose [illegible] la conclusion [illegible] se faisoient avec lui, [illegible] en chemin avec le Cardinal de [illegible] voulut le conduire [illegible] bourg, où il lui donna de plus [illegible] consideration [illegible], & leva toutes les difficultez qui [illegible] jusques là.

Ce voyage [illegible] ment [illegible] Chartier, [illegible] te du Cardinal. [illegible] voulu charger [illegible], lui dit [illegible] après, que les promesses [illegible] terre n'avoient fait aucune [illegible] quelque avantage [illegible] sa part en faveur [illegible], on ne se resoudroit jamais [illegible] prêter de l'argent [illegible] de Retz, les parens [illegible] leur état [illegible] jamais de se brouiller [illegible] avec la Cour de France [illegible] nisme étoit une chose [illegible] toit pas permis [illegible] qu'il seroit non seulement inutile, mais dan-

retourna droit en France, aprè
mé le Cardinal de Retz du p
de sa negociation, lequel alla
Ratisbonne, d'où il retourna
en grande diligence, sur les b
roient de la Paix generale. Il
Secretaire qui arrivoit de Fra
voit envoyé pour avoir des no
nes de ses amis, & pour chang
& ses adresses, à cause de la p
hison de ses domestiques; aprè
promptement en Flandres pour
M. le Prince, qui l'avoit aver
tions à la Paix.

Ils auroient bien voulu l'em
l'autre s'ils avoient pû, auss
Marquis de Caracene qui co
Flandres. Il y avoit aussi une
Cour d'Espagne, qui s'y opp
ment, disant que leurs affaires
en assez mauvais état pour les
précipiter. Qu'il y avoit lieu

›ute la haine de la rupture ; ce qui seroit une consequence très dangereuse pour lui dans les païs étrangers, & en France ; la eine commençant elle-même à croire qu'il : souhaitoit pas la Paix, ni le mariage du oi avec l'Infante, dans l'esperance de lui ire épouser [1] Marie-Anne Mancini sa éce, dont le Roi étoit fort amoureux.

Mais Dom Louis de Haro Ministre d'Esıgne raisonnoit d'une autre maniere. Le auvais succès de la bataille d'Elvas gagnée ır les Portugais au mois de Janvier 1659. laquelle il s'étoit trouvé en personne, lui ɾoit inspiré un si grand desir de vengeance, ı'il n'étoit occupé que de cela, répondant tout propos à ceux qui le pressoient sur sujet, *Es menester conquistar à Portugal.* : il avoit tant de peur que le traité comencé, par lequel le C. Mazarin consenit d'abandonner les Portugais, ne manät, qu'il pensa plusieurs fois se relâcher : l'article du rétablissement [2] de M. le

[1] La Politique du Cardinal étoit bien plus : ; comme il savoit que le Roi n'en viendroit nais jusqu'à épouser sa niéce, & qu'elle ne avoit être tout au plus que sa Maitresse, il ignit que ce Prince ne s'en degoutât ensuite, que la disgrace ne retombât sur lui-même par ıtrecoup ; c'est pourquoi il prit le parti de loigner ; ce qui fut regardé comme un grand .it de prudence.

[2] Cette feinte étoit une finesse de Dom uis, qui lui réussit ; il vouloit faire peur au Mazarin, en lui proposant d'abandonner une rtie considerable des Païs-Bas au Prince de ɔndé, si la Cour de France continuoit de s'opser aux conditions de son rétablissement.

Paix.

Cela n'empêcha pourtant
de Retz n'allât plusieurs fo
pendant le Traité; qu'il n'y
de Caracene, & qu'il n'y eû
ferences avec M. le Prince
ligences de Normandie, qui
jours, mais qui furent enfi
par la prise du sieur de Bo
homme de Sologne, qui en
pée à Paris; ce qui oblige
Créqui, & Danneri à se
lande.

La Paix étant faite, les
Cardinal avec S. A. cesserent
ou se reduisirent à des prote
tié, M. le Prince étant rev
au lieu que S. E. fut contra
ner en Hollande, avec le cha
pas voulu profiter de l'uni
pu faire avec S. A. C'est
ne voyant plus de ressource
conseilla de quitter cette vi

Mais le Cardinal ne voulut point écouter ces avis ; & après avoir fait un troisiéme voyage à Bruxelles, pour y saluer le Roy d'Angleterre à son retour de la conference des Pyrenées, il retourna en Hollande pour y vivre comme auparavant, allant de Ville en Ville, & de maison en maison, passant la plus grande partie de son tems à la Comedie, & à d'autres amusemens de cette nature, sans pouvoir souffrir aucune lecture serieuse. Cette conduite bizarre fatiguoit étrangement Joly & son Secretaire, d'autant plus que sa plus grande application étoit de jetter de la défiance & de la jalousie entre tous ceux qui approchoient de lui, par des rapports souvent supposez qu'il leur faisoit aux uns & aux autres ; de sorte qu'il y avoit tous les jours des disputes & des éclaircissemens, dans lesquels le Cardinal ne manquoit jamais de prendre le parti de son Ecuyer Malclerc, qui le gouvernoit avec un empire absolu, fondé non pas tant sur l'inclination ou sur l'amitié, que sur le besoin qu'il avoit de son ministere dans ses amusemens, & peut-être aussi sur la crainte qu'il ne découvrit ses foiblesses & ses folies, dont il étoit l'unique confident & témoin.

Cette dépendance du Cardinal augmenta même beaucoup, depuis une contestation violente qu'il eut un jour avec son Ecuyer à Anvers, dans une maison qui a pour enseigne la Ville de Sevemberg ; car des paroles en étant venus aux mains, ils se gourmérent, & se prirent à la gorge avec tant de fureur, & si peu de respect de la part de l'Ecuyer,

querelle ; & le sieur Vacherot
Cardinal qui accourut au brui
ques uns des Domestiques, qui
me lui les débris du combat, &
sanglantes des deux Athletes, n
autre chose à Joly que ce qu'il
les Parties ayant gardé un pro
sur le sujet de cette Tragi-Co
qu'il en soit, l'impudence de l'I
si excessive, qu'il n'y avoit poin
basse & vilaine qu'il ne fit in
tous ceux qui approchoient d
& cela en sa présence, sans qu'i
seul mot. Cet insolent ne se
d'être le maitre de sa personne &
se sans en rendre compte, il v
l'être de toutes les affaires, &
cet effet envoyer des chiffres pa
Paris. Mais ayant découvert q
Caumartin, & les autres con
E. ne vouloient avoir affaire
entreprit de le ruiner dans so

Joly fut averti de tous ses tours par les
nestiques du Cardinal ; mais il ne daigna
s'en plaindre , & il continua toujours
travailler à ses affaires avec la même af-
ion & la même assiduité. Le Cardinal
son côté jouoit son rôle avec une grande
imulation , & continuoit de donner à
y les mêmes marques de confiance & d'a-
ié, particulierement quand il lui surve-
t des affaires au-dessus de la portée de
lclerc ; mais il est certain que ce n'étoit
par grimace , & que son cœur avoit en-
ement changé à son égard.

Ce désordre dans la vie & dans les ma-
es du Cardinal de Retz dura deux ans
ers , & jusqu'à son accommodement ,
n'étant rien passé de considerable pendant
ce temps , à la reserve de quelques voya-
qu'il fit , l'un à Hambourg pour aller
la Reine Christine de Suede , & deux
Angleterre après le retablissement du Roi
rles II. pour le faire souvenir des pro-
ses qu'il lui avoit faites de ménager sa
ncilation avec la Cour. M. d'Aubigny
se trouva pour lors en Angleterre , con-
ua beaucoup à la bonne reception qui fut
au Cardinal par Sa Majesté , par le
d'Ormond & par le Chancellier ; mais
ne produisit rien de solide qu'un present
4000. guinées , dont les Lettres de chan-
urent apportées en Hollande par le sieur
ide Gentilhomme Irlandois , qui étoit
rés de M. d'Aubigny , dont l'Ecuyer ne
nqua pas de se rendre aussi-tôt le maitre ,
l'obliger Son Eminence à tenir le cas fort

secret, sous prétexte que si ses amis venoient à le sçavoir, ils cesseroient de lui envoyer les 8000. écus qu'ils lui fournissoient tous les ans pour sa subsistance.

Peu de temps après, le Cardinal Mazarin s'étant mis dans la tête de marier une de ses niéces avec le Roi d'Angleterre ; & ayant envoyé le sieur Berthet à Londres pour ménager cette affaire, M. d'Aubigny ne manqua pas d'en donner avis au Cardinal de Retz, afin qu'il tâchât de profiter de cette conjoncture. Ce qui l'obligea de retourner à Londres, dans le dessein d'aider autant qu'il pourroit à la conclusion de ce mariage, ne doutant point que ce ne fut une voye sûre pour se raccommoder avec le Cardinal Mazarin ; mais ayant trouvé le Roi & tout son conseil fort éloignez de cette proposition, il changea de batterie, & entrant dans l'esprit de la Cour, il déclama contre ce dessein, & fit ce qu'il pût pour faire croire au monde que c'étoit lui qui avoit empêché

[redacted]

faire la demande: mais le Chancellier qui avoit d'autres vûes, & qui ne l'avoit laissé partir que pour l'éloigner de la Cour, ayant proposé la Princesse de Portugal, il fit changer tout d'un coup l'esprit du Roi, & le Comte fut rappellé de Bruxelles où il s'étoit arrêté. Cette révolution surprit un peu le Cardinal, qui tâchoit de persuader au monde qu'il gouvernoit la Cour d'Angleterre, quoique dans la verité il n'eût aucune part aux affaires du païs, si ce n'est peut-être dans celles de M. d'Aubigny, à qui Sa Majesté Britannique vouloit faire donner un Chapeau de Cardinal.

Le Chancellier témoignoit aussi desirer la chose; de sorte que le Cardinal de Retz fut chargé de la conduite de cette negociation a la Cour de Rome; ce qui lui donna sujet d'écrire plusieurs lettres, & de dresser de grands Memoires dont il se faisoit honneur, & qui étoient pourtant tous de la façon de Joly. Cette affaire traina longtemps & ne réussit point, quoique le Chanchellier eût envoyé à Rome le sieur Besling son Secretaire & son confident, avec des lettres très pressantes de la Reine d'Angleterre, & des pouvoirs pour employer le nom du Roi où il le trouveroit à propos; mais il y a bien de l'apparence que tout cela n'étoit que pour la montre, & que cet homme avoit été choisi plûtôt pour traverser la chose que pour l'avancer.

Quoi qu'il en soit, cette affaire fut le prétexte de plusieurs sommes considérables qui furent données à S. E. en differentes oc-

casions, pour lesquelles il ne rendit que peu de services & assez inutiles, quoiqu'il se donnât de grands mouvemens, ayant fait exprès un voyage à Hambourg pour engager la Reine Christine à écrire au C. Azolin, & à ses autres amis de Rome en faveur de M. d'Aubigny. Il fit aussi la dépense de quelques conseils, entre autres de celui de faire passer vingt Vaisseaux de guerre dans le Détroit, & jusqu'à Civita-Vecchia, pour faire peur au Pape & à ses Neveux, & les obliger à accorder ce qu'on souhaitoit d'eux.

Ce fut à peu près dans ce tems là que les amis du C. de Retz prenant occasion de la mauvaise santé du C. Mazarin, tâchérent de remuer sa conscience, en lui faisant représenter qu'il n'étoit ni juste ni glorieux pour lui de laisser l'Eglise de Paris dans le trouble où elle étoit; & qu'après avoir donné la Paix à toute l'Europe, il devoit consommer son ouvrage en la donnant à l'Eglise. ... qu'il n'étoit pas fort sensible à ... lui faire

usage des derniers remedes, dont il disoit n'avoir pas voulu se servir, dans la crainte de troubler l'Etat pendant la Guerre.

Cette lettre plût extrémement au C. de Retz, qui après l'avoir retouchée en quelques endroits, la fit imprimer aussitôt en Latin & en François, & en signa plusieurs Exemplaires que Joly eût ordre d'envoyer aux Evêques d'Itale, d'Allemagne, d'Espagne & de Pologne. Mais la maladie du Cardinal Mazarin [1] ayant augmenté considerablement; & l'Evêque de Chaalons lui ayant écrit qu'il seroit peut-être mieux de ne pas porter les choses à l'extremité, & qu'il y

[1] Voici ce que rapporte de lui M. Colbert Le Cardinal étant venu à s'alliter, il lui falut songer à rendre compte à Dieu, comme il étoit accoutumé à en recevoir sans en rendre, ce compte l'embarrassa à un point qu'il en eut des convulsions. Il s'accusa d'avoir volé le Roi & le peuple. M. Joly Curé de saint Nicolas des Champs, lui dit qu'il ne pouvoit lui donner l'absolution, s'il ne restituoit; & comme tout riche qu'il étoit, cela passoit ses forces, le Roi eut la bonté de lui faire don de ce qu'il pouvoit lui avoir pris. M. Joly se contenta de cette declaration de Sa Majesté; & le Cardinal mourut beaucoup plus tranquilement qu'il n'auroit fait sans cela. D'autres ne parlent point de ces prétendues frayeurs du Cardinal; ils disent au contraire qu'il tourna le dos à M. Joly, & qu'il contrefaisoit le dormeur, pendant que le Curé lui crioit aux oreilles : Monseigneur, souvenez-vous qu'il faut veiller, l'heure approche. Que le Curé fatigué de crier, s'étant endormi à son tour, le Cardinal se tournant vers lui, dit fort haut; M. le Curé, vous dormez, souvenez-vous qu'il faut veiller, & que cette Comedie dura plus d'une heure.

les auteurs de la lettre, qui a
voulu ne pas perdre le fruit de
jusques-là qu'il leur déclara net
voyoit bien que leur dessein étoi
plus loin; mais qu'il aimoit mie
encore dix ans dans le même
rien faire qui pût aigrir davant
la Cour & le Cardinal Mazari
Enfin pourtant l'Evêque de C
mandé qu'il n'y avoit plus rien à
donnant la démission, le C. d
à son premier sentiment, & c
publication de la lettre, dan
qu'elle pourroit intimider le C
& le faire rentrer en lui-même
mourir, en fournissant à ceu
roient au lit de la mort une
sion de lui presser la conscience
cle. De sorte qu'on en répa
côtez des exemplaires en les a

té, il falut prendre d'autres mesures.

La premiere fut un peu brusque, & peut-être témeraire, quoique fondée sur les avis de plusieurs de ses amis, qui lui ayant conseillé de se rendre à Paris incessamment, il s'avança jusqu'à Valenciennes pour être à portée de prende son parti, suivant les nouvelles qu'il y recevroit; & il écrivit à Joly & à son premier Secretaire de le suivre d'Amsterdam où ils étoient: ce qu'ils firent malgré eux, jugeant bien que ce moment précipité ne produiroit pas un bon effet; & s'étant avancez jusqu'à Bruxelles, ils y trouvérent le Cardinal de retour, ayant appris à Valenciennes que le Roi avoit fait publier des défenses à toutes sortes de personnes, de le recevoir ou de lui donner passage, avec des expressions plus aigres & plus fortes que du tems du C. Mazarin.

de Venise, il mourut en homme intrepide. Son esprit étoit si peu troublé des horreurs de la mort, qu'il mit ordre à toutes ses affaires particulieres, & parla longtems des publiques au Roi, à qui il donna des avis tres-importans. Pour appaiser la colere du Pape, dont il n'avoit fait aucune mention dans le Traité des Pyrenées, il lui écrivit une Lettre remplie de soumission & de respect, & lui laissa 200000. écus. Il fut pendant plusieurs années l'Auteur ou l'Arbitre des plus célebres évenemens de l'Europe. Il étoit appliqué, actif, penetrant dans ses vûës, sage dans ses sentimens, adroit à feindre & à dissimuler. Le cours de sa vie fut une suite constante de prosperitez; il la finit dans le plus haut degré de gloire, dont l'éclat dissipa toutes les ombres de l'envie; & il eut le bonheur de vaincre par une fin heureuse les caprices & la legereté de la fortune. Au reste il mourut à Vincennes le neuviéme Mars 1661. âgé de 59. ans.

jusques-là de donner sa démission sui manieres du C. Mazarin, il assuroit Majestez d'une soûmission parfaite à volontez, & d'être prêt à renoncer à ses interêts, lorsqu'il ne s'agiroit pl ceux de la conscience ou de l'Eglise.

Pennacors s'en retourna avec ces le qui furent dressées par Joly ; le Car ayant affecté de lui dire devant tout le r de, que si on continuoit à vouloir sa mission, il n'avoit que faire de reve quoique dans le tête à tête il lui eu tout le contraire, mais en confide après avoir exigé de lui le secret à l'é de l'Abbé de Lamet & de Joly, Penn ayant de son côté stipulé le même secr nom du sieur le Tellier sur toute cett gociation, déclarant qu'il quitteroit to s'il apprenoit que le Surintendant Fouqu eût entendu parler.

Cependant à peine fut-il parti que l' Charrier arriva à la Haye de la part du [redacted]

generosité, sa liberalité, sa fidelité inviolable pour ses amis, le credit extraordinaire qu'il avoit à la Cour, & sa faveur auprès du Roy & de la Reyne, qui ne laissoient pas lieu de douter qu'il ne devint dans peu le maitre de toutes les affaires; autant de considerations que l'Abbé crut devoir faire une forte impression sur l'esprit du Cardinal, & le déterminer à prendre un parti dont il sçavoit bien d'ailleurs qu'il n'étoit pas éloigné : mais il fut bien surpris lorsque S. E. après avoir exigé de lui le secret de la confession avec serment, lui conta en presence de Joly tout ce qui s'étoit passé avec Pennacors, & lui fit sentir la difference des propositions du sieur le Tellier, & de celles du sieur Fouquet, le dernier demandant absolument la démission, au lieu que l'autre se faisoit presque fort de lui conserver l'Archevêché. Joly ajoûta une reflexion encore plus essentielle; c'est que le Surintendant ne parloit qu'en son nom & de son chef, au lieu que Pennacors avoit laissé entendre qu'il étoit en quelque façon autorisé du Roy & de la Reyne : ce qui fit dire dès-lors à Joly que le Surintendant n'étoit pas si bien en Cour, & dans l'esprit de leurs Majestez qu'il se le figuroit, puisqu'on lui cachoit une affaire de cette nature.

Le Cardinal & l'Abbé Charrier se mocquerent de cette consequence, qui fut cependant bientôt justifiée dans la suite [1]; mais ils convinrent qu'il faloit attendre des nouvelles de Pennacors, & qu'en attendant l'Ab-

[1] Par l'emprisonnement de M. Fouquet.

avoit bâties sur le succès de
tion pour ses interêts par
comme il étoit attaché depu
Cardinal de Retz, il fut obli
ses raisons & à sa volonté.

Les choses demeurerent en
dant trois semaines sans a
nouveaux, que des plaintes
ches qui arrivoient de tous
des amis du Cardinal, sur
couroient de son accommod
participation; à quoi on se
pondre, qu'il étoit vrai qu'o
propositions; mais que S. E
toit point, parce qu'elles ro
sur sa démission, qu'il ne vo
ner. Joly en écrivit en ces t
de Caumartin, ne croyant p
Retz pût jamais oublier les
faisoit à tous propos de n

le part dans un Traité de cette na-
ıù ils prenoient encore plus d'interêt
fieur de Caumartin, attendu que l'E-
couchoit en joue l'Archevêché, ayant
.it entendre à la Cour que le Cardi-
Retz se résoudroit beaucoup plus aise-
s'en dèfaire en faveur d'un ami, que
ıtre.

ıt assez long-temps sans recevoir de
es de Pennacors, parce que le sieur le
avoit suivi le Roi au voyage de Nan-
: Sa Majesté fit pour arrêter le sieur
t, [1] & qu'il jugea qu'il étoit à
d'attendre la conclusion de cette af-
qui occupoit fort leurs Majestez,
ue de leur rendre les lettres du Cardi-
ıur en obtenir une réponse plus favo-
Au reste la nouvelle de la prison du
ndant surprit extraordinairement le
al de Retz & l'Abbé Charrier, qui
ıt mocquez de la conjecture de Joly,
ardinal commença d'en tirer de bons
ı pour ses affaires, & d'esperer un
plus gracieux de l'entremise du sieur
er, dont le credit étoit considerable.

Aprés qu'on eut engagé adroitement M.
:t à se defaire de sa Charge de Procureur
ıl, sous prétexte qu'étant chargé de tou-
affaires depuis la mort du C. Mazarin,
devenoit inutile. La Cour alla en Breta-
ır s'emparer de Belle.Isle, que le Surin-
: avoit achetée de la maison de Retz, &
rtifier, en cas de revers. Monsieur le
, quoique son ennemi capital, ne voulut
er du procés, ni directement, ni indirec-

ment augmenté ; mais il ne fut pas long-temps dans cette douce erreur, Pennacors lui ayant enfin fait sçavoir, que ses lettres avoient été presentées & reçues favorablement de leurs Majestez. Que le sieur le Tellier avoit fait tout son possible pour les disposer à le recevoir en grace, en lui conservant son Archevêché ; mais que tout ce qu'il avoit pû dire avoit été inutile, & que s'il vouloit sortir d'affaires, il falloit absolument se resoudre à donner sa démission ; après quoi il pouvoit se promettre une recompense avantageuse, & toutes sortes d'autres graces de Sa Majesté.

Les lettres de Pennacors étoient même conçues de maniere à faire juger que le sieur le Tellier ne se mettoit plus tant en peine de cette affaire, qu'il n'avoit apparemment entreprise que pour ôter à son Concurrent le moyen de faire sa cour auprès du Roi ; & quoique le Cardinal lui eût dit en partant [redacted]

œconomisez. 3. Une amnistie generale pour tous ceux qui avoient suivi le Cardinal de Retz, & le rappel de tous les Chanoines, Curez, ou autres personnes exilées par rapport à lui, qui seroient rétablis dans leurs Benefices, charges ou emplois, nommement le sieur de Chassebras Curé de la Magdeleine.

Pendant quelques jours le Cardinal feignit de rejetter bien loin ces propositions, & de refuser la dèmission. L'Abbé Charrier & Malclerc qui sçavoient ses intentions, jouoient aussi le même personnage, disant à l'Abbé de Lamet & à Joly, qu'ils le confirmoient autant qu'ils pouvoit dans cette resolution; mais il est certain qu'ils faisoient l'un & l'autre le contraire de ce qu'ils disoient, & qu'ils n'avoient pas de plus grande passion que de finir cette affaire de quelque maniere que ce fût, sans s'embarrasser de l'honneur de Son Eminence. La seule chose qui inquiettoit l'Abbé, étoit la crainte que le Traité ne se conclût par d'autres mains que les siennes, quoiqu'il eût tiré parole positive du Cardinal du contraire; & que quand il seroit question de finir, il lui donneroit un billet de créance, sur lequel il pourroit arrêter les articles avec le sieur le Tellier, & terminer l'affaire au préjudice de Penacors qui s'en étoit donné tous les soins.

Afin d'entretenir Son Eminence dans cette resolution, l'Abbé lui representoit sans cesse que Pennacors & l'Evêque de Coutances étoient des miserables qui n'avoient aucune consideration dans le monde, & dont le sieur

de Retz écrivoient aussi forten
deux personnages, s'accord:
point, quoique fort divisez e
chacun souhaitoit se rendre m
té, dans la vûe d'en tirer des :
ticuliers, & neanmoins qu'
voient presque tous la démissi
Mais le Cardinal sans le co
tage, resolut tout d'un coup
sant qu'il ne pouvoit plus
faire cette démarche; mais qu
roit l'affaire de tant de condit
deviendroit comme impossibl
tions se réduisirent cependant à
dont le premier étoit. Qu'on l
compte exact de tous ses rever
somme qu'ils pussent se mont
Marquis de Chandenier seroit
charge, ou qu'il en seroit recor
étoit une suite des sollicitatio

oublié la facilité avec laquelle le Cardinal de Retz avoit abandonné sa démission à Duflos Davanton. Cependant afin de n'avoir rien à se reprocher, il voulut faire une derniere tentative sur l'esprit de Son Eminence pour l'obliger à ne rien précipiter, en lui representant, Que le chemin qu'il prenoit ne quadroit pas avec la lettre qu'il avoit écrite au Roi, dans laquelle il ne s'excusoit de donner sa démission que sur l'interêt de l'Eglise & de sa conscience. Qu'il n'y avoit ni honneur ni bienséance à changer si promptement de principe, en se reduisant à des conditions purement temporelles. Qu'il n'en falloit venir là que peu à peu, & par degrez. Qu'il ne risquoit rien dans le retardement, & qu'il seroit toujours reçû à cette capitulation. Qu'ainsi pour mettre son honneur à couvert, il pouvoit faire dire au Roi qu'il étoit dans la disposition de se soumettre à ses volontez, du moment qu'il le pourroit faire sans agir contre sa conscience & contre les Loix de l'Eglise, & que pour faire voir à Sa Majesté qu'il n'étoit retenu que par cette consideration, il consentoit de donner sa démission, en lui faisant voir un avis Canonique, signé d'un certain nombre de Prélats & de Docteurs de Sorbonne, qui portât qu'il le pouvoit faire en bonne conscience; qu'en s'y prenant de cette maniere, il arriveroit ou que le Roi n'insisteroit plus sur la démission, ou que sa conduite seroit justifiée devant tout le monde, aprés quoi il pourroit traiter des conditions.

Mais Joly ne fut point écouté; ses expe-

trouva point d'autre moyen q
prendre chacun en particulier
donner à l'un & à l'autre,
secret, un billet de créance;
partirent tous deux à peu de d
l'autre, fort contens du per
alloient jouer, & remplis de
rances. Ce petit micquemac
rien dire à Joly; mais à peine
tis d'Amsterdam, que le Carc
ce qu'il avoit fait, s'excusant
tunitez de l'Abbé Charrier,
contre lui. Il le chargea en
Pennacors pour le prier de ne
point, & de laisser à l'Abbé la
tion de discourir avec le sieur
l'assurant qu'on se reposeroit c
quement sur lui.

A cela Joly répondit qu'il fer
il lui ordonneroit; mais qu'il
que Pennacors digerât aiséme
cette nature: que d'ailleurs il é

& de laisser tomber cette affaire, dont apparemment il ne se mettoit plus gueie en peine.

Cette raison frappa si fort le C. de Retz qu'il dépêcha aussi-tôt un Courrier à l'Abbé Charrier, qui l'atteignit à Bruxelles, avec des ordres très-exprès de supprimer sa lettre de créance, & de ne la laisser voir à personne, pour des raisons qui étoient survenues depuis son départ : ce qui vint fort à propos, attendu que les deux Agens s'étant joints sur la route, & l'Abbé n'ayant peu s'empêcher de se vanter de son billet, Pennacors en fut tellement surpris & offensé, qu'il écrivit brusquement au Cardinal qu'il ne se mêleroit pas davantage de ses affaires, s'il ne revoquoit incessamment un pouvoir qui le deshonoroit.

Ainsi l'Abbé Charrier ayant reçû ce contre-ordre, fila plus doux, & Pennacors se voyant rassuré par les lettres de Joly continua son chemin sans inquietude ; & s'étant rendu auprès du sieur le Tellier, il l'informa de l'état des choses, & des nouvelles propositions du C. de Retz, ajoûtant qu'il étoit prêt de se rendre à Commercy, ou en tel autre lieu du Royaume qu'il plairoit à S. M. de lui marquer, pour y passer l'Acte de sa démission, en lui envoyant quelque argent pour faire son voyage, à déduire sur les revenus de ses benefices.

Ces propositions ayant été communiquées au Roi, S. M. ne voulut point s'engager à rendre autre chose que ce qui avoit été porté à l'Epargne, ni consentir au rétablissement du Marquis de Chandenier ; & Pen-

nacors étant retourné en Hollande avec cette déclaration, le Cardinal ne jugea pas à propos de trop insister sur ces deux articles : & ils convinrent à peu près de leurs faits, sur la parole qui lui fut donnée qu'on auroit soin de contenter le M. de Chandenier. Cependant comme ce Marquis & ses amis faisoient beaucoup de bruit à Paris S. E. trouva bon d'y envoyer Joly pour appaiser leurs murmures, & faire expliquer cet article d'une maniere dont ils eussent lie d'être contens ; ce qui lui parut d'autant plus necessaire, qu'il avoit besoin là d'un homme de confiance pour recevoir les paroles d sieur le Tellier, qui ne lui avoient été portées jusques-là que par Pennacors, qui dépendoit presque entierement de lui, & pour recevoir l'argent qu'il avoit demandé pour son voyage.

Joly fit ce qu'il peut pour se dispenser de cette commission, n'ayant aucune envie de paroitre dans un traité qu'il n'approuvo

e sieur le Tellier verroit le premier Pre.
t de Lamoignon, ami particulier du
quis, pour lui faire agréer cette récom-
:. Mais toute cette négociation devint
le, par l'opiniâtreté de cet Officier qui
a de prendre cette somme, voulant ab-
nent être rètabli dans sa Charge : en
il fut blâmé generalement de tout le
de, & le Cardinal justifié, pour avoir
out ce qu'on pouvoit exiger raisonna-
ent de lui dans une affaire de cette na-
, où il n'étoit ni aisé ni possible de faire
x, attendu qu'on traitoit avec son
re.
rès cela Joly eut bientôt fait avec le
stre, qui lui promit de lui faire don-
eux mille louis d'or pour le voyage du
inal, avec un Passeport pour lui & pour
s les personnes de sa suite;ce qui ayant
ait, Joly partit avec Pennacors, chargé
odele de la démission, pour se rendre
xelles ; où ayant trouvé le Cardinal de
qui les attendoit, ils en partirent tous
ible pour Commercy, où ils arrivérent
ours aprés.
s que le Cardinal fut à Commercy,
remier soin fut de faire dresser sa dé-
on de l'Archevêché de Paris pardevant
Notaires, sur le modéle de la Cour, qu'il
aussitôt entre les mains de Pennacors
ly pour la porter au sieur le Tellier,
ordre de solliciter la restitution d'une
de ses revenus, dont il avoit un be-
pressant pour payer ses créanciers, &
ir à sa subsistance. Sa Majesté l'ayant

que de Toulouse pour rem
Après quoi elle donna l'Abb
nis au Cardinal, avec une
le Duché de Retz nommée
le revenu n'est que de 200
On lui fit aussi payer une so
liv. en attendant l'expedit
n'y ayant pas eu moyen d
vantage, non plus que le ra
M. le Tellier ayant declar
point esperer tout cela, n
se pressât d'executer les con
té, que M. de Marca ne f
session de l'Archevêché; &
obtenir fut des lettres d'E
jouir par provision des fr
de saint Denis.

Ce deni apparent de just
à plusieurs des Partisans du
clamer hautement contre ce

r l'expedition des Bulles, & de frustrer par
moyen le Cardinal de l'execution de ses
nventions, avec plusieurs autres choses
nblables, qui lui donnerent de très-gran-
s inquiétudes, d'autant plus que la Cour
Rome fut trois ou quatre mois avant que
rien expedier; ce qui dans la verité ne
noit que de la longueur ordinaire de cette
our, & de ce que M. de Marca tâchoit
n obtenir le gratis, ou quelque remise.
Après tout, si ces déclamations avoient
elque chose de specieux, il faut convenir
e le conseil du Roi avoit de bonnes raisons
ur ne se pas presser, ayant la memoire
ute recente de la revocation que le Cardi-
l de Retz avoit faite au sortir du Châ-
u de Nantes, de sa premiere démission, qui
ır donnoit un juste sujet de prendre leurs
etez contre un retour semblable, & de
fferer son payement jusqu'à ce que la cho-
fût entierement consommée.
Si le Cardinal eût bien voulu faire atten-
on à tout cela, il auroit pris patience de
illeure grace, & ne se seroit pas laissé
nsporter comme il faisoit à tout mo-
ent à un dépit outré, [1] qui lui faisoit

[1] Il est visible que l'Auteur des Memoires est
tre lui-même. Il charge trop son Tableau; il
ne dans ses peintures je ne sçai quel air de
yre & de malignité, qui suppose un fond de
contentement, & lui fait répandre sa bile
r tout. On en a indiqué la cause dans la Pré-
e. Il accuse principalement le Cardinal de
tz de timidité & d'irresolution, de faineantise
d'attachement au plaisir. Mais 1. dans l'é-
nge situation où se trouvoit le Cardinal, lui

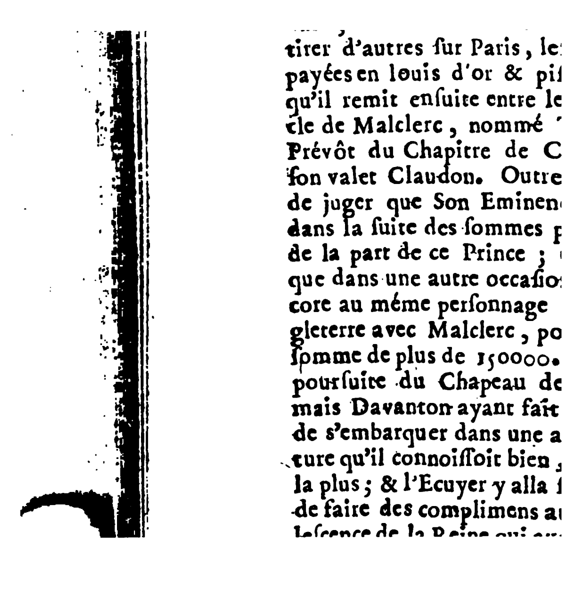
ne manquoit jamais de lu
recevoit quelque mécontei
diſant que pour le faire e
Huguenot, & qu'il écrir
Rome d'une terrible mani
aiſé de juger que la bile &
avec une violence extrao
temperament.

Après tout, au milieu
ceſſifs, il ne laiſſoit pas
qu'il pouvoit à ſe bien d
mercy, où veritablemen
être que partout ailleurs
de témoigner le contra
amis de Paris qui l'alloi
il ſe plaignoit continuell
qui le laiſſoit languir là ſi

étoit-il aiſé de prendre ſo
pour ainſi dire autour de lu

›utant cependant par un autre déguisement
ıucoup plus artificieux & plus faux , Que
juelque chose pouvoit lui rendre ce triste
our supportable, c'étoit le peu de dépense
'il y faisoit , moyenant quoi il esperoit
:c le temps s'acquitter de ses dettes ; de-
ir dont il vouloit paroitre uniquement oc-
pé, quoique dans la verité ce fût le moin-
e de ses soins, comme il le laissa connoitre
ns la suite assez manifestement à ceux qui
aminoient sa conduite de plus près, ayant
ıployé près de cent mille livres en vaisselle
ırgent par pure vanité, & dépensé plus de
nte mille écus à bâtir dans son Château
Commercy sans aucune necessité.
Ce n'est pas que Joly qui étoit à Paris,
qui de temps en temps ne laissoit pas de
ıcher quelque somme pour lui de l'Espag-
, quoiqu'avec assez de peine, ne l'em-
›yât autant qu'il pouvoit à satisfaire quel-
es uns de ses créanciers ; mais c'étoit
:sque toujours malgré le Cardinal, & sur
ıt malgré son Ecuyer Malclerc, qui atti-
t tout l'argent entre ses mains autant
'il lui étoit possible, sous prétexte de ses
les dépenses qu'il lui mettoit dans la tête,
dont il ne rendoit jamais aucun compte.
Il est pourtant certain que dans ce temps-
le Cardinal avoit d'autre argent dont il ne
vantoit point, & qui lui venoit du Roi
Angleterre ; les dernieres lettres de change
] ne lui ayant été rendues par le sieur

[1] Ces Lettres de change étoient de 2000. [illegible]
erlings, c'est-à-dire de 26000. l. en ce temps-là.



tirer d'autres ſur Paris, le:
payées en louis d'or & pi
qu'il remit enſuite entre le
cle de Malclerc, nommé
Prévôt du Chapitre de C
ſon valet Claudon. Outre
de juger que Son Eminen
dans la ſuite des ſommes p
de la part de ce Prince ;
que dans une autre occaſio
core au méme perſonnage
gleterre avec Malclerc, po
ſomme de plus de 150000.
pourſuite du Chapeau de
mais Davanton ayant fait
de s'embarquer dans une a
ture qu'il connoiſſoit bien,
la plus ; & l'Ecuyer y alla
de faire des complimens a
la ſcence de la Reine qui a

Il se fit de très vives instances à Rome en faveur de M. d'Aubigny, le Roi d'Angleterre n'épargnant rien pour lui ménager un Chapeau, dont il étoit fort entété. Le Chancellier, à qui cette intrigue ne plaisoit pas trop, n'osa pourtant s'y opposer; au contraire pour faire sa cour, il donna à Besling son Secretaire qui étoit Catholique, comme pour aller la solliciter à Rome; mais dans la verité pour la traverser sourdement: & il est certain que M. d'Aubigny étoit en même temps la dupe du Chancellier & du Cardinal de Retz, qui prenoit son argent à bon compte pour ne rien faire, [1] attendu qu'il n'avoit qu'un fort petit credit à Rome, & bien intentionné pour lui, soit par jalousie ou autrement; ce qui ne paroissoit que trop dans ses discours, où il ne l'épargnoit nullement, quoiqu'il fit profession d'être de ses amis.

Pendant que toutes ces choses se passoient, on eut avis de l'expedition des Bulles de M. de Marca; ce qui réjouit un peu la petite Cour de Son Eminence. Mais cette joye ne dura gueres, la nouvelle de sa mort [2] étant arrivée presque en même temps, sans qu'il eût eu celui de prendre possession de l'Archevêché; ce qui rejetta l'e-

[1] Ce n'étoit point du tout là le caractere du Cardinal de Retz. Son credit étoit beaucoup tombé à Rome; mais il agissoit de bonne foi, & n'épargnoit aucun soin pour réussir.

[2] Il mourut le 29. Juin 1662. âgé de 68. ans. Il avoit été President au Parlement de Pau, Conseiller d'Etat, & Archevêque de Toulouse.

quoique dans le fond il fut
Des murmures on paſſa aux
quand on apprit la nomir
Rhodes à l'Archevêché de
vacarme, les emportemens
tions allerent dans le derni
on ſçut l'inſulte qui avoit ét
au Duc de Crequy, dont le
bien que le contrecoup retc
en arrêtant les Bulles du no

Les Correſpondans de F
l'appaiſer, ne firent qu'augr
de ſon eſprit, en lui inſin
miſes de la Cour ne venoi
de conſideration qu'on y a
que de Coutances, & pou
que ſi S. E. vouloit s'en rep
s'avancer juſqu'à Joigny, ſc
Rendez vous avec le Duc de
pour conferer de leurs affai



amis s'en faisoient à croire, & qu'il y seroit trompé, il ne laissa pas de se mettre en chemin, sur l'assurance qu'on lui donna que le Maréchal de Villeroy avoit parlé au Sr le Tellier, qui promettoit de faire son possible pour obtenir que le Cardinal de Retz eût la liberté d'aller rendre ses respects au Roy. Le succès justifia la prédiction de Joly ; ce voyage lui ayant été nonseulement inutile, mais fort désavantageux, puisqu'il fut obligé de retourner sur le champ à Commercy pour y attendre l'expedition des Bulles. Cependant comme les affaires de Rome au sujet du Duc de Créquy [1] s'aigrirent, & tomberent dans une parfaite rupture, on crut à la Cour qu'on pourroit avoir besoin du Cardinal de Retz & de ses avis, & on commença de le ménager un peu

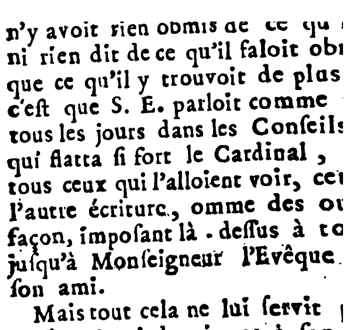
[1] La veritable cause de ces affaires avoit été le desir de vengeance dans Mario Chigi frere du Pape. Le prétexte fut un démêlé que les Corses eurent avec quelques personnes habillées à la Françoise, sur le Pont Sixte. Le Palais du Duc de Crequi Ambassadeur de France fut investi ; on tira même sur lui lorsqu'il parut à un balcon, & sur Madame l'Ambassadrice qui revenoit dans son carosse de Saint-Charles de Gattinais, & dont un Page fut tué. Le Duc se retira à Sanquirico en Toscane, pendant que les Cardinaux d'Este Maldachini, Manchini, & d'autres personnes considerables affectionnées à la France, sortirent de l'Etat Ecclesiastique. L'affaire se termina toute à l'avantage du Roi. On envoya à la Cour le Cardinal Chigi en qualité de Legat *à Latere*, aussibien que le Cardinal Imperial, pour se justifier. On cassa la Garde Corse ; on éleva une pyramide à Rome, où l'on grava le Decret rendu contre les Corses,

avantages qui pourroient en
dinal, si ses avis étoient
d'un bon succès. Joly ne d
persuadé de ces esperances;
ne faut rien negliger dans
casions, il dépécha aussitôt
C. de Retz pour l'inform
avec une Réponse toute dress
du sieur le Tellier, qui con
tres choses l'erection d'une
l'envoy du Cardinal Patron
Legat pour satisfaction à S.
ses ausquelles la Cour n'av
&. qui furent si bien reçû
ponse fut envoyée au Duc d
ordre de la suivre de point
la négociation de cette affa
mina effectivement suivant
que le Cardinal en tirât c
avantage de la part de la C



reçu cette Lettre, il l'envoya aussitôt à Joly pour la communiquer au sieur le Tellier, avec ordre de lui dire que S. E. n'y répondroit que comme il plairoit au Roy; mais les Ministres étant eux-mêmes assez embarrassez de ce qu'ils devoient faire, le sieur le Tellier dit à Joli que le Cardinal pouvoit faire telle réponse qu'il lui plairoit, & que S. M. trouveroit bon tout ce qu'il feroit. Neanmoins comme on sçavoit ce que semblables discours signifient dans des affaires de cette nature, le C. de Retz envoya peu de jours après sa réponse ouverte au Ministre, en deux façons qui ne differoient que dans quelques expressions. Cette lettre étoit encore de la façon de Joly, & elle fut mise en Latin par le nommé Flechier [1], qui étoit en ce tems-là auprès du fils ainé du sieur de Caumartin: elle contenoit en substance que lui C. de Retz ne refusoit pas de rendre tous les offices dont on le jugeroit capable; mais qu'il ne croyoit pas qu'il pût y en avoir d'efficaces, que ceux que le sacré College employeroit à Rome auprès de S. S. pour la porter à faire satisfaction au Roy sur un outrage si injurieux: & que leurs Eminences devoient se souvenir dans cette rencontre que les Rois de France étoient les Fils ainés de l'Eglise, laquelle n'avoit commencé

[1] Esprit Fléchier, mort en 1710. âgé de 78. ans; son mérite l'avoit fait nommer à l'Evéché de Lavaur en 1685. & ensuite à celui de Nîmes en 1687. Il avoit été reçu de l'Academie Françoise en 1673. à la place de M. Godeau Evéque de Vence.



n'y avoit rien obmis de ce qu
ni rien dit de ce qu'il faloit ob
que ce qu'il y trouvoit de plus
c'eſt que S. E. parloit comme
tous les jours dans les Conſeils
qui flatta ſi fort le Cardinal,
tous ceux qui l'alloient voir, ce
l'autre écriture, omme des o
façon, impoſant là-deſſus à to
juſqu'à Monſeigneur l'Evêque
ſon ami.

Mais tout cela ne lui ſervit
choſe, & n'adoucit pas à ſon
reté de la Cour, qu'on peut
exceſſive, ſans raiſon & à cont
le refus opiniâtre qu'elle lui fit
de rendre ſes devoirs à M. ce
à aucune conſequence; mais auſſ
M. ſon Pere qui étoit à l'extre
n'avoit point vû depuis ſa pri

d'impofer au peuple, faifant affembler une ou deux fois la femaine, avec un grand appareil, tous les païfans de fes terres, fous pretexte de leur rendre juftice, comme s'il eût été queftion de decider des affaires fort importantes. A l'oftentation près, fon intention en cela pouvoit être bonne; mais outre qu'il n'entendoit ien aux affaires ni aux procedures de juftice, il arrivoit fort fouvent que Malclerc & l'Abbé de Saint Avaux, Religieux Benedictin, parent de Malclerc, renverfoient toute la juftice & les meilleures intentions du Cardinal, qui n'avoit pas la force de les contredire, en lui allant parler à l'oreille au milieu de l'audience: d'où il s'enfuivoit des injuftices confiderables, fuivies des plaintes des malheureux condamnez mal à propos, & des railleries de ceux qui voyoient ce manége; les habitans de Commercy appellant par fobriquet le Benedictin *l'Eminence noire*, & l'Ecuyer *l'Eminence grife* [1] dont ils faifoient bien plus de cas en fait de procés que de l'Eminence rouge, voyant par experience que fans leur protection & leur appui, les bonnes graces du Cardinal leur devenoient entierement inutiles.

[1] On avoit déja donné ce nom là auparavant au P. Jofeph, favori du Cardinal de Richelieu, dans l'Epitaphe qu'on lui fit.

Cy gît au Chœur de cette Eglife
La petite Eminence grife,
Et quand au Seigneur il plaira
L'Eminence rouge y gîra.

que ce qu'il y trouvoit de p
c'est que S. E. parloit comm
tous les jours dans les Conf
qui flatta si fort le Cardinal
tous ceux qui l'alloient voir,
l'autre écriture, omme des
façon, imposant là-dessus à
jusqu'à Monseigneur l'Evêq
son ami.

Mais tout cela ne lui servi
chose, & n'adoucit pas à so
reté de la Cour, qu'on peu
excessive, sans raison & à co
le refus opiniâtre qu'elle lui fi
de rendre ses devoirs à M. ce
à aucune consequence; mais au
M. son Pere qui étoit à l'ext
n'avoit point vû depuis sa p
mourut à l'Oratoire le même j

...eu de ses infirmitez. *Mon pau-*
...disoit-il, tu perds ton tems à
... je sçais bien ce que je suis; mais
... malgré tout le monde, je le
... parce que j'y trouve plus de plai-
... que vous êtes trois ou quatre à
... à me cacher, & qui me mépri-
...eur; mais je m'en console par
...on que j'ay d'imposer à tout le res-
... par vôtre moyen méme; qui est
...mpé, & ma réputation si bien
...que quand vous voudriez désabuser
...vous n'en seriez pas crûs; ce qui
...pour être content en vivant à ma

...omme la vanité étoit une des ses
...es passions, il y avoit une autre
...laquelle par cette raison il s'appli-
...de tout son cœur, & avec plaisir dans
...nes heures; sçavoir, à la genea-
...de la maison de Gondi, se picquant
...jusquà cinq cens & tant de quar-
...ans aucune mésalliance, & envoyant
...vingt & trente fois par jour ses
...res, pour ajoûter ou corriger quel-
...ose à cette genealogie qu'il lisoit sans
...sans sujet ni raison, à tous ceux qui
...choient, jusqu'à les rebuter, & leur
...iter l'entrée de sa chambre. Enfin
...enealogie fut copiée une infinité de
...envoyée à d'Hozier pour la mettre
...e, & la faire dessigner, comme si
...été celle d'un des plus grands Prin-
...monde; & aprés tant de soins, et-



s'y appliquer serieusement 8
Mais ce projet comme les a
en fumée, & en pure vanit
s'étant contenté de reciter à
sitoient deux ou trois pages
belles à la verité, qu'il avoi
composer dans le bois de Vi
l'aide du sieur Vacherot son
le titre de *Partus Vincennoi*
feignit de vouloir continuer
faisant montre d'un grand Ca
letoit avec toutes les marq
d'une grande application da
il ne sçavoit que faire, & l
ne lui permettoit ni la chasse
nade. Cependant il en dem
ces deux ou trois pages, aus
le connoissent peuvent assurer
pas grand' chose pendant tou



n lâche aveu de ses infirmitez. *Mon pau-
ımi, lui disoit-il, tu perds ton tems à
rêcher ; je sçais bien ce que je suis ; mais
ré toi & malgré tout le monde, je le
: être, parce que j'y trouve plus de plai-
e sçais que vous êtes trois ou quatre à
jé n'ai pû me cacher, & qui me mépri-
ıans le cœur ; mais je m'en console par
tisfaction que j'ay d'imposer à tout le res-
: monde par vôtre moyen méme ; qui est
en trompé, & ma réputation si bien
ie', que quand vous voudriez désabuser
ens vous n'en seriez pas crûs ; ce qui
uffit pour être content en vivant à ma
'.*

ais comme la vanité étoit une des ses
fortes passions, il y avoit une autre
: à laquelle par cette raison il s'appli-
t de tout son cœur, & avec plaisir dans
ertaines heures ; sçavoir, à la genea-
: de la maison de Gondi, se picquant
rouver jusquà cinq cens & tant de quar-
'sans aucune mésalliance, & envoyant
her vingt & trente fois par jour ses
taires, pour ajoûter ou corriger quel-
hose à cette genealogie qu'il lisoit sans
, sans sujet ni raison, à tous ceux qui
rochoient, jusqu'à les rebuter, & leur
éviter l'entrée de sa chambre. Enfin
genealogie fut copiée une infinité de
, & envoyée à d'Hozier pour la mettre
rdre, & la faire dessigner, comme si
ıit été celle d'un des plus grands Prin-
u monde ; & après tant de soins, el-

ſant fort à voir de grands P
belles Ecritoires entre les n
cretaires ; dont l'un appellé
ſoit preſque rien , & l'aut
tage, quoique le Cardinal
marquer une grande confia
la verité ſon ſecret (s'il e
valut la peine) étoit entr
Malclerc ou de l'Abbé de Sa
s'étoit inſenſiblement érigé
troiſiéme Secretaire, pour le
tes avec ceux qui étoient fâ
miſſion n'eut pas paſſé pa
comme pour toutes les autr
ne vouloit pas être ſçûes de
ſoient tous ſes affaires à
le train où elles étoient de
ſion.

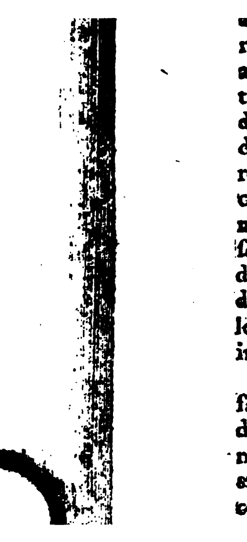
Voilà quelle fut a peu pr
vivre du Cardinal de Retz



nir ; mais les autres croyoient qu'il s'oc-
pit à des amusemens conformes à son
perament.

nfin les affaires de Rome ayant été ac-
modées, & les Bulles de l'Archevêché
Paris expediées en faveur de M. de Pe-
e, le Cardinal de Retz obtint la per-
ion tant de fois refusée de rendre ses
ects au Roy, qui étoit alors à Fontaine-
u, d'où l'on expedia des ordres pour le
el des Chanoines & des Curez exilez ;
s tout cela se fit d'une maniere à faire
r que ce n'étoit que l'execution d'un
é desagréable, sans aucune gracieuseté
le Cardinal, les Ministres s'étant con-
s en tout ce qu'il le regardoit avec tant
echeresse & si peu d'ouverture de cœur,
y avoit lieu de juger qu'ils apprehen-
nt sa presence à la Cour : ce n'est pas
s en fissent rien paroitre dans leurs dis-
s, au contraire, suivant l'usage de la
r, ils lui témoignoient chacun en par-
ier bonne envie de le servir, rejettant
u'il y avoit de dur les uns sur les autres ;
out le sieur le Tellier [1] ne manquoit
aux occasions de designer assez claire-
le sieur Colbert, comme l'unique au-
des mauvais traitemens, aussi bien que
utes les affaires odieuses qui étoient à la
e du Public.

On n'a jamais douté que M le Tellier n'eût
lousie secrette contre M. Colbert, parce
Roi avoit souvent des conversations par-
res avec lui, & qu'il paroissoit prendre
up de confiance en ses avis.



de grands effets à la Cour ;
ménagé avec grand soin de
avec le Maréchal de Villero
tres qui n'avoient pas granc
dans le fond se mocquoient
de ses amis. Dans ces vûe
rent d'aller au devant de lui
comme au devant d'un Herc
ner des avis sur sa conduite
ses moindres démarches : il
de le suivre à Fontainebles
dre de vûe ; mais malhe
leurs soins & leurs petites
inutiles.

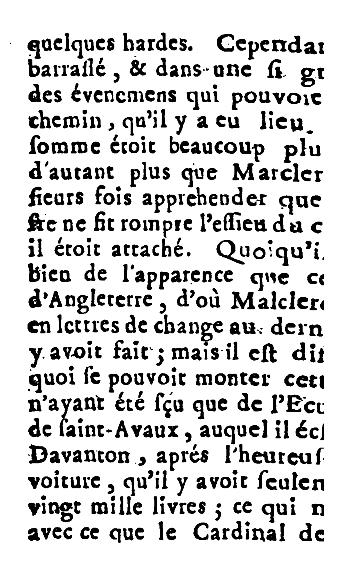
Le Cardinal arriva à Fon
salua Sa Majesté, & il y pa
des Ministres & des Court
niere qui répondoit si peu à
s'en étoient formée, que dè
cesserent de l'estimer ou de l'



qu'on auroit pû avoir pour lui. Enfin le cardinal de Retz parut aux yeux des plus clairvoyans, ce qu'il étoit en effet, & ce que ceux qui le connoissoient, avoient aidé à cacher depuis si long-temps.

Cependant comme cela se passoit à Fontainebleau, qu'il n'étoit connu à fond que de peu de personnes, & que ceux qui s'apperçurent de quelque chose, ne faisoient encore que douter; sa reputation ne laissa pas de se soutenir à Paris, dont la plupart des gens de qualité l'allerent voir à Saint-Denis, où il alla resider au sortir de Fontainebleau; & il faut avouer qu'il y parut avec un air plus dégagé qu'à la Cour & beaucoup moins embarrassé.

On le laissa séjourner assez long-temps à Saint-Denis, ou plutôt à Pierrefitte, qui est un Village tout proche; mais enfin il fallut retourner à Commercy, le prétexte de regler ses affaires ne pouvant pas durer toujours, quoiqu'il tâchât d'en faire bien valoir l'importance & la necessité, qui dans le fond n'étoient rien. La seule chose qui meritoit attention, & dont il étoit extrêmement occupé, étoit le transport d'un grand coffre qu'il falloit faire venir de Paris. Le Cardinal avoua confidemment, & sous le sceau du secret au seul Duflos Davanton, qu'il y avoit beaucoup d'argent dans ce coffre; & ce fut lui qui fut chargé du soin de l'aller enlever à Paris, ou Malclerc tenoit la voiture prête, après lui avoir bien recommandé de prendre garde qu'il fût si bien rempli, qu'aucun mouvement ne pût faire con-



quelques hardes. Cependai
barrassé, & dans une si gr
des évenemens qui pouvoie
chemin, qu'il y a eu lieu.
somme étoit beaucoup plu
d'autant plus que Marcler
sieurs fois apprehender que
ste ne fit rompre l'essieu du c
il étoit attaché. Quoiqu'i
bien de l'apparence que ce
d'Angleterre, d'où Malclere
en lettres de change au dern
y avoit fait; mais il est dif
quoi se pouvoit monter cett
n'ayant été sçu que de l'Ecr
de saint-Avaux, auquel il écr
Davanton, aprés l'heureuf
voiture, qu'il y avoit seulen
vingt mille livres; ce qui n
avec ce que le Cardinal de



: la même confiance ; qu'il leur fai-
yftere des plus petites chofes, & par
le tout quantité de malices peu dignes
. Si cette fèparation fe fût faite alors,
roit eu affurement d'autres fuites, &
oit fait perdre une bonne partie de
illeurs amis: mais Joly raccommoda
chofes, ayant fait entendre aux mé-
s, qu'il leur feroit plus honnête d'al-
ju'au bout, parce que le Cardinal
oit fur ce que fon Traité n'étoit pas
entierement executé, fous ombre
i reftoit encore quelque argent à tou-
l'Epargne.
e réconciliation ne fût pas de longue
car S. M. ayant pris la refolution peu
s après d'envoyer le Cardinal de Retz
e; & S. E. ayant été mandée pour cela
imercy, les premiers mécontentemens
illerent bien tôt en fe revoyant, at-
que le Cardinal continuoit de vivre
x de la même maniere; de forte que
ire étant entierement terminée, l'Ab-
amet, Joly, V** fon premier Secre-
Davanton, & Broffeau, ne fe croyant
gagez par des raifons d'honneur, ré-
t de fe retirer, & de prendre congé de
aint Denis, où il étoit pour lors. La
ion ne fe fit pourtant pas fans peine de
du Cardinal de Retz; & il fit fon
pour racrocher la chofe comme il
it à Pierrefitte: mais aucun d'eux ne
fe fier davantage à lui; & ils furent
vis de trouver l'occafion de quitter un
avec lequel ils ne s'étoient engagez

que par honneur & par inclination, ſans aucun autre vûe; & auprès duquel ils s'étoient toujours nonſeulement entretenus à leurs dépens [1], mais ils avoient auſſi fait des dépenſes conſiderables en pluſieurs occaſions, pour lui faire honneur, ſans en avoir reçû, du moins dans les dernieres années, aucune marque de la reconnoiſſance qui étoit dûë à leur affection, & à l'attachement le plus déſintéreſſé qui fut jamais. Auſſi le Cardinal de Retz, qui ſentit la perte qu'il faiſoit en ces cinq perſonnes, pleura, pria, jura, & fit mille proteſtations pour les retenir, mais inutilement; & ils le laiſſérent avec joie, & même avec quelque ſorte de mépris, entre les mains de Malclerc ſon Ecuyer, & de l'Abbé de Saint-Avaux, qui compoſérent dans la ſuite tout ſon conſeil; car quoique les ſieurs du Caumartin & d'Hacqueville ayent encore continué depuis à s'intereſſer dans ſes affaires, & que le premier en ait tiré l'Abbaye de Buzay pour un de ſes enfans, & l'autre



gue habitude, & ses deux autres Conseillers, dont on sçait bien qu'ils faisoient fort peu de cas, quoiqu'ils gardassent de certaines mesures avec eux.

La seule chose que le Cardinal de Retz fit un peu honnêtement & consciencieusement dans cette séparation, fut de faire payer à Joly dix mille écus qui lui étoient dûs dès le tems de sa prison; mais il ne fut question d'aucune marque de reconnoissance pour les services d'aucun d'entre eux; & il ne s'informa pas seulement de ce qui pouvoit être dû à Davanton pour plusieurs voyages qu'il avoit faits à ses dépens, pour les affaires, & par les ordres de S. E.

Ainsi ces cinq personnes ayant pris congé du Cardinal de Retz le lendemain de la Nôtre-Dame de Mars 1665. il partit deux jours après pour retourner à Commercy, prenant ensuite la route de Rome, pour assister au Conclave, où Clement IX. [1] fut élû, après la mort d'Alexandre VII. Mais il ne put s'empêcher de faire encore à ce sujet une derniere piece à Joly, disant que c'étoit lui qui l'avoit engagé à ce voyage d'Italie contre son gré; ce qu'il se garda pourtant bien de lui dire à lui-même, sachant que cela étoit faux, & sans aucun fondement: il le disoit aux sieurs de Caumartin, d'Hacqueville, & à plusieurs autres, pour avoir le plaisir de pester contre Joly avec quelque

[1] Il se nommoit Jule-Rospigliosi, né à Pistoye en Toscane. Il fut élu 27. jours après la mort d'Alexandre VII. qui mourut le 22. Mai 1667.

me il a ſçu depuis, que pa
ſecrets du Traité du Cardi
la Cour, ménagé par Penn
engagé de retourner à Ro
roit à Sa Majeſté, après
l'honneur de la ſaluer ; à q
ſenti avec aſſez de répugn
crainte que l'accommodeme
ce qu'il apprehendoit ſi étr
n'y avoit rien qu'il ne fût
pour ſortir d'affaires.

Le Cardinal de Retz pa
jours d'une maniere édifian
dre ſon Chapeau au Pape C
ce Pape lui ordonna, à la
Roy Louis XIV. de le garde
de la retraite, où il demeura
comme un ſimple particul
tout ſon tems à des exercice
l'étude. Il retrancha conſide



êque titulaire de Corinthe, & Coad-
ar de l'Archevêché de Paris. C'est sous ce
ier nom qu'il est célebre dans l'Hiſ-
e. Il étoit fils de Philippe-Emmanuel
Gondy, qui se retira chez les Peres de
atoire, où il se fit Prêtre, & de Mar-
rite de Silly, Demoiselle de Com-
cy.

Fin du second Tome.

